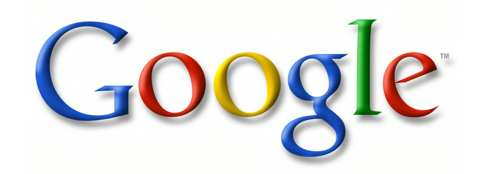
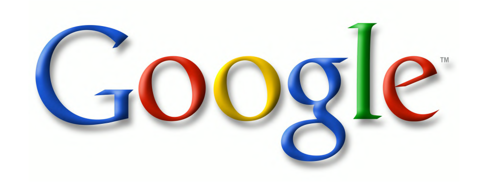




HISTOIRE

DU

CANTON DE THOUARCÉ

ET DES

COMMUNES ENVIRONNANTES

PAR

Louis RAIMBAULT

THOUARCÉ
SE TROUVE CHEZ L'AUTEUR
ANGERS
LIBRAIRIE LACHÈSE ET DOLBEAU
Chaussée Saint-Pierre, 13
—
1882

HISTOIRE

DU

CANTON DE THOUARCÉ

ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

HISTOIRE

DU

CANTON DE THOUARCÉ

ET DES

COMMUNES ENVIRONNANTES



PAR

Louis RAIMBAULT



THOUARCÉ
SE TROUVE CHEZ L'AUTEUR
ANGERS
LIBRAIRIE LACHÈSE ET DOLBEAU
Chaussée Saint-Pierre, 13
—
1882

N° d'ordre de l'exemplaire : 77

SIGNATURE ABRÉGÉE DE L'AUTEUR PROPRIÉTAIRE.

AUX HABITANTS DE THOUARCÉ

ET DES ENVIRONS

Animé par un grand amour pour mon pays natal, j'ai recherché longuement ses origines et quels ont été nos pères : je vous présente le fruit de mes travaux avec le vif désir de vous intéresser et de contribuer à la prospérité du pays en y fixant ses habitants, car l'amour du sol natal a sa principale source dans les souvenirs qui s'y rattachent.

Louis RAIMBAULT.

PRÉFACE

En 1844, je lisais *L'Anjou et ses Monuments* qui avaient été publiés depuis peu par M. Godard-Faultrier. J'avais aussi lu les *Recherches historiques sur l'Anjou* par J.-F. Bodin, et je vis que l'on pouvait écrire d'autres histoires que l'*Histoire Sainte* et l'*Histoire Romaine* que nous apprenions à l'école. J'avais déjà recueilli quelques notes sur Thouarcé, et je me mis à la recherche des vieux papiers et des vieux parchemins. Bientôt je trouvai, dans la maison de l'héritier d'un ancien procureur fiscal du marquisat de Thouarcé, une grande quantité de titres seigneuriaux, déclarations féodales rendues aux seigneurs de Thouarcé, des minutes de notaires du XVIe et du XVIIe siècles, des anciens rôles de contributions, etc. Quelque temps après je pus avoir communication des archives du château de Brissac qui avaient été classées et reliées en volumes in-folio avant la Révolution. Là je trouvai les titres du duché de Brissac en quarante-

un volumes; marquisat de Thouarcé, quarante-trois; châtellenie de Chanzé, dix; les Marchais-Ravart, trente; la Varenne de Charcé, huit; la Motte-en-Girard, onze; Vauchrétien, vingt; les Landes-Conquessac, quatorze; Montengibert, trois; la Bâte, quinze; Luigné, dix-neuf; Martineau-Cœur-de-Roy, neuf; Brigné, sept; Denée, vingt-et-un, etc. Ils contenaient des documents presque complets sur la moitié du canton de Thouarcé. Ils me firent voir la grande complication des droits divers de propriété dans l'ancien temps. Les grands seigneurs, ducs, marquis, comtes et barons tenaient leurs biens du roi ou du duc d'Anjou, et devaient, à chaque renouvellement, rendre ce que l'on appelait un *Aveu*, c'est-à-dire un écrit sur parchemin contenant, article par article, le détail de leurs immeubles et les droits qu'ils avaient sur leurs vassaux ou sujets; les droits honorifiques de posséder la première place dans l'église qu'ils avaient fondée, et de faire peindre, autour de cette église, une ceinture funèbre ornée de leurs armoiries; droits de haute justice et de faire élever un gibet à quatre ou même six piliers pour pendre les criminels dans l'étendue de leur seigneurie; droits de dîmes, etc. Dans le cours de cette Histoire on trouvera des extraits de ces Aveux donnant les principaux articles. Les petits seigneurs relevaient de seigneurs supérieurs; et les roturiers

devaient, sur tous leurs biens, des rentes qui quelquefois n'étaient que d'un denier, ou une cuillerée de blé, de seigle ou d'avoine, mais qu'ils ne pouvaient pas amortir; et s'ils oubliaient de payer le denier, etc., ils étaient exposés à avoir des procès qui occupaient les sénéchaux, les procureurs fiscaux, les greffiers, les avocats, les arpenteurs, les notaires et les sergents ou huissiers très nombreux autrefois.

Les contributions dues au Gouvernement étaient aussi très compliquées et même très élevées. Ainsi en 1725, le rôle des Tailles (qui correspond à ce que l'on appelle aujourd'hui la cote personnelle) s'élevait, pour la paroisse de Thouarcé, à la somme de cinq mille huit cent quinze livres treize sous, qui était répartie sur les habitants par quatre citoyens du pays appelés *collecteurs* et recueillie par eux. En 1745, la première portion du rôle du sel comprenait trois cent-seize boisseaux et demi qui étaient répartis par six collecteurs sur les familles à proportion du nombre des membres, et le sel était alors évalué douze livres dix-huit sous le boisseau (douze francs quatre-vingt-dix centimes) tandis que le froment ne valait, cette année-là, que quatre-vingt-quinze centimes (dix-neuf sous), le seigle soixante-quinze centimes et l'avoine trente centimes le boisseau.

Le magasin appelé Grenier à sel, pour notre contrée, était établi à Brissac, et pour juger les contraventions,

il y avait un tribunal composé d'un président, un procureur du roi, un greffier, un receveur et un contrôleur. Pour empêcher la contrebande, il y avait toute une armée d'employés, appelés *archers de gabelle*, établis dans les campagnes ; à Thouarcé, un capitaine à cheval ayant sous ses ordres un certain nombre d'archers également à cheval et disséminés dans les villages ; des lieutenants à Brissac, Aubigné et Martigné ; et des brigadiers à Brigné, à Villeneuve et à Rablay, etc. Quand ils soupçonnaient qu'il y avait du sel de contrebande dans les maisons, ils s'y introduisaient, fouillaient les meubles et défonçaient même les portes. Aussi ces agents étaient exécrés de la population, et il y en avait souvent d'assassinés.

Dans les mairies, je pris connaissance des anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures ou de l'état civil qui remontent à Saint-Lambert-du-Latay à l'année 1540 ; à Vauchrétien, 1555 ; Quincé, 1571 ; Luigné, 1580 ; Brissac, vers 1587 ; Tigné, 1589 ; Martigné, 1597 ; Joué, 1599 ; Allençon, 1602 ; les Alleuds, 1607 ; Faveraye, 1615 ; Saulgé, 1629 ; Rablay, 1638 ; Noyant, 1663 ; Faye, 1668 ; Etiau, 1677 ; Saint-Ellier, 1697 ; Montilliers, 1700 ; Chavagnes, 1701 ; Aubigné, 1716 ; etc.

J'ai aussi puisé largement dans l'immense dépôt des Archives de Maine-et-Loire qui est à la Préfecture.

J'ai parcouru les *Antiquités d'Anjou*, par Hiret; les *Chroniques d'Anjou et du Maine*, par Bourdigné; l'*Histoire d'Anjou*, par Barthélemy Roger, publiée dans la *Revue de l'Anjou* en 1852-1853; le *Journal* de Louvet, publié aussi dans la *Revue de l'Anjou* en 1854-1855; les *Coutumes d'Anjou*, publiées par Claude Pocquet de Livonnière en 1725; Matthæi Paris, *Historia major;* l'*Histoire de Bretagne*, par Lobineau, etc., etc.

Le *Dictionnaire historique, géographique et biographique*, publié par M. Port, archiviste de Maine-et-Loire, en 1869-1878 et auquel j'ai eu l'honneur de collaborer, m'a fourni des renseignements sur l'origine des églises et des châteaux. Dans les *Chroniques* de Saint-Lambert-du-Latay, Beaulieu et Sainte-Foy manuscrites par M. l'abbé Conin, en 1852, et dans l'*Histoire de la Vendée*, publiée en 1878-1879, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide, j'ai trouvé beaucoup de détails précieux sur les faits qui se sont passés pendant la Révolution. Enfin, dans quelques événements contemporains, je parle de ma présence, et cela me dispense de citer d'autres témoins.

HISTOIRE

DU

CANTON DE THOUARCÉ

ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES

SOMMAIRE

DEPUIS LES TEMPS PRIMITIFS JUSQU'AU DOUZIÈME SIÈCLE

Monuments celtiques ou gaulois. Antiquités romaines. Établissement du christianisme : Faveraye, Aubigné. Situation politique de la contrée. Tombeaux en pierre calcaire. Donations des terres de Rochefort et de Vihiers ; des églises d'Allençon, des Alleuds, de Charcé, Saint-Melaine, Joué, Brigné et Gonnord. Siège de Brissac. Fondation du prieuré de Thouarcé. Église de Rablay. Autres localités existant au XIe siècle : Beaulieu, Saint-Ellier, Étiau, Mâchelle, Faye, Chanzé, Sainte-Foy, Saint-Lambert, Quincé, Martigné, Bonnezeaux, Fesles, Luigné, Saulgé-l'Hôpital, Sourdigné, Mauvezin, Jaugé, etc.

La portion de l'Anjou qui forme aujourd'hui le canton de Thouarcé et les communes environnantes est bien intéressante à étudier sous tous les rapports. Les monuments de tous les âges qui y existent encore, les hommes remarquables dont le nom s'y rattache, les événements qui s'y sont passés, tout enfin contribue à rendre curieuses et importantes les recherches historiques sur cette contrée.

Trois dolmens ou pierres couvertes situées dans les communes de Beaulieu, Charcé et Thouarcé prouvent assez que ce pays a été habité dès la plus haute antiquité. Le

dolmen de Beaulieu placé à douze cents mètres à l'est du bourg, près du chemin qui conduit à Faye, est un des plus petits monuments de ce genre, car le toit, qui est d'une seule pierre, n'a que trois mètres vingt de longueur sur deux mètres vingt-cinq centimètres de largeur. Celui de Charcé, éloigné seulement de sept cents mètres, au nord de l'église, près de la ferme du Beaupreau, est remarquable parce qu'il est divisé en deux compartiments inégaux. Enfin celui de Thouarcé situé à trois kilomètres à l'ouest du bourg, près du chemin qui conduit au Champ, dans une pièce de terre dépendant de la ferme de la Trottière, a malheureusement été démoli au commencement de ce siècle par des chercheurs de trésor. Cependant il formait encore, avant 1836, un abri pour les bergères qui menaient paître leurs moutons sur l'aride plateau où il se trouvait. En cette année il a été presque entièrement détruit. En 1844, ce dolmen était encore composé de trois pierres posées sur champ, formant le côté nord-est et ayant ensemble une longueur d'environ six mètres. La pierre du bout nord-ouest avait deux mètres de longueur. Le côté sud-ouest était entièrement démoli. La pierre qui formait la couverture avait deux mètres quatre-vingts centimètres dans le sens transversal du monument, et deux mètres vingt centimètres dans le sens longitudinal. Une espèce de tombelle existait autrefois près et au nord-est de l'église de Sainte-Foy, dans la commune de Saint-Lambert-du-Latay; elle a été détruite vers l'an 1833.

On découvre souvent dans le pays des haches celtiques en pierre de différente nature. J'en ai recueilli plusieurs qui ont été trouvées dans les communes d'Allençon, Chanzeaux, Faye, Thouarcé et le Voidé. On en a aussi trouvé dans les communes des Alleuds, Chavagnes, Martigné, Quincé et Tigné. J'ai aussi recueilli, en 1866, un couteau en silex de seize centimètres de longueur, qui avait été découvert dans le bois de la Haie de Vauchrétien.

La découverte faite au mois de mars 1836, au lieu appelé les Chartes, commune de Chavagnes, mais près du bourg d'Allençon, de vases d'argent propres aux sacrifices, de masques d'idoles, etc., en un mot du fameux *sacellum* ou *cimelium* antique qui fut un des plus précieux objets du cabinet de M. Grille, a consacré pour toujours, aux yeux des antiquaires, l'importance d'un lieu qui renferma pendant plus de quinze siècles un si riche trésor [1]. On y a aussi trouvé des médailles à l'effigie de César-Auguste, Tibère, Domitien, Adrien, Faustine jeune, Gordien, Constantin, etc.; et le sol est encore couvert de débris de poteries et de tuiles à rebord [2].

Des médailles romaines ont aussi été trouvées à Gonnord et à Thouarcé.

Il existe des traces de constructions romaines, des briques crochues ou tuiles à rebord au bourg de Thouarcé et dans la même commune, entre le village des Chasnières et la Hucaudière, dans une pièce de terre nommée le champ des Potirons; dans la commune de Faveraye, au lieu appelé le Côteau-Gaudy, entre le Pont-Bourseau et la ferme de Noizé; dans des vignes situées au sud du pont de Faveraye et dans un champ près et à l'ouest de la Commerie; dans celle de Faye, près du hameau de la Pinsonnerie où la tradition rapporte qu'il y avait une église, c'est-à-dire un temple, et dans les terrains nommés les Rouillées, à l'est de Gillebourg; dans la commune de Saint-Ellier; à Joué, dans les fondements de l'église; dans la commune de Chanzeaux, à l'ouest du village des Brétèches et au nord-nord-ouest de l'Épinay, près du Plessis-Florentin; au canton des Palfrayes, commune de Chavagnes, entre Millé et

[1] Voir *Annuaire de Maine-et-Loire*, 1834, pages 30-32, rapport de M. Godard-Faultrier; et l'*Anjou et ses monuments*, t. I, p. 81-82.

[2] Les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, VI[e] volume, année 1847, contiennent, p. 173-176, un plan des lieux et des notes indiquant la place précise de chaque découverte.

les Oisonnières; à Martigné et dans la même commune, près des moulins de Tailleprès; enfin, suivant M. Godard, à l'ouest de Beaulieu, dans un champ nommé Fief-Signoré [1]. L'emplacement de tous ces débris est indiqué sur ma carte des environs de Thouarcé.

Les Romains quittent bientôt notre pays avec leurs idoles et nous allons y constater la naissance du christianisme. Une tradition dont le souvenir était conservé par l'existence d'un gros bloc de pierre placé dans le chemin de Thouarcé à Faveraye, rappelait que saint Martin (ɪvᵉ siècle) y avait passé en se rendant à la fontaine qui porte encore son nom, près du village des Noyers, commune de Martigné-Briand, et joignant laquelle se trouve aujourd'hui une petite chapelle bâtie en 1591. Cette pierre portait à sa face supérieure deux empreintes que l'on disait avoir été faites, l'une par le pied du cheval de saint Martin, et l'autre par son bâton. Elle a été brisée en 1842, mais à environ quatre cents mètres à l'ouest du lieu où elle était, il y a encore une fontaine dite des *Saints-Martins*, dans la commune de Thouarcé : aussi nous aimons à croire que le saint évêque de Tours vint quelquefois enseigner la nouvelle doctrine aux habitants de cette contrée. Ajoutons que l'église de Joué est aussi sous son patronage.

Théodebald, roi de Metz, autrement d'Austrasie (548-555), possédait le domaine de Faveraye (*Villam Fabrensem* [2]), et le donna aux moines de Saint-Maur qui y élevèrent probablement une chapelle dès cette époque. Il parait qu'alors ils possédaient la terre de Joué, en latin *Gaudiacus;* et saint Maur s'y trouvant un jour avec plusieurs frères, y reçut la visite d'Ansegard, archidiacre de l'église d'Angers [3].

[1] *L'Anjou et ses monuments*, t. I, p. 85.

[2] *Archives d'Anjou*, par M. P. Marchegay, t. I, p. 411; *Cart. Sanct. Mauri,* charte LXVII.

[3] *Vies des saints personnages de l'Anjou,* t. I, p. 263.

Dans ce même siècle vivait saint Aubin, évêque d'Angers, dont la mémoire s'est perpétuée en Anjou dans les noms de plusieurs églises qui sont les monuments traditionnels des stations qu'il fit en ces lieux. Celles des Alleuds, de Brigné et de Chemellier sont de ce nombre; et un habitant d'Aubigné qui était aveugle fut guéri miraculeusement par ce saint évêque.

Nous allons établir succinctement les différentes phases de la situation politique de la contrée que nous étudions. Au temps de la conquête des Gaules par Jules César, c'est-à-dire un demi-siècle avant Jésus-Christ, elle faisait partie de la Celtique, elle était sans doute comprise dans le pays des *Ambiliates*, dont la commune d'Ambillou, qui est voisine, a conservé le nom. Sous Auguste, elle fut comprise dans l'Aquitaine qui alors recula ses limites jusqu'à la Loire.

En l'année 418, Wallia, chef ou roi des Visigoths, obtient d'Honorius, empereur d'Occident, la cession de l'Aquitaine avec tous les pays situés entre la Loire et les Pyrénées, et Toulouse devient la capitale de ses états. Il meurt en 419, et a pour successeur Théodoric Ier, fils d'Alaric. Théodoric est tué en 451, dans la grand bataille livrée par Attila et laisse la couronne à Thorismond, son fils. Vient ensuite Théodoric II, puis Euric, qui fut roi des Visigoths, de l'an 466 à 485. Alaric II, son successeur, est tué à la bataille de Vouglé ou Vouillé, près Poitiers, en 507; Clovis, roi des Francs, s'empare de Toulouse, capitale des Visigoths, et réunit à son royaume les trois Aquitaines en 508. Le territoire de Thouarcé avait ainsi appartenu aux Visigoths pendant près d'un siècle. C'est du temps de Clovis que, d'après Bourdigné [1] et Hiret [2], plusieurs Angevins se rendirent au secours de Ponthus, roi de Galice, qui voulait chasser les païens de ses états. Les

[1] *Chroniques d'Anjou*, nouvelle édition, t. I, p. 81-82.
[2] *Antiquités d'Anjou*, p. 73-75.

seigneurs de Rochefort et de Doué s'y trouvèrent; et Pierre de Chemillé et Garin de Brochessac (Brissac), furent tués dans la bataille.

Après la mort de Clovis (511), ses états sont partagés entre ses fils, et Clodomir, l'un d'eux, eut le royaume d'Orléans dont l'Anjou faisait partie. Il est tué en 514, dans un combat contre les Bourguignons, et quelques années après, Thierry, son frère, roi de Metz, s'empare de ses états et notamment de l'Anjou. Théodebert, fils de Thierry, lui succéda dans le royaume de Metz et devint maître de l'Anjou. Il a pour successeur Childebert, son oncle, roi de Paris. Ce dernier meurt sans enfants mâles et laisse, en 558, son royaume à Clotaire, en qui la vaste unité monarchique se rétablit. Clotaire meurt en 562; ses états sont divisés de nouveau, et Gontran, l'un de ses fils, devient roi de Bourgogne ou d'Orléans. Il n'est guère possible d'établir à cette époque de notre histoire la filiation des souverains qui ont possédé la partie de l'Anjou qui fait le sujet de nos recherches.

La période mérovingienne est représentée par une petite hache en bronze, six bracelets et un style de même métal et plusieurs fragments de fil de laiton de deux millimètres de diamètre, trouvés en 1846, dans un bois près de Faveraye. Ces objets étaient dans un pot en terre très grossière dont il reste quelques débris.

Clotaire II, roi de France, donna, de son vivant, à Dagobert son fils, le royaume d'Austrasie, et ce prince qui affectionnait l'Anjou d'une façon toute spéciale, fit bâtir entre les années 625 et 628, dans ce que nous appelons aujourd'hui l'arrondissement de Saumur, quatre églises à Cunault, Doué, Cizay et Aubigné. Ce prince dont le nom est encore connu du peuple créa ses neveux Boggis et Bertrand ducs d'Aquitaine en 637. Eudes, fils de Boggis, succéda à son père dans le duché d'Aquitaine qui comprenait toujours la partie méridionale de l'Anjou. Hunauld, fils

d'Eudes, régna sur la même province, de l'an 735 à 745. Gaifre ou Waifre, fils d'Hunauld, dernier duc d'Aquitaine, mourut en 768 [1].

Pépin le Bref réunit alors cette province à la couronne. En 778, Charlemagne rétablit le royaume d'Aquitaine en faveur de Louis le Débonnaire, son fils, le jour de sa naissance. Vers le mois de janvier 1867, on a découvert dans la commune de Faveraye, à six cents mètres au nord de la ferme du Grand-Champagne, une grande quantité de monnaies carlovingiennes dont nous avons recueilli quelques exemplaires. En 1850, on a trouvé à Thouarcé une petite pièce d'argent de dix-neuf millimètres de diamètre et pesant neuf décigrammes, portant d'un côté la légende HLVDOVVICUS IMP. Au revers on voit une façade d'édifice au fronton triangulaire surmonté d'une croix; autour on lit les mots XPISTIANA RELIGIO. Cette monnaie appartient au règne de Louis II, dit le jeune, fils de Lothaire, qui devint empereur d'Occident en 855 et mourut en 875. L'Aquitaine fut ensuite gouvernée par Pépin Ier, puis par Pépin II, et on attribue au règne de ce prince une pièce d'argent qui a été trouvée en 1846, à Faveraye. Cette monnaie du diamètre de vingt-un millimètres et du poids d'un gramme quatre décigrammes, porte d'un côté la légende PIPINUS REX EQ. (pour *Equitaniæ* ou *Aquitaniæ*); sur l'autre face se trouve le nom du prince disposé en roue, et autour on lit le mot METVLLO. En faisant les fouilles du clocher de Martigné au mois de novembre 1874, on a trouvé, avec des cercueils en pierre coquillière, une monnaie de Charles le Chauve (840-877), frappée à Angers; et le 12 mars 1869, on découvrit, dans l'ancienne chapelle Saint-Lumin, une monnaie de Charles le Simple (898-923), frappée à Tours.

On constate l'existence d'Allençon, en latin *Alintumne*, dans un acte de l'an 658, et vers cette époque la villa d'Allençon

[1] L'*Anjou et ses monuments*, t. I, p. 185.

désignée sous le nom de *Lancionum*, *Lancian*, ne faisait qu'une avec celle de Chavagnes, *Cavania*, sous le vocable commun de Notre-Dame et de Saint-Gervais [1]. L'évêque Aglibert du Mans à qui elle appartenait par usurpation, paraît-il, sur l'abbaye de Saint-Denis, les sépara pour donner Allençon au monastère de Saint-Calais (Sarthe), en 680-707. Le testament de saint Aldric, un de ses successeurs, montre pourtant qu'elle lui appartenait encore en 837 [2].

Ce qui prouve surtout l'importance de Thouarcé à cette époque, c'est la grande quantité de cercueils en pierre coquillière qui y existaient. Au mois de juin 1845, en déblayant une cave aux environs de l'église, on a découvert vingt-quatre cercueils en pierre calcaire et trois en ardoise. Pendant les mois de juin et de juillet 1847, en baissant le sol de la rue Saint-Jean qui conduit de l'église Saint-Pierre au Prieuré, on en a trouvé environ quatre cents dans une longueur de quatre-vingts mètres. Pendant l'année 1880, on en a aussi trouvé plus d'un cent dans la tranchée du chemin de fer à l'est de la nouvelle gare. De sorte que l'on peut évaluer à plusieurs mille le nombre de ceux qui existaient dans l'étendue de la ville.

Position. — La plupart sont orientés de manière que la tête se trouve vers le nord-nord-ouest, ou du nord-ouest à l'ouest; quelques-uns sont placés dans une direction transversale et ont la tête vers le nord-nord-est. Ils sont tellement serrés les uns contre les autres qu'ils se touchent presque tous, et semblent avoir été placés dans de larges excavations creusées à l'avance, et non dans des fosses particulières comme celles que l'on fait aujourd'hui. On a trouvé, dessous et à l'entour, des fragments de briques et de poteries romaines, et même des morceaux de chaux, de ciment et marbre.

[1] Ou plutôt de saint Germain qui est le patron actuel de l'église de Chavagnes.

[2] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, article *Allençon*.

Structure. — Ces tombeaux, creusés en forme d'auge dans un bloc de pierre, sont d'un seul morceau; l'extrémité où est la tête est beaucoup plus large que l'autre afin de pouvoir loger les épaules et le tronc; et ils forment ainsi une sorte de triangle très allongé et tronqué. Quelques-uns ont jusqu'à deux mètres de longueur; la plupart varient entre un mètre soixante centimètres et un mètre quatre-vingts. On en a vu un qui n'avait qu'un mètre vingt-un centimètres. Le couvercle, composé d'une seule pierre plate, semble n'avoir jamais été joint au cercueil avec de la chaux, ni un ciment quelconque, et ce qui le prouve c'est que la plupart des tombeaux sont pleins de terre mêlée aux ossements et qui a filtré sous le couvercle.

On a encore trouvé de ces cercueils à Gonnord autour de l'église; dans la commune du Champ, près du village de la Bougrie, dans une pièce de terre dépendant de la ferme de la Grouas; près du Vau-Gallard, à l'est de Chanzeaux; au nord-est de l'ancienne église de Saint-Ellier; dans la commune de Faveraye, au bourg et sur un petit plateau entre Chandoiseau et l'Arbalètrier; dans les fondements de l'église de Joué; au bourg de Martigné, et au nord de la Saulaye dans la même commune; près de l'église d'Aubigné; et enfin au bourg de Tigné.

L'emploi de ces cercueils, qui peut remonter au ve siècle et paraît avoir cessé vers le commencement du xe, ne s'expliquerait-il pas par la croyance, alors généralement reçue, que la fin du monde devait arriver en l'an 1000? Et le soin que mettaient nos pères à la conservation des morts n'avait-il pas pour but de rendre plus facile leur résurrection pour le jugement dernier?

A partir du ixe siècle nous commençons à être guidé dans nos recherches par quelques documents un peu précis.

Vers l'an 840, Lambert, comte de Nantes, ravagea le bas Anjou, mais ayant été tué quelque temps après, Nomenoë,

duc de Bretage, s'empare de ce comté, prend et pille Saint-Florent-le-Vieil en 844, les Mauges et Tiffauge, et retient toute cette contrée sous sa domination. Le territoire des Mauges était alors borné au nord par la Loire et à l'est par le Layon et l'Hyrôme, de sorte qu'il comprenait une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui les communes de Chanzeaux et de Saint-Lambert-du-Latay, dans le canton de Thouarcé. A cette époque, le Layon faisait aussi la séparation de l'Anjou d'avec l'Aquitaine : Thierry, comte des Angevins, dominait par conséquent sur la rive droite de cette rivière où se trouvent aujourd'hui les communes d'Allençon, les Alleuds, Beaulieu, Brissac, Charcé, Chavagnes, Saint-Ellier, Faye, Luigné, Quincé, Saulgé-l'Hôpital, une partie de Thouarcé, Vauchrétien, Brigné et Martigné. Tandis que celles du Champ, une partie de Chanzeaux et de Thouarcé, Faveraye, Gonnord, Joué-Étiau, Rablay, Aubigné et Tigné, étaient soumises au roi d'Aquitaine.

En 847, le territoire qui forma plus tard les paroisses de Saulgé et de Luigné portait le nom de *Tarenciacus* ou *Terrenciacus*.

En 849, Neomène ou Nomenoë, duc ou roi de Bretagne, s'empare d'Angers et des pays circonvoisins, et il meurt en 851. Érispoë, son fils, ayant remporté une éclatante victoire sur Charles le Chauve, oblige ce prince à lui confirmer la propriété des conquêtes faites par Nomenoë et à lui donner l'investiture de la partie du comté d'Anjou que possédait Thierry à sa mort [1].

Après la mort d'Érispoë, en 857, la portion de l'Anjou qu'il gouvernait retourna à la couronne, et Charles le Chauve en donna le gouvernement à Torquat auquel il avait confié l'administration et la garde d'une partie des forêts de l'Anjou [2].

[1] *Recherches historiques*, par Bodin, nouvelle édition, t. II, p. 75.
[2] *Idem*, p. 80-81.

Les Normands qui avaient fait plusieurs excursions en Anjou et dans le nord de l'Aquitaine, se fixent à Angers en 867 et ils en sont chassés en 873 par Charles le Chauve.

Les comtes d'Anjou avaient donné, vers le IXe siècle, la *villa Chiriacus*, comprenant le territoire de Saint-Rémy-la-Varenne et de Chemellier, aux moines de Saint-Aubin, et aux chanoines de Saint-Lezin d'Angers qui en firent le partage vers l'an 1014, de manière que Chemellier fut affecté à ces derniers.

Ingelger devint comte d'Anjou, puis Foulques le Roux et Foulques II, dit le Bon, lui succédèrent dans le gouverment de cette province qui s'étendait peu à peu sur la rive gauche de la Loire. D'après une charte que l'on croit être fausse, ce dernier avait donné, l'an 951, sa fille Agnès en mariage à André de Craon, et pour dot la terre de Rochefort et Saint-Symphorien-sur-Loire, dont dépendait la forêt dite du Latay et plus tard des Marchais, dans la paroisse de Faye.

Au Xe siècle, le comte d'Anjou fit élever à Brissac une place forte qu'il inféoda. Une charte de l'an 987-996 mentionne l'existence d'une église sous le nom de Saint-Georges, située à Charcé (en latin *Capriniacus*), alors chef-lieu d'un grand domaine donné à cette époque à l'abbaye de Saint-Florent et qui comprenait également une chapelle à Saint-Ellier (*Sanctus Elerius*), laquelle fut érigée en paroisse au XIe siècle. La paroisse de Saint-Melaine était constituée dès le Xe siècle et l'église en appartenait alors à l'évêque d'Angers qui en gratifia, vers 995-1010, l'abbaye de Saint-Serge, don confirmé quelque temps après par le roi Robert. L'abbé y établit aussitôt un prieuré dont le domaine comprenait outre la maison, une fuie, jardins, vergers, terres, bois, vignes et prés. Le prieur devait au château de Brissac, à chacune des fêtes de Pâques, de Toussaint et Noël, trois échaudés et trois quartauts de vin blanc.

Par acte du 6 mars 975, Adèle ou Adelaïs de Vermandois, femme de Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, donna à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers l'église des Alleuds (*Villa quæ vocatur Alodi*). Geoffroy donna lui-même, vers l'an 980, à Albéric de Montmorency la terre de Vihiers qui comprenait alors une partie des paroisses de Faveraye et Gonnord.

D'un autre côté Hugues le Grand, duc de France ou comte de Paris, devenu tout puissant, donna, vers l'an 945, à Thibault le Tricheur, son cousin, qui l'avait utilement servi, plusieurs belles terres, entre autres celle de Doué dont Saumur dépendait [1]. Nous sommes porté à croire que cette terre de Doué s'étendait alors jusqu'à Thouarcé. Thibault, comte de Blois et de Touraine, était à Doué lorsque le moine Absalon rapportant de l'abbaye de Tournus en Bourgogne, les ossements de saint Florent, arriva dans cette contrée avec le projet de bâtir un monastère. Le comte Thibault sachant bien que ces reliques seraient une richesse pour le pays, autorise cette construction dont on jette les fondements, vers l'an 950, dans l'enceinte des fortifications du *Truncus*, où se trouve maintenant le château de Saumur.

Eudes Ier, fils et successeur de Thibault, posséda Saumur jusqu'à sa mort arrivée en 994 ou 995. Thibault II, son fils aîné, lui succéda et ne régna que neuf ans. Eudes II, dit le Champenois, frère du précédent, devint son héritier, et donna la ville de Saumur à Geldouin le Danois, son vassal. Cependant Foulques Nerra, comte d'Anjou, résolu d'abattre l'autorité de celui de Blois, s'empara, l'an 1025, de Saumur dont était seigneur Geldouin le jeune. Après la prise de cette ville, le comte d'Anjou fit lier les mains derrière le dos à quelques valeureux chevaliers qui, en petit nombre, lui avaient résisté, et parmi lesquels on remar-

[1] *Recherches historiques*, par Bodin, nouvelle édition, t. I, p. 114.

quait un vassal grand et puissant nommé Gastho. Ce dernier, qui avait autrefois accompagné l'abbé Girald au chemin de Jérusalem, et qui commandait la garnison de Saumur, indigné d'avoir été maltraité, proférait des imprécations contre Foulques et son armée. Ce prince, oubliant sa dignité, frappa si rudement le malheureux Gastho qu'il lui tira un œil [1].

Après la prise de Saumur, cette ville avait passé sous la domination des comtes d'Anjou; et quelques années plus tard, Foulques Nerra résolu d'aller à Jérusalem, se démit de sa nouvelle conquête au profit de Geoffroy Martel, son fils, lui conférant également, mais non sans retour, le gouvernement de ses autres états.

Dès l'an 1003, Hubert, Humbert ou Wibert, abbé de Saint-Aubin, avait fait construire l'église du prieuré de Saulgé-aux-Moines (commune de Saint-Ellier); la dédicace en avait été faite par Rainaud, évêque d'Angers, et le comte Foulques Nerra avait signé l'acte dressé à cette occasion.

Sigebran de Passavant qui tenait le fief de Montilliers du comte Foulques Nerra, obtint, en 1026, l'autorisation d'installer des moines de Saint-Florent près de l'église dédiée à saint Hilaire en les dotant de divers domaines. Les religieux constituèrent à Montilliers un important prieuré dont le fief portait titre de châtellenie, avec haute, moyenne et basse justice et droit de chasse dans les paroisses circonvoisines. Il y résidait encore trois ou quatre moines au XVIIe siècle. Un seigneur, nommé Guillaume Geoffroy, avait aussi donné au prieuré de Montilliers dès le XIe siècle, une villa nommée Venpor, et qui prit plus tard le nom de la Guimardière, dans la paroisse de Faveraye.

Le 14 juillet 1028, une multitude de peuple était rassemblée à Angers pour assister à la dédicace de l'église Notre-Dame

[1] *Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Florent*, par Dom Huynes, f° 56; et *Recherches historiques*, par Bodin, t. I. p. 112-113.

du Ronceray; le comte d'Anjou, accompagné de son épouse Hildegarde, fut transporté de joie à la vue de tant de vierges réunies dans le nouveau monastère et voulut augmenter les revenus qu'il leur avait déjà assignés. En présence du vénérable évêque d'Angers, Hubert de Vendôme, il donne aux religieuses son manoir de Cour-de-Pierre et toutes ses dépendances, le bois du Latay et de la Haye[1], le tout situé dans les paroisses de Sainte-Croix près Rochefort, de Saint-Lambert et de Sainte-Foy; il donne également ses moulins situés sur le Layon et dans l'île Lambardière au milieu de la Loire, avec leurs appartenances, écluses et pêcheries pour prendre toute espèce de poisson, les prémices et revenus avec toute justice haute, moyenne et basse, épaves tant sur terre que sur l'eau, mesures à blé et à vin et enfin le patronage desdites églises et paroisses.

Vers l'an 1040, Haymeric ou Aimeri et son fils Raynault donnent aussi aux religieuses du Ronceray, pour le repos de l'âme de Mélisende qui avait été enterrée dans le cimetière du monastère, l'église Saint-Aubin de Brigné et plusieurs autres domaines.

En cette même année, Geoffroy Martel accompagné d'Agnès de Bourgogne, son épouse, se rend à Vendôme et fonde l'abbaye de la Trinité de cette ville à laquelle il donne quelques parties de ses domaines autour de Brissac. En 1030, il se trouvait à Brissac, lorsqu'il apprit que Guérin de Craon, accompagné du sire de Vitré, se présentait

[1] C'est ce que l'on appelle aujourd'hui la forêt de Beaulieu. La paroisse de ce nom n'a été érigée qu'à la fin du XVIIIe siècle et avait toujours dépendu de Saint-Lambert-du-Latay. Tous les bois situés entre Beaulieu, Faye, et Mozé, parmi lesquels le plus important est connu aujourd'hui sous le nom de forêt des Marchais, constituaient ce que l'on appelait autrefois la forêt du Latay. Ainsi, Saint-Lambert lui doit son surnom, de même que deux autres prieurés qui existaient dans la paroisse de Faye, savoir : Saint-Jacques-du-Latay et Saint-Sauveur-du-Latay.

devant Angers pour s'en emparer; alors il se rend promptement vers l'ennemi qu'il rencontre au bourg d'Épinard, et remporte une victoire qui est rendue complète par la mort du baron de Craon.

A cette époque Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, donna l'église de Mozé à l'abbaye de Saint-Serge, et le seigneur de Vihiers, dont le domaine dépendait, céda vers le même temps le bourg avec les droits et revenus qu'il y possédait.

Geoffroy le Barbu et Foulques Rechin, neveux de Geoffroy Martel ayant partagé sa succession en 1060, le Rechin reçut l'Anjou et devint seigneur de Brissac et de Vihiers. En 1067, Geoffroy le Barbu, étant sorti de la prison où l'avait fait mettre son père, s'occupe des moyens de rassembler ce qu'il crut trouver de vassaux fidèles, et de se venger des traitements et des pertes qu'il venait d'éprouver. Ferme dans cette résolution, il se porta sur Brissac, dont il commença le siège; mais Foulques, attentif à ses mouvements, courut au secours de la place, résolu de combattre son frère avant qu'il pût achever les travaux qu'il poussait avec la plus grande vigueur. Il s'était assuré du succès par les moyens qui lui avaient déjà si bien réussi; il avait distribué de l'or et des terres aux chefs des troupes de son frère. Geoffroy fut battu, abandonné de ses soldats, pris et mis aux fers après avoir vu tailler en pièces une partie de son armée [1].

La paroisse de Gonnord existait dès le x[e] siècle. Une noble dame de Vihiers, nommée Vienne ou Guienne, possédait le quart des églises Saint-Pierre et Saint-Jean de Gonnord ainsi que des cimetières, et elle en fit don aux religieux de l'abbaye de Saint-Florent, avec quelques terres, deux étangs, les moulins qui y sont ou pourront y être établis, et la dîme des domaines appartenant à Adèle,

[1] *Recherches historiques*, par Bodin, t. I, p. 136-137.

dame de la Chaire[1], et à Giraud de Mâchelle. Cette donation fut faite à Vihiers, le 11 avril 1069, et elle fut confirmée quelque temps après par les enfants de ladite dame[2]. L'évêque d'Angers, Eusèbe, qui possédait les trois quarts des églises de Gonnord, céda aussi ses droits aux moines de Saint-Florent qui furent autorisés à y établir sur les rives du ruisseau un bourg avec des habitants privilégiés. En 1105, l'évêque Raynaud, partant pour la Croisade, s'arrêta à Gonnord et confirma ces donations. Le prieur de Saint-Florent avait son « hôtel » dans la basse cour du château. Il devait au seigneur, aux fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint, « une fouillée de pain de quatre « deniers, qui est une fouasse, et trois choppines de vin « rendues au château même. » Le cellerier de Saint-Florent levait la dîme dans la paroisse à charge de présenter à chaque nouveau seigneur « une paire de gants blancs « brodés et le poucier cousu de fil d'or » [3].

Dans ce même temps, Isembert ou Isembard, fils de Gatho ou Gastho (sans doute de celui que nous avons vu si brave et si malheureux au siège de Saumur), était seigneur de Thouarcé. Voulant attirer près de lui les moines de Saint-Florent, et considérant qu'il y avait trois églises dans son château de Thouarcé, Saint-Pierre, Saint-Jean et Saint-Lumin, il fit démolir celle de Saint-Jean qui était située dans un terrain marécageux et donna aux moines un emplacement pour la faire rebâtir. Il donna également les terrains nécessaires pour construire un faubourg et deux places pour établir des moulins à eau ainsi que plusieurs autres choses.

Les seigneurs voisins s'empressent d'imiter l'exemple

[1] La Grande et la Petite-Chaire ou Chaise, deux fermes dans la commune de Gonnord.

[2] *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent*, f° 79; *Cartulaire* ou *Livre blanc de Saint-Florent*, f°s x et xi.

[3] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, article *Gonnord*.

du pieux Isembard. Un chevalier de Martigné, nommé Bourmaud, donne la terre et le bois du Fouilloux. Guillaume et Arnaud de Chanzé, plusieurs pièces de terre et une rente de cent anguilles sur le moulin à eau d'Ermenbert, situé près de Chanzé. Aimeric Ermenard, la dîme de Chasles, savoir des fèves, des pois, des lentilles, du lin et du chanvre. Raoul de l'Hommeau, une coulée et deux îles près du pont de Thouarcé. Le prieur Aimeric concède à Almer Rigaud un demi-quartier de terre au Gué-du-Berge pour le planter en vigne. Payen de Faye et son épouse, Osanne, donnent la dîme des prémices de la Roche et de Chanzé. Engelbert Sorin, un quartier de vigne à Fesles. Hugue de Faye, la dîme d'un demi-arpent de vigne à Fontaine. Enfin, Raoul de l'Hommeau abandonne ses droits de sépulture de Fesles et de Bonnezeaux, à condition que les moines n'exigeront pour chaque enterrement que quatre deniers, à moins qu'on ne voulût bien leur en donner davantage, et ordonnant également que ceux qui ne pourraient payer les quatre deniers seraient enterrés gratis [1].

La nouvelle église Saint-Jean est achevée; l'évêque d'Angers, Geoffroy, étant malade et ne pouvant se rendre à Thouarcé pour en faire la dédicace, prie Hoël ou Johel, évêque du Mans, d'y aller à sa place. Nous sommes en 1093 : la veille du jour fixé pour la cérémonie, Isembard le jeune, devenu seigneur de Thouarcé par la démission de son oncle qui s'était fait moine, se porte au devant du prélat, accompagné de ses vassaux et monté sur un superbe cheval. Après avoir rencontré le bon évêque, le cortège revient sur ses pas, et, arrivé au sommet du côteau, Isembard montre avec satisfaction le chef-lieu de ses domaines : à droite, le château auquel est adossée l'église paroissiale de Saint-Pierre; à gauche, le nouveau temple et l'habitation des moines; au milieu, les maisons de ses sujets. Les

[1] *Livre blanc de l'abbaye de Saint-Florent*, f[os] xv à xxvi.

cloches sonnent à toute volée et la troupe se rend au château.

Le lendemain fut un beau jour pour les habitants de Thouarcé. Dès le matin, ceux des bourgs et villages voisins s'y rendent afin d'assister à la cérémonie. L'église Saint-Pierre est trop petite pour contenir la multitude des fidèles. Bientôt une longue procession en sort et se dirige vers l'église Saint-Jean, en passant sur le pont-levis jeté sur les larges douves du château. Le vénérable évêque marche à la tête, accompagné de Guillaume, abbé de Saint-Florent; des prêtres de Thouarcé et des environs; des moines Thibault, Martin, Gosselin et Isembard le vieux. Ensuite Isembard le jeune, les seigneurs de Chanzé, du Mesnil, de Sourdigné, Sigebrand de Passavant, et Berlay son frère, tous ceux enfin qui ont contribué à l'érection de la nouvelle église, tiennent les premiers rangs. Ils marchent religieusement et foulent avec respect le sol, car ils savent que la rue qu'ils parcourent est entièrement semée de tombeaux. La vaste place qui s'étend devant le portail de Saint-Jean est bientôt couverte de monde; Hoël approche du temple, jette l'eau sainte autour des murailles, puis pénètre dans l'intérieur qu'il bénit également, et les fidèles sont ensuite admis à assister aux chants religieux qui, pour la première fois, retentissent sous les voûtes du nouveau sanctuaire.

Telle est l'origine du prieuré de Thouarcé, l'un des plus importants de ces établissements religieux qui devinrent si nombreux quelques siècles plus tard, que nous n'en compterons pas moins de seize dans l'étendue des vingt paroisses du canton.

Une ère d'activité extraordinaire avait succédé à l'horrible crise de l'an 1000. L'abattement causé par l'idée de voir arriver la fin du monde à cette époque, avait fait place au courage et au besoin de renouveler partout les monuments attestant la puissance de l'homme.

Nous avons déjà mentionné l'existence d'un certain nombre de localités ; nous pouvons ajouter que l'ancienne église de Beaulieu remonte aux XIe et XIIe siècles, ce qui prouve que ce lieu était un centre de population dès cette époque, quoiqu'il n'ait été érigé en paroisse qu'au XVIIIe siècle. L'église d'Étiau remonte aussi au XIe siècle; celle de Quincé, qui ne sert plus au culte, porte des traces de construction qui remontent au moins au IXe siècle, et le lieu de Tessigné, dans la commune de Charcé, existait aussi au XIe. En 1085, l'église de Rablay, qui était possédée par des laïques, fut rachetée par les religieux de Saint-Serge; enfin l'ancienne église de Tigné portait aussi des traces remontant au IXe siècle.

Si nous énumérons ici quelques noms pris dans les chartes, ce n'est pas que nous croyions que les habitations ne fussent pas plus nombreuses à cette époque dans les campagnes : nous pensons au contraire, et nous sommes même convaincu que depuis longtemps, les bourgs, villages et hameaux y étaient en assez grand nombre; les fiefs même étaient déjà très multipliés. Les noms d'Allençon, Argonne, Bassac, Belligné, Bonnezeaux, Brigné, Brissac, Chanzé, Chanzeaux, Charcé, Chasles, Chavagnes, Chemellier, Cré, Doua, Druillé, Étiau, Faveraye, Faye, Fesles, Gastines, Gonnord, Grézillé, Jaugé, Joué, Luigné, Mâchelle, Maligné, Mauvezin, Mozé, Orillé, Quincé, Saulgé, Sourdigné, Souvardaine, Souzigné, Tessigné, Thouarcé, Tiercé, Tigné, etc., ne nous paraissent pas tirés du latin, mais nous semblent plutôt avoir une origine celtique.

Au XIIe siècle, nous voyons les établissements religieux se multiplier : on bâtit des prieurés, on fonde des chapelles : c'est le temps de la ferveur religieuse.

L'an 1105, Pierre II, évêque de Poitiers, confirme à Ranulphe, abbé, et aux moines de Saint-Maur-sur-Loire, la possession des églises de Faveraye et du Voide, situées

dans son diocèse et qui appartenaient depuis plus de trente ans à leur abbaye [1].

En l'année 1112, Foulques le jeune conduit une armée à Brissac, appelé alors en latin *Braccum saccum*.

En 1112-1120, on constate l'existence de Doua ou Douay, en latin *Doiacus*, *Dueium*, dans la commune de Chanzeaux, d'après le cartulaire de Chemillé, où fut bâtie une chapelle dédiée à Saint-Jean, et un prieuré dépendant de l'abbaye de Melinais, commune de Sainte-Colombe, près La Flèche. Il s'y tenait autrefois une assemblée et foire le jour de la Saint-Jean.

Le Pape Calixte II confirme, en 1122, à Etienne, abbé de Saint-Florent, la possession de l'église de Saint-Ellier, de celle de Gonnord et de celle de Saint-Hilaire de Montilliers avec la chapelle Saint-Nicolas [2]. L'an 1119, le même pape étant à Marmoutier, près Tours, avait confirmé à Pétronille, abbesse de Fontevrault, la possession du lieu de Saint-Calais (*Sancti Carileffi*), près Chavagnes, donné par Chalon de Blazon ou Blaison, et aussi la terre de la Prillière [3], donnée par Philippe de Blaison et son épouse, qui avaient également abandonné les bois et les terres qu'ils possédaient entre le Bois-de-Rou [4] et les Alleuds.

Ulger, évêque d'Angers (de 1124 à 1148), confirme à Matthieu, abbé de Saint-Florent, la possession des églises Saint-Pierre, Saint-Jean et Saint-Lumin de Thouarcé.

En 1130, le 12 juillet, le même prélat accorde à Godefroy, prieur de Cunault, le droit de présentation des églises de Saint-Maxenciol de Cunault et de Saulgé (en latin *Tarenciacum*).

Une dame, nommée Constance, ayant donné au chapitre

[1] *Archives d'Anjou*, par M. P. Marchegay, t. I, p. 267-268.

[2] *Livre d'argent de Saint-Florent*, f° 2; et *Livre rouge*, f° 6.

[3] La Prillière est une petite ferme située dans la commune de Chavagnes, à deux mille cinq cents mètres au nord du bourg.

[4] Les Bois-de-Rou sont entre Chavagnes et Luigné.

de Saint-Maurice d'Angers la dîme d'Étiau, quelque temps après, Lupel, son fils, voulut contester cette donation ; mais reconnaissant qu'il avait tort, il fit l'abandon de cette dîme entre les mains d'Ulger, évêque d'Angers, et la céda à perpétuité aux chanoines de Saint-Maurice.

Pierre Guiton donna (de 1133 à 1156) aux moines de Saint-Florent et à l'église Saint-Pierre de Gonnord, toute sa dîme de Mauvezin, celle qu'il avait sur les porcs, les veaux, la laine, le lin et le chanvre au Plessis, certaine dîme qu'il avait à Jaugé et celle des vignes de la Normandière. Ces dons furent faits avec le consentement de sa fille, Avise, et de son gendre, Pierre de la Ferté [1].

L'an 1140, Geoffroy le Bel ou Plantagenet, comte d'Anjou, créa l'étang de Brissac, dans la vallée de l'Aubance qu'il avait eue en échange de l'abbesse du Ronceray. L'église de Soulaines appartenait, au XIIe siècle, à l'évêché d'Angers, et fut de celles que l'évêque Ulger légua à son chapitre vers 1149.

Boissay ou Boissé, commune de Brigné, autrefois de la paroisse d'Ambillou, en latin *Buxeium* ou *Boseium*, est un des plus anciens domaines de l'abbaye de Nyoiseau. Le pape Innocent II le mentionne dans sa bulle de 1141, sans parler de la chapelle qualifiée souvent d'église, qui existait certainement avant 1150 et peut-être depuis longtemps. Elle était dédiée à Sainte-Madeleine et devint un prieuré réuni seulement au XVIIIe siècle au prieuré voisin des Lochereaux.

L'église de Grézillé, dont une partie datait du XIe siècle, appartenait alors à l'abbaye de Cunault. Elle appartenait au commencement du XIIe siècle, ainsi que la seigneurie du lieu, à Rainaud, fils de Joubert Tiremouche, et dès 1150 à son petit-fils Pierre Clereau ; celui-ci ou son successeur restitua en 1161 l'église à l'abbaye de Cunault.

[1] *Livre blanc de Saint-Florent*, f° 12.

En l'année 1186, Guérin de Luigné, considérant qu'il possédait une église près de son manoir de Luigné, et voulant y fixer un prêtre, avec la permission de l'évêque d'Angers, il donne une rente annuelle de neuf setiers de froment, neuf setiers de seigle, dix-huit sommes de vin rouge et diverses autres choses détaillées dans l'acte de fondation [1].

Dans la même année, le pape Urbain III confirme à Mainier, abbé de Saint-Florent, la possession de l'église de Saint-Ellier, de celle de Saint-Pierre de Gonnord avec la chapelle Saint-Jean, et des églises Saint-Pierre et Saint-Jean de Thouarcé avec la chapelle Saint-Lumin [2].

Au XII[e] siècle, fut construite la chapelle de la commanderie de Saulgé, qui appartenait aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus plus tard sous le nom de chevaliers de Malte. Cette chapelle, qui existe encore et qui servait de grange depuis longtemps, a été restaurée en 1862 et bénite le 25 août. Elle a quinze mètres de longueur sur cinq de largeur; elle est composée de trois travées éclairées par des fenêtres plein-cintre, et la voûte est en pierre avec des nervures peintes où sont sculptés les emblèmes des quatre évangélistes.

PERSONNAGES DU DOUZIÈME SIÈCLE

Outre les personnages dont nous avons signalé les actes, nous donnons ici une liste alphabétique de quelques autres qui se rattachent à la contrée que nous étudions.

AUBIGNÉ (Pierre d'), fils de Geoffroy de Doué, vers le commencement du XII[e] siècle. — Guillaume, nommé avec Superbe, sa femme, dans la charte de fondation du prieuré du Coural, de 1125 à 1144 (Cartulaire de Saint-Maur). — Geof-

[1] Archives du château de Brissac. Titres de propriété de Luigné, f° 1.
[2] *Livre rouge de Saint-Florent*, f° 16; *Histoire de Saint-Florent*, par Dom Huynes, f° 179.

froy, sire d'Aubigné, vivait l'an 1160, et fut père de Jean.

BRIGNÉ (Jean de) (*Joannes de Brineio*), nommé dans la charte n° LXII du Cartulaire de Saint-Maur, en 1147.

CHAVAGNES (Guérin de) (*Guarinus de Cavagniis*), dans une charte du prieuré de Saulgé-aux-Moines, de 1119 à 1127 et dans une autre de 1127 à 1154.

DOUÉ (Geldouin ou Gilduin de), seigneur de Doué et de Thouarcé, mort vers l'an 1173, dont la fille, Eustachin ou Eustachie, épousa un seigneur de l'Isle-Bouchard.

FAYE (Payen de) (*Paganus de Faia*), dans les chartes du prieuré de Thouarcé, notamment dans la XXVIIe de l'an 1126. Il était fils de Hugue et d'Aremburge et avait épousé Osanne.

GONNORD (Haton de) (*Hato de Goonort*), vers l'an 1100, dans les chartes du prieuré de Gonnord. — Pierre (*Petrus de Goonort*), dans la charte LXe du Cartulaire de Saint-Maur, de 1125 à 1144.

JALLAIS (Guillaume de) (*Guillelmus de Jalesis*), prieur de Gonnord, dans la même charte.

MARTIGNÉ (Benoît de), un des signataires d'un acte par lequel Geoffroy V le Bel ou Plantagenet, comte d'Anjou, consentit l'amortissement d'un droit qu'il avait sur les vignes du Saumurois (*Recherches historiques*, par Bodin, t. I, p. 167). — Briand, connétable du comte d'Anjou en 1152, nommé dans plusieurs chartes de Fontevrault. — Rainaud, fils d'un seigneur de ce lieu, fut élu évêque d'Angers et sacré le 12 janvier 1102, étant encore jeune. Il assista aux funérailles de Robert d'Arbrissel à Fontevrault, l'an 1116 ; fit la dédicace de l'église du Ronceray d'Angers, l'an 1119 ; fut nommé archevêque de Reims en 1124 et mourut en 1137.

MAUVEZIN (Constantin et Pierre de) (*de Malvezin*), sont nommés dans les chartes du prieuré de Gonnord, vers le commencement du XIIe siècle.

TREIZIÈME SIÈCLE

SOMMAIRE. — Donation de Brissac, démolition du château. Moulin de Gonnord. Traité concernant Rochefort. Accord entre le seigneur de Gillebourg et celui de Thouarcé. Incendie de Gonnord. Étang de Javesneau, près d'Étiau. Chapitre de Martigné. Vente des bois Saumurais (forêt des Marchais). Sièges ecclésiastiques à Brissac et à Thouarcé.

Au commencement de ce siècle, le château de Brissac avait une certaine importance et il appartenait aux seigneurs de Chemillé. Guy de Thouars ayant épousé Eustache de Mauléon, héritière de Chemillé, devint aussi seigneur de Brissac, et il fut confirmé dans cette possession au mois d'octobre 1203 par le roi Philippe-Auguste auquel il avait rendu des services. Cependant il paraît que Guy de Thouars ne sut pas conserver les bonnes grâces du roi, puisque Philippe donna Brissac en 1204, sous certaines réserves, à Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou. Enfin ce prince étant venu lui-même à Brissac le jour de l'Ascension 1206, et s'étant emparé du château, il fit travailler à sa démolition dès le lendemain.

Dix ans après, Aimeric Pelaud, membre d'une ancienne famille qui a possédé en Anjou les terres de Bouzillé et d'Érigné, et celle de Chavagnes-Pelaud, dans la commune de Gonnord, donna aux religieux de Saint-Florent le cours d'eau d'un moulin à Gonnord et les chemins nécessaires à l'exploitation [1].

Par une transaction faite en 1221, Guillaume de Longueville s'engage, tant pour lui que pour ses héritiers, à

[1] *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent*, par Dom Huynes, f° 185.

fournir chaque année au prieur de Notre-Dame-de-la-Colombe, trois setiers (environ six hectolitres) de froment à prendre à son manoir de Cré, paroisse de Saint-Ellier, et ledit prieur devra entretenir perpétuellement dans la chapelle (qui existe encore aujourd'hui près de l'ancien cimetière de Brissac), une lampe ardente à laquelle il sera ajouté six lampions aux principales fêtes de l'année [1].

Le 29 avril 1222, Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, et Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et du Maine, firent l'accord suivant entre Guyon, seigneur de Rochefort-sur-Loire, et Payen, son frère, d'une part, et les religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité (du Ronceray) d'Angers, d'autre part. Après contredits et débats, il a été convenu de ce qui suit : Ledit Guyon, pour le tort qu'il a causé aux religieuses, leur devra vingt livres tournois de rente annuelle et perpétuelle assignée sur ses biens et notamment sur sa terre de l'Alleu (*de Allodiis*) [2]. Quant au bian (espèce de corvée) que ledit seigneur de Rochefort disait être dû à son château par les sujets de ladite terre trois fois par an, il a été convenu qu'ils n'y travailleraient que deux fois par an, et cela hors du temps de la moisson et des vendanges, et qu'on y recevrait les hommes comme les femmes ; qu'ils ne seraient pas là comme sujets dudit seigneur, mais par la permission et autorisation desdites religieuses, pour le bien public (*ad utilitatem rei publicæ*) et pour la défense de ladite terre. S'il s'en trouvait qui n'auraient pas l'âge et ne posséderaient pas d'héritage au dedans de ladite terre, ils ne pourront pas être forcés de mettre un homme à leur place ; seulement il leur sera permis de se livrer à de petits travaux, tant hors du château pour les réparations des murs et des tours, qu'à d'autres ouvrages dans le château ou dans l'enceinte des fortifica-

[1] Archives du château de Brissac. Titres de propriété de Cré, f° 1.
[2] Commune de la Possonnière.

tions. Le prévôt du seigneur de Rochefort doit donner au serviteur de ladite abbesse, en présence des notables de ladite ville, les mesures à vin et à blé, et quand il donnera la mesure appelée jalon (*jallo*) et prevendier (contenant trois boisseaux), il recevra douze deniers tournois, et pour les autres mesures plus petites, six deniers. Si quelqu'un est pris pour homicide, incendie ou vol, il sera soumis à la juridiction dudit seigneur. Hors ces trois cas, ledit seigneur n'aura aucune juridiction sur la terre de Cour-de-Pierre. Ledit seigneur ne pourra lever sur les sujets de cette terre aucune taille, ni subside, ni ban vin, ni garde des vignes, ni troupe, ni cavalerie. Il ne pourra prendre les sujets, chevaux, bœufs, charrettes, blés, vins, ni autres biens leur appartenant. Les religieuses auront dans la ville de Rochefort un four à ban. Le seigneur n'aura dans ladite ville ou dans le bourg de Saint-Lambert-du-Latay aucun droit seigneurial, si ce n'est la juridiction sur les trois grands forfaits mentionnés ci-dessus. Toute l'eau du Layon avec le fonds du moulin et les poissons de ladite rivière dans toute son étendue, depuis le moulin du Gué jusqu'à l'Aululière ou au delà, appartiendront aux religieuses. Le bois du Latay et de la Haye (forêt de Beaulieu et des Marchais), qui appartenait en fonds aux religieuses, demeure commun entre elles et le seigneur de Rochefort pour leurs usages particuliers, c'est-à-dire au seigneur pour son château seulement, et auxdites dames pour leur lieu de Cour-de-Pierre, four, moulin, pêcherie et prieuré de Saint-Lambert [1].

Au mois de février 1225, un traité fut également passé entre André de Doué, seigneur de Thouarcé, et Olivier de Daon, seigneur de Pocé et de Gillebourg, relativement à leurs droits respectifs dans les bois du Latay. Il fut con-

[1] Archives du château de Brissac. Titres des Marchais-Ravart, t. XIV, fos 19 à 41.

venu qu'Olivier de Daon prendrait quatre de ses vassaux pour prouver ses droits, et de son côté le seigneur de Thouarcé choisit Geoffroy et Guillaume de Chanzé, chevaliers, et Pierre et Foulques de Cocé (*de Cocayo*), clercs. Le serviteur du seigneur de Thouarcé devait recevoir les deniers dus pour le parnage des porcs, en donner un dixième au prieur de Thouarcé, le nombre qu'il voulait aux assistants, et la moitié de ce qui restait devait appartenir au seigneur de Gillebourg. Quand le seigneur de Thouarcé envoyait des personnes chercher du bois dans la forêt, le seigneur de Gillebourg avait le droit d'exiger, pour une charretée, trois boisseaux de seigle et un denier ou un petit gâteau, et pour une charge d'homme, un denier seulement ou un gâteau. Enfin, toutes les contestations qui pouvaient survenir relativement à ces usages, devaient être jugées à Thouarcé [1].

Le patronage de l'église d'Aubigné était contesté jusqu'au XIII[e] siècle entre le seigneur du lieu et l'évêque d'Angers, qui s'entendirent pour le conférer, le 23 août 1218, à l'abbaye de la Roë, à la charge par elle d'y établir deux de ses chanoines pour l'église, et deux autres pour le service de la chapellenie fondée par les seigneurs. L'évêque confirma de nouveau cette donation le 20 mai 1226.

Cependant Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, jaloux de l'autorité des rois de France, se mit à la tête de la ligue dont le but paraît avoir été de renverser la régence de Blanche de Castille, mère de saint Louis. Il attira dans son parti Henri III, roi d'Angleterre, qui arriva, au mois de mai 1230, en Bretagne avec une armée. Louis IX, âgé seulement de quinze ans, se mit en devoir de repousser l'ennemi. Henri III retourna dans son pays vers la fin d'octobre, laissant en Bretagne Ranulphe, comte de Chestre,

[1] Archives du château de Brissac. Titres des Marchais-Ravart, t. XIV, f[os] 1 à 8.

qui pénétra en Anjou, prit et rasa le château de Gonnord et brûla la ville, puis fit le même traitement à Châteauneuf-sur-Sarthe [1].

En 1243, une noble dame, épouse de Philippe de Nemours [2], chevalier et chambellan de France, confirma la donation faite précédemment par Guillaume Bevereau, au chapitre de Saint-Maurice d'Angers, de l'étang, chaussée et moulin de Javesneau, situés près d'Étiau [3].

Le chapitre de Martigné-Briand avait été fondé vers 1240 par André de Doué ou de Martigné, seigneur du lieu, mais des difficultés s'étant élevées entre le curé et les chanoines, une transaction eut lieu en 1269 et fut confirmée au mois d'octobre de la même année par Nicolas Gellant, évêque d'Angers.

Le mardi après la fête Saint-Lucas 1272, Baudouin d'Ucé, seigneur de Pocé et de Gillebourg, vendit à Barthélemy de l'Ile, seigneur de Doué et de Rochefort, et à Aistayce de Doué, sa femme, tout ce qui pouvait lui appartenir en les bois Saumurais [4], pour la somme de trois cent-cinquante livres tournois, à la réserve des droits d'usage appartenant aux habitants des environs et à la charge de relever lesdits bois de la châtellenie de Gillebourg, sans foi et sans hommage, à six deniers de service [5].

En 1282, Nicolas Gellant, évêque d'Angers, assigna certains lieux aux archidiacres, archiprêtres et doyens ruraux pour tenir leurs juridictions. D'après cette ordonnance, l'archidiacre d'outre-Loire devait tenir ses audiences à Angers, à Saumur et à Brissac; tandis que Chemillé et Thouarcé furent les deux sièges désignés au doyen de Chemillé.

[1] *Histoire de Matthieu Paris*, p. 367; et *Histoire de Bretagne*, par Lobineau, t. I, p. 230.

[2] Sans doute Élisabeth de la Haye-Passavant, sa seconde femme.

[3] Archives de Maine-et-Loire. Titres de Joué, t. I, f° 2.

[4] Connus depuis sous le nom de forêt des Marchais, dans la commune de Faye.

[5] Titres de propriété des Marchais-Ravart, t. I, f° 8.

Andeart de Cré, veuve de Geoffroy de Montsoreau, et Geoffroy, son fils, cédèrent en 1297 leur terre de Cré, en la paroisse de Saint-Ellier, à Guérin d'Avort, auquel ils devaient déjà une forte rente en blé [1].

PERSONNAGES DU TREIZIÈME SIÈCLE

Aubigné (Jean d'), chevalier, sire dudit lieu en 1201, père d'Olivier. — Olivier, chevalier, sire dudit lieu en 1255, fut père d'Aimery. — Aimery, sire dudit lieu, maria son fils Guillaume avec Aliénor de Coesme en 1273. — Guillaume, fut père de Savary. — Herment, chevalier, mort en 1282 et enterré dans la chapelle de Villeneuve, commune de Martigné-Briand.

Chemillé (Pierre de), seigneur de Brissac en 1240-1248, épousa Aliénor, fille d'Eudon, vicomte de Porhouet. — Guy, seigneur de Brissac en 1251, et fils de Pierre.

Doué (André de), seigneur de Thouarcé en 1225, était fils aîné d'Eustache, dame de Doué et fondatrice, en 1229, de l'hôpital de cette ville.

Gonnord (Jean de), était au mois de mars 1246 à Orléans lors du traité et règlement passé entre le roi Louis IX et les barons de l'Anjou, au sujet des baux et gardes et des rachats dans cette province [2].

Ile (Barthélemy de l'), épousa Élisabeth, fille d'Olivier de Rochefort, et il eut en dot cette baronnie et ses dépendances. Il accompagna Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines en 1214, et eut pour enfants Bouchard et Eustache.

[1] Archives du château de Brissac. Titres de Cré, f° 2.
[2] *Archives d'Anjou*, par P. Marchegay, 1853, p. 164.

QUATORZIÈME SIÈCLE

SOMMAIRE. — Les Bretons viennent à Brissac et démolissent le château de Blaison. Concessions par le seigneur de Thouarcé des droits de garenne et de chasse. Vente de la Havardière. Peste noire. Garde du château d'Aubigné. Aveu de Rochefort; vente de cette terre. Les Bretons à Gonnord et à Brissac. Garde du clocher de Joué. Vente de Gillebourg. Fortifications de Montengibert. Grande misère.

La partie méridionale de l'Anjou, depuis Montfaucon jusqu'à Fontevrault, dépendait autrefois du diocèse de Poitiers; mais en 1317, le pape Jean XXII créa un nouveau diocèse dont le chef-lieu fut établi à Maillezais [1]. Une partie du diocèse de Poitiers servit à former le nouvel évêché et la portion de l'Anjou entre Montfaucon et Vihiers y fut réunie, de sorte que les paroisses de Faveraye et de Montilliers se trouvèrent comprises dans la nouvelle circonscription ecclésiastique.

Vers l'an 1320, les Anglais prirent la ville de Viniers et plusieurs autres forteresses dans les environs; les Bretons, pour les repousser, vinrent à Brissac, puis ils se rendirent à Blaison et ayant trouvé le château sans gardes, ils le démolirent, puis ils pillèrent l'église [2].

Le 9 août 1226, Bouchard de l'Isle, seigneur de Thouarcé et du Grand-Montrevault, accorda à Philippon et Simon Malard frères, la permission d'agrandir leur garenne de Belligné suivant les limites indiquées dans l'acte dressé à cette occasion. Il leur donna en même temps les droits dus alors sur les mesures à vin, et ceux exigibles pour la vente et

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton, département de la Vendée.
[2] *Antiquités d'Anjou*, par Hiret, p. 167; *Histoire d'Anjou*, par B. Roger, p. 292.

l'enlèvement des vins vendus par leurs sujets dans l'étendue de leur fief. C'est sans doute vers la même époque que Bouchard de l'Ile abolit son droit de garenne et permit aux propriétaires et principaux habitants des paroisses de Thouarcé et Faye de prendre dans leurs domaines toutes espèces de gibier et de poisson, et d'y établir des gardes particuliers indépendamment du garennier ordinaire de la seigneurie. Le seigneur de Thouarcé se réserva néanmoins la garenne située près de son château et que l'on appelle encore aujourd'hui le Parc, et maintint également les droits de garenne concédés par lui à Guy Amenard, seigneur de Chanzé, et au seigneur de Belligné. Ces droits furent concédés auxdits habitants à la charge de payer le jour de Saint-Michel (29 septembre), pour chaque quartier de vigne et de pré, deux sous et un denier, dans la paroisse de Faye, et trois sous et deux deniers dans celle de Thouarcé; pour chaque setrée [1] d'autre terre, à Faye, deux sous et sept deniers; et à Thouarcé, trois sous et sept deniers. Les habitations avec une minée, c'est-à-dire six boisselées de terre alentour ne devaient rien [2]. Les habitants de la paroisse de Rablay tenaient aussi du seigneur de Thouarcé, le droit de chasser le gibier à plume ou à poil sur leurs propriétés, à la charge de venir, tous les sept ans, *plesser*, c'est-à-dire refaire les palissades de sa garenne; un certain nombre avaient aussi le droit de pêche en la rivière du Layon.

En 1344, Jean Varenneau vendit à Jean de Bor, ou Dubour, la terre de la Havardière, qui était alors dans la paroisse de Saint-Jean-des-Mauvrets, tandis qu'elle est aujourd'hui dans la commune de Vauchrétien.

Geoffroy d'Ancenis, seigneur de Martigné-Briand, ratifia en 1346 la fondation du chapitre de chanoines qui existait dans cette paroisse.

[1] La setrée comprenait douze boisselées équivalant à soixante-dix-neuf ares.

[2] *Archives d'Anjou*, par M. P. Marchegay, 1853, p. 279-280.

A la fin de novembre 1348, une maladie cruelle désignée sous le nom de peste noire, commença ses ravages à Angers, et pendant onze mois elle occasionna une très grande mortalité dans tout l'Anjou. Les années 1349, 1350 et 1351 furent tellement pluvieuses, que les récoltes manquèrent presque complètement, et il s'en suivit une grande famine. En 1351 le setier de blé (environ deux hectolitres), valait à Brissac dix-huit livres de la monnaie alors en usage, tandis que le prix moyen à cette époque n'était que de dix à douze sous.

Louis I[er], duc d'Anjou, ayant octroyé à Jean d'Aubigné, seigneur dudit lieu, pour la garde de son fort, le pouvoir de contraindre les habitants des paroisses du Voide, de Montilliers, de la Fosse et de Tigné, à y faire le guet, excepté les sujets de Saint-Florent et de ses dépendances; comme le seigneur d'Aubigné n'observait pas ces conditions, le duc d'Anjou, par ses lettres du 7 août 1359, lui défendit de forcer les sujets des prieurés de la Fosse et de Montilliers à monter la garde le jour ou la nuit à Aubigné [1].

Le 13 février 1359, Bouchard de l'Ile, seigneur de Rochefort, rendit à Louis I[er], duc d'Anjou, un aveu pour raison du château de Rochefort avec la Motte-Saint-Symphorien, et leurs dépendances; son herbergement ou habitation des Marchais-Ravart; les bois Saumurais, anciennement appelés la forêt du Latay, etc. Dans cet aveu le seigneur de Rochefort déclare qu'à cause de son lieu des Marchais-Ravart, il lui appartient un droit d'herbage sur toutes les terres situées entre l'Aubance et le Layon, et entre le gué Barré et le ruisseau d'Allençon, comprenant ainsi les deux communes de Faye et Vauchrétien, une grande partie de celles d'Allençon, Saint-Melaine, Soulaines, Beaulieu et Mozé, et une petite portion de Mûrs, Saint-Jean-des-Mauvrets, Quincé et Thouarcé. Ce droit d'herbage était d'un

[1] *Histoire de l'abbaye de Saint-Florent,* par Dom Huynes, f[os] 236-257.

denier par chaque vache existant dans l'étendue des limites ci-dessus fixées et payable le mardi de la Pentecôte sous la galerie de l'église de Faye. Le seigneur des Marchais avait aussi droit de chasse dans tout ce territoire ; un droit de fournage de cinq deniers par chaque four ancien et quinze deniers la première année après la construction d'un nouveau, etc. [1].

Par acte passé le 28 juillet 1361, Bouchard de l'Ile donna en partage, à Guillaume de Saint-Denis, le tiers de la terre de Rochefort, dans lequel tiers fut compris la seigneurie des Marchais-Ravart, le fief des Chasnières en Thouarcé, etc., à la charge de relever de Rochefort à un denier seulement, sans foi ni hommage. En 1365, cette même terre des Marchais fut délivrée par le gouverneur de Rochefort à Yvon de Karolay, à qui elle avait été léguée par Hues de Kerantrait, chevalier breton.

Il y avait à Gonnord une troupe de bretons qui vinrent piller dans la commune de Faye en 1366. Quelques années après les Anglais occupaient une partie de l'Anjou, et ils s'étaient fortifiés dans l'abbaye Saint-Maur d'où ils ravageaient les environs, lorsqu'en 1369, Bertrand Duguesclin vint les y attaquer. Il finit par les chasser ; mais le duc de Bretagne, allié des Anglais, s'avança jusqu'à Brissac afin de leur prêter main forte. Duguesclin s'étant porté à la rencontre des Bretons, ils se retirèrent dans leur pays.

Cependant des bandes armées parcouraient continuellement la campagne [2], et pour s'en défendre on fortifiait les châteaux et même jusqu'aux églises. Ainsi un acte du 30 décembre 1373 [3], nous apprend que les chanoines de

[1] Archives de Brissac. Titres des Marchais, t. I, f°s 34 à 47.

[2] Le fréquent passage des Bretons dans ces contrées est encore prouvé par la grande quantité de monnaies bretonnes trouvées à Thouarcé, notamment en 1852, dans l'enclos de la villa du Gué-du-Berge construite par M. Larevellière-Lépeaux.

[3] Archives de Maine-et-Loire. Titres de Joué, t. I, f° 15.

Saint-Maurice d'Angers, considérant que l'église de Joué avait été fortifiée par la permission du roi pour servir de défense aux sujets de leur terre de Joué, et qu'elle pouvait en même temps protéger les habitants de tout le pays, conflèrent à Guillaume Pierres, chevalier, l'un de leurs vassaux, la garde du fort de Joué. Ils convinrent de lui donner soixante francs d'or par an à condition qu'il fournira, à ses dépens, de portier et d'échauguet pour ledit fort, sans pouvoir exiger des sujets qui manqueront à faire le guet ou à travailler aux douves du fort, et autres réparations, plus de deux sous tournois.

Le 19 septembre 1380, Ollivier d'Ucé, chevalier, seigneur d'Ucé et de Pocé, vendit la terre de Gillebourg à Jeanne d'Ucé, dame de Montjean, pour seize cents francs d'or; et vers l'an 1388, cette dame consentit à ce que les fortifications élevées à Montengibert [1], par son vassal André Malart et Marie de Mathefelon, son épouse, fussent maintenues.

A la fin du XIVe siècle les Anglais continuèrent à ravager l'Anjou, aussi la misère était si grande que la population avait diminué de moitié.

PERSONNAGES DU QUATORZIÈME SIÈCLE

AMENARD (Péan), était seigneur de Chanzé vers l'an 1300. — Guy, fils de Péan et d'Isabeau de Baussay, fut père de Briand, Jean et d'une fille nommée Eustache. C'est probablement à lui que Bouchard de l'Ile, seigneur de Thouarcé, avait concédé un droit de garenne avant l'année 1326. — Jouffroy (Geoffroy), valet, vivait en 1337; il était peut-être bien seigneur de Luigné. — Guyon, époux d'Anne de Vitré, était seigneur de la Bourgonnière ou Bourdinière [2] en 1373.

[1] Dans la commune d'Allençon.
[2] *Idem.*

Ancenis (Jean d'), était seigneur de Martigné-Briand vers 1390. Il maria sa fille Jeanne avec Lepart de la Jumellière.

Aubigné (Savary d'), fils de Guillaume et d'Aliénor de Coesme, chevalier, seigneur d'Aubigné, épousa, en 1329, Honneur de la Haye-Passavant, dont il eut Ollivier II et Pierre. — Pierre, seigneur de la Touche d'Aubigné, épousa, en 1374, Jeanne de l'Espine, dame de la Jousselinière. — Jean, était seigneur d'Aubigné et de la Gruechère [1] en 1390. — François, son fils, est aussi qualifié seigneur de la Gruechère dans la même année. — Guillaume, écuyer, seigneur des Marchais-Renault [2], vers l'an 1300. — Jean, écuyer, seigneur des Marchais, n'eut point d'enfants de son mariage avec Marguise Bourel. Par son testament du 15 septembre 1380, il légua quelques rentes à la fabrique de Faveraye et demanda à être enterré dans l'église. — Guyon, était seigneur de Champagne [3] en 1380.

Avort (Guillaume d'), était seigneur de Cré en 1331-1333.

Baussay (Amaury de), était probablement seigneur du Plessis-Baudouin en 1348-1351, et sa femme était issue de la maison de Maillé.

Bevereau (Pierre), chevalier, seigneur des Brosses-Bevereau [4] en 1352-1374, arrenta la terre de la Saulaye en Quincé, le 20 juin 1374, à Jean de Chartrené et à Guérite, sa femme. Il avait épousé Louise de Belossac, qui était veuve en 1396.

Brezé (Geoffroy de), fils unique de Jean et de Jeanne de la Haye, était seigeur de la Varenne, en Charcé, en 1356-1379. Il possédait aussi la Guignonnière dans la même commune,

[1] Dans la commune d'Allençon.
[2] Commune de Faveraye.
[3] *Idem.*
[4] Commune de Saint-Melaine.

Longueville dans celle de Saint-Ellier, etc. Il fut fait prisonnier par les Anglais en allant reconnaître le château de Passavant qu'ils occupaient en 1359-1360, ce qui l'obligea de vendre une partie de ses biens pour payer sa rançon; mais le Roi l'en récompensa en 1369. Il ne vivait plus en 1380 et laissa de sa femme Aliette de Chemillé, fille de Pierre, seigneur de Brissac et de Sedile de Garencière, Jean II, Jeanne, mariée à Geoffroy de la Grezille, et Thomasse, alliée à Guillaume d'Echerbaye ou de Cherbée.

Chateaubriand (Jean de), chevalier en 1366, était seigneur de la Maurouzière [1] et du Bourgbancinays [2] en 1375-1393.

Chemillé (Pierre de), seigneur de Mortagne en 1302 et de Brechessac (Brissac), maria sa fille Jeanne à Jean de Laval. — Un autre Pierre possédait Brissac vers 1340, et sa fille Aliette épousa Geoffroy de Brezé. — Guy, chevalier, était seigneur de Brissac en 1342. — Thomas, seigneur de Chemillé, de Mortagne et de Brissac en 1366, donna, au mois de février 1371, en douaire à Marguerite de Thouars, la terre de Mortagne, ou à son défaut celle de Brissac. Ils n'eurent qu'une fille nommée Thomasse, qui épousa Jean de la Haye.

Cœur de Roy (Jean), seigneur de Martineau-Cœur-de-Roy [3], fonda, en 1328, par son testament, la chapelle Sainte-Anne-de-l'Arceau, desservie au cimetière de Brissac.

Dubourg (Robin), était seigneur de la Havardière en 1361. — Yvon, écuyer, possédait cette terre en 1368-1392.

Dudresnay (Robinet), écuyer, était seigneur de Martineau en 1375-1380, il épousa : 1° Guillemette Prévostelle, et 2° Juliette de Coesmes, vivante en 1375, dont il eut une fille unique nommée Jeanne.

[1] Fief en l'air, c'est-à-dire sans domaine, dans la commune de Vauchrétien.

[2] C'était un village, espèce de faubourg aux portes de Brissac, à l'ouest du château, et aussi dans la commune de Vauchrétien.

[3] Même commune.

Haye (Bertrand de la), seigneur de Passavant et de Broichessac (Brissac) en 1394, laissa en mourant deux enfants : Jean, âgé de trois ans, et Jeanne, qui n'en avait que deux.

Ile (Barthélemy de l'), était seigneur de Rochefort et des Marchais-Ravart en 1356. — Jean, seigneur de Thouarcé, de Gonnord et du Grand-Montrevault, existait en 1353-1396.

Karolay (Hues de), évêque de Lentriguer [1], conseiller au Parlement de Paris, était seigneur des Marchais-Ravart, de la Motte-Saint-Aubin-de-Luigné et de Foudon en 1366-1387. Il habitait la ville d'Angers et y mourut vers 1390. — Jean, frère du précédent, docteur en théologie et régent de la Faculté de Paris, seigneur des Marchais en 1386-1389, habitait ordinairement cette terre. Il mourut dans un âge très avancé.

Kerantrait (Hues de), chevalier, fut aussi seigneur des Marchais en 1362-1363.

Petit (Perrot), était seigneur de la Roirie en Quincé en 1367. — Jean, son fils, possédait cette terre en 1382-1398. Il était aussi capitaine et garde du château de Broichessac (Brissac).

Puy du Fou (Jean du), était seigneur de la Barre en Villeneuve [2] en 1390.

Soçay ou Soussay (Jean de), était seigneur de Felines [3] en 1395.

Tigné (Jean de), seigneur dudit lieu, fut tué à la bataille de Poitiers en 1356; il eut un fils, nommé Georges, qui fut trésorier de Louis II, duc d'Anjou.

Ver (Jean de), était seigneur de Chanzeaux en 1385.

Villeneuve (Émery de), était seigneur dudit lieu de Villeneuve, paroisse de Martigné-Briand, en 1371-1373.

[1] Aujourd'hui Tréguier, chef-lieu de canton (Côtes-du-Nord).
[2] Commune de Martigné-Briand.
[3] *Idem.*

QUINZIÈME SIÈCLE

SOMMAIRE. — *Constructions :* château de Gillebourg; la Varenne; aile méridionale de l'église de Thouarcé; les Landes-Conquessac; église de Saulgé; l'Orchère. — *Fondations :* chapelles de la Motte-en-Girard, de la Noue-Blanche à Vauchrétien, de Saint-Jean-Baptiste à Chavagnes, Saint-Sébastien de Cré. — *Acquêts :* la Varenne, la Guignonnière, Longueville, la Villaine, la Havardière et le Petit-Riou. — *Aveux :* de Chanzeaux, Mirebeau, Brissac, Vauchrétien, la Barengerie, Chanzé, Luigné, les Landes-Conquessac, Chasles, la Reboute, Montbenault, Tessigné, Riou, Bonnezeaux, la Motte-en-Girard, Gastines, Millé-les-Loges, l'Orchère, Montengibert et Souzigné. — *Déclarations :* la Brunetière, cures de Quincé et de Rablay, prieurés de Saint-Blaise et de Thouarcé. — *Fois et hommages :* la Chaunière, la Havardière et Brissac. — *Droits féodaux :* Brissac, le prieuré de Saint-Melaine, Thouarcé, dîmes de Charcé et de Quincé. — *Faits de guerre :* les Bretons à Martigné.

En 1405, le 28 octobre, Geoffroy de la Grezille, époux de Jeanne de Brezé, et Thomasse de Brezé, veuve de Guillaume de Cherbée, firent le partage des biens qui leur revenaient de la succession de Geoffroy de Brezé et d'Aliette de Chemillé leurs père et mère. Jeanne de Brezé eut dans son lot les terres de la Varenne et la Guignonnière, en Charcé, celle de Longueville, le four à ban de Blaison, etc.; et Thomasse de Brezé eut, entre autres choses, l'hôtel et la terre de Noyant.

Charles de Dinan rendit son aveu pour les châtellenies de Candé et Chanzeaux, le 25 mai 1406 [1].

Suivant un contrat d'échange passé le 26 juin 1411, Simonnet Dampierres, écuyer, seigneur de Chavigné, céda la terre, fief et seigneurie de la Villaine, tenue du seigneur

[1] Renati Chopini,... *De Legibus Andium*, 1704, t. II, p. 255.

de Luigné, à foi et hommage et un cheval de service, à Pierre Trochon.

Le 30 mai 1414, Érard Salahadin, rendit à Jean Amenard, seigneur de Luigné, un aveu pour raison de l'hôtel, terre et appartenances de Mirebeau en Rablay.

Le régent du royaume (depuis Charles VII), avait confisqué la terre de la Havardière sur Guillaume Dubour parce qu'il s'était attaché au duc de Bourgogne, mais Jean de Conquessac ayant prouvé qu'il avait acquis cette seigneurie dès le 16 avril 1414, c'est-à-dire avant l'époque de la confiscation; Jean Papinot, lieutenant général en Anjou, rendit, le 10 janvier 1419, une sentence qui accorda la propriété de la Havardière audit de Conquessac, et débouta les prétentions de Guillaume Quatrebarbes qui voulait en jouir en conséquence du don que lui avait fait M. le Régent[1].

Jean de la Haye, chevalier, seigneur de Chemillé, de Mortagne et de Passavant, rendit, le 15 mars 1416, au duc d'Anjou, son aveu, comme homme de foi lige pour raison du château et châtellenie de Broichessac (Brissac).

Le 10 août suivant, Guillaume Odard, chevalier, seigneur de Vauchrétien, rendit à Jean de Craon, seigneur de la Suze et de Briollay, son aveu pour la châtellenie de Vauchrétien, relevant du château de Briollay, à foi et hommage lige et un épervier de service. La terre de Vauchrétien consistait alors en l'hôtel de Malvoisine[2], un étang, une garenne de quarante arpents, le bois nommé la Haye et les Varennes usagères contenant quatre cents arpents, etc. Les principaux vassaux étaient Charles Bevereau, seigneur des Brosses, qui devait foi et hommage et un cheval de service, et Jean de Conquessac, sei-

[1] Archives du château de Brissac. Titres de la Havardière, f° 9.

[2] L'hôtel ou château de Malvoisine, détruit depuis longtemps, était à l'endroit où se trouve la ferme nommée Cour-de-Vauchrétien, à quinze cents mètres à l'ouest du bourg.

gneur des Landes. Le seigneur de Vauchrétien était fondateur de l'église et avait droit de présenter le curé et un chapelain pour la chapelle de Malvoisine [1].

Guillaume du Cazau, rendit, le 4 août 1424, au seigneur de Thouarcé, son aveu pour la gagnerie de la Barengerie, commune de Rablay, tenue dudit du Cazau, par Micheau Barenger.

Jean Amenard, chevalier, seigneur de Chanzé, rendit au seigneur de Thouarcé, le 12 juillet 1428, un aveu pour la partie de sa terre de Chanzé, avec droit de moyenne et basse justice, tenue de la châtellenie de Thouarcé, à foi et hommage simple et un cheval de service.

Le même Jean Amenard était aussi seigneur de Luigné, et le 8 novembre 1429, il déclara tenir de Jean de la Haye, seigneur de Brechessac (Brissac), son château et sa terre de Luigné à foi et hommage simple et trois sous de service.

Le 2 juillet 1436, Guillaume Lemasle fit hommage au seigneur de Brissac et lui jura fidélité comme étant son vassal à cause de la terre de la Chaunière, située alors dans la paroisse de Saint-Jean-des-Mauvrets et aujourd'hui dans celle des Alleuds.

Jean de Conquessac, rendit, le 15 septembre suivant à Guillaume Odart, chevalier, seigneur de Vauchrétien, un aveu pour le domaine et fief des Landes avec justice foncière tenu à foi et hommage simple.

Le 3 février 1437, Jean Gauteron avoua tenir de Jean Amenard, seigneur de Chanzé, un fief à Chasles et reconnut devoir foi et hommage et demi-cheval de service.

René, roi de Sicile et duc d'Anjou, permit le 26 août de la même année à Jean de Montjean, de bâtir un château à Gillebourg et de le fortifier.

Le 22 septembre 1438, Charles Doeron, seigneur de Chavagnes-Peland et de la Reboute, rendit au seigneur de

[1] Archives de Brissac. Titres de propriété de Vauchrétien, f° 6.

Chanzé un aveu pour raison de sa maison de la Reboute, tenue à foi et hommage et un cheval de service.

Suivant un acte du 14 septembre 1440, Antoine Turpin, chevalier, seigneur de Crissé, de Vihiers et de la Varenne en Charcé, reconnut que Michel Mabille, prêtre et receveur de ladite terre de la Varenne, avait employé trois réaux d'or pour acheter une arbaleste d'acier, quarante-deux sous et demi pour une couleuvrine, soixante sous pour un cent de virtons ferrés et cinquante fers, le tout pour servir à la défense du château de la Varenne.

Jean Amenard, seigneur de Montbenault, rendit, le 27 février 1443, à Pierre de Brezé, seigneur de Brissac, un aveu pour son hôtel, domaine et dépendances de Montbenault et reconnut devoir dix-huit deniers de service.

En 1444, le 21 mai, Theaude ou Thuaude de Châteaubriand, chevalier, seigneur du Lion-d'Angers et de Vauchrétien à cause de Françoise Odart, son épouse, rendit à la baronnie de Briollay un aveu comprenant : *son hostel, herbergement et appartenances de Malvoisine avec les douves et clostures ; sa garenne à connils* (*lapins*), *et à lièvres et autres bêtes sauvayes ;* son étang situé près dudit lieu de Malvoisine ; plusieurs métairies et des rentes dues par un grand nombre de personnes. Ses principaux vassaux sont : Jean Bevereau, pour son hôtel et dépendances des Brosses, et pour les moulins de Clabeau ; Jean Amenard, chevalier, pour une partie de son château de Chanzé ; Regnault de Conquessac, pour son fief du Bourgbancinays et son manoir des Landes ; le seigneur de la Guespierre, pour son domaine dudit lieu, etc.

Jean Sohier avoua, le 13 juin de la même année, tenir du château de Brissac sa terre et seigneurie de Tessigné en Quincé, avec justice foncière, à foi et hommage simple et cinq sous de service.

Le 14 mars 1447, dame Gillette la Rousse, prieure de Saint-Blaise en Quincé, rendit à Pierre de Brezé, seigneur

de Brissac, une déclaration pour son prieuré, chapelle, domaine et dépendances. Le jour de Saint-Blaise, 3 février, il y avait alors audit lieu, une foire, et ceux qui s'y rendaient avaient coutume de faire une offrande à la chapelle; la prieure faisait percevoir, à son profit, un droit d'étalage sur les marchandises; et elle avait en outre la dîme sur une partie des terres environnantes.

Suivant un contrat du 30 novembre 1448, Jean Amenard, seigneur de Chanzé, céda la terre de Riou, dans la paroisse de Tigné, à sa fille Jeanne, épouse de Gilles de Maillé, seigneur de Brezé.

Vers l'an 1450, Jean du Tail, chevalier, seigneur de Riou, rendit à Jean Amenard, chevalier, seigneur de Chanzé, Cernusson et l'Assay, un aveu pour son hôtel, domaine et fief du Grand-Riou, relevant de l'Assay, à un cheval de service.

D'après plusieurs enquêtes faites en 1431-1434, il résulte que la châtellenie de Brissac appartenait alors à Pierre de Brezé, chevalier, qui l'avait eue par échange, au mois d'août 1434, de Jean de la Haye, seigneur de Chemillé, de Mortagne et de Passavant. Comme le château avait appartenu aux comtes d'Anjou, on l'appelait communément la Chambre-du-Prince. Il y avait alors à Brissac trois foires par an, à la Saint-Maurice (22 septembre), à la Saint-Vincent (22 janvier), et à la Madeleine (22 juillet); trois marchés par semaine, les mardi, jeudi et samedi; une aumônerie ou espèce d'hôpital; deux étangs, un grand et un petit qui entouraient une grande partie du château. Comme les moulins de la rivière d'Aubance étaient alimentés par l'eau de ces étangs, le seigneur de Brissac avait droit de faire mettre à chaque moulin, un boisseau marqué à son étalon, et le meunier devait payer au prévôt, pour chaque boisseau neuf, plein ledit boisseau de froment, évalué alors à quatre sous [1]. A la même époque, il existait entre

[1] *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, année 1855, p. 18-22.

Pierre de Brezé et le prieur de Brissac, une contestation relativement au droit de nommer un maître d'école. Un instituteur avait été établi dans le château; Geoffroy de la Vallaie, religieux de l'abbaye de Vendôme et prieur de Brissac, en avait aussi désigné un de son côté, et il finit par obtenir gain de cause pour son protégé.

Le 27 septembre 1453, Guillaume Prévost, seigneur de Bonnezeaux, se rend à l'assise de Thouarcé, tenue par Guillaume Delacroix, sénéchal et présente un acte en parchemin par lequel il avoue tenir de très noble et puissant Louis de Beaumont, seigneur de Thouarcé, les héritages ci-après déclarés : son hôtel, pressoir, bois et garennes de Bonnezeaux; un clos de vigne devant ledit hôtel; plusieurs prés en la prairie de la Rigaudière; le droit de fourchage, c'est-à-dire une fourche de foin pour chaque quartier de pré dans ladite prairie, autant qu'un homme peut en porter; la dîme des blés et du vin dans toute la partie orientale de la paroisse de Thouarcé au centre de laquelle se trouve le village de Bonnezeaux; une autre dîme dans la paroisse de Faye, lesquelles dîmes peuvent valoir, année moyenne, vingt-cinq setiers (environ cinquante-cinq hectolitres) de blé, et vingt-cinq pippes (environ cent quinze hectolitres) de vin; les deux tiers des prémices d'agneaux, pourceaux, veaux, laines, chanvres, lins et autres produits dans les limites des dîmes, etc. Comme le seigneur de Bonnezeaux tient toutes ces choses de la châtellenie de Thouarcé, il reconnaît devoir, à chaque mutation nouvelle, une paire d'éperons dorés au seigneur de Thouarcé, hommage et fidélité, secours et assistance toutes fois qu'il est nécessaire selon la coutume du pays [1].

Jean Bevereau, curé de Quincé, déclara, le 26 mai 1456, qu'il tenait de Pierre de Brezé, seigneur de Brissac, son

[1] Archives du château de Brissac. Mouvance hommagée de Thouarcé, t. I, f° 31.

presbytère, les jardins et appartenances avec quelques quartiers de vignes aux environs.

Le 1er mai 1457, on publia, à la porte de la chapelle Saint-Jacques-du-Latay, des lettres de sauvegarde données le 8 janvier 1456, par le roi, à Hervé du Plantis, seigneur des Marchais-Ravart, dans le but de le protéger en cas de guerre, lui, sa femme, ainsi que ses biens.

Vers l'an 1460, les paroissiens de Thouarcé firent construire l'aile méridionale de l'église Saint-Pierre et elle fut plus tard nommée la chapelle Sainte-Barbe.

Regnault de Conquessac, écuyer, fit foi et hommage à Errard de Brie, seigneur de Villemoisan, le 5 avril 1461, pour raison du domaine et fief de la Havardière.

Le 8 octobre 1462, Jean Baraton rendit à Pierre de Brezé, seigneur de Brissac, un aveu pour la terre et seigneurie de la Motte-en-Girard qui lui avait été donnée le 1er septembre 1455, par Marguerite d'Aubigné, sa mère, veuve alors de Jean Baraton [1].

Le prieur de Saint-Melaine était sujet du seigneur de Brissac, et, trois fois par an, à Pâques, à la Toussaint et à Noël, il devait lui envoyer des gâteaux et du vin par un messager spécial ainsi que nous allons l'expliquer. Le 1er novembre 1465, haute et puissante dame Charlotte de France, fille naturelle de Charles VII, et de la belle Agnès Sorel, et épouse de très haut et très puissant Jacques de Brezé, seigneur de Brissac et autres lieux, se trouvait au château lorsqu'elle fut avertie, sur les neuf heures du matin, qu'un cavalier, vêtu d'une manière extraordinaire, s'approchait du donjon. Aussitôt, une foule de curieux arrivent de tous côtés, et le cavalier dit à haute voix et par trois fois : *Monseigneur de Broichessac, ou vos alloués et commis, venez recevoir le devoir que vous envoie le*

[1] Archives du château de Brissac. Titres de propriété de la Motte-en Girard, f° 12 *bis*.

prieur de Saint-Melaine! La dame de Brissac est à la porte de la grande salle, entourée de ses demoiselles, et donne l'ordre à un page de s'approcher du messager. Celui-ci a les jambes garnies de houzeaux tout neufs avec des éperons appelés touches, composés d'une seule pointe, sans mollettes, il porte une épée au côté, et remet aussitôt deux gâteaux appelés échaudés et deux quartaux de vin. Puis il descend de sur son cheval, et présente au valet un troisième échaudé et un autre quartau de vin. Pendant ce temps-là les serviteurs du château examinent le cheval qui doit être du prix de dix livres tournois, et s'assurent s'il est ferré des quatre pieds et s'il n'y manque pas un clou. Ils vérifient également si la selle du cheval est toute cousue à chevilles de bois, ayant seulement deux clous pour tenir les arçons; car la plus petite irrégularité dans ces détails peut entraîner la confiscation du cheval au profit du seigneur de Brissac [1].

Le 5 décembre 1465, Théaude de Châteaubriant, chevalier, seigneur de Vauchrétien, octroya à Renault de Conquessac, écuyer, seigneur des Landes, la permission de reconstruire sa maison dudit lieu, qui avait été ruinée par les guerres. En conséquence, il eut la faculté de la faire rebâtir en entier et de la renfermer de douves et murailles, ce qu'il fit quelque temps après.

Louis de Beaumont, chevalier, seigneur du Plessis-Macé, était, à cause de Jeanne Jousseaume, sa femme, seigneur de Thouarcé en 1466, et il eut à prouver, par une enquête, les droits et privilèges de sa châtellenie. Il fut alors constaté que la seigneurie de Thouarcé relevait du duc d'Anjou, en garde et en ressort, sans foi et sans hommage, c'est-à-dire en franc alleu. Un château-fort existait alors près et au nord de l'église paroissiale. Au centre de la

[1] Archives de Brissac; et *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, 1855, p. 24-25.

ville se trouvaient des halles pour l'étalage des marchandises aux foires qui se tenaient trois fois par an, le jour de la Chaire de Saint-Pierre (18 janvier), et aux fêtes de saint Pierre (29 juin) et saint Simon (28 octobre). Les habitants de Thouarcé étaient exempts des coutumes et acquits, c'est-à-dire des droits de péage, etc., dans un rayon de cinq lieues autour de la ville. La châtellenie ou juridiction seigneuriale s'étendait dans les paroisses de Thouarcé, Faye, Rablay, Mozé, Saint-Jean-des-Mauvrets, Saint-Melaine et Vauchrétien, et, selon la coutume d'Anjou, il y avait un gibet ou justice patibulaire à quatre piliers pour la punition des criminels. Plusieurs fois, dans le courant du xve siècle, il y en eut de pendus au gibet, qui était alors entre Belligné et la Gruechère, au carrefour formé par le croisement du grand chemin d'Angers à Thouarcé et du chemin Chalonnais, en face de la maison nommée Léard.

Le 12 janvier 1468, Jean Amenard, écuyer, seigneur de Chanzé, traitant le mariage de sa sœur Catherine avec Jean de Villeneuve, écuyer, seigneur dudit lieu, lui assigna pour son droit successif la somme de cent livres tournois de rente, partie en argent et partie en denrées. Dans ce contrat, on voit que le setier de froment, mesure de Brissac (environ deux hectolitres), est évalué vingt sous; le setier de seigle, quinze sous; un chapon, douze deniers ou un sou; une poule, huit deniers. Le seigneur de Chanzé promit en outre de donner en mobilier la somme de deux cents écus d'or.

Pierre Thorodes était seigneur de Gastines en l'année 1469, et le 5 mai il avoua tenir de Louis de Beaumont, seigneur de Thouarcé, une partie de son fief à foi et hommage simple et cinq sous de service.

Le 8 juin 1470, James Louet, trésorier d'Anjou, fit foi et hommage à Gilles de Maillé, seigneur de Milly-le-Mugon, pour raison de son fief de Millé-les-Loges.

Une sentence rendue le 7 septembre 1473 par Pierre Poyet, juge d'Anjou, entre les chanoines de Saint-Pierre d'Angers, et Jean Baraton, seigneur de la Motte-en-Girard, maintint lesdits chanoines dans le droit de percevoir la dîme en la paroisse de Charcé. Il est rappelé que le chapitre de Saint-Pierre est propriétaire de la seigneurie de Charcé qu'il tient du duc d'Anjou, et que les chanoines, comme fondateurs de l'église et présentateurs de la cure, ont droit, pour faire un traitement convenable au curé, de prendre la dîme dans toute la paroisse, et même, dans certains endroits, de percevoir le sixième des récoltes, le tout rendu en la grange dixmière.

L'année 1480 est marquée par la bénédiction de la petite cloche qui se trouve dans la chapelle Saint-Arnoul au village de Souzigné et dont l'inscription en lettres gothiques nous apprend que L'AN MIL CCCCIIII[xx] [1] CETTE CLOCHE FUT FAITE ET ARNOUL TIBAULT lui donna son nom. L'intérieur de la chapelle est orné de peintures à fresque et d'inscriptions en partie effacées, parmi lesquelles on distingue les noms des quatre évangélistes.

A cette époque, le village appelé Bourgbancinays, à l'ouest du château de Brissac, avait acquis son plus grand développement. Il y avait une vingtaine de maisons parmi lesquelles on distinguait plusieurs hôtels ou habitations nobles et quelques tanneries. Il avait disparu depuis longtemps lorsqu'on y établit en 1813 ou 1814 le champ de foire de Brissac, qui fut transféré en 1831 au nord de la ville, près du Cormier.

Jean Cailleau, curé de Rablay, que l'on écrivait alors Arablay, rendit, le 20 août 1482, à Thibault de Beaumont, seigneur de Thouarcé, une déclaration par laquelle il avoue tenir le presbytère dudit lieu, avec ses dépendances, diverses rentes en argent, en blé et en

[1] C'est-à-dire 1480, comme c'est dit ci-dessus.

chapons, et quelques dîmes, à la charge du service divin.

Le 1er novembre 1482, Jeanne d'Aubigné, dame du Marais, reconnut être femme de foi lige, c'est-à-dire vassale de noble et puissant Jacques Amenard, écuyer, seigneur de Luigné, à cause de son hôtel de l'Orchère, avec les vergers, ouches, bois, prés, pâtures et garennes, etc., en dépendant, ainsi que les rentes en deniers, chapons et poules à elle dues dans les paroisses d'Allençon, Chavagnes, Vauchrétien et Luigné. Cette dame reconnaît devoir pour toutes ces choses, au seigneur de Luigné, dix sous de service annuel au jour de Noël, et doit fournir un emplacement, dans la cour de l'Orchère, pour emprisonner les animaux saisis par les gardes de Luigné dans les bois Guérins.

Par un acte passé le 2 mai 1487, Jacques de Brézé, seigneur de Brissac, abandonna à Jean Prévost, curé de Quincé, les dîmes de blés, vins, pois, fèves et autres produits de la paroisse, à la charge de dire ou faire dire, chaque dimanche, une messe basse dans l'église de Quincé, et de faire peindre dans ladite église les armoiries du seigneur. La messe devra être célébrée au château de Brissac dans le cas où la famille seigneuriale viendrait y demeurer [1].

Le 17 mars 1488, un paroissien de Coutures, nommé Jean Ayeul, demeurant au village de la Garde, faisait son testament et laissait tous ses biens à sa mère pendant qu'elle vivrait. Après sa mort, ces héritages devront être employés à la dotation d'une chapelle ou chapellenie dont le droit de patronage et de présentation appartiendra à Jean Baraton, seigneur de la Motte-en-Girard et à ses successeurs. La chapelle devra être construite dans la cour de la Motte, paroisse de Charcé, sous le vocable de Saint-Mathurin, et le service divin y sera célébré à perpétuité par le chapelain.

[1] Titres de la mouvance censive de Brissac, t. X, fo 98.

Pierre Amys rendit au seigneur de Thouarcé, le 26 janvier 1489, une déclaration pour une maison, ouche, jardin et dépendances, sis à la Brunetière, en la paroisse de Faye, et reconnut devoir un denier de cens ou rente.

En 1490, Louis de la Hune, seigneur des Brosses-Marquier, avait procès contre Pierre Prévost, seigneur de la Motte de Saulgé, parce que celui-ci avait effacé et rasé les armoiries dudit de la Hune, et rompu son banc dans l'église de Saulgé.

Dans un écrit en parchemin, daté du 1er février 1491, Antoine Turpin, seigneur de Montengibert, avoue qu'il tient de Pierre de Rohan, chevalier, seigneur de Gillebourg, son château dudit lieu de Montengibert, basse-cour, douves, viviers, jardins, etc., un grand nombre de pièces de terre et bois détaillés dans l'acte, et les métairies du Bois, de Villeneuve, de la Picardie et de la Couchettière. Parmi les rentes qui lui sont dues, on remarque que le prieur de Thouarcé doit chaque année, à Pâques, à la Saint-Jean, à la Toussaint et à Noël, un pain appelé *fouillée*, et une pinte de vin qu'il est tenu de payer à Montengibert. Si le commissionnaire qui les apporte vient à cheval et que l'animal soit déferré ou qu'il y manque seulement un clou, l'animal est confisqué au profit du seigneur; s'il se présente à pied et qu'il y ait un seul point d'alène rompu à ses souliers, on peut les lui ôter et le renvoyer nu-pieds. Le seigneur de Montengibert a droit de four à ban au bourg d'Allençon, auquel tous les habitants doivent cuire leur pain; un droit d'étalage à percevoir sur les marchandises exposées aux foires qui se tiennent le jour de l'Assomption, les lundis de Pâques et de la Pentecôte et à Noël; enfin, droit de justice haute, moyenne et basse dans toute l'étendue de la seigneurie.

Le 15 octobre 1491, Thomas de Daillon, écuyer, seigneur des Noyers-Amenard et de Souvigné (aujourd'hui Souzigné), reconnut être homme de foi lige, c'est-à-dire vassal

tout dévoué, de Louis de la Trémouille, vicomte de Thouars et seigneur de Doué, pour raison d'une partie de son fief dudit Souvigné, en la paroisse de Martigné, avec droit de moyenne et basse justice; droit d'imposer les mesures à blé et à vin à ses sujets; de percevoir deux deniers pour l'enlèvement de chaque pippe (environ cinq hectolitres) de vin vendu dans les limites de la seigneurie, etc. Enfin, il avoua être tenu de faire deux mois de garde, au château de Doué, lorsqu'il en serait requis en temps de guerre ou dans tout autre circonstance qui pourrait le rendre nécessaire.

Vers cette époque, une troupe de soldats bretons s'étaient installés à Martigné, et ceux qui étaient logés chez le prévôt l'ayant obligé d'abandonner sa maison, défoncèrent la porte du grenier où se trouvait le blé des chanoines, en donnèrent à leurs chevaux et mirent tout en désordre. Ce qui obligea le trésorier du chapitre à traiter avec les pillards, et il convint de leur donner pour quatre sous de pain, deux quartiers de mouton et deux boisseaux d'avoine [1].

Jacques Amenard, seigneur de Luigné, permit le 8 septembre 1493 à Guillaume Geneault, licencié en lois, sieur de l'Orchère, de reconstruire son manoir dudit lieu avec douves et pont-levis, tours, créneaux, arbalétrières, canonnières, machicoulis et autres formes de château et forteresse, et lui céda en même temps le patronage d'une chapelle en l'église d'Allençon [2].

Pierre de Rohan, maréchal de France, avait acheté la terre de Gillebourg vers 1480, et quelques années après il entreprit de reconstruire le château. Pour cela, il fit démolir l'ancien manoir; fit venir, pour fabriquer de la brique,

[1] Archives de Maine-et-Loire. Registres capitulaires de Martigné.

[2] Archives de Brissac. Mouvance hommagée de Luigné, t. I, f°s 119-120.

des ouvriers étrangers qui s'installèrent près des bois Saumurais ou forêt des Marchais, dans le voisinage de la ferme de la Brosse. Il prit du bois dans la forêt, ainsi qu'il en avait le droit selon l'ancien usage, et construisit en même temps des moulins. Enfin la grosse tour fut élevée en 1496. Le château de Gillebourg était très beau à cette époque; cependant Pierre de Rohan fit élever, trois ans après, le magnifique château du Verger, en la paroisse de Seiches.

Le 6 mai 1495, frère Thomas Morel, prieur de Thouarcé, se rendit à l'assise de la seigneurie, tenue par Olivier Branchu, bachelier en lois, remplaçant le sénéchal absent, et présenta un parchemin signé dudit prieur et de deux notaires. C'était une déclaration par laquelle il reconnait tenir, de noble et puissant Thibault de Beaumont, seigneur de Bressuire, du Plessis-Macé et de Thouarcé, la plus grande partie des biens dépendant du prieuré Saint-Jean, et comprenant cent quarante-un articles dont les principaux sont: l'église, hôtel, maisons et appartenances, jardins et prés situés au bourg de Thouarcé. Deux moulins à eau appelés encore aujourd'hui les moulins du Prieur; diverses pièces de terre et vigne; des cens et rentes montant à quatre livres dix-neuf sous en argent, deux cent-cinquante-quatre boisseaux de froment, cent-trois boisseaux de seigle, cent-vingt pintes de vin, cinq chapons, deux poules et une livre de cire; les deux tiers du produit des droits d'étalage à la foire Saint-Simon; la dîme dans une partie des paroisses de Thouarcé et Faye; droit de pêche et de chasse; et droit de nommer les instituteurs de la paroisse, etc.

Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie et seigneur de Brissac, fit foi et hommage au roi, le 9 septembre 1498, pour raison de son château et seigneurie de Brissac.

Le 11 du même mois, Robert de Conquessac, curé de Vauchrétien, fonda en l'église de cette paroisse une cha-

pellenie sous le vocable de saint Jacques et saint Christophe, autrement dite de la Noue-Blanche, et qu'il avait déjà dotée en 1495.

Jean Desvignes et sa femme fondèrent aussi, en la même année, la chapelle Saint-Jean-Baptiste dans l'église de Chavagnes.

Enfin, le 4 mai 1499, Anne d'Avort, dame de Cré, donna divers héritages pour fondation et dotation de la chapelle Saint-Sébastien qu'elle avait fait construire depuis peu auprès de son manoir.

PERSONNAGES DU QUINZIÈME SIÈCLE

Aignan (Olivier de Saint-) était seigneur du Marais, dans la paroisse de Faveraye et de l'Orchère, en 1457-1468. Il épousa Jeanne d'Aubigné, qui vivait encore en 1482, et ils eurent un fils nommé Jean.

Amenard (Guy), seigneur de Chanzé, de Luigné et de l'Assay, dès 1377, était marié à Louise de la Haye, en 1383, et fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. — Briand, fils aîné du précédent, avait épousé Jeanne de la Jumellière, et périt aussi à la journée d'Azincourt, sans avoir eu d'enfants. — Jean, fils puiné de Guy, fut seigneur de Chanzé et de Luigné en 1410; épousa Jeanne Souvain dont il eut un fils nommé Jean, et une fille qui fut mariée au célèbre Guérin de Fontaine, vainqueur des Anglais à la bataille de Baugé; Jean Amenard mourut vers 1418, et sa femme vivait encore en 1420. — Jean, fils des précédents, fut chevalier du Croissant, seigneur de Chanzé, Luigné et l'Assay, en 1423-1469, épousa Louise de Clermont, veuve en 1470, et remariée ensuite à Louis de Brie. — René, fils de Jean et de Louise de Clermont; fut aussi seigneur de Chanzé, l'Assay et Luigné en 1473-1478, et mourut jeune vers le commencement de l'an 1482. — Jacques, écuyer, oncle du

précédent, lui succéda dans les seigneuries de Chanzé, l'Assay et Luigné, et il fut marié à Catherine Leroux, veuve en 1497 et épouse en secondes noces de Jean Amenard. — Jean, seigneur des Noyers-Amenard et de Belligné en 1431-1466. — Jean, seigneur de Montbenault en 1434-1436. — Jean, écuyer, aussi seigneur de Montbenault, en 1443-1456, et de la Hucaudière en Thouarcé. — Pierre, écuyer, seigneur de Montbenault et de la Saulaye en Thouarcé, en 1468-1478, époux de Jeanne de Conquessac, mort avant le 28 février 1480. — Thomas, frère aîné du précédent et son principal héritier, seigneur de Montbenault et de la Saulaye, en 1481-1486. — Jean, seigneur de Montbenault, de la Saulaye et de la Hucaudière, en 1488-1497, avait épousé Renée de Puyguyon qui se remaria avec N. Legay, seigneur de la Guymonière.

Aubigné (François d'), chevalier, seigneur de la Motte-en-Girard, 1412-1413. — Briand, seigneur de l'Orchère, en 1415. — Guyon II, fils de Guyon Ier, seigneur de Champagne en la paroisse de Faveraye, en 1402-1407. — Guyon III, fils du précédent, seigneur de Champagne, en 1449. — Guyon IV, fils des précédents, seigneur de Champagne, en 1486. — Thibault, seigneur de la Touche de Faveraye, vers 1440. — Pierre, seigneur d'Aubigné et du Coudray-Macouard, 1493-1494.

Avort (François d'), écuyer, seigneur de Cré, 1437-1466, du Verger en Linières, paroisse de Brigné, époux de Marie Savary.

Baraton (Jean Ier), chevalier, seigneur de la Motte-en-Girard, 1430-1442; épousa, le 6 avril 1415, Marguerite d'Aubigné, dont il eut François, Jean, Macé, Marie et Catherine abbesse de Nyoiseau. — François, écuyer, seigneur de la Hucaudière en Charcé, près la Motte-en-Girard, 1451, mourut en 1484, ayant épousé Anne de Feschal. — Jean II, fils puîné de Jean Ier, seigneur de la Hucaudière

et de la Motte-en-Girard, 1455-1484, mourut en 1495 et fut enterré le 18 février dans l'église de Charcé.

Beaumanoir (Jean de), écuyer, seigneur de Landemont, ayant épousé Marie Riboule, veuve de Jean de l'Ile, seigneur de Thouarcé, prit aussi la qualité de seigneur de Thouarcé et de Gonnord en 1424-1428.

Beaumont (Louis de), fils de Geoffroy et de Catherine de Fougère ou de la Haye-Joulain, chevalier, seigneur de Thouarcé, de Gonnord et du Plessis-Macé, etc., en 1440-1475, épousa Jeanne Jousseaume, fille de Louis et de Jeanne de l'Ile. Il fit bâtir le château du Plessis-Macé et y reçut le roi Louis XI en 1472. Ses enfants furent Louis de Beaumont, évêque de Paris, Jacques, Thibault et Catherine, mariée à Eustache du Bellay.

Béraudière (Eustache de la), seigneur de la Gruechère en Allençon, en 1488-1489, épousa Jeanne Bahourt, fille de Jean, seigneur de la Gruechère, et mourut vers 1491.

Boispéan (Pierre du), seigneur de Mirebeau en Rablay, 1436. — René, seigneur de Mirebeau, 1475-1486.

Brezé (Jean de), fils aîné de Geoffroy et d'Aliette de Chemillé, chevalier, seigneur de la Varenne en Charcé, 1403, épousa Marguerite de Bueil, fille de Jean et d'Anne d'Avoir, dont il eut Pierre, Geoffroy, Guillaume et Jean. — Pierre, fils aîné du précédent, chevalier, seigneur de la Varenne en 1407-1412, épousa Clémence Carbonnel, veuve en 1422, dont il eut Pierre II, etc. — Pierre II, grand sénéchal de Normandie, seigneur de la Varenne et de Brissac, fut tué à la bataille de Montlhery, le 17 juillet 1465. Il avait épousé Jeanne Crespin et eut Jacques qui lui succéda. — Jacques fut aussi grand sénéchal de Normandie, posséda en Anjou les seigneuries de Brissac, Claye et Denée, et mourut le 14 août 1494. Il avait épousé Charlotte de France et en eut Louis, Jean et plusieurs filles.

Chabot (Perceval), chevalier, seigneur de Gonnord et de Thouarcé, 1434-1440, épousa Jeanne de l'Ile. — Jean, sei-

gneur de Gonnord et de Thouarcé, en 1456. — Renault, chevalier, seigneur de Brigné, 1456.

Chources (Pierre de), seigneur de la Chouanière ou Chaunière, paroisse des Alleuds, 1406-1412.

Conquessac (Jean de), fils de Thomas, était seigneur de la Havardière et de la Briderie en Vauchrétien en 1411-1420. — Jean, fils du précédent, fut seigneur du Bourgbancinays, des Landes-Conquessac et de Clos-Guenet en 1434-1447; il épousa Marguerite de Cherzay, veuve en 1448 et vivant encore en 1452. — Regnault, fils aîné du précédent, écuyer, fut aussi seigneur du Bourgbancinays, des Landes, la Havardière et Clos-Guenet en 1463-1486, et fut enterré dans l'église de Vauchrétien. Il avait épousé Marie de la Roche, veuve en 1487, et tutrice de René, son fils.

Dudresnay (Jean), écuyer, seigneur de Martineau-Cœur-de-Roy en 1398-1438, capitaine du château de Brissac en 1411-1421, épousa Marie de Brézé, veuve en 1447, et vivant encore en 1450. — Regnault, fils des précédents, chevalier, seigneur de Martineau en 1444-1477, conseiller et chambellan du roi Louis XI, fit la guerre en Sicile et fut nommé gouverneur du comté d'Ast en 1447. Dans une bataille contre les Italiens, il fut fait prisonnier et paya une rançon de quatorze mille écus [1].

Dutour (Jean), était seigneur de Chandoiseau, paroisse de Faveraye, en 1466.

Escoublanc (Maurice), seigneur de la Reboute, paroisse de Faye, vers 1450. — Jean, seigneur de la Reboute en 1475.

Garnier (Jean), seigneur de Souvardaine en 1485. — Lezin, seigneur de la Chaunière, aux Alleuds, en 1465-1497.

Haye (Jean de la), chevalier, seigneur de Passavant, Chemillé et Brissac, en 1416-1434, se battit contre les Anglais en plusieurs rencontres.

[1] *Histoire de Bretagne*, par d'Argentré, pp. 560-562.

HUNE (Jean de la), seigneur des Brosses-Marquier, paroisse de Saulgé, vers 1400. -- Gillet, écuyer, seigneur des Brosses, 1435-1459. — Louis, écuyer, seigneur des Brosses, 1466-1490.

ILE (Bouchard de l'), était seigneur de Gonnord et de Thouarcé en 1400-1407. — Jean, fils du précédent, fut seigneur de Gonnord et de Thouarcé en 1412-1413, et épousa Marie Riboule.

JAILLE (Tristan de la), seigneur de Montahier en Quincé, 1410-1412, épousa Lorette d'Anjou, dame de la Roche-Talbot, et en eut Bertrand. — Bertrand, chevalier, seigneur de Montahier, 1442-1459, fut marié à Guillemette Odart, mourut le 13 septembre 1459 et fut enterré dans l'église de Souvigné, près Sablé [1]. — Pierre fils aîné des précédents, seigneur de Montahier, 1459-1469, grand sénéchal de Provence, épousa Isabelle de Beauvau, fille de Bertrand. — Hardouin, seigneur de Montahier, mort vers l'an 1493. — Bertrand, chevalier, seigneur d'Avrillé près Brissac et de Montahier, 1493-1496, épousa Catherine Leroy, veuve en 1496, et tutrice de son fils René.

JOUSSEAUME (Louis), seigneur de Gonnord et de Thouarcé en 1440-1444.

JUMELLIÈRE (Guillaume de la), fils de Lepart et de Jeanne d'Ancenis dame de Martigné-Briand, naquit vers 1389; seigneur de Martigné en 1423-1447, de la Guerche en Saint-Aubin-de-Luigné et de Blaison, épousa en 1407 Marguerite de Bellozas, dont il eut Lepart et Jeanne. — Lepart, né vers 1411, chevalier, seigneur de Martigné, la Guerche et Blaison, en 1452-1470, demeurait au château de la Guerche en 1452-1461. Il eut pour enfants René, Louise et Françoise. — René, époux de Jeanne de Karolay, dame des Marchais-Ravart, morte sans enfants en 1429.

KAROLAY (Yvon de), seigneur de Foudon et des Marchais-

[1] *Histoire de Sablé*, p. 174.

Ravart, 1386-1400, épousa Marie de Léon, qui habitait les Marchais et mourut vers 1415. — Guyon, fils unique des précédents, écuyer, seigneur des Marchais en 1411-1414, épousa, le 14 juin 1407, Catherine du Gué, dont il eut Jeanne, mariée à René de la Jumellière.

Lebrun (Jean), était seigneur du Fresne, en la paroisse de Faye, l'an 1436. — Jean II, seigneur du Fresne en 1465-1488, épousa Marie Mallineau, qui vivait encore en 1493, dont Jean, François, Catherine et Renée. — Jean III, seigneur du Fresne en 1497.

Legay (Guyon), seigneur de la Rabastière, en Rablay, 1470-1486, comparut à la montre de la noblesse d'Anjou à Chemillé, le 18 décembre 1470, et épousa Marguerite Huon, veuve en 1496.

Lemasle (Guillaume), seigneur de la Chaunière, paroisse des Alleuds, 1436-1458, mort avant février 1459, épousa Jeanne de Chources, morte avant novembre 1461.

Mabillz de la Paumellière (Jean), seigneur du lieu en Saulgé-l'Hôpital, mort avant 1483.

Mallineau (Guyon), seigneur de Mons, paroisse de Faye et de Vaux, paroisse de Thouarcé (aujourd'hui commune du Champ), 1444-1463, épousa Françoise Baraton, vivante en 1481.

Michel (Jean), né en 1396, seigneur de la Roche-Maillet en 1450-1486, fut institué châtelain et receveur de Gillebourg en 1436.

Montjean (Regnault de), chevalier, seigneur de Gillebourg en 1397-1420, sénéchal d'Anjou, 1416-1420, était marié à Guyonne de Lenay en 1399. — Jean II, fils de Jean Ier et d'Anne de Sillé, fut seigneur de Gillebourg en 1432-1461, et épousa Marie de Maillé. — Jean III, fils des précédents, né vers 1447, seigneur de Montjean, de Bécon et de Gillebourg en 1464-1477.

Odart (Aymar ou Amar), chevalier, seigneur de Vauchrétien en 1377-1404. — Guillaume, son fils, possédait

cette terre en 1408-1442. — Thibault, chevalier, fils de N. Odart et de Marie de Mathefelon, fut seigneur d'Allençon et de Montengibert en 1417-1423.

Oiron (Charles d'), chevalier, seigneur de la Reboute et de Chavagnes-Pelaud en 1425-1438, habitait cette dernière localité en 1425 ; il fut marié à Marguerite de Boucheaulx.

Petit (Guillaume), fils de Jean, sieur de la Roirie en Quincé, 1412-1414, époux d'Agnès Prestrelle, veuve en 1436. — Georget, fils des précédents, sieur de la Roirie, 1434-1471. — Jean, né vers 1408, écuyer, sieur de la Roirie, 1475-1491.

Pierres (Pierre), seigneur du Plessis-Baudouin, 1447. — René, écuyer, seigneur du Plessis, 1466. — Guillaume, seigneur du Plessis, 1484, et des Chailloux, en la paroisse de Thouarcé (aujourd'hui commune de Champ).

Pineau (Jean du), seigneur de la Maillardière en Charcé, 1413. — Guy, seigneur du Pineau, 1476-1484. — Jean, écuyer, seigneur de l'Aumenière, 1452. — Christophe, seigneur de l'Aumenière, 1486.

Plantys (Guillaume du), fils de Jean et de Thiéphaine de Landerneau, était seigneur des Marchais-Ravart en 1430, et il y demeurait quand il mourut au mois d'avril 1437. Il avait épousé Jeanne de la Rivière, dont il eut Hervé et Jeanne, épouse de Guillaume Serpillon. — Hervé, écuyer, né vers 1415, fut seigneur des Marchais, après son père, et du Plantys, en la paroisse de Sainte-Christine ; il habitait ordinairement les Marchais où il mourut en 1496. Il avait épousé Marie du Puy du Fou, dont il eut Jean. — Jean, écuyer, fut aussi seigneur des Marchais en 1483-1497, et mourut vers cette dernière année. Il avait épousé, vers 1479, Anne d'Averton, qui vivait encore en 1504, et dont il eut Jacques, François, Antoine, Catherine, Marie et Marguerite.

Prevost (François), seigneur de Bonnezeaux en 1477-

1488. — Jean, seigneur de la Motte de Saulgé-l'Hôpital en 1457-1464, épousa Jeanne de Fesque, morte vers 1462.

Puy du Fou (Guyon du), seigneur de la Barre en Villeneuve, 1413. — Guy, seigneur de la Barre en 1433-1441. — Jean, chevalier, seigneur de la Barre en 1456-1476. — Maurice, écuyer, seigneur de la Barre en 1486.

Rohan (Charles de), épousa Catherine de Gueaquin ou du Guesclin, de la famille du célèbre Bertrand du Guesclin, et dame de la Saulaye, en Quincé, 1445-1461. — Louis, fils des précédents, fut seigneur de la Saulaye, et épousa Marie de Montauban.

Rouault (Jacques), second fils de Jean et de Jeanne du Bellay, était seigneur de Riou vers 1420. Il épousa Anne de Châteaubriant, dont il eut Louis et Jacques. — Louis, seigneur de Riou vers 1480.

Savary (François), écuyer, ayant épousé N. Dudresnay, fille de Regnault, fut seigneur de Martineau-Cœur-de-Roy en 1475-1477.

Serpillon (Guillaume), seigneur de Jaugé en Gonnord, et d'un fief à Chasles, en 1407. — Jean, écuyer, seigneur de Jaugé en 1430-1436. — Pierre, seigneur de Jaugé en 1481.

Thorodes (Jean), était seigneur de Gastines, paroisse de Faye, en 1430-1458. — Pierre, écuyer, possédait cette seigneurie en 1464-1474.

Tigeou (Jean), seigneur des Marchais-Renault, paroisse de Faveraye, en 1436-1457, épousa Belleassez de l'Ommaye, dame de la Tigeouère, en 1486. — Gilles, écuyer, seigneur des Marchais en 1479-1483.

Thory (Jean de), seigneur de Cré en 1490, à cause de sa femme Anne d'Avort, veuve en 1494 et vivant encore en 1506.

Trochon (Jacques), seigneur de la Bourgonnière, aujourd'hui Bourdinière, paroisse d'Allençon, en 1460-1468. —

Jean, écuyer, seigneur de la Bourgonnière en 1488-1493, épousa Catherine de la Vignole.

TURPIN (Jean), chevalier, seigneur de Montengibert et d'Allençon en 1433-1469, épousa Marie Mallard. — François, leur fils, seigneur de Montengibert et de l'Épinay-Maillard en 1460-1463. — François II, seigneur de Montengibert en 1466. — Gilles, fils de François, écuyer, seigneur de Montengibert, de l'Épinay-Maillard et de la Gâchetière en Quincé en 1480, mort avant septembre 1488, et père de Jean. — Guillaume, seigneur de la Gachetière, épousa Marie Petit. — Antoine, chevalier, seigneur de Vihiers, de la Grézille, de la Varenne en Charcé, du Ponge en Thouarcé et de la Roche-Maillet en 1429-1460; épousa Anne de la Grézille, fille de Geoffroy, morte vers la fin de 1463, dont Jacques, Jeanne, Guillemine, Marie, Jean et Pierre. — Jean, seigneur de la Varenne et Longueville en 1464-1495. — Jacques, écuyer, seigneur de Vihiers, de la Grézille et du fief du Ponge en 1463-1500, épousa Louise de Blanchefort, veuve en 1502 et vivant encore en 1513.

VALLÉE (Jean de la), seigneur de la Rastellière, paroisse de Faye, en 1474-1489, lieutenant du Juge d'Anjou, mort le jeudi 7 avril après Paques 1496, suivant le manuscrit de Guillaume Oudin, publié dans la *Revue de l'Anjou*, année 1857, où l'on a mis par erreur sieur de la Vastelière, au lieu de Rastellière.

VAU (Jamet du), seigneur du Vau de Chavagnes, 1410-1429. — Jean, seigneur du Vau de Chavagnes en 1442-1472, juge ordinaire d'Anjou, fut enterré en l'église Saint-Michel-du-Tertre d'Angers le dernier jour de février 1472. Sa femme, Marguerite de la Croix, fut enterrée auprès de lui le 5 juillet 1473. — Gilles, écuyer, seigneur du Vau, 1475-1491. — Jean, écuyer, seigneur du Vau en 1496-1500, eut pour femme Marie Sabart.

VILLENEUVE (François de), second fils de Jean Ier et de Léonor de la Chausseraye, sa deuxième femme, écuyer,

seigneur de l'Ourcellière, paroisse de Faye, en 1470-1486. — Jean, fils unique de Jean Ier et de Jeanne de Daillon, sa première femme, écuyer, seigneur de Villeneuve, paroisse de Martigné, en 1467-1495, épousa le 12 janvier 1468 [1] Catherine Amenard, vivante en 1503. — Louis, seigneur de Felines en 1489-1491.

[1] *Coutumes d'Anjou*, 1725, in-fol., t. I, col. 1616; et *Vie de Guillaume Ménage*, p. 404.

SEIZIÈME SIÈCLE

Sommaire. — *Constructions :* Eglise de Brissac; châteaux de Brissac, de Martigné, des Marchais-Ravart et de Luigné; chapelles en l'église de Faye, de Faveraye, aile méridionale de l'église de Brigné; château de Chanzé, chapelle Saint-Martin des Noyers, charpente de l'église de Thouarcé et chapelle du Pineau, chœur de l'église de Martigné. — *Fondations :* Chapelles de Chandoiseau, Saint-Jean *alias* Malvoisine à Thouarcé, Saint-Nicolas-de-la-Roirie à Martigné, Notre-Dame-de-Pitié aux Marchais-Ravart, des Picards en Charcé, Saint-Jacques à Brigné, de la Noue-Blanche et des Landes en Vauchrétien, du Saint-Esprit à Chavagnes. — *Acquêts :* Doua, Montengibert, la Motte-en-Girard, Vauchrétien, Luigné, butte de l'ancien château de Thouarcé, Gillebourg, Orillé et le Mesnil. — *Aveux :* Felines, la Grange-Ferrée, Doua, la Reboute, Gillebourg, Millé-les-Loges, l'Épinay-Maillard, la Gaucherie-Bitault, la Motte ou la Cour-de-Saulgé, les Brosses-Marquier. — *Déclarations :* Prieuré du Latay, chapelle Saint-Lumin, Fesles, fabrique de Faye, cure de Thouarcé, châtellenie de Thouarcé, fabrique de l'église de Thouarcé, cure de Brissac, chapelle Saint-Jacques à Thouarcé, Villeneuve, les Noyers-Amenard, cure de Luigné. — *Fois et hommages :* Luigné, Vaux, l'Echasserie; les vassaux de Brissac, de Luigné, de Thouarcé. — *Droits féodaux :* Dîmes de Vauchrétien, droit de Mai, droit de chasse et pêche en la paroisse de Rablay; droits de prévôté, minage, péage et barrage à Thouarcé; érection du comté de Brissac, baronnie de Luigné. — *Bénéfices ecclésiastiques :* Prieurés et chapelles; confrairies. — *Faits de guerre :* Pillage de l'abbaye de Faye, les Huguenots à Tigné, siège du clocher de Thouarcé et incendie des églises; prise de Brissac, de Gillebourg, de Maligné; pillage à Brissac, Rochefort, Martigné, Vau de Chavagnes, l'Orchère, Prunay; siège de Tigné, Piedllon. — *Voyages des rois et princes :* Charles IX et Henri IV à Doué, Martigné, Allençon, Brissac, Gonnord, Chemillé, Chanzé, Thouarcé, Tigné; le duc d'Anjou à Brissac et à Gonnord.

René de Cossé, alors écuyer, premier pannetier du roi, ayant acheté la terre de Brissac de Louis de Brezé, comte

de Maulévrier et grand sénéchal de Normandie, par contrat du 20 janvier 1502, fit aussitôt après reconstruire une partie du château. Le roi Louis XII lui avait donné pour cela la coupe des bois le Roy et du Latay, qui lui appartenaient encore à cette époque et qui firent partie, plus tard, de la forêt dite de Brissac. On travaillait encore au château en 1509.

Le 21 novembre 1503, Thibault de Beaumont, seigneur de Bressuire, de Gonnord et de Thouarcé, était à son château de la Forêt-sur-Sèvre et il fit un accord avec Louis Fouquely, échanson du roi, relativement à la terre de Doua en Rablay. Ce dernier avait acheté le 9 juillet 1501, de Perrine du Boispéan, dame de Mirebeau, divers domaines et entre autres l'hôtel de Doua et ses dépendances. Thibault de Beaumont consentit à ce qu'il tiendrait les dites choses avec justice foncière seulement de la seigneurie de Thouarcé à foi et hommage, et vingt-cinq sous pour l'estimation d'un huitième de cheval de service. Faculté lui fut aussi accordée de faire construire une garenne près de sa maison de Doua [1].

C'est aussi à cette époque que René de la Jumellière, seigneur de la Guerche, de Blaison, etc., fit construire, sous la direction de Pierre Peret, architecte, le beau château de Martigné, et quoique le monument soit aujourd'hui en ruine, on y voit encore, vers le haut de la façade méridionale, son écusson écartelé au 1er et 4e : *d'argent à trois fasces d'azur, à la croix ancrée de gueules brochant sur le tout*, qui est de la Jumellière; au 2e et 3e : *de gueules à trois quintefeuilles d'argent*, qui est d'Ancenis; et, sur le tout, de Beaumont-le-Vicomte : *d'azur semé de fleurs de lis d'or au lion de même.*

Noble et puissant seigneur René de Cossé était au château de Brissac les 8, 9 et 10 juillet 1504, et ses vassaux se pré-

[1] Archives de Brissac. Mouvance hommagée de Thouarcé, t. II, f° 4 *bis*.

sentèrent successivement pour lui faire foi et hommage dans l'ordre suivant :

Guy de Clermont, comme procureur de Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, fit foi et hommage simple pour la terre de la Saulaye en Quincé et reconnut devoir cinq sous de service au jour de Saint-Maurice. René du Pasnantais, écuyer, pour raison de son domaine et seigneurie de la Grange-Ferrée, confessa devoir quinze deniers de service. Jacques des Hommes, pour raison de la Motte-en-Girard et la Hucaudière en Charcé, doit seize deniers de service. Jean Sohier, écuyer, doit cinq sous pour sa maison, seigneurie et appartenances de Tessigné. Émery Louet, à cause de Mathurine Turpin, sa femme, doit cinq sous de service pour le fief de la Gâchetière. Jean Leroux, seigneur de Charruau, comme procureur de René de la Jaille, seigneur de Montahier, fit foi et hommage pour l'hôtel, étang, moulin, bois et appartenances de Montahier, et doit deux sous six deniers de service. Pierre Prevost, écuyer, seigneur de Saulgé, fit foi et hommage lige pour la Motte-de-Chaugé (Saulgé) et ses appartenances, tenue à trois sous de service. Jean Amenard, seigneur de Luigné, à cause de Catherine Leroux, sa femme, fit foi et hommage pour la motte, hôtel et seigneurie de Luigné, avec haute justice, tenue à trois sous de service.

Le 10 février 1505, Gilles Boscher rendit à la châtellenie de Martigné son aveu pour raison de la seigneurie de Felines.

Depuis plus de dix ans il y avait un procès entre le seigneur de Vauchrétien et le curé, relativement aux dîmes de la paroisse; enfin le 9 juin 1506 une transaction fut faite entre Guy d'Arquené, seigneur de Vauchrétien, à cause de Catherine de Feschal, son épouse, d'une part, et Jean de Mathefelon, curé du lieu, et il fut convenu que ce dernier percevrait les dîmes de la paroisse, et que le seigneur serait déchargé de la rente de vingt-six setiers (environ

soixante-dix-neuf hectolitres), moitié froment et moitié seigle, et deux pippes (neuf hectolitres et demi) de vin qu'il servait au curé.

Christophe de Goulaine, seigneur de Chanzé et de Luigné, reçut, les 2 et 3 janvier 1508, les hommages de ses vassaux dans l'ordre suivant au château de Luigné : Pierre Turquart, pour raison du lieu de la Villaine en Martigné. Pierre Audoyer, à cause de Louise Girault, sa femme, pour la terre et seigneurie du Verger, à Linières. Jean Maugeays, à cause de Perrine du Boyspéan, sa femme, pour sa terre de Mirebeau en Rablay. Claude de la Guynemaire, au lieu des enfants mineurs de Jean Trochon, pour la terre et seigneurie de la Bourgonnière ou Bourdinière en Allençon. Jean Dignan, pour sa terre du Plessis en la même paroisse. François Tessier et Jean Charbonnier, pour raison chacun de la moitié d'une maison au Bas de Luigné, à la charge de garder les prisonniers au château.

Le 1er juin 1509, René du Pasnantais rendit à René de Cossé, seigneur de Brissac, un aveu pour raison de son hôtel, domaine et dépendances de la Grange-Ferrée.

Perrine ou Pétronille du Boyspéan, dame de Mirebeau, fonda, par actes des 25 mars et 10 avril 1510, dans la chapelle du prieuré de Doua, une chapellenie de Saint-Jean *alias* de Mirebeau.

Antoine Turpin, sieur de la Turpinière, vendit le 1er juillet 1511 à Pierre de Rohan, duc de Nemours, seigneur de Gillebourg et maréchal de France, la terre, fief et seigneurie de Montengibert pour la somme de huit mille trois-cents livres, à la charge de servir les rentes dues sur cette terre.

En 1512, Jacques du Plantys, seigneur des Marchais-Ravart, fit agrandir le château dudit lieu.

Le 8 juin même année, Guillemine du Pineau rendit à René du Bellay, seigneur de Thouarcé, un aveu pour l'hôtel, domaine et dépendances de Doua.

Louise Daverton, prieure du prieuré Saint-Jacques du Latay, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, rendit, le 23 novembre 1514, à René du Bellay, seigneur de Thouarcé, une déclaration pour raison de l'hôtel, cour, jardins, grange et appartenances du Latay, avec les garennes, bois, etc.; les rentes dues par divers particuliers; droit de dîme en la paroisse de Faye, le tout tenu au divin service dit et célébré chaque jour en la chapelle du dit prieuré; et pour le droit de fondation, la prieure reconnaît devoir chaque année un denier parisis, payable la veille de Notre-Dame Angevine (7 septembre) à la recette du seigneur de Thouarcé.

Le 1er mars 1519, Jean Saulde, prêtre, chapelain de Saint-Lumin de Thouarcé, rendit au seigneur du lieu une déclaration pour le domaine et les rentes de la dite chapelle.

Julien Simon, écuyer, seigneur du Mortier et de la Reboute, rendit, le 9 du même mois, au seigneur de Chanzé, un aveu pour la terre et fief de la Reboute.

Vers l'an 1520, Jacques du Plantys, seigneur des Marchais, fit construire, sur le côté septentrional de l'église de Faye, une chapelle communiquant par une arcade avec la nef; mais Mathurin de Montalais, chevalier, baron de Courcelles, époux de Renée de Goulaine, seigneur et dame de Chanzé, ayant établi que comme patrons et fondateurs de la dite église, ils avaient droit d'y faire peindre leurs armoiries sur une litre funèbre, autour des murailles en dedans et en dehors, d'y êtres inhumés, d'avoir un banc et oratoire, enfin d'empêcher le seigneur des Marchais d'empiéter sur ces droits; il s'ensuivit un procès, terminé par une transaction.

François de Brie, sieur de la Sorinière et de Fesles, paroisse de Thouarcé, s'avoua, le 2 mars 1520, sujet de René de Cossé, seigneur de Brissac, pour son fief, closerie et métairie de Fesles, par le moyen du seigneur de Chourses.

Le 18 mai 1524, les procureurs de l'église de Faye ren-

dirent à Gilles du Bellay, seigneur de Thouarcé, une déclaration pour l'église, le cimetière de Faye, les dimes et les rentes qui lui appartiennent.

Pierre Dutour, licencié ès-lois, seigneur de Chandoiseau, avait donné par acte du 22 avril 1501, divers biens pour fonder une chapelle auprès de son logis ; peu de temps avant sa mort, le 1er décembre 1524, par son testament, il ordonne que l'on emploie la somme de cent vingt livres pour l'agrandissement de l'église de Faveraye. Rappelant que sa chapelle de Chandoiseau est fondée de trois messes par semaine, il désire qu'elle soit érigée en bénéfice ecclésiastique, et pour en augmenter les revenus, il donne un pré, une rente de vingt-deux boisseaux de froment, huit boisseaux de seigle, et deux pippes (quatre barriques) de vin à prendre chaque année dans les vignes dépendant de Chandoiseau ; il nomme aussi un chapelain et réserve, pour ses successeurs, la présentation à cette chapelle. Il fait aussi un legs à l'église de Faveraye et demande à y être enterré.

Vers l'an 1525, on construisit l'aile droite ou méridionale de l'église de Brigné, et on dérangea pour cela les tombes de quelques membres de la famille Clerambault, qui possédait alors la terre de Maurepart, et qui avait fondé une chapelle sous le vocable de Saint-Nicolas.

Dans un acte en parchemin, daté du 22 juillet 1525, Charles de Rohan s'exprime ainsi : « De vous très haulte, « très excellente et puissante princesse Madame Loyse, « mère du Roy, duchesse d'Anjou, etc., je Charles de « Rohan, chevalier de l'ordre, comte de Guyse et seigneur « de Gillebourg, cognois et confesse estre votre subject et « homme de foy et hommage lige au regard de vostre « chastel d'Angiers et duché d'Anjou, à cause et par raison « de ma chastellenie, terre, fief et seigneurie de Gillebourg « dont la déclaration s'ensuyt. — Domaine : mon chastel de « Gillebourg ainsi qu'il se poursuit et comporte avec les fos-

« sés, douves et sceinture de murs à machicoulis tout alen-
« tour, avec pont leveys et planche et tous droits de chastel
« appartenant à seigneur chastelain, et au dehors de mon
« dit chastel, moulin à eau et moulin à vent avec le droict
« de moulans de mes subjects... Un estang nommé l'estang
« de la Chaussée des Noettes... Mon bois et garenne
« dudit Gillebourg à congnilz (lapins), lièvres et perdrix...
« Le droict de deffays et garenne à poisson que j'ay en la
« rivière du Layon, depuis le moulin de Jumeau... Ma
« gaignerye du Layon... Ma gaignerye des Nöes... J'ai
« droict de coustume et levaige des denrées qui sont
« vendues et levées en ma dite chastellenie par les mar-
« chans... et mes subjects ne doivent point de coustume
« es autres chastellenies voisines comme à Martigné,
« Vihiers, Chemillé, Thouarcé, Brissesac (*sic* pour Brissac),
« le Pont-de-Cée, Doué et autres, et aussi les subjets des
« autres chastellenyes voisines n'en doivent point en ma
« dicte chatellenye. Advoue toute justice, haulte, basse et
« moyenne, sceaux à contractz au marc de la justice à
« troys pilliers, mesure à blé [1] et à vin, des quelles je me
« patronne à moy mesme... Le lieu, chastel anxien, terre,
« fief et seigneurie du Mesnil d'Aubigné et de Orillé, sis
« en la paroisse de Thouarcé... Un estang et chaussée
« appelé l'estang du Mesnil, auquel y a moulin à eau..,
« Tiens et possède de présent le chastel, terre et sei-
« gneurie de Montangibert composé à doubles ponts leveys,
« basse court, douves, vergiers, jardrins, boys, foussez,
« clouaison de murailles vieilles et anxiennes... Jehan du
« Cazeau est mon homme de foy simple pour raison de son
« lieu, terre et appartenances de la Rimbaudière à cinq
« soulz de service... Le seigneur de la Tour est mon
« homme de foi simple pour raison de sa terre et seigneurie

[1] Le boisseau, mesure de Gillebourg, contenait dix-neuf litres quatre cent-quarante-six millièmes.

« de Tourneville. Le prieur de Faye est mon homme de « foy simple pour raison des dismes de bledz et de vins « qu'il prend et lève chascun an en la paroisse de Faye. « René de Cossé, seigneur de Broichessac (Brissac) est mon « homme de foy simple pour raison de ses clox, terres et « appartenances de Martineau-Cuer-de-Roy à cinq sols de « service... Guyon Mallineau, seigneur de Vaulx, pour « raison de son hostel, domaine et appartenances de Vaulx. « Fortenay de Caumont est mon homme de foy simple par « raison de son hostel de Mons. Jehan Michel est mon « homme de foy simple par raison de sa gaignerye de la « Roche-Maillet à dix-huit deniers de service. René du Pineau « est mon homme de foy simple par raison de son hostel « et appartenances du Pineau, à un cheval de service. « René Goullard, seigneur du Breil, est mon homme de foy « simple par raison de son hostel et appartenances du « Breil. René de Conquessac, par raison de son fief et « seigneurie de la Trottière, à un cheval de service... A « cause de ma seigneurie de Gillebourg, j'ai droict de « patronnaige et présenter à Mgr l'évêque d'Angiers, chap- « pelain pour la chapelle Nostre-Dame de mon dit chastel « de Gillebourg. Par raison de ma seigneurie de Mon- « tengibert j'ay droict de présenter chappelain pour la « chappelenye fondée en mon dit chastel de Montengibert. « A cause de mon chastel de Gillebourg tiens et possède « les bois appelez les Bois-au-Roy, desquels le feu roi « Louis XI fit don à mes prédécesseurs. Par raison des « quelles choses vous confesse debvoir quarante jours de « garde en vostre chastel et ville d'Angiers, et cinq soulz « de service par chascun an rendus à vostre dit chastel. « Faict en mon chastel du Vergier (commune de Seiches), « le vingt deuxsieme jour de juillet l'an mil cinq cens vingt « cinq. Signé : Charles de Rohan [1]. »

[1] Archives de Brissac. Titres de propriété de la Bâte, t. II.

Le 2 septembre 1523, Guy d'Arquené, seigneur de Vauchrétien, François de Sumerend, curé, et René de Conquessac, seigneur des Landes et du Bourgbancinays, firent un accord relativement à leurs dîmes dans la paroisse.

Jean Thibault, prêtre, fonda, par son testament daté du 14 octobre 1525, la chapelle Saint-Jean *alias* de Malvoisine, en l'église de Thouarcé.

Le 6 mars 1526, Joachim de Jarzé rendit à Guy de Maillé, seigneur de Milly-le-Mugon, un aveu pour la seigneurie de Millé-lès-Loges.

Les chanoines de Martigné instituèrent, le 7 juin 1527, Pierre Savary, maître ès-arts, recteur et professeur, pour enseigner aux enfants de toute la paroisse les bonnes mœurs et la doctrine.

En cette même année René de Cossé, seigneur de Brissac, devint propriétaire, par retrait féodal, de la Motte-en-Girard.

Jacques du Plantys, seigneur des Marchais-Ravard et Françoise de Cossé son épouse, fondent, le 15 mars 1529, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié, près de leur château des Marchais, et donnent des biens pour l'entretien de six chapelains destinés à y célébrer le service divin.

Le 27 août 1532, maistre Pierre Chesneau, prêtre, licencié en décret, maire-chappelain en l'église d'Angers et curé de Thouarcé, déclare tenir de Monseigneur Gilles du Bellay, seigneur de Thouarcé, « la maison presbiteral « de la cure avec la court, jardrin et appartenances d'icelle, « sis jouxte (près) l'église, la douve du chastel de Thouarcé « entre deux, etc. »

En 1532 René de Cossé, baron de Brissac, fit commencer la construction de l'église qui a trente mètres soixante quinze centimètres de longueur sur dix mètres cinquante centimètres de largeur.

Par acte passé le 3 février 1533, Jean Picard, prêtre, demeurant en la paroisse de Charcé, donne une maison et divers héritages pour la fondation d'une chapelle en l'église dudit lieu et connue plus tard sous le nom de chapelle des Picards.

Le 11 mars de la même année, Jean Polleau, prêtre, fonde en l'église de Brigné la chapelle Saint-Jacques-le-Majeur, et les revenus en furent augmentés par Michel Polleau et Andrée Peloquin, son épouse, suivant un acte du 10 avril 1540.

Pierre Desnoues, à cause de Claude Turpin, sa femme, rendit à Mathurin de Montalais, tuteur de ses enfants, seigneur de Chanzé, le 28 août 1533, un aveu pour la maison seigneuriale de l'Epinay-Maillard, tenue à foy et hommage simple et un cheval de service.

Suivant un contrat du 11 septembre 1537, Antoine d'Arquené donna par échange la châtellenie de Vauchrétien et ses dépendances à René de Sanzay.

Voici l'extrait d'un acte du 19 mars 1539, qui concerne l'importante seigneurie de Thouarcé : « Sensuit la déclara-« tion de la chastellenie, terre et seigneurie de Thouarcé, « que noble et puissant Jacques du Bellay, seigneur dudit « lieu, tient et advoue à tenir en franc alleu sans foy, sans « loy et son amende du Roy nostre syre, au regard de « son chastel d'Angiers et duché d'Anjou. Et première-« ment la place et vieilles murailles du chastel dudit lieu « de Thouarcé à présent en ruyne environnée de douves, « au dedans de laquelle place est assise l'église parochial « Monsieur Saint-Pierre et le petit cimetière, ensemble la « chappelle Saint-Lumyn [1] ; 2° La garanne de la dite sei-« gneurie contenant une mynée (six boisselées ou environ

[1] D'après Bourdigné (*Chroniques d'Anjou*, t. I, p. 34), il y avait alors dans cette chapelle le corps de saint Lumin, martyr; et d'après Hiret (*Antiquités d'Anjou*, p. 340), saint Lumin et saint Guilmin y ont été enterrés.

« quarante ares) de terre ou environ touchant aux douves du « chastel... 3° Trente cinq quartiers de vigne... 6° Une « mestaierie appelée la Possonnière... 7° Une pièce de bois « appelé le Deffays, sis en la paroisse de Faye, contenant « le tout soixante quartiers... Hommages dus à la dite « seigneurie : 14° Philippe Thorode, seigneur de Gastines, « doit une foy et hommage simple à cinq sols tournois de « service pour son fief de Gastines... 16° Nobles personnes « Claude de Boispéan, seigneur de Mirebeau, et Jacques de « Montours, seigneur de Douay (Doua en Rablay), à cause « de sa femme, une foy et hommage simple à ung cheval « de service à toutes muances aprecié à dix livres tournois « pour raison du lieu, fief et appartenances de Douay... « 17° Honorable homme et saige maistre Christofle de Pincé, « homme de foy lige, à quinze jours de garde pour raison « du lieu des Vieilles-Broces (en Saint-Melaine). 22° Noble « homme Jouachim de Daillon, seigneur de Belligné, homme « de foy lige, à quarante jours de garde pour raison du dit « lieu, fief et seigneurie de Belligné... 23° Noble homme « Ymbert Leclerc, homme de foy simple, à cinq sols tour- « nois de service annuel pour raison du lieu, fief et sei- « gneurie de Mauny, paroisse de Saint-Jean-des-Mauvrets... « 27° Noble homme Jehan Prevost, homme de foy simple, « à une paire d'esperons dorez de service payable à toutes « mutations pour raison de son lieu, domaine, fief, cens, « rentes et dixmes de Bonnezeaux... 31° Noble homme « François Rigault, seigneur de Millepié, une foy et « hommage simple à cinq solz tournois de service annuel « pour raison de son lieu de l'Ourcelière, paroisse de Faye. « 32° Noble homme Jehan de la Riviere, seigneur du « Fresne, à cause de Jehanne Lebrun, sa femme, six « deniers de service annuel pour sa mestairie de la Haye. « 33° Noble homme Alexandre du Cazau, un demy cheval « de service à toutes nuances pour son domaine de la « Barangerie. 35° Noble homme René de Caumont, une

« foy et hommage simple à ung cheval de service pour son « fief de Mons. 36° Messire Mathurin de Montalays, che- « vallier, seigneur de Chambellay, pour raison de partie « de sa maison, hostel, garanne, etc., de Chanzé. 41° Fran- « çois du Puy du Fou, deux solz de service annuel pour « son lieu et fief de la Tousche, paroisse de Rablay. « 42° René Petit, seigneur de Salvert, deux solz un denier « obole... pour son fief de la Sansonnière, paroisse de « Thouarcé... Le seigneur de Thouarcé est tenu entretenir « en suffisante reparation les Halles esquelles tiennent les « foires et marchez, ensemble les ponts du dit lieu. La- « quelle terre de Thouarcé peult valoir de revenu par « chascun an, toutes charges deduites, la somme de trois « cens cinquante livres tournois... Fait le dix neufième « jour de mars l'an mil cinq cens trente neuf. »

Vers l'an 1540, Jacques Descoubleau, évêque et seigneur de Maillezais, abbé de l'abbaye de Mauléon, rendit à Jacques du Bellay, seigneur de Thouarcé, une déclaration pour ses maisons, domaine et dîmes dans la paroisse de Faye.

Les 29 et 30 août et 1er septembre 1541, furent tenues les grandes Assises de Thouarcé, et noble et puissant seigneur Jacques du Bellay y reçut les hommages de ses vassaux.

Guyon Mallineau fit foy et hommage au seigneur de Gillebourg le 15 du même mois pour l'hostel et seigneurie de Vaux.

Le même jour François d'Amours rendit hommage au même seigneur de Gillebourg pour sa maison de l'Echasserie.

Il y avait autrefois au village des Chasnières, paroisse de Thouarcé, une maison contenant deux lits destinés à recevoir les pauvres voyageurs ; mais en 1524 la maison avait été vendue à un particulier et elle était tombée en ruine. Cependant le 11 mars 1533, à l'assise des Marchais-

Ravart, il fut condamné à rétablir ladite maison et y installer deux lits pour servir aux pauvres passants : c'est ce qu'on appelait alors une aumônerie ou hospitalerie.

Le 21 avril de la même année, Mathurin de Montalais, chevalier, seigneur de Chambellay, et Robert de Montalais, son fils aîné, ainsi que ses autres enfants, cédèrent à Jacques du Bellay la terre et seigneurie de Chanzé, « composée de chastel, maisons, chapelle, grange, pressouer, « mestairies, etc., » et reçurent en échange la terre de Louvaines.

Louis Gasteblé, curé de Brissac, déclara par écrit, le 26 mai 1544, tenir de René de Cossé la cure dudit lieu de Brissac.

Nous avons déjà mentionné, dans l'aveu du 13 février 1359 rendu par Bouchard de l'Isle, les droits dont jouissait la seigneurie des Marchais-Ravart. Pour faire connaître un peu les mœurs de l'époque, nous allons donner ici quelques détails sur ces usages singuliers. Tous les habitants des communes de Faye et Vauchrétien, et d'une partie de celles d'Allençon, Saint-Melaine, Soulaines, Beaulieu, Mozé, Mûrs, Saint-Jean-des-Mauvrets, Quincé et Thouarcé, étaient tenus de déclarer le nombre de vaches qu'ils possédaient, et de payer, par chaque tête, un denier appelé le *Droit de Mai ;* et les bêtes non déclarées étaient confisquées au profit du seigneur des Marchais. Cependant à cette époque, Jacques du Bellay était seigneur de Thouarcé et il voulut s'opposer aux prétentions de son voisin dont il était l'ennemi irréconciliable. Le mardi de la Pentecôte, le 26 mai 1545, les officiers du seigneur des Marchais étaient à recevoir le droit de mai en la galerie devant l'église de Faye, lorsque sur les sept à huit heures, messire Jacques du Bellay y arriva et demanda aux dits officiers qui les avait mis là, déclara que, *Par le sang Dieu*, ils en sortiraient, qu'ils n'y avaient que faire, et proféra d'autres paroles pleines d'injures et de menaces, ledit du Bellay

étant accompagné de plusieurs gens armés d'épées et de dagues. Puis il dit à haute voix à trois ou quatre cents personnes qui étaient venues pour payer ledit droit : *Par le sang Dieu, vous êtes bien sots de payer ce denier ! ce n'est que abus et larcin, et si les sergents et brigans du sieur de Sanzay vont faire leurs recherches par vos maisons, ainsi qu'ils ont coutume, il faut sonner la messe martingault et les mettre en sac et en pièce, et en faire des carbonnaires, et me appeler et je les garderay bien d'y retourner ! Vous savez que je vous ai gardé des gens d'armes : Par le sang Dieu ! s'il y a personne de vous qui paye le denier, je ne le deffendrai jamais des dits gens d'armes, mais je vous feray manger à eux !*

Le jour de la fête des Morts, 2 novembre 1545, trois ou quatre serviteurs du seigneur des Marchais étant dans sa forêt à la chasse aux bêtes noires, ils prirent un sanglier et l'ayant mis à une charrette pour l'emmener au château, Jacques du Bellay arriva accompagné de sept ou huit hommes, outragea lesdits serviteurs des Marchais et leur ôta le sanglier, disant qu'il était à lui, et que ses chiens l'avaient levé dans ses bois.

En 1546, quelque temps avant le jour de la recette, le seigneur de Thouarcé fit publier au prône de la messe de Faye que celui qui paierait le devoir en question s'en repentirait ; et le mardi de la Pentecôte il se rendit également à Faye et chercha à empêcher les habitants de payer. En cette même année, Jacques du Bellay se transporta la nuit dans un blé à soixante ou quatre-vingts pas de la porte du château des Marchais, accompagné de dix à douze hommes qui se couchèrent à plat ventre pour n'être point vus, et avant que le jour n'ait paru, un gentilhomme nommé Saint-Martin au service du seigneur de Sanzay étant sorti de ladite maison des Marchais, où était alors René de Sanzay, sa femme et ses enfants, pour aller à ses affaires, le seigneur de Thouarcé se précipita sur le gentilhomme avec ses gens et l'entraîna au château de

Chanzé en marchant à travers haies et buissons, sans suivre les chemins et en disant : *Voici un de mes Brigands !* Telle fut la conduite, en ces circonstances, de Jacques du Bellay, un des grands seigneurs de l'époque, propriétaire de vingt baronnies, chevalier de l'ordre du Roi, et plus tard gouverneur d'Anjou, etc.

Le 12 août 1545 les procureurs de fabrique de Thouarcé avaient rendu au seigneur dont nous venons de parler, une déclaration pour l'église et le cimetière y attenant sis au dedans de la basse-cour du château de Thouarcé, et pour le grand cimetière situé au pied du coteau à l'endroit où il existe encore aujourd'hui.

Messire Antoine Legras, chapelain de la chapelle Saint-Jacques desservie en l'église de Thouarcé avoua, le 22 avril 1547, tenir du seigneur de Chanzé le domaine et fief de Bray avec justice foncière, à foi et hommage simple et trois sous de service.

Le 25 mars 1548, Robert de Montalais, seigneur de Daon, et le procureur de Mathurin de Montalais, seigneur de Chambellay, vendent à Charles de Cossé, seigneur de Brissac et Charlotte d'Esquetot, son épouse, la terre et seigneurie de Luigné, composée de maison forte et seigneuriale, grange, pressoir, jardins, etc., droit de présentation de deux chapelles, l'une nommée Saint-Nicolas en l'église de Luigné et l'autre en celle d'Allençon, etc., pour la somme de sept mille cent-soixante-six écus d'or au soleil et de plus quinze mille livres tournois.

Le 10 octobre même année on fit à Thouarcé une procession pour la fête de Saint-Sébastien.

René de Conquessac, seigneur des Landes, fonda par acte du 14 novembre 1548 la chapelle de la Noue-Blanche, en l'église de Vauchrétien.

C'est aussi à cette époque que Jacques du Bellay, qui prenait alors le titre de baron de Thouarcé, fit reconstruire le château de Chanzé avec une partie des matériaux de

celui de Thouarcé. Il fit bâtir une petite pyramide sur la fontaine de la Saulaye située près de la Hucaudière, et par le moyen de tuyaux en terre cuite, l'eau de cette fontaine arrivait dans le château de Chanzé en passant sous la rivière du Layon.

Le 8 juin 1551, Guy de Conquessac, seigneur des Landes, et Catherine du Plantys, son épouse, fondèrent la chapelle Sainte-Anne desservie au manoir des Landes.

Noble homme Pierre Bitault, écuyer, seigneur de la Gaucherie-Bitault, reconnut, le 21 avril 1552, être homme de foi simple de noble homme François de la Grue en Gonnord et de Tremont, pour raison de son hôtel et appartenances de la Gaucherie, et devoir cinq sous de service payable à la Perrochère, paroisse de Montilliers.

Dans une requête adressée au roi par Jacques du Bellay, baron de Thouarcé, il exposait que la ville de Thouarcé avait un marché le mardi de chaque semaine, trois foires par an, de grandes halles, des ponts d'une grande étendue, mais qu'ils sont en ruine et que depuis un an surtout le débordement des eaux les a tellement endommagés qu'on ne peut plus y passer. Il demande donc à être autorisé à percevoir en sa baronnie divers droits pour être en mesure de réparer les halles et les ponts. Le roi Henri II, par lettres patentes datées de Saint-Germain-en-Laye, le 15 septembre 1553, accorde au seigneur de Thouarcé les droits de prévoté, minage, péage et barrage dont la perception était depuis longtemps négligée par les officiers de la baronnie.

Le 22 mai 1556, Renée Lebreton, veuve de Jean Cadu, rendit à Charles de Cossé, baron de Brissac et seigneur de Luigné, un aveu pour partie de son hôtel des Brosses-Marquier et dépendances relevant du château de Luigné.

Suivant l'édit du roi, Jean de Villeneuve déclara, au mois de mars 1557, tenir la maison, fief et seigneurie de Villeneuve, paroisse de Martigné, de la châtellenie de

Vezins, à foi et hommage et un cheval de service; et la maison, fief et seigneurie des Noyers-Amenard, en partie du château de Gonnord et en partie de celui de Martigné.

Christophe de Sanzay, seigneur de Saint-Macaire, second fils et stipulant au nom de René de Sanzay et Renée du Plantys, ses père et mère, vendit le 28 juillet 1558 tout le mobilier qui se trouvait au château des Marchais-Ravart pour quatre cents livres.

Benoit Chevalier, prêtre, curé de Luigné, avoua, le 10 septembre 1560, tenir de Charles de Cossé, chevalier, seigneur de Luigné, son presbytère et ses dépendances ainsi que diverses rentes.

Par lettres patentes données à Orléans au mois de décembre 1560, le roi Charles IX considérant les faits héroïques et grandes qualités de Charles de Cossé, chevalier, maréchal de France et baron de Brissac, et voulant le récompenser dignement, érigea la terre de Brissac en comté, la châtellenie de Luigné en baronnie ainsi que les terres de Claye et Denée qui lui appartenaient également.

Nous sommes à une époque où le nombre des bénéfices ecclésiastiques avait atteint son plus grand développement. Dans les villes on comptait nombre d'abbayes, couvents, chapitres de chanoines, etc. Dans les paroisses rurales il y avait souvent un prieuré habité par quelques religieux ou religieuses. Ainsi dans les communes qui composent aujourd'hui le canton de Thouarcé et les environs, il y avait ceux des Alleuds et de Saulgé-aux-Moines, dépendant de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers; ceux de Gonnord, de Saint-Ellier, de Montilliers et de Thouarcé, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent; Saint-Blaise en Quincé, de Saint-Avit près Chartres; la Madeleine de Faye et Saint-Sauveur-du-Latay dans la même commune, de l'abbaye de Mauléon autrement Châtillon; Saint-Jacques du Latay, aussi dans

la commune de Faye, dépendait de Saint-Sulpice près Rennes ; Saint-Jean de Doua en Chanzeaux, de l'abbaye de Mélinais ; Saint-Lambert-du-Latay, de l'abbaye du Ronceray ; Saint-Calais en Chavagnes, de Fontevrault ; Faveraye, de Saint-Maur-sur-Loire ; la Colombe près Brissac et Saint-Martin-des-Bois en Vauchrétien, de la Trinité de Vendôme ; Saint-Melaine et Mozé, de l'abbaye de Saint-Serge. Il y avait aussi des prieurés-cures à Aubigné, Chavagnes et Faye, et un chapitre de six chanoines à Martigné. On comptait en outre dans chaque paroisse un curé, un et souvent deux vicaires et une dizaine de chapelains qui tous assistaient aux enterrements et aux services et disaient ordinairement chacun une messe pour le défunt. Ajoutons encore des frairies ou confrairies dont étaient membres une grande partie des paroissiens. On comprendra sans peine qu'il y avait beaucoup d'abus : M. l'abbé Tresvaux [1] cite entr'autres « la *fête des fous*, qui commençait le jour de Noël pour finir à la fête des Saints-Innocents, c'est-à-dire le quatrième jour. Des jeunes gens et des enfants de chœur parodiaient d'une manière indécente les cérémonies de la religion et contrefaisaient les personnages les plus respectables : l'un était pape, d'autres étaient évêques. On les laissait officier dans les églises d'une manière grotesque qui excitait les rires de la multitude et scandalisait les gens de bien ». Une réforme devenait donc nécessaire ; c'est aussi ce qui occasionna les troubles causés par les protestants, alors appelés huguenots, qui voulaient simplifier les cérémonies religieuses. La guerre civile commença en 1560 à Angers ; les huguenots se mirent à profaner et à piller les églises, les catholiques s'en vengèrent en 1572 par le massacre de la Saint-Barthélemy.

En 1565 la maison de l'abbaye de Faye fut pillée par les huguenots. L'Anjou était troublé depuis plusieurs années

[1] *Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers*, t. I, p. 277-278.

par les dissensions religieuses, et le roi Charles IX voulut y faire un voyage pour se rendre compte, sur les lieux, des moyens de remédier au mal. Il était accompagné du prince de Navarre, alors âgé de douze ans et roi plus tard sous le nom d'Henri IV. Venant de Thouars par Fontevrault et Brézé, Charles IX dine à Doué le 4 octobre 1565 et couche le soir à Martigné, où il fut reçu par Baudouin de Goulaine, seigneur dudit lieu et baron de Blaison. Le lendemain il dîne à Allençon dans la maison de l'Orchère, appartenant alors à la famille de Couasnon, et va coucher à Brissac. Le 6 il dîne à Brissac et se rend à Gonnord en passant sans doute à Thouarcé. Le 7 il séjourne à Gonnord où il est magnifiquement traité par Artus de Cossé, grand pannetier de France; enfin le 8 il va dîner à Chemillé et coucher à Jallais.

Des bandes de huguenots ou protestants parcouraient sans cesse les campagnes, et au mois de mars 1568 ils prirent le curé de Chanzeaux [1], Jean Hennier, qui fut rançonné.

Le 7 janvier 1570, le roi Charles IX était à Brissac avec le duc d'Anjou, son frère, et ils retournèrent à Angers où ils restèrent jusqu'au 8 mars [2].

Au mois de mai 1574, une troupe de cinq ou six cents huguenots étaient à Tigné et à Passavant; aussi, dans tout le pays, se mettait-on sur ses gardes, et on tenait même fermées les portes de la ville d'Angers.

En 1576, le 23 mars, Henri, roi de Navarre (depuis roi de France sous le nom de Henri IV), venant de Beaupreau, arrive le matin à St-Lambert-du-Latay, accompagné du comte de Montgommery, de plusieurs grands seigneurs et d'une troupe nombreuse qui fit grand dommage dans le pays et même tua un habitant [3]. Le soir il soupe et couche au châ-

[1] Journal de Louvet.
[2] *L'Anjou et ses monuments*, t. II, p. 425.
[3] Registres de l'État-civil à la mairie de Saint-Lambert.

teau de Chanzé [1] près Thouarcé, où il fut reçu par Jacques du Bellay, gouverneur d'Anjou et baron de Thouarcé. Le lendemain ce prince séjourna à Thouarcé, où il dut loger à l'auberge des *Trois-Rois* et en partit le 27 pour se rendre à Saumur.

En 1580, le 14 février, le duc d'Anjou partit d'Angers pour se rendre à Brissac et de là à Gonnord, où il passa le carnaval chez Artus de Cossé, seigneur du lieu et grand pannetier de France, qui avait commencé en 1575 la transformation du château de Gonnord, dont un des quatre pavillons est resté inachevé. La face sud-est du côté de l'étang est encore debout; ce corps de bâtiment contient une longue galerie ouvrant sur la cour par sept arcades plein-cintre qui étaient surmontées de grandes ardoises longues de deux mètres, sur chacune desquelles était gravée la devise des de Cossé : AVECQUES LE TEMPS.

A l'année 1581 se rapporte une inscription gravée au-dessus de l'ancienne maison seigneuriale de Longue-Haye, paroisse d'Allençon, et que nous transcrivons ici : EN DIEV SEVL TA FOY 1581 — PAIX SOIT EN CESTE MAISON. Nous en avons trouvé d'analogues en divers endroits, et elles ont trait à ces temps malheureux où la guerre civile ruinait nos contrées.

L'année 1583 est tristement remarquable par une épidémie qui se déclara au mois de juillet en Anjou et enleva le tiers des habitants de la province [2]. A Étiau, la mortalité fut très grande et telle qu'on n'en avait jamais vu une pareille. L'épidémie continua en 1584; à Saint-Lambert-du-Latay on compta cent quatre-vingt-quatorze décès, tandis que la moyenne des dix années suivantes n'est que de quarante-quatre. Il s'y joignit une telle disette de grains,

[1] Documents inédits sur l'histoire de France. Recueil de lettres missives de Henri IV, t. II, p. 547, où l'on a mis par erreur CHOUZÉ au lieu de CHANZÉ.

[2] *Recherches historiques*, par Bodin, édition de M. Godet, t. II, p. 381.

que le froment valut au commencement de l'année jusqu'à cinquante livres le setier ou environ vingt-cinq francs l'hectolitre, ce qui ferait au moins deux cent cinquante francs au taux actuel de l'argent, ou cinquante francs le boisseau.

En 1586, les chanoines de Martigné, craignant le pillage alors très fréquent par les bandes armées qui parcouraient le pays, déposèrent, dans la maison forte de Piedflon, éloignée du bourg de deux kilomètres, le coffre où était renfermé le trésor du chapitre. A cette époque, Artus de Cossé fit réparer le château de Martigné qu'il avait acheté le 21 mars 1574, et il fit construire un avant-corps situé du côté de la cour et marqué de petites fenêtres geminées et plein-cintre. Le portail d'entrée de la cour du château, situé au bout du chœur de l'église, fut également orné d'un écusson aux armes de sa famille : *De sable à trois fasces d'or dentelées par le bas.* Enfin la date 1587 est gravée au-dessous d'un écusson semblable sur une petite tourelle placée à l'angle sud du jardin.

L'année 1588 vit encore le roi de Navarre dans nos contrées; ainsi le 24 septembre, venant de Doué, il arrive à Gonnord et y reste jusqu'au 27, qu'il se rend à Chemillé. Pendant ce séjour, une troupe de huguenots, sous la conduite d'un capitaine nommé Hazard, partie de Gonnord, arrive à Thouarcé le lundi 26 septembre. Le château alors complètement ruiné ne pouvait plus servir de défense, mais la vaste tour du clocher est susceptible de recevoir une garnison. Déjà un certain nombre d'habitants s'y étaient réfugiés à l'approche de l'ennemi. Cependant les huguenots pénètrent dans l'église et somment les assiégés de se rendre; ceux-ci n'y consentent qu'à condition d'avoir la vie sauve, et quelques-uns même réussissent à s'échapper par le pignon du nord de l'église, du côté de la butte du l'ancien château. Il en reste neuf, parmi lesquels se trouve un prêtre, et ils sont faits prisonniers. Le capitaine se rend

auprès de Claude de la Trémoille qui était sans doute venu pour diriger l'expédition, et lui annonce qu'il vient de voir un beau temple et quatre belles cloches dans le clocher. Mais la Trémoille reproche à Hazard de ne pas avoir tué les prisonniers, et lui ordonne de briser tout ce qu'il y a dans l'église et d'y mettre le feu. Le lendemain ils incendient pareillement l'église du prieuré, puis la troupe reprend le chemin de Gonnord, emmenant les prisonniers, et ne les relâche qu'après leur avoir fait payer une rançon de deux cent vingt-cinq écus (six cent soixante-quinze francs).

Au mois d'avril 1589, Henri de Navarre était au château de Gonnord, chez Charles de Montmorency, pendant que du Plessis-Mornay négociait auprès de Henri III pour obtenir un passage sur la Loire. Du Plessis étant venu donner connaissance du résultat de la négociation au roi de Navarre, ce prince quitta Gonnord le 17 et s'avança jusqu'à Doué, d'où il envoya du Plessis-Mornay prendre possession de Saumur. Quelques jours après, le roi de Navarre s'emparait de Brissac, puis retournait à Saumur, d'où il alla trouver Henri III, à Tours, afin de conférer avec lui.

Des troupes royales venues de Bretagne s'étaient établies à Brissac et aux environs, et elles quittèrent cette contrée le 1er août et les jours suivants pour retourner en Bretagne en passant par Angers.

Le samedi 21 octobre, les Ligueurs cherchèrent à s'emparer du château de Brissac et entrèrent dans la cour, mais les partisans du roi de Navarre se renfermèrent dans le château en attendant des secours. Antoine de Silly, comte de la Rochepot, gouverneur du château d'Angers, ayant eu connaissance de ce qui se passait à Brissac, s'y rendit le jour de la Toussaint avec quatre cents hommes, entra en rapports avec le commandant du château, nommé Larade, et il fut convenu qu'on y mettrait un gentilhomme du pays pour commander, et qu'il y resterait des soldats des deux

partis. Jean de Châteaubriant, seign
Mauvrêts, fut en conséquence choisi
la Rochepot retourna à Angers le le

Comme la garnison du château de
coup de mal aux habitants par les
plaintes furent portées à Angers, e
seigneur de Puichairic, lieutenant d
à Brissac le samedi 6 janvier 1590, a
hommes. Il s'empare de la ville,
contre la porte de l'église dans laqu
gueurs s'étaient renfermés; son nev
certain nombre de ses soldats, mais
faits prisonniers. Cependant Puich
pourrait se rendre maître du châtea
crin, en la paroisse de Saint-Jean-des
également une résistance invincible,
ner à Angers.

Le mardi 13 février, Puichairic pa
dit dans la paroisse de Faye, sur les
trouvait le château de Gillebourg qu
François de la Tourlandry. Claude de
de Saint-Rémy, et son cousin Franç
sieur de Hurtault, s'y étaient renfer
rançonner le pays; mais bientôt, par
le château fut pris et ceux qui s'y
prisonniers.

Le jeudi 1er mars, le comte de La
d'Angers, étant allé à Brissac pour e
dans ce but, fait disposer des canon
garnison se décida à se rendre à Cha
moyennant la somme de douze cent
Mécrin fut aussi prise par le même n
pot alla s'emparer de Rochefort.

Le gouverneur d'Angers était parv
troupe d'environ deux mille cinq cent

vait le bas Anjou en s'emparant des places occupées par les [illegible] de l'[illegible], afin de les empêcher de piller le pays. Vers le 21 juillet il se trouvait à Brissac où rendez-vous était donné; mais Charles de Sévigné, seigneur de la Roche-Brisseau, partisan de la Ligue et qui avait le château à sa disposition, se mit à charger les troupes royales, en tua et blessa beaucoup, de sorte que le reste fut forcé de se retirer à Chemillé.

La Rochepot se rendit de nouveau le 12 août à Brissac, avec quinze cents hommes, pour assiéger le château, mais il y trouva de la résistance, et le 18 il fit venir d'Angers deux pièces de canon. Le siège continua donc, et la garnison était même convenue de se rendre à la fin du mois si elle ne recevait du secours. Mais le jeudi 30, Gabriel de Goulaine, baron de Blaison et de la Grande-Guerche, et d'autres seigneurs du parti de la Ligue, attaquèrent les troupes royales sur les dix à onze heures du soir, franchirent les barricades élevées par les soldats et en tuèrent un grand nombre. La garnison du château voyant le secours qui lui était venu, ne voulut plus se rendre; La Rochepot se vit contraint de lever le siége le 1er septembre et ramena ses canons aux Ponts-de-Cé. Gabriel de Goulaine continua à occuper Brissac et les environs avec ses troupes.

Le samedi 25 janvier 1591, le prince de Conti, MM. de la Trémoille, le comte de La Rochepot et beaucoup de noblesse, avec deux mille soldats, vinrent de nouveau assiéger Brissac. Judith d'Acigné, épouse de Charles de Cossé, avait obtenu l'autorisation d'y venir demeurer, quoique les biens de son mari eussent été saisis parce qu'il était du parti de la Ligue. Mais cette dame avait été contrainte de sortir du château et de se retirer aux Ponts-de-Cé. Cependant les troupes royales s'apprêtèrent à battre en brèche les murailles, et les assiégés continuèrent à se défendre bravement. Enfin le 6 février, ils se décidèrent à se rendre par composition, et ils sortirent mèche allumée, tambour bat-

tant et enseigne déployée. On convint que les fortifications seraient abattues et que la comtesse pourrait s'installer dans le château; et le prince de Conti se rendit à Chemillé avec ses troupes [1].

A cette époque, la chapelle Saint-Martin des Noyers fut agrandie et la date 1591 fut gravée au cintre de la porte d'entrée.

En 1592, les huguenots, installés depuis deux ans à Maligné, avaient enlevé les titres du chapitre de Martigné, et ils ne les rendirent que moyennant une rançon de quatre livres. C'est aussi à cette époque que l'on fit des réparations au chœur de l'église de Martigné et qu'on le surmonta d'une couronne de machicoulis.

Le jeudi 27 mai 1593 il tomba une si forte averse de grêle à Brissac et aux environs, que les vignes furent entièrement brisées, les blés perdus ainsi que toutes les autres récoltes. Les 21 et 22 juillet, les garnisons d'Angers et de Vezins se répandirent dans les campagnes, notamment à Brissac et dans la vallée de Rochefort, tuèrent beaucoup d'habitants, en firent d'autres prisonniers, pillèrent et mirent le feu en beaucoup de maisons. On peut sans doute rapporter à cette époque le dépôt fait dans un mur du parc de la Touche, près du bourg de Faveraye, d'une trentaine de pièces de monnaie découvertes au mois de décembre 1858, dont quatorze en argent et les autres en billon, savoir : quatre de François Ier, quatre d'Henri II, quatre de Charles IX, dix-huit d'Henri III et une de Ferdinand et Isabelle de Castille, etc. Ce petit trésor était dans un pot qui a été déposé au Musée d'Angers.

En 1594, les soldats du régiment du sieur de la Roche logèrent à Martigné et pillèrent à Tigné et au château du Vau de Chavagnes, où le chevalier de Forges fut tué par un soldat.

[1] Journal de Louvet.

Un officier de la Ligue, nommé Fouques des Esves ou des Esteves, s'étant emparé par surprise du château de Tigné, le 13 octobre 1595, il fallut courir aux armes. Aussitôt que du Plessis-Mornay, gouverneur de Saumur, fut instruit de cet évènement, il en informa le maréchal de Bois-Dauphin, qui était à Beaufort, et en reçut un secours de mille arquebusiers, sous la conduite de Pierre Pierres, seigneur de la Perraudière. En faisant les préparatifs du siège, du Plessis négociait avec la garnison par l'entremise de Malvoisine, afin d'épargner le sang de ses soldats et le ravage du pays. On convint même d'une capitulation portant que la place serait livrée moyennant une certaine somme d'argent. Elle était déjà signée, lorsque le commandant ayant reçu l'avis que le duc de Mercœur lui envoyait des secours, ne voulut plus tenir les conditions qu'il avait acceptées. On poursuivit les travaux du siège; cinq pièces de grosse artillerie furent mises en batterie, sous le commandement d'un officier calviniste de la garnison de Saumur. Deux cents gentilshommes de l'Anjou vinrent se réunir aux assiégeants; le duc d'Elbeuf, gouverneur du Poitou, Souvray, qui l'était de la Touraine, y envoyèrent des troupes; le comte de Montsoreau et Puichairic, gouverneur d'Angers, s'y rendirent aussi. Anne de Couasnon, seigneur de l'Orchère et de Briacé, y remplissait les fonctions de maréchal de camp, sous le commandement de du Plessis-Mornay. Cette petite place, vivement attaquée, fut défendue avec courage par la garnison qui attendait les secours promis par le duc de Mercœur; mais ne les voyant point arriver, elle se rendit par une capitulation honorable et avantageuse, le 15 décembre 1595, après douze jours de siège[1].

En l'année 1597, on reconstruisit la charpente de l'église Saint-Pierre de Thouarcé, qui avait été brûlée en 1588; et

[1] *Recherches historiques*, par Bodin, 1re édition, Saumur, t. II, p. 129-130; nouvelle édition, t. I, p. 332-333.

c'est aussi vers cette époque qu'Antoine de l'Éperonnière, seigneur du Pineau et de la Roche-Bardoul, fit bâtir sur le côté méridional de cette église, la chapelle dite du Pineau et fit graver ses armoiries au-dessus de la porte d'entrée : *d'hermines fretté de gueules.*

En 1598, le roi Henri IV se rendant de Gonnord à Saumur, coucha au château de Tigné, qui appartenait alors à la famille de Beauvau.

Par acte passé le 7 décembre même année, François Guynoiseau, sieur du Verger et fermier de la baronnie de Thouarcé, demeurant au château de Chanzé, procureur de René du Bellay, chevalier, baron dudit Thouarcé, baille à Urbain Glétron, serrurier, la butte de l'ancien château de Thouarcé, située au nord de l'église, dans l'enceinte des douves, pour la somme de quarante sous de rente.

PERSONNAGES DU SEIZIÈME SIÈCLE

Aignan (Hercule de Saint-), seigneur du Marais, paroisse de Faveraye, célèbre chef de huguenots, connu sous le nom de des Marais, se signala au commencement des guerres de la Ligue en Anjou et fut rompu vif à Angers, le 4 juillet 1562. — Jean, fils d'Olivier et de Jeanne d'Aubigné, seigneur du Marais en 1507-1519, épousa Bertrande Beuvreau. — Jacques était seigneur du Marais en 1552.

Amenard (Jacques), seigneur de Montbenault en 1520. — René, seigneur de Montbenault en 1523-1534, mourut avant sa femme qui demeura tutrice de Jean, Marguerite et René, ses enfants, en 1537-1548. — Jean, fils de René, était encore mineur en 1551, seigneur de Montbenault en 1548-1577 ; il y demeurait en 1552, et eut pour femme Catherine Goullard et un fils nommé Jacques. — Jacques, écuyer, seigneur de Montbenault en 1584-1598 et du Breil-Rasteau, paroisse de Thouarcé et aujourd'hui de la commune du

Champ. — Jean, chevalier, inscrit au rôle de l'arrière-ban d'Anjou en 1489, seigneur de Luigné et l'Assay en 1497-1507, épousa Catherine Leroux, dame de Luigné, veuve de Jacques Amenard. C'est sans doute lui qui fit construire le château de Luigné, démoli en 1808, et dont il ne reste plus qu'une tour. Les matériaux ont été employés à la construction d'une ferme située au levant du château, et dans le grenier on voit une grande pierre de tuf large d'environ soixante centimètres, ayant de hauteur soixante-dix centimètres, sur aquelle il y a deux écussons. Celui de droite est *coticé de dix pièces*, ce sont les armes de la famille Amenard; l'autre est parti : au 1er *de trois bandes*, au 2e *gironné de quatre pièces*, c'est l'écu de la famille Leroux.

Amours (François d'), était seigneur de l'Echasserie (Allençon) en 1538-1544 ; il eut pour femme Renée Pillot, veuve en 1561. — Jacques, seigneur de l'Echasserie et de la Mercerie, 1541-1547.

Arquené (Guy d'), seigneur de Vauchrétien en 1499-1523, à cause de Catherine de Feschal, son épouse. — Antoine, fils des précédents, seigneur de Vauchrétien en 1526-1537, épousa Lancelote d'Autheville.

Aubigné (François d'), fils de Guyon, était gouverneur d'Alençon en Normandie, et seigneur de Champagne, paroisse de Faveraye, vers 1500. — Claude, chevalier, seigneur de la Jousselinière et de la Touche de Faveraye en 1598.

Avort (Anne d'), dame de Cré en 1475-1506, épouse en deuxièmes noces de Jean de Thory, seigneur de Boumois en Saint-Martin-de-la-Place.

Avril (Charles), sieur de la Doucsnerie ou Douanerie en Vauchrétien, l'an 1500. — René, écuyer, sieur de la Coussaye et de la Doucsnerie, 1513-1520. — Charles, seigneur de la Doucsnerie en 1529-1565, et y demeurant en 1561, eut pour femme Marguerite de Charnacé.

Beaumont (Thibault de), fils de Louis et de Jeanne Jousseaume, seigneur de la Forêt-sur-Sèvre, de Bressuire, de Gonnord et de Thouarcé en 1478-1509. Désigné dans les chroniques sous le nom de M. de la Forêt, il se signala dans les guerres sous Charles VIII, se trouvait à Gonnord le 26 décembre 1484, et conduisit le ban et l'arrière-ban d'Anjou en 1489. Il avait épousé en 1481 Yolande d'Argenton, dont il eut Jean, mort sans enfants en 1509, et Catherine, qui épousa Eustache du Bellay.

Bellay (Eustache du), était seigneur de Gonnord en 1512. — René, fils du précédent, seigneur de Gonnord et de Thouarcé en 1511-1521, habitait le Plessis-Macé. Le 20 janvier 1517, il déclara à René de Cossé, seigneur de Brissac et gouverneur d'Anjou pour Madame mère du roi, tenir en franc alleu, du duché d'Anjou, la terre et seigneurie de Thouarcé. Il avait épousé en 1496 Marguise de Laval, dont il eut entr'autres enfants, Gilles, François et Jacques. — Gilles, fils aîné du précédent, fut seigneur de Thouarcé en 1524-1533 et mourut vers la fin de cette année, sans enfants. — François, seigneur de Thouarcé en 1534-1537, épousa Louise de Clermont-Tonnerre, dont il eut un fils unique qui mourut peu après son père. — Jacques, septième enfant de René et de Marguise de Laval, eut en partage la seigneurie de Thouarcé le 2 janvier 1539. Il habita, de 1543 à 1554, le château de Chanzé qu'il avait fait reconstruire, prit le titre de baron de Thouarcé, etc., devint gouverneur d'Anjou en 1575 et mourut en 1580. Il avait épousé Antoinette de la Palud, qui mourut vers 1555 et fut enterrée dans le chœur de l'église de Thouarcé. Leurs enfants furent René, Eustache et Jeanne. — Jean, fils puiné d'Eustache et de Catherine de Beaumont, fut seigneur de Gonnord en 1519-1524. Il avait épousé Renée Chabot, dame de Liré, dont il eut René, Joachim et Madeleine. — René, fils du précédent, fut aussi seigneur de Gonnord vers 1520. — Joachim, poète célèbre, né à Liré en 1524, fut seigneur

de Gonnord; mourut à l'âge de trente-cinq ans et fut enterré à Notre-Dame de Paris.

Béraudière (Etienne de la), écuyer, était seigneur de la Gruechère, paroisse d'Allençon, en 1516-1521. — Gabriel, seigneur de la Gruechère, 1529-1575.

Bitault (Pierre), écuyer, seigneur de la Gaucherie-Bitault en 1538-1553. — Jean, seigneur de la Gaucherie en 1568-1580. — Louis, écuyer, fils de René et de Jacquine de la Cour, seigneur de la Gaucherie en 1586.

Blavou (Van de), écuyer, seigneur du Plessis-Florentin en Chanzeaux, 1542.

Bodin (Jean), licencié en lois, sieur de la Moussellerie en Vauchrétien, 1512-1514, eut pour femme Isabelle Piron. — Roland, licencié en lois, sieur de la Moussellerie en 1551.

Boscher (Gilles), écuyer, seigneur de Felines en 1493-1506, eut pour femme Jeanne Eguillon. — Pierre, seigneur de Felines en 1528-1555, épousa Jacquette Loriot, fille de Pierre, maire d'Angers. — Antoine, écuyer, seigneur de Felines en 1575-1585, eut pour femme Diane de Soussay, remariée à Balthazar Lenfant, 1597-1618.

Bouschet (François du), chevalier, seigneur du Bourgbancinays, de la Havardière et des Landes-Conquessac en 1557-1567, demeurait aux Landes et eut pour femme Renée de Conquessac, fille aînée de Guy, veuve en 1577-1589.

Boyspéan (Pierre du), seigneur de Mirebeau en Rablay, 1511-1524, mort vers 1532, épousa Marguerite du Cazau, veuve en 1533. — Claude, fils du précédent, seigneur de Mirebeau en 1536-1550.

Brézé (Louis de), fils de Jacques et de Charlotte de France, comte de Maulévrier en Normandie, seigneur de la Varenne en Charcé et de Brissac en 1490, vendit cette terre à René de Cossé en 1502. Il avait alors pour femme Catherine de Dreux, morte le 20 décembre 1512, et il se remaria en 1514 avec la belle Diane de Poitiers et mourut en 1531.

Brie (François de), était seigneur de Fesles et de la Sori-

nière en Thouarcé l'an 1520. — Jean, seigneur de la Sorinière en 1537-1541. — René, chevalier, seigneur de Fesles et de la Sorinière en 1584.

Cadu (Jean), maire d'Angers, était seigneur des Brosses-Marquier et de Parigné en Saulgé-l'Hôpital en 1526-1536. Il eut pour femme Renée Lebreton, veuve en 1539 et vivant encore en 1564. — Elie, fils unique du précédent, seigneur des Brosses en 1548, mourut de 1556 à 1557.

Caumont (Fortenay de), seigneur de Mons, paroisse de Faye, en 1512-1538, épousa Marie Mallineau et mourut avant juin 1540. — René, seigneur de Mons en 1539-1557, eut pour femme Marie d'Andigné, veuve en 1565 et tutrice de Philippe, son fils aîné. — René II, écuyer, seigneur de Mons en 1578.

Cazau (Guillaume du), écuyer, seigneur du Cazau, paroisse du May, et de la Barengerie en Rablay en 1500. — Jean, seigneur de la Barengerie en 1511-1522, eut pour femme Jeanne Legay, morte vers 1520. — Alexandre, fils de Joachim, seigneur de la Barengerie et du Crosle en Rablay, 1539-1551, épousa vers 1532 Françoise de la Brunetière du Plessis de Gesté, dont Joachim, tué à Angers lors de la Saint-Barthélemy 1572, et Georges.

Chabot (Charles), était seigneur de Jarnac et de Brigné en 1507.

Conquessac (René de), fils aîné de Regnault et de Marie de la Roche, écuyer, seigneur du Bourgbancinays, de Closguenet, de la Havardière et des Landes-Conquessac en 1494-1550, mort avant le 8 juin 1557, habitait le lieu des Landes et eut pour femme Catherine du Plantys. — Guy, fils aîné du précédent, seigneur du Plessis-de-Juigné, de la Havardière et des Landes en 1551-1557, mort avant le 21 mars 1557, avait épousé vers l'an 1531 Madeleine de Piédouault.

Cossé (René de), ayant acheté la terre de Brissac en 1502, fit aussitôt après construire une partie du château actuel.

Cette terre n'était alors composée que du château, de l'étang, de deux moulins à eau près des Barrières, de deux autres au pied du château du côté nord-ouest, appelés les moulins de Sous-la-Tour; de deux moulins à vent près du grand étang, à l'est de la ville; de quelques métairies et rentes féodales, et n'avait encore que le titre de châtellenie. René de Cossé augmenta peu à peu son domaine en achetant successivement la métairie de la Roirie, le 27 mars 1514; la terre de Martineau-Cœur-de-Roy, par échange en date du 23 juin 1518, et peu de temps après il fit construire les murs du parc Martineau. En 1522, le roi François Ier lui donna les Bois-le-Roy en échange d'une rente de soixante-quinze livres. En 1524, il devint propriétaire des seigneuries de la Varenne et de Longueville, qui appartenaient à Jacques Turpin, seigneur de Crissé et de Vihiers. En 1537, il eut par échange la terre de Montahier, composée de maison, moulin, étang et d'une grande quantité de bois. Enfin le 15 novembre 1539, il acheta la terre de Gonnord, qui avait appartenu à Joachim du Bellay. René de Cossé mourut le 21 avril 1540, âgé de quatre-vingts ans, et fut enterré dans l'église de Brissac qu'il avait fait bâtir. Il avait épousé Charlotte Gouffier, fille de Guillaume et de Philippe de Montmorency, et eut pour enfants Charles Ier, Artus, Philippe, Jeanne et Anne. — Charles Ier fut, comme son père, premier pannetier et grand fauconnier de France, gouverneur d'Anjou et du Maine, comte de Brissac, baron de Luigné et de Denée, et mourut en 1563. Il avait épousé Charlotte d'Esquetot, qui vivait encore en 1572, et dont il eut Timoléon, Charles II, Diane et Jeanne. — Timoléon, chevalier, gouverneur et capitaine des ville et château d'Angers, comte de Brissac, baron de Luigné et de Denée, fut tué en 1569 au siége de Mucidan (Dordogne), à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans. — Artus, fils puiné de René, fut maréchal de France, comte de Secondigny et seigneur de Gonnord, où il mourut le

15 janvier 1582. Il avait épousé en premières noces Françoise du Bouchet, dont il eut Renée, mariée à Charles de Montmorency; Jeanne, épouse 1° de Gilbert Gouffier, et 2° d'Antoine de Silly, comte de La Rochepot, et Madeleine. — Artus, fils naturel de Charles Ier, abbé de Saint-Jouin-de-Marne et évêque de Coutances, fut seigneur de Martigné en 1574-1586.

COUASNON (François), écuyer, seigneur de Briacé, épousa Renée Geneault, dame de l'Orchère, fille de René et de Jacquette de Riaillé, et fut père de François, Jean, Gabriel et Claudine. Sa femme était morte en 1522 et il vivait encore en 1554. — Charles, seigneur de Briacé et de l'Orchère en 1571.

DAILLON (Thomas de), écuyer, seigneur d'Amigné, de Belligné, de Brigneau, des Noyers-Amenard et de Souzigné en 1470-1518. Il concéda une assez grande étendue de terrain autour de Belligné, à divers particuliers, à la charge d'y planter de la vigne et de lui donner chaque année le quart des produits : ces terrains sont encore connus aujourd'hui sous le nom des *Quarts de Belligné*. — Joachim, fils du précédent, était seigneur de Belligné et des Noyers-Amenard en 1519-1543.

DUBOIS (Guillaume), était seigneur d'Argonne, paroisse de Joué, en 1543. — Antoine, son fils, possédait cette terre en 1551-1587, et il y demeurait ordinairement; il acheta en 1555 le fief de la Barengerie en Rablay. — Achille, était seigneur de Bois-Ayrault, paroisse de Brigné, en 1577.

DUTOUR (Pierre), licencié en lois, sénéchal de Belligné et des Marchais-Renault, était seigneur de Chandoiseau en 1510-1524.

ÉPERONNIÈRE (François de l'), était seigneur du Pineau en 1544-1558. Il avait épousé Renée du Pineau, fille de René et de Marguerite Gaydon. — Laurent, seigneur de l'Ourcellière, paroisse de Faye, en 1574-1593, épousa Hélène Rigault.

[illegible] (Tristan), écuyer, sieur de la Brosse-Lebrun en Chanzeaux et y demeurant en 1538, épousa Françoise Lebrun.

[illegible] (Bertrand Ier), était seigneur de Brigné en 1514. — Louis, chevalier, possédait cette seigneurie en 1535-[illegible].

[illegible] (Louis), échanson du roi, seigneur de Doua en Rablay l'an [illegible], avait épousé Guillemine du Pineau, veuve en [illegible] et morte vers [illegible]. — René, seigneur de la Rabastière (Rablay) en 1525. — Jacques, fils de Louis et de Guillemine du Pineau, écuyer, seigneur de Doua et de la Rabastière en [illegible]-1527, eut pour femme Jeanne de Montours, veuve en 1548.

Garnier (Thomas), seigneur de Souvardaine en 1531, eut pour femme Anne Mallineau, fille d'Etienne, dame de Vaux et de Mons en 1511.

Gaussebain (Antoine de), seigneur de Brigné en 1554-1573, épousa Renée de la Grezille qui demeurait au château de Riou, en Tigné, en 1577-1580, dont il eut François et Gabriel. — François était seigneur de Brigné en 1574.

Goulaines (Christophe de), épousa Renée Amenard, fille de Jacques et de Catherine Leroux, et devint ainsi seigneur de Chanzé, Luigné et l'Assay en 1505-1533. Renée Amenard mourut vers 1510 et fut enterrée dans l'église de Faye. Christophe de Goulaines épousa en secondes noces Louise de la Jumellière, fille de Lepart, qui lui apporta les terres de Martigné et de la Guerche. Enfin il eut pour troisième femme Claude de Montjean, veuve en 1533 et vivant encore en 1550. — François, fils aîné de Christophe et de Claude de Montjean, était seigneur de Martigné en 1546-1551, et épousa en 1547 Gabrielle de Rochechouart. — Baudouin, chevalier, était seigneur de Martigné et baron de Blaison en 1550-1572.

Gourreau (Jean), échevin d'Angers, était seigneur de l'Épinay-Maillard en 1570-1598.

GRUE (Jacques de la), était seigneur de la Grue, paroisse de Gonnord, en 1499-1538. — François, écuyer, seigneur de la Grue et de Trémont en 1532-1584.

HELLAUD (Nicolas), seigneur de la Pontonnière (Charcé) en 1547-1561.

HOMMES (Jacques des), écuyer, seigneur de la Motte-en-Girard, 1498-1509, eut pour femme Jeanne Baraton. — Pierre, fils des précédents, écuyer, seigneur de la Motte-en-Girard, 1502-1522, mourut à la Gaucherie-aux-Dames (Montilliers), et fut porté par quatre hommes jusqu'à Sanziers (Puy-Notre-Dame), au son du tambourin et de la cornemuse [1].

JAILLE (René de la), fils de Bertrand et de Catherine Leroy, fut seigneur de Montahier et d'Avrillé en 1494-1504. — Madelon, frère puiné du précédent, seigneur de Montahier en 1514-1520, épousa Françoise Crespin, veuve en 1523-1533. — Claude, chevalier, seigneur des Brosses-Marquier en 1537, épousa Françoise Cadu, fille de Jean, et posséda aussi Parigné en Saulgé et Montguignon en Luigné.

JARZÉ (Guillaume de), seigneur de l'Echasserie (Allençon) en 1503, époux de Perrine Perrier, veuve en 1522. — Jean écuyer, seigneur des Varennes en Martigné et y demeurant, capitaine et gouverneur de la ville et du château de Martigné en 1521. — Joachim, seigneur de Millé-lès-Loges en 1526-1548.

JUMELLIÈRE (René de la), fils de Lepart, seigneur de Martigné et en partie de Maligné, de Blaison, la Guerche en Saint-Aubin en 1496-1518, mourut en 1519 et fut inhumé dans l'église de Saint-Aubin, où se voit encore sa tombe avec les armes de la Jumellière écartelées de celles d'Ancenis. Il fut marié 1° avec Anne de Bazoges dont il eut

[1] Archives de Brissac. Titres de propriété de la Motte-en-Girard, t. I, f[os] 112-135.

[illegible]

[illegible]

[illegible] Faye, [illegible] a Brosse [illegible]

[illegible] des [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] seigneur de [illegible] encore [illegible] seigneur de

Luigné en 1540-1555 et il eut pour femme Françoise du Puy-du-Fou, veuve en 1568.

MONTOURS (Jacques de), seigneur de Doua, de la Rabastière, de la Bouère, paroisse de Faye, et de la Guimonnière (Rochefort) 1523-1548, épousa Simonne Legay. — Philippe, écuyer, seigneur de Doua et de la Guimonnière en 1584-1594, eut pour femme Jacquine Bonvoisin, qui se remaria avec René Pierres.

NOUES (Pierre des), écuyer, seigneur de l'Epinay-Maillard en 1516-1539, eut pour femme Claude Turpin. — Thomas, seigneur de l'Epinay en 1542-1548, épousa Louise Provost, veuve et tutrice de leurs enfants en 1565.

PASNANTAYS (Jean du), écuyer, seigneur de la Grange-Ferrée en 1500, épousa Anne d'Avort, morte avant 1500, dont trois enfants, René, Jeanne et Catherine. — René, écuyer, seigneur de la Grange-Ferrée, 1504-1547, époux de Catherine Chenu, veuve en 1550 et ayant plusieurs enfants. — Jean II, seigneur de la Grange en 1558-1559, eut pour femme Renée de Montboucher, veuve en 1572 et tutrice de leurs enfants.

PETIT (René), sieur de Salvert et du fief de la Sansonnière, paroisse de Thouarcé, en 1539-1541. — Charles, écuyer, seigneur de Salvert, de Piedflon et de Tailleprès en Martigné et de la Sansonnière en 1575-1586.

PIERRES (Jean), était seigneur du Plessis-Baudouin en 1508. — René, était seigneur du Plessis en 1493-1541 et y demeurait ordinairement. — Pierre, seigneur du Plessis-Baudouin, fut adjoint à Jean de Dureil, sieur de la Barbée, pour commander en la ville d'Angers, en 1562, lorsque les protestants s'en emparèrent. — René, chevalier, seigneur du Plessis en 1594, eut pour femme Jacquine Bonvoisin, veuve de Philippe de Montours. — Pierre, seigneur de la Perraudière et de Brigné en 1576-1578, habitait la maison noble de Riou, paroisse de Tigné, en 1580.

PINEAU (Mathurin du), fils de Christophe, était seigneur

de l'Aumenière et de la Gontresche ou Contrèche, paroisse de Thouarcé (aujourd'hui commune du Champ), en 1503-1508. — Jacques, était seigneur du Pineau en 1512-1522.— René, fils du précédent, était seigneur du Pineau en 1525-1529, mort vers 1530. Il avait épousé Marguerite Gaydon, veuve et tutrice de leurs enfants en 1532-1534, puis remariée avec Gilles du Vau.

Plantys (Jacques du), fils aîné de Jean et d'Anne d'Averton, seigneur des Marchais-Ravart en 1500; possédait aussi la Bourgonnière ou Bourdinière en Allençon, et Chandoiseau (Faveraye) en 1532-1536 et mourut en 1537. Il avait épousé Françoise de Cossé, sœur de René, seigneur de Brissac, et Renée, leur fille unique, fut mariée à René de Sanzay.

Prevost (Jean), était seigneur de Bonnezeaux en 1514-1531. — Pierre, écuyer, seigneur de la Motte-de-Chaugé (Saulgé-l'Hôpital) en 1489-1504, était mort avant juin 1507. — François, fils aîné du précédent, fut seigneur de la Motte-de-Saulgé en 1510-1556. — Jean, fils aîné de François, possédait cette seigneurie en 1558-1572.

Puy-du-Fou (René du), était seigneur de la Barre en Villeneuve, paroisse de Martigné, en 1507-1525. — François possédait cette seigneurie en 1541-1545. — François, chevalier, était seigneur de la Touche de Rablay en 1512-1541. — René possédait ce fief en 1565, et Catherine de La Rochefoucauld, sa femme, était veuve en 1570. — Gilbert, seigneur de la Touche de Rablay, eut pour femme Philippe de Champagne, veuve en 1598 et tutrice de leurs enfants.

Rivière (Jean de la), était seigneur du Fresne, paroisse de Faye, en 1522-1549. Il eut pour femme Jeanne Lebrun, fille de François, veuve en 1558 et demeurant au Fresne en 1560. — Jean II, fils du précédent, possédait le Fresne en 1558-1572. — François en était seigneur en 1578.

Roche (Hardy de la), était seigneur de l'Echasserie en 1571, à cause de sa femme Jeanne d'Amours, veuve en

1603 et dame dudit lieu, vivant encore en 1623. — Joachim, fils de Hardy, fut seigneur de Belligné près Thouarcé en 1545-1576, et il eut pour femme Anne Acarye. — Jacques, chevalier, possédait cette terre en 1576-1579.

ROHAN (Pierre de), maréchal de France, fils de Louis et de Marie de Montauban, possédait particulièrement aux environs de Thouarcé les seigneuries de Gillebourg et Montengibert, et il mourut à Paris le 22 avril 1513, ayant eu pour femmes 1° Françoise de Penhoët, et 2° Marguerite d'Armagnac. — Charles, fils aîné de Pierre et de Françoise de Penhoët, fut seigneur de Gillebourg et Montengibert en 1513-1525; il épousa : 1° Charlotte d'Armagnac, 2° Jeanne de Saint-Severin, dont il eut François de Rohan, etc. — François, fils puîné de Pierre et de Françoise de Penhoët, fut nommé évêque d'Angers en 1499 à l'âge de dix-neuf ans et deux ans après archevêque de Lyon. Il posséda les terres de Gillebourg et Montengibert en 1515-1528 et mourut en 1536. — François, fils de Charles et de Jeanne de Saint-Severin, sa seconde femme, fut seigneur de Gillebourg, Montengibert, le Mesnil et Orillé en 1539-1559, et il habitait ordinairement le château du Verger (commune de Seiches), mais il vint quelques fois à Gillebourg, notamment en 1541 et 1555. Il prit alliance 1° en 1536 avec Catherine de Silly-la-Roche-Guyon, et 2° avec Renée de Rohan. Il eut de son premier mariage Eléonore, mariée à Louis de Rohan VI; et Diane, épouse de François de la Tourlandry. — Louis II, fils de Louis Ier et de Marie de Montauban, était seigneur de la Saulaye en Quincé en 1470-1516, et eut pour femme Louise de Rieux. — Louis III, fils du précédent, posséda la Saulaye en 1517-1518, et fut marié à Renée du Fou. — Louis V, fils de Louis IV et de Marie de Rohan, vivait en 1529. — Louis VI, était seigneur de la Saulaye en 1542-1564. — Louis VII, époux de Léonor ou Eléonore de Rohan, possédait ce fief en 1569-1575, et sa femme était dame de Gillebourg en 1564.

ROUAULT (Jacques), était seigneur de Riou en Tigné, et des Loges-Bonnin, paroisse de Faveraye, en 1513. — Thibault, chevalier, possédait les mêmes fiefs en 1545.

ROYRAUD (Olivier), probablement fils de Jean et de Marguerite d'Aubigné, héritière de cette terre, était seigneur d'Aubigné en 1502-1541. — Jean, fils du précédent, chevalier, seigneur d'Aubigné, 1551-1598, y demeurait en 1563.

SALLES (Jean de), seigneur de Maligné en 1543-1555, eut pour femme Louise Serpillon. — René, écuyer, possédait cette seigneurie en 1590.

SANZAY (René de), chevalier, devint, par son alliance avec Renée du Plantys, seigneur des Marchais-Ravart et de Vauchrétien, qu'il possédait en 1540-1579, et sa femme vivait encore en 1597.

SAVARY (René), fils de François et de N. Duchesnay, était seigneur de Martineau-Cœur-de-Roy en 1480-1514.

SERPILLON (Pierre), était seigneur de Jaugé en Gonnord l'an 1525. — Jean, possédait ce fief en 1535.

SIMON (Julien), était seigneur de la Reboute en 1504-1539. — Jacques, l'était en 1544-1547.

THORODES (Jean), seigneur de Gastines, 1485-1525, y demeurait ordinairement, et il épousa Renée du Vau, veuve en 1533. — Philippe, seigneur de Gastines en 1532-1561, fut père de Jean, René et Louise. — René, fils du précédent, fut seigneur de Gastines en 1564-1579, prieur du prieuré de la Madeleine de Faye en 1530-1589, et il mourut au mois de mars de cette année. — Un autre René fut prieur-curé de Faye en 1495-1529. — Louis, fils aîné de Jean et de Renée du Vau, était seigneur de la Pichonnière et de la Maillardière, paroisse de Charcé, en 1540-1564, et il eut pour femme Marguerite Descoublanc. — Louis II, seigneur de la Pichonnière, la Maillardière et la Guespière en Faye en 1581, demeurait à la Pichonnière et avait pour femme Perrine Garnier. — Antoine, était seigneur de la Pichonnière et de la Brosse de Charcé en 1583-1587.

Tigeouère (Eustache de la), fils de Gilles et de Jeanne de Loué, était seigneur des Marchais-Renault (Faveraye) en 1501-1513, et il épousa le 27 août 1503 Catherine Royrand. — Christophe, fils des précédents, était seigneur des Marchais en 1524-1567, et eut pour femme Apolline de Hattes.

Tillon (Olivier), était seigneur de la Hardière et de Fesles en 1482-1506. — Louis, possédait les mêmes fiefs en 1507-1543. — Urbain, prenait les mêmes titres en 1545-1548.

Tourlandry (François de la), époux de Diane de Rohan, fut, à cause d'elle, seigneur de Gillebourg, Montengibert, le Mesnil et Orillé en 1568-1595 et mourut en 1598,

Tremouille (François de la), baron de Doué, était seigneur de Souzigné en 1527-1539; il avait épousé le 23 février 1521, Anne de Laval. — Louis, fils aîné du précédent, fut baron de Doué et seigneur de Souzigné en 1564. Il avait épousé le 29 juin 1549 Jeanne de Montmorency.

Turpin (Antoine), écuyer, était seigneur de Montengibert et de la Gachetière en Quincé en 1489-1511. — Jacques, fut seigneur de Vihiers, de la Grezille et de la Varenne (Charcé) en 1519-1524. — Jean, fils de Gilles, écuyer, fut seigneur de l'Epinay-Maillard en 1501-1503. — François, possédait cette seigneurie en 1525.

Vau (René du), seigneur du Vau de Chavagnes en 1551-1580, avait pour femme Anne de la Brunetière, dont vint une fille nommée Jacquine. — René, seigneur de Mirebeau en 1572-1577, avait épousé Florence du Boyspéan, fille de Claude, et dame de Mirebeau en 1581.

Villeneuve (Nicolas de). fils aîné de François et de N. Jousseaume, sa première femme, était écuyer, seigneur de l'Ourcellière en 1512-1515.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

SOMMAIRE. — *Constructions :* Châteaux de Souvardaine, de Brissac et du Marais; clocher de Chavagnes; chapelles du Champ et de Mâchelle; Justices de Joué. — *Fondations :* Chapelles Saint-Vincent à Thouarcé et la Trinité à Quincé. — *Acquêts :* Linières, Montengibert, le Vau-de-Chavagnes, Tigné, Brigné, les Marchais-Ravart, Vauchrétien, Thouarcé, Argonne, Montbenault. — *Aveux :* L'Échasserie, Briançon, Doua, Piedllon, Martigné, les Marchais-Renault et la Gaucherie. — *Déclarations et états de lieux :* Fabrique de Rablay, prieuré-cure de Faye; cures d'Allençon et de Vauchrétien, la Motte-en-Girard, Montengibert; prieuré du Latay, Martigné. — *Droits féodaux et honorifiques :* Érection du marquisat de Thouarcé, du duché de Brissac, châtellenies de la Frapinière et des Brosses-Marquier; église Sainte-Foy; ban-vin à Thouarcé. — *Passage de princes, etc. :* Le prince de Condé et le duc du Maine, Marie de Médicis et Louis XIII à Brissac, Henri Arnault à Joué, Michel Lepelletier à Saint-Lambert. — Épidémies à Joué, à Thouarcé. Foires et marchés à Thouarcé et à Brissac. Divisions ecclésiastiques. Ouragan et autres phénomènes.

Vers le commencement de ce siècle, Claude Dubois, seigneur d'Argonne, obtint de son suzerain, Georges de Clermont d'Amboise, seigneur du Grand-Montrevault, droit de forteresse à fossés et pontlevis et haute justice. Le seigneur d'Argonne devait deux fois et hommages simples et un tiercelet (faucon ou épervier mâle) volant à chaque nouveau seigneur de Montrevault et Bohardy.

Suivant un acte du 24 novembre 1601, il y eut une transaction entre Ennemon de Courtet, époux de Mathurine de Saint-Maurice, dame de Mirebeau, d'une part, et Joachim Fradin, curé de Rablay, relativement à leurs dimes.

Jeanne d'Amours rendit le 9 juillet 1603, au seigneur de

Montengibert, un aveu pour raison de la terre de l'Echasserie.

En 1603, il y eut une épidémie très forte en Anjou ; elle commença le 31 octobre à Joué.

Charles de Cossé, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants, fit foi et hommage au roi, le 27 avril 1605, pour raison du comté de Brissac et de ses dépendances.

Le 16 juillet 1606, messire Jean Garnier, prêtre, s'est transporté en l'église Saint-Pierre de Thouarcé et a pris possession de la chapelle et chapellenie Saint-Jacques en vertu de la collation à lui faite par l'évêque d'Angers, et présentée par le seigneur de la Fresnaye, patron de ladite chapelle ; et suivant l'usage, il a ouvert le livre missel, célébré la sainte messe, sonné la cloche, donné de l'eau bénite en entrant et fait les solennités accoutumées.

Charles Garnier obtint, le 8 mars 1607, de Jean de la Tourlandry, baron de Gillebourg, le droit de forteresse, pontlevis et fossés pour le lieu de Souvardaine relevant de Gillebourg par le moyen du seigneur de Vaux.

Par acte passé le 6 janvier 1607, René Juette, chevalier, vendit à Jean de Hillerin, l'un des secrétaires du maréchal de Brissac, la terre et seigneurie de Linières, en Brigné, avec droit de justice basse et moyenne, pour la somme de dix-huit mille six cents livres à la charge de relever de Luigné, Trèves et autres terres.

En 1607, il y eut à Joué une épidémie de dysenterie qui commença au mois d'avril.

Par ses lettres patentes en date du mois de juin 1608, vérifiées et enregistrées au Parlement le 27 juin 1609, le roi Henri IV érigea la baronnie de Thouarcé en marquisat en faveur de Martin du Bellay, prince d'Yvetot, qui lui avait rendu de grands services. La juridiction seigneuriale acquit alors une très grande importance ; il y eut un palais pour la tenue des audiences et on y vit un sénéchal, un procureur fiscal, un greffier et jusqu'à dix-neuf avocats

qui résidaient dans l'étendue du marquisat. Six notaires habitaient alors la paroisse de Thouarcé. Il y en avait autant à proportion dans les autres paroisses ; trois ou quatre sergents ou huissiers étaient occupés aux procédures très fréquentes qu'engendrait l'extrême complication des droits féodaux. Enfin pour comparer cette époque à la nôtre, il est bon de savoir qu'il n'y a plus aujourd'hui, dans le canton de Thouarcé, qu'un juge de paix, cinq notaires et deux huissiers, tandis qu'au commencement du XVII[e] siècle, le nombre des sénéchaux ou juges seigneuriaux montait au moins à quinze. J'ai déjà dressé une liste de quarante trois notaires en 1610 et le même nombre en 1650, mais comme elle n'est pas complète, il devait bien y avoir cinquante à soixante notaires à ces époques. J'ai aussi constaté la présence de cinq sergents à l'assise seigneuriale de Thouarcé en 1612, et il devait bien y en avoir une trentaine dans le canton.

Le 28 août 1608, demoiselle Paule de la Tourlandry vendit à Charles de Cossé, comte de Brissac, la terre de Montengibert.

Les procureurs de fabrique de Rablay rendirent à Martin du Bellay, seigneur de Thouarcé, le 18 juillet 1611, une déclaration pour raison de l'église et du cimetière de Rablay.

Le 30 du même mois, François de Sourdis, cardinal, abbé de Mauléon, rendit également, au seigneur de Thouarcé, une déclaration pour le domaine appelé l'abbaye de Faye et les dîmes et prémices qui en dépendent, et aussi pour les maisons du Prieuré-Cure et leurs dépendances [1].

Charles de Cossé fit construire en 1614 à la place d'une vieille tour, le pavillon très élevé situé au nord-ouest du

[1] Archives de Brissac. Mouvance censive de Thouarcé, t. XVIII, f[os] 178-183.

château de Brissac, près de la rivière et qui n'a pas moins de cinq étages.

Le 25 avril 1616 le prince de Condé et le duc de Maine, après avoir diné à Rochefort, vinrent coucher à Brissac.

Au mois de mai suivant, le sieur de Saint-Martin prévôt des maréchaux de France, recevait l'ordre de se transporter en la paroisse de Faye pour en faire déloger une des compagnies du régiment du sieur de la Jousselière, *avecques pouvoir, en cas de résistance, d'assembler la commune a son du toxain et la tailler en pièces.*

Par décret rendu en la sénéchaussée d'Anjou, le 15 juillet même année, la terre du Vau de Chavagnes fut vendue judiciairement sur les héritiers bénéficiaires de René du Vau et d'Anne de la Brunetière et adjugée à dame Claude Morin, femme de Jean du Vau. La maison seigneuriale était alors entourée de douves et de murailles avec pont levis.

Le 23 août, René Nicolas, sieur de Brie, présenta à l'assise de Thouarcé son aveu pour l'hôtel, domaine et appartenances de Briançon à Rablay.

Charles de Cossé, comte de Brissac acheta, le 14 mars 1617, de la famille Hamelin, la châtellenie, terre et seigneurie de Brigné, tenue à foi et hommage du roi à cause de son château de Saumur.

Le 24 mai 1622, le sénéchal ou juge du marquisat de Thouarcé, rendit une sentence qui ordonne que le seigneur du lieu jouira de son droit de *Ban vin* exclusivement pendant quarante jours tant en la paroisse de Thouarcé, qu'à Faye et à Rablay, avec défense à tous hôtes, cabaretiers et aubergistes de vendre d'autre vin que celui qu'ils prendront en la maison des *Trois-Rois* où est assigné le *ban* pour la ville de Thouarcé, sauf à fixer un lieu convenable pour les autres paroisses. La présente sentence fut publiée au haut de la halle de Thouarcé à l'heure du marché et affichée au poteau ordinaire.

En l'année 1620, la terre de Tigné fut vendue judiciairement à la famille d'Aubigné, et cependant les Beauvau continuèrent à prendre le titre de seigneurs de Tigné.

Le mardi 15 octobre 1619, la reine Marie de Médicis mère de Louis XIII, vint diner au château de Brissac, et François Lasnier, maire d'Angers, accompagné des échevins et d'un grand nombre de bourgeois s'y rendirent pour la saluer. La reine retourna à Angers le 2 novembre. Le 20 du même mois, elle revint à Brissac avec tous ses officiers et y séjourna jusqu'au 2 décembre qu'elle rentra à Angers au logis Barrault. Le lundi 11 mars 1620, Marie de Médicis partit d'Angers avec toute sa cour et se rendit à Brissac où elle séjourna jusqu'au 19. Le mercredi 12 août le roi quitta le château des Ponts-de-Cé pour se rendre à Brissac et fit passer une partie de son armée du côté du Poitou. Le lendemain la reine mère sortit de la ville d'Angers et se porta aussi vers Brissac. Louis XIII qui l'attendait avec impatience, s'était avancé à sa rencontre ; ils s'embrassèrent avec beaucoup d'affection et se rendirent au château où ils furent reçus splendidement par Charles de Cossé, maréchal de France. On y célébra par des fêtes cette heureuse réconciliation ; le roi quitta Brissac le 17 août et alla coucher à Montreuil-Bellay, tandis que la reine n'en sortit que le 23 pour retourner à Angers [1].

Pendant son séjour à Brissac, Louis XIII avait pu juger de la magnificence du château et de l'importance de la seigneurie. Charles de Cossé ne manqua pas de rappeler les lettres patentes données à Fontainebleau au mois d'avril 1611 par lesquelles le roi avait érigé le comté de Brissac en duché pairie avec adjonction des baronnies de Pouancé, Montjean, la Grézille, la Baste et Montengibert. Cependant le Parlement avait jusqu'à présent refusé d'en-

[1] Journal de Louvet.

registrer lesdites lettres, et ne remplit cette formalité que le 8 juillet 1620, de sorte que Charles de Cossé ne put prendre qu'à cette époque le titre de duc de Brissac.

En 1622 Claude de Montours rendit le 12 février, au marquisat de Thouarcé, un aveu pour raison de la seigneurie de Doua.

Le 6 mars 1623, messire François Georges, curé d'Allençon rendit à la seigneurie de Montengibert sa déclaration pour la cure dudit lieu.

Au commencement du XVIIe siècle le château de la Frapinière appartenait à René de Saint-Offange qui le fit probablement reconstruire, car on voit encore au pied de la tour occidentale un écusson gravé à ses armes qui étaient : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles ajourées ou molettes d'éperon* et la date 1626 au-dessous. Il avait obtenu, du seigneur de Chemillé son suzerain, l'érection de la terre de la Frapinière en châtellenie par lettres patentes du 25 février 1624, confirmées par le roi Louis XIII au mois de septembre suivant.

Dans la nuit du 21 au 22 mai 1626, un orage éclata dans la paroisse de Luigné, et la grêle y fit de grands ravages.

Charles Petit, seigneur de Salvert et de Piedflon, rendit le 19 juillet 1627, à Louis Gouffier, baron de Gonnord, un aveu pour raison de son hôtel, domaine et dépendances de Piedflon en Martigné, relevant du fief de Joncheray à dix deniers de service.

En 1629, une épidémie de peste se déclara dans les communes de Chavagnes, Martigné, Gonnord et autres environnantes ; en conséquence le sénéchal de Thouarcé fit publier, le 21 août, une ordonnance de police par laquelle il est défendu aux habitants desdites paroisses, de fréquenter les marchés de Thouarcé, afin d'éviter la propagation du mal. Il enjoint par la même occasion aux marchands forains de Doué et d'ailleurs qui avaient l'habitude de se rendre à Thouarcé, de ne pas acheter les denrées

avant huit heures du matin en été, et neuf heures en hiver ; et surtout de ne pas aller au-devant des personnes qui apportent leurs produits, afin que les habitants puissent faire commodément leurs provisions. Une autre ordonnance du 4 septembre suivant prescrit d'une manière encore plus rigoureuse des mesures de police sanitaire afin d'eviter l'extension de l'épidémie qui continuait ses ravages.

Le 5 mars 1631, Bazile Humeau, sieur de la Chaussée, sénéchal du marquisat de Thouarcé, rendit une ordonnance afin que le marché de grains de Thouarcé interrompu par les dernières guerres civiles soit rétabli, permet à tous marchands de grains et farines d'y apporter leurs marchandises et les exempte de tout droit de minage excepté du paiement de la prévôté ordinaire.

En janvier 1632, Jacques d'Aubigné reçut à son château de Tigné une bande de gentilhommes qui, pour l'aider à marier son fils avec Urbaine de Maillé, n'avaient rien trouvé mieux que d'enlever et d'y amener de force la jeune fille, à peine âgée de treize à quatorze ans. L'exempt des gardes, qui vint faire sommation au nom du roi, y fut reçu à coups de fusil ; et après lui, Martin du Bellay, gouverneur d'Anjou, assisté de nombreux gentilshommes s'y rendit et n'obtint remise de la prisonniée qu'après deux mois de siège, le 15 mars.

Pierre Royrand, chevalier, vendit le 18 mai 1633, la terre d'Aubigné à Pierre Talour qui la revendit le 12 octobre 1646 à Louis Varice, capitaine exempt des gardes du corps. Le seigneur avait tous droits honorifiques dans l'église, haute justice, sceau des contrats, voirie, pêche exclusive dans le Layon depuis le pré de l'Eclusage jusqu'à l'égoût des Onglées, chasse privilégiée dans toute la paroisse, droit de ban vin pour la vente exclusive, au détail, de sa récolte depuis la veille de Saint-Jacques et Saint-Christophe, le 24 juillet jusqu'au 31 août de chaque

année ; halle dans le bourg, pressoir, moulins et fours banneaux où les étagers fournissaient du bois et payaient une livre pour vingt livres de pâte à cuire, droit de marque sur les mesures à blé et à vin, le boisseau valant comme celui de Doué un tiers moins que celui d'Angers, c'est-à-dire onze litres trente-un centilitres.

Par lettres patentes données au mois de mai 1633, le roi Louis XIII, considérant que la ville de Brissac a une certaine importance, y créa et établit deux foires de huit jours, l'une à la Saint-Vincent (22 janvier) et l'autre à la Madeleine (22 juillet).

En 1634 on posa à Joué et à Étiau des poteaux aux armes du chapitre de Saint-Maurice d'Angers avec un collier ou carcan pour y attacher les blasphémateurs du saint nom de Dieu et autres criminels. En 1635 on éleva un gibet à quatre piliers près du carrefour, encore appelé les Justices, où se croisent les chemins de Chemillé à Thouarcé et d'Angers à Gonnord, dans la commune de Joué, pour la punition des criminels et montrer que Messieurs du chapitre de Saint-Maurice *sont barons de la baronnie d'Étiau et châtellenie de Joué y annexée* [1].

Le 11 octobre 1635 Vincent Leblanc et Antoinette de la Touche, son épouse, fondèrent à Thouarcé une chapelle sous le vocable de Saint-Vincent et donnèrent une maison, un pré appelé le pré des Douves et quelques rentes pour la dotation du chapelain qui devait faire l'école aux enfants de la paroisse.

Vers cette époque, François de Cossé, duc de Brissac, et seigneur de Martigné-Briand, rendit au prince Henri d'Orléans, baron de Montreuil-Bellay, un aveu pour raison du château, ville et seigneurie de Martigné. La ville était alors entourée de douves et de murailles avec des portes aux entrées. Le seigneur était propriétaire de la halle où

[1] Titres de Joué, aux Archives de Maine-et-Loire, t. I, f[os] 536-537.

[illegible]

chaque année. Jean Jameron est homme de foy simple pour raison de sa terre et seigneurie de Mihoudy, et doit un cheval de service abonné à sept livres dix sous quand le cas y advient. Pierre Petit, écuyer, sieur de la Pichonnière, époux de Antoinette Thorodes, est homme de foy simple pour raison de sa terre et seigneurie de Gastines, paroisse de Faye, et doit un cheval de service. Jacques Prevost, écuyer, sieur de Saulgé, est homme de foy simple par raison de sa terre et seigneurie de Saulgé et doit deux sous de service. Enfin Jean de Jarzé, écuyer, est homme de foy simple pour raison de sa maison et appartenances des Varennes.

Le 5 janvier 1636 François de Cossé, duc de Brissac, fit baptiser cinq de ses enfants à Brissac, savoir Anne, née en 1622, Elisabeth en 1624, Louis en 1625, Louis-Timoléon en 1626, Charles en 1628 et François en 1630.

Au mois d'avril 1640, Louis XIII érigea la terre des Brosses-Marquier, paroisse de Saulgé-l'Hôpital, en châtellenie en faveur d'Etienne du Mesnil conseiller au siège présidial d'Angers.

Le 13 juin 1642, Madeleine de Ver, veuve de François de Meaussé et dame des Marchais-Renault rend à Charles Nicolas, seigneur du fief du Dominau en la paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois, un aveu pour raison de la maison, tours, forteresse, douves, fossés et pont levis à chaînes et brancards dudit lieu des Marchais avec ses dépendances et déclare devoir un cheval de service.

Dans la commune de Gonnord il existe un château en ruine nommé la Grue, et au-dessus d'une cheminée d'une chambre haute on voit l'inscription suivante en lettres d'or : QVI. SEMINANT. IN. LACRYMIS. IN. EXVLTATIONE. METENT. 1642. (c'est-à-dire : *Ceux qui sèment dans les larmes récolteront dans la joie*). Il appartenait alors à la famille Jousseaume.

Par lettres datées du 8 mars 1643, François de Cossé, duc

de Brissac, donne à Jean Hennequin, écuyer, sieur de Fleurville, la charge de gouverneur et capitaine de la ville et du château de Brissac, aux gages de six cents livres par an. Le 31 mars de l'année suivante, François de Cossé et Guyonne de Ruellan, son épouse, firent démission de tous leurs biens à Louis de Cossé, leur fils aîné.

En 1647, Claude Lemaygnen fit construire le château du Marais, paroisse de Faveraye, qui a été brûlé en 1793 mais dont les murs sont encore debout.

C'est en 1648 que le diocèse de Maillezais fut transféré à La Rochelle, et les paroisses de Faveraye et de Montilliers qui en dépendaient furent soumises au même changement. Le diocèse d'Angers était alors divisé en archiprêtrés et en doyennés. Ainsi les Alleuds, Brissac, Charcé, Chemellier, Saint-Ellier, Grezillé, Luigné, Saint-Melaine, Noyant, Quincé, Soulaines et Vauchrétien étaient dans l'archiprêtré de Saumur; Allençon, Aubigné, Brigné, Chanzeaux, Chavagnes, Étiau, Faye, Gonnord, Joué, Martigné, Mozé, Rablay, Thouarcé et Tigné dépendaient du doyenné de Chemillé; tandis que Beaulieu, Sainte-Foy et Saint-Lambert se trouvaient dans le doyenné des Mauges.

En 1651, et surtout au mois de février 1652, les gens de guerre passèrent et repassèrent à Thouarcé pendant le siège d'Angers par les troupes royales, de sorte qu'une partie des habitants avaient pris la fuite et s'étaient réfugiés dans les environs. En 1668 l'église était encore pleine de meubles et de coffres qu'ils y avaient déposés pour les garantir du pillage des troupes qui avaient passé à Thouarcé depuis trois ans et y avaient séjourné à différentes reprises; car c'était alors un lieu de passage pour aller d'Angers en Poitou.

Le 19 mai 1654, Noël Herbreau, sieur des Chemineaux, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel du marquisat de Thouarcé, rendit une ordonnance qui prescrit que les audiences se tiendront le mardi de chaque semaine, et que

le procureur de la cour, les avocats et le sergent devront tous être à leur poste afin que la justice ne soit point entravée.

Le dimanche 11 juillet 1655 fut baptisé, dans l'église d'Allençon, un Turc qui, ayant été pris en Afrique par les Espagnols, avait été donné à messire Philippe Lemaire, écuyer, seigneur de Launay-Gringuenière, maréchal de camp, gouverneur de Tortose en Catalogne. Celui-ci en avait fait présent à Yves Lemaire, son fils, qui l'avait amené à sa maison seigneuriale de la Mare, au bourg d'Allençon, et le baptême fut fait en présence de Suzanne de Brie de Serrant, femme de Philippe Lemaire, de leur fils, de plusieurs autres seigneurs et d'un grand nombre d'habitants.

Le 29 novembre de la même année, le prieur de Cunault concéda à Etienne du Mesnil, seigneur des Brosses-Marquier, le droit d'avoir un banc dans l'église de Saulgé, moyennant nn chapelet de redevance.

Par un acte du 29 janvier 1656, François de l'Éperonnière, seigneur de la Roche-Bardoul et du Pineau, dota, sous le nom des *Petites-Gardes* [1], la chapelle située au village du Champ et qui avait été construite dès avant 1646.

Le jour de Pâques, 16 avril, le sénéchal de Brissac, assisté de son greffier et en présence du procureur fiscal, s'est transporté au devant de la principale porte du château pour recevoir les *échaudés* et le vin dus par l'abbesse du Ronceray à cause de sa seigneurie d'Orgigné en Saint-Saturnin, savoir : six échaudés et six pintes de vin au duc de Brissac, et un échaudé et une pinte de vin à chacun des habitants ; les échaudés faits avec un dixième de boisseau de fleur de froment.

[1] Sans doute à l'imitation d'un de ses aïeux qui avait fait bâtir la chapelle Notre-Dame-des-Gardes, origine première du célèbre couvent de ce nom.

En 1657, le 9 avril, sœur Françoise Dugué, religieuse en l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, déclara tenir de Charles du Bellay, marquis de Thouarcé, le prieuré Saint-Jacques du Latay en la paroisse de Faye.

Le 7 juin de la même année, Joseph Nicolas rendit à Thouarcé son aveu de sa seigneurie de Briançon à Rablay.

Le 26 novembre 1658, Jean Bienvenu fonde la chapelle de la Trinité en l'église de Quincé.

René Bitault, chevalier, seigneur de la Gaucherie, avoua le 1er juillet 1662 tenir de Michel Jousseaume, chevalier, seigneur de la Grue et autres lieux, la terre de la Gaucherie, composée de maison, pavillons, chapelle, fuie et autres bâtiments avec leurs dépendances.

Le 19 juillet 1663, Henri-Albert de Cossé fit l'acquisition du marquisat de Thouarcé, vendu par les héritiers de Charles du Bellay, mort accablé de dettes vers le commencement de 1662. Un acte de cette époque rappelle que Charles de Savonnières, un des héritiers, avait emporté du château de Chanzé deux *fauconneaux*, ou espèces de petits canons qui servaient à la défense de cette place, un grand calice d'argent doré qui était dans la chapelle, l'étalon (sans doute en bronze) du boisseau, mesure de Thouarcé, et autres objets précieux.

En 1664 on reconstruisit le clocher de l'église de Chavagnes, qui n'était pas alors à la place où il est aujourd'hui. Vers cette époque, le duc de Brissac et le seigneur du Vau avaient fait peindre leur litre funèbre avec leurs armoiries dans l'église, mais un arrêt du Parlement du 7 septembre 1667, rendu entre messire Jean-François Bonnin, chevalier, seigneur du Vau et Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, ordonna que dans un mois au plus tard ledit duc ferait effacer sa litre funèbre et ledit seigneur du Vau supprimerait également la sienne. Le seigneur de Chavagnes relevait de Blaison et possédait droit de fuie, garenne, chasse, four à ban, le patronage et les honneurs de l'é-

glise. Il partageait la dîme des blés, orges et potages avec le prieur-curé. Le poteau de la justice s'élevait à un bout de l'église, la prison perpétuelle à l'autre bout et la prison ordinaire dans le bourg.

Le 5 février 1668, dimanche de la Sexagésime, le jubilé fut commencé à Thouarcé par une procession que l'on fit à Faveraye.

Joseph Dubois vendit, le 12 mars 1661, la terre et seigneurie d'Argonne à Pierre Garsanlan, marchand d'Angers, et, le 20 mars 1670, elle fut vendue judiciairement à Guillaume Cesbron, docteur agrégé en la faculté des droits d'Angers. La maison seigneuriale comprenait alors une haute cour, entourée de grands fossés avec un vieux corps de logis à tourelles, à côté, la chapelle seigneuriale de Sainte-Catherine près du jardin. A l'entrée de la cour, un gros pavillon dont la voûte recouvrait le grand et le petit pont-levis ; à côté, deux bâtiments modernes, logements des fermiers et boulangerie terminés des deux côtés par une grosse tour.

En 1671, Henri Arnauld, évêque d'Angers, visita l'église de Joué, le mardi 11 août, et indiqua quelques modifications à apporter dans l'emplacement du banc des seigneurs du Plessis-Baudouin et celui des chanoines de Saint-Maurice, et il permit en même temps au curé et aux paroissiens d'élever un autel devant la fenêtre où se trouvait renfermée la précieuse relique de la Vraie-Croix, apportée depuis peu en cette église.

Le 18 octobre suivant, il vint à Thouarcé consacrer l'église Saint Pierre, dans laquelle on avait fait des changements importants. Comme le nombre des chapelains avait beaucoup diminué, on avait supprimé quatre autels sur sept qui y existaient auparavant. De sorte qu'il ne restait plus que le grand autel avec des reliques du pape saint Marcel et de saint Samson ; celui de Notre-Dame avec des reliques de saint Vincent et de saint Pompéjean, et celui de

Saint-Sébastien avec des reliques de saint Corneille et de saint Pertinet dans des coffrets de plomb.

Le mercredi 4 août 1674, Michel Lepelletier, évêque d'Angers, venant de Chemillé, donna la confirmation, à Saint-Lambert-du-Latay, aux enfants de cette paroisse et de celle de Chanzeaux, et se rendit le soir à Angers.

Nicolas de Lamoignon, seigneur de Baville et du Vau de Chavagnes, fit foi et hommage au roi, le 24 juillet 1678, pour raison de ladite seigneurie du Vau.

Les biens d'Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, ayant été saisis, il en fit l'abandon à ses créanciers en 1680.

En 1688, on construisit une chapelle à Mâchelle et on y plaça une statue de Notre-Dame-de-Pitié célèbre par ses miracles.

Le dimanche 17 décembre 1690, devant Claude Jarry, procureur fiscal du marquisat de Thouarcé, en l'absence du sénéchal, ont comparu Jacques Lebreton et Jacques Gouzil, soldats nommés ci-devant pour la milice de la compagnie du chevalier de l'Éperonnière pour la paroisse de Thouarcé, et ont déclaré qu'ayant fait deux années au service du roi en ladite compagnie, ils viennent rendre leurs armes, fusil et épée, entre les mains du procureur-syndic de Thouarcé. Jean Cesbron, aussi soldat de la milice de ladite compagnie pour la paroisse de Faye, déclare avoir rendu les armes entre les mains du procureur-syndic de Faye.

L'abbesse et les religieuses du Ronceray d'Angers, comme fondatrices de l'église de Sainte-Foy, ont concédé le 8 juin 1696 à Charles du Bellay et à ses successeurs, seigneurs de la terre des Buhards (commune de la Jumellière), tous les droits honorifiques dans cette église ; et le 16 novembre 1697 René-François du Bellay fut enterré dans le chœur.

Le 4 novembre 1699, Françoise-Elisabeth Aveline vendit à Urbain Briand, licencié en lois, la terre et seigneurie de Montbenault avec ses dépendances.

En 1700, le 6 janvier, à l'occasion d'une mission qui eut lieu à Saint-Lambert, on fit, pour la clôture, une procession à laquelle assistèrent plus de trois mille personnes.

PERSONNAGES DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Dans cette liste, nous aurions pu donner beaucoup plus de détails, mais nous nous bornons à indiquer seulement les rapports des personnages avec le pays que nous étudions ici.

AUBIGNÉ (Jacques d'), chevalier, seigneur de la Touche et de la Douve en Faveraye en 1610-1644, épousa Louise de Clerembault, déjà veuve de Claude Thorodes, qui survécut aussi à son second mari et vivait encore en 1636. — Claude, seigneur de la Touche, devint propriétaire de Tigné en 1620 et mourut en 1621. — Urbain, chevalier, baron de Tigné en 1634-1668, épousa, le 20 août 1645, Marie Gabriau de Reparfont, dont il eut Urbain, Louis, Claude-Maur, Marie et six autres enfants morts jeunes. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Tigné, le 19 juin 1663, âgé de cinquante-six ans. — René, frère cadet du précédent, seigneur de la Douve et de la Touche en 1675-1679, inhumé dans l'église de Cernusson le 21 mars 1690.

AUBINEAU (Georges), seigneur du Hillier en Luigné et de la Frardière, 1609-1634, époux de Marie Boscher, 1622-1634.

AVELINE (René), fils de René, originaire de Provence, propriétaire de Montbenault en 1604-1623, échevin d'Angers en 1624. — René, fils puiné de René et de Marie Froger, écuyer, seigneur de Montbenault en 1674.

AVOINE (René-François d'), chevalier, seigneur de la Jaille et de Briançon en Rablay, 1687-1689, eut pour femme Marie Nicolas.

BAUTRU (Guillaume), fils de Guillaume et de Gabrielle

Louet, né en 1588, acheta la terre de Serrant en 1636 et celle de la Saulaye en Quincé le 22 janvier 1634. Il fut ambassadeur en Espagne et en Angleterre, membre de l'Académie française, et mourut le 7 mars 1665. Il avait épousé, le 18 avril 1613, Marthe Lebigot, et eut un fils aussi nommé Guillaume.

Beauvau (Jacques de), fils aîné de Claude et d'Anne de Chezelles, seigneur de Tigné, mort en 1611, à l'âge de trente-deux ans, sans postérité.

Bellay (René du), fils aîné de Jacques et d'Antoinette de la Palud, prince d'Yvetot, baron de Thouarcé en 1580-1605, député aux Etats-Généraux en 1588, habitait ordinairement le Plessis-Macé et mourut le 27 mars 1611. Il avait épousé, le 17 décembre 1558, Marie du Bellay, sa cousine, dont il eut neuf enfants, entr'autres Pierre, baron de Thouarcé, mort avant son père, et Martin. — Martin, chevalier, baron, puis marquis de Thouarcé, 1606-1637, habita aussi le Plessis-Macé, fut gouverneur d'Anjou et mourut le 5 janvier 1637. Il avait épousé en premières noces Louise de Savonnières, dont il eut entr'autres enfants René, Charles et Martin. — René, fils aîné du précédent, fut prince d'Yvetot, marquis de Thouarcé et mourut le 26 novembre 1627, à l'âge de trente-deux ans. — Charles, fils puiné de Martin, fut aussi prince d'Yvetot, marquis de Thouarcé en 1640, et mourut en 1662 sans avoir eu d'enfants.

Béraudière (Jacques-René de la), chevalier, seigneur de Belligné, 1690-1693.

Bérault (Louis), écuyer, seigneur de la Guespière, 1609-1623, eut pour femme Hélie de Fesques.

Bernier (François), docteur en médecine, célèbre voyageur et philosophe, fils de Pierre Bernier et d'Andrée Grimault, naquit à Joué, y fut baptisé le 26 septembre 1620 et eut pour parrain François Bernier, curé de Chanzeaux. Après avoir voyagé dans les diverses parties du monde, il

revint en France, fit imprimer ses ouvrages et mourut à Paris le 22 septembre 1688.

BRITAULT (Louis), fils de Louis et de Marguerite Jousselin, conseiller au Parlement de Bretagne, seigneur de la Gaucherie en 1598-1615. — Philippe, écuyer, seigneur de la Gaucherie, 1620-1637, y demeurant en 1636, épousa Françoise de Brenezay. — René, fils aîné du précédent, chevalier, seigneur de la Gaucherie en 1656-1668, eut pour femme Madeleine Guinoyseau.

BODIN (Jean), sieur de Brizay en Cornu, 1608-1623, maire d'Angers en 1613-1615, eut pour femme Jacqueline Jouet.

BONNIN (Jean-François de), chevalier, seigneur du Vau de Chavagnes en 1652-1670, vicomte du Grand-Montrevault, eut pour femme Marie-Urbaine de Maillé.

BOYLESVE (Claude), était seigneur de Gonnord en 1662-1667, mais il avait contracté des dettes qui, en 1665, ne s'élevaient pas à moins de six millions de livres tournois. Aussi la terre de Gonnord fut saisie et mise à l'adjudication sur le prix de cent cinquante mille livres. Elle comprenait alors le château, situé au bourg de Gonnord, les fiefs et métairies de la Colette, le Margas, la Folie, la Piraudrie, le Bois-de-Lala, la Grande et la Petite-Chaire, la Normandière, le Plessis-Lambert, le Vigneau, la Renardière, la Simonnière, la Roussière, le Pontreau, la Seguinière, la Cotonnerie, les Bonnesvilles, la Brosse-Hamelin, le Petit-Mauvezin, etc., en la paroisse de Gonnord, et la baronnie du Coral en celle du Voide, etc.

BRETAGNE (Charles de), ou d'Avaugour, fils d'Odet et de Renée de Coësme, seigneur de l'Assay et de Cernusson en 1503-1506.

BRIE (Jean de), écuyer, seigneur de la Houssaye en Chanzeaux, 1605-1632. — François, chevalier, seigneur de Doua, la Houssaye et la Rabastière, 1662-1664, épousa Marie de Lux, veuve en 1672-1683. — François, fils aîné du précédent, seigneur de Doua et la Rabastière en 1680. — An-

toine, écuyer, seigneur de Doua et la Rabastière en 1693-1698.

CHANNÉ (François de), seigneur de Sourdigné, 1661-1672.

CHAUVET (René), fils de Jacques et de Marie Gourdon, trésorier de France et maire de Tours en 1635-1636, seigneur du Plessis et de la Bourdinière (Allençon) en 1623-1634.

CHESNE (Etienne du), seigneur de la Borthelottière (Chanzeaux), 1615-1622. — Joseph, écuyer, seigneur de la Berthelottière, 1662-1698.

CHÉVRIER (Pierre), seigneur des Noyers-Amenard, de Cornu et de Villeneuve en 1651, abusa d'une fille d'Artus Chabot et fut condamné en 1676 à dix mille livres [1].

COSSÉ II (Charles de), fils de Charles Ier, né vers 1562, fut gouverneur d'Angers, maréchal de France, duc de Brissac et possédait en Anjou, en Bretagne et dans d'autres provinces plus de soixante baronnies et autres terres importantes, parmi lesquelles nous ne citerons ici que celles situées aux environs de Brissac, savoir : la Baste, Brigné, Clayo, Denée, la Grézille, les Landes-Conquessac, Longueville, Luigné, Martineau-Cœur-de-Roy, Martigné-Briand, Montengibert, la Motte-en-Girard et la Varenne. Il obtint en 1620 l'érection de Brissac en duché-pairie et mourut en 1621. Il avait épousé Judith d'Acigné et fut père de François. — François, fut pair et grand pannetier de France, duc de Brissac, posséda, comme son père, un grand nombre de seigneuries dans les environs et mourut le 3 décembre 1651. Il avait épousé Guyonne de Ruellan dont il eut beaucoup d'enfants et fit démission de ses biens à son fils aîné. — Louis, fils aîné de François, fut reçu duc de Brissac et pair de France, au Parlement, le 14 juillet 1645 et mourut le 21 février 1661. Il avait épousé Marguerite de Gondy, duchesse de Beaupreau et comtesse de Chemillé, qui survécut à son mari et devint tutrice d'Henri-

[1] *Coutumes d'Anjou*, Arrêts célèbres, col. 1127.

Albert, leur fils. — Henri-Albert, acheta en 1663 le marquisat de Thouarcé; les baronnies de Luigné, Denée, le Thoureil, Pouancé et Montjean; les châtellenies de Martigné, la Grézille, Brigné, les Marchais-Ravart, la Baste et Montengibert, ce qui lui valait, pour les environs de Brissac seulement, le titre de patron ou seigneur des paroisses d'Allençon, Ambillou, Brigné, Brissac, Denée, Faye, Luigné, Martigné, Rablay, Saint-Saturnin, Thouarcé et Vauchrétien. Mais le duc de Brissac ayant contracté des dettes considérables, tous ses biens furent saisis, et il fut obligé, en 1680, d'en faire l'abandon à ses créanciers. Cependant il rentra en possession après plusieurs arrangements faits en 1686-1688. Les biens furent de nouveau saisis en 1692. et les procès causés par toutes ces affaires n'étaient pas encore terminés lorsqu'il mourut en 1698 sans laisser d'enfants. — Alexandre, abbé de Bégard en Bretagne (Côtes-du-Nord), gouverneur de Brissac et aumônier du roi, vivait en 1635-1660. Il fit bâtir dans la commune de Thouarcé le château de Fontaine qu'il habitait ordinairement, et possédait aussi les fiefs de Gruette et des Chasnières. — Renée, fille d'Artus et de Françoise du Bouchet, sa première femme, devint dame de Gonnord, et mourut en 1622 sans avoir eu d'enfants de Charles de Montmorency, amiral de France, mort lui-même en 1612.

Couasnon (Anne de), écuyer, seigneur de l'Orchère et de Vauzelle en 1578-1607. — Louis, fils du précédent, seigneur de l'Orchère en 1633, épousa Lucrèce Taveau.

Courtet (Ennemon de), écuyer, seigneur de Mirebeau et y demeurant en 1597-1602, eut pour femme Mathurine de Saint-Maurice.

Davy (François), fils d'Antoine, sieur d'Argenté et de Mirebeau, 1607-1625, savant professeur en droit, mourut en 1643.

Deroye (Claude), sieur de la Brunetière (Faye), 1626-1644, épousa Françoise Davy d'Argenté, veuve en 1650-1664.

DUBOIS (Claude), fils aîné d'Antoine, seigneur d'Argonne et y demeurant, 1596-1604, eut pour femme Anne de la Grézille. — René, seigneur d'Argonne en 1619, époux de Jacqueline Pantin. — Joseph, fils aîné du précédent, baptisé à Joué le 31 juillet 1616, fut chevalier, seigneur d'Argonne en 1630, et il vendit cette terre le 12 mars 1661. Il avait épousé Marie Cerqueur, dont il eut Charles. — Louis, chevalier, seigneur de Chandoiseau en 1655, eut pour femme Marie de Nancel, veuve en 1661-1662. — Antoine, chevalier, seigneur de la Ferté et de la Trottière (Thouarcé), 1652-1664, époux de Marie Guesdon. — Charles, fils aîné de Joseph et de Marie Cerqueur, né le 27 mai 1642, baptisé à Joué le 2 septembre 1647, écuyer, seigneur de Chanzeaux, 1658-1683, époux de Marie Thévenin de la Roche.

ÉPERONNIÈRE (Antoine de l'), seigneur de la Roche-Bardoul en Chemillé, avait fait bâtir le château du Pineau vers 1572 et y avait fait graver son écusson avec l'inscription : PAX HVIC DOMVI (c'est-à-dire : *Paix à cette maison*). Il fit ensuite un voyage où il courut de grands dangers et fit construire à son retour la chapelle de Notre-Dame-des-Gardes, dans la paroisse de Saint-Georges. Il vivait encore en 1623, fut marié deux fois, et eut de son premier mariage François, et de son second Antoinette, épouse de Mathurin de Jarzé, et Marie, alliée à François Lebascle. — François II, était seigneur de la Roche-Bardoul et du Pineau en 1648-1664, eut pour femme Charlotte Goday. — François III, fils aîné du précédent, possédait les mêmes terres en 1656-1660.

ESCOUBLANC (René d'), écuyer, seigneur de l'Epinay-Maillard, Souvardaine, la Hardière, la Bunoche, Tourneville, etc., en 1624-1644, eut pour femme Renée Garnier, veuve en 1657.

ESCOUBLEAU (Anne d'), fille de Pierre et d'Antoinette d'Avaugour, ou de Bretagne, dame de l'Assay en 1648, avait épousé François de Simiane. — François, cardinal de

Sourdis, archevêque de Bordeaux et abbé de Mauléon, était prieur-curé de Faye en 1611.

Escrivain (Jean de l'), écuyer, seigneur de Mirebeau en 1657, avait épousé Renée Davy d'Argenté.

Étoile (Louis de l'), seigneur de l'Epinay-Maillard, 1612-1633, épousa Ambroise de la Grandière, veuve en 1648-1656, dont il eut Louis, Marie-Ambroise, épouse de Louis de Villeneuve, et Louise, mariée à Louis Mallineau. — François, seigneur de Sourdigné, eut pour femme Claude Lefebvre.

Fontenelles (René de), écuyer, seigneur de Tessigné en 1656-1674, épousa Philippe Jouet.

Gennes (René de), écuyer, seigneur de la Guespière (Faye), 1662-1693, eut pour femme Marguerite Grimaux et un fils nommé René-Louis.

Gouffier (Louis), deuxième fils de Claude et de Marie Miron, était seigneur de Gonnord en 1625 et mourut le 27 octobre 1650. — Artus, troisième fils de Louis et de Claude-Éléonore de Lorraine, fut baron de Doué et de Gonnord en 1655. — Charles, frère du précédent, prenait le titre de comte de Gonnord et mourut en 1671. — Louis-Charles-Éléonor prenait aussi le titre de comte de Gonnord en 1678.

Gourreau (Denis), fils de Jean, était seigneur de l'Epinay-Maillard en 1610-1612.

Goyon (Gilles de), écuyer, seigneur de la Raimbaudière en 1612.

Grasmesnil (René du), chevalier, seigneur de Doua en 1651, eut pour femme Urbaine de Montours.

Grézille (Louis de la), seigneur de Maurepart en 1609-1632, chapelain de la chapelle du Coudreau à Brissac.

Grudé (Mathurin), était seigneur de la Grange-Ferrée en 1671-1693.

Guinoyseau (François), fermier du marquisat de Thouarcé, demeurait au château de Chanzé en 1597-1628 et mourut en 1632; il avait épousé Roberde Binet.

HAMELIN (Marin), seigneur de Brigné en 1594-1610, épousa Claire de Gausseran.

HELLAUD (François de), écuyer, seigneur de la Pontonnière en 1602.

HUNE (Madelon de la), écuyer, seigneur de l'Échasserie en 1621-1647, épousa le 22 février 1621, à Allençon, Judith de la Roche, qui mourut en 1670 à l'âge de quatre-vingt-huit ans et fut enterrée le 9 mars dans l'église d'Allençon.

JARZÉ (Mathurin de), était seigneur de Millé-les-Loges en 1580-1623. — Jean, écuyer, seigneur des Varennes en Martigné, 1627-1649. — Mathurin II, écuyer, seigneur de Millé, avait épousé Antoinette de l'Éperonnière, veuve en 1670. — Mathurin III, écuyer, seigneur de Millé et y demeurant en 1667-1683, eut pour femme Charlotte Gencian, veuve en 1692.

JOUET (Jacques), échevin d'Angers, était seigneur de Tessigné en 1588-1623. — Gabriel, fils du précédent, maire d'Angers, fut seigneur de Tessigné en 1629 et eut pour femme Philippe Esnault — Jacques II, fils de Gabriel, possédait Tessigné en 1652.

JOUSSEAUME (Gilbert), seigneur de la Grue (Gonnord), 1620-1663. — Michel, seigneur de la Grue, la Fardellière et la Touche-Baranger en 1648-1674.

LAMOIGNON (Nicolas de), deuxième fils de Guillaume et de Madeleine Potier, chevalier, intendant du Languedoc, avait épousé en 1672 Anne Bonnin, et devint, par cette alliance, seigneur du Vau de Chavagnes, 1691-1700.

LEBASCLE (François), écuyer, seigneur du Fresne (Faye), 1598-1610, eut pour femme Florence de la Rivière. — François II, chevalier, seigneur du Pin-du-Fresne, épousa 1° Marie de l'Éperonnière, et 2° Françoise Mallineau.

LEMAYGNEN (Claude), fils de René, était seigneur du Marais (Faveraye) en 1623-1630 et eut pour femme Anne Béju. — René, écuyer, seigneur du Marais, 1630-1640. — Claude II,

fils de Claude Ier, seigneur du Marais, 1660-1682, épousa Marguerite de Brissac.

Leroux (Emmanuel), chevalier, seigneur de Gastines, 1620-1627, avait épousé Isabelle Thorodes, fille aînée de Claude.

Leroyer (Robert), seigneur de la Roche-Maillet, 1668.

Mabille (Georges), écuyer, seigneur de la Paumellière (Saulgé), 1632-1647, épousa Louise de Cagnon. — Claude, fils du précédent, écuyer, seigneur de la Paumellière en 1662-1673, eut pour femme Elisabeth de Scépeaux.

Maillé (Charles de), fils de Florestan et de Françoise de Chef-de-Bois, épousa Claude Morin, dame du Vau de Chavagnes, 1619-1628, dont Urbaine, mariée à Jean-François de Bonnin.

Maillé de la Tourlandry (Louis de), fils de Jean de la Tourlandry et de Louise de Châteaubriant, était chevalier, marquis de Gillebourg en 1638-1657. — André, chevalier, seigneur de Gillebourg et de Saint-Jean-des-Mauvrêts, demeurait au château de Bourmont.

Mallineau (Gabriel), seigneur de Mons (Faye) en 1626, eut pour femme Renée Descollin, veuve en 1643-1654. — Pierre, chevalier, seigneur de Mons, 1647-1685, demeurait à la Touche de Faye et eut pour femme Renée Châteignier. — François, écuyer, seigneur de l'Epinay-Maillard, 1664-1698, épousa Louise de l'Étoile. — Claude, écuyer, seigneur de la Brosse (Chanzeaux), 1668. — François, écuyer, possédait la même seigneurie en 1688.

Martineau (César de), fils aîné de François, baptisé à Joué le 25 novembre 1604, était seigneur de la Galonnière en 1628-1664.

Martineau (Mathurin), sieur de Longuehaye, 1603-1612. — Claude, son fils, seigneur de Longuehaye, 1618-1630.

Meaussé (François de), écuyer, seigneur des Marchais-Renault et de Champagne, 1655-1685, était fils de François et de Madeleine de Ver, dame des Marchais.

MERGOT (Charles de), seigneur de l'Orchère en 1672, était fils de Claude et d'Anne de Couasnon.

MONTMORENCY (Charles de), amiral de France, était seigneur de Gonnord en 1589 et mourut en 1612. Il avait épousé Renée de Cossé, fille d'Artus, et n'en eut point d'enfants.

MONTOURS (Claude de), fils aîné de Philippe, chevalier, seigneur de Doua et de la Rabastière en 1604-1648, eut pour femme Marguerite Chenu.

NAIL (Jacques), curé de Thouarcé en 1645, a publié un *Nouveau Recueil de l'Histoire universelle depuis la Création du monde jusqu'à Jésus-Christ* (Paris, Cardin-Besongne, 1648, in-8° de 468 pages). Il était mort avant le 17 juin 1664.

NANCEL (Pierre de), seigneur de Chandoiseau et de la Roche-Maillet en 1609-1625, eut pour femme Marie Michel. — Philippe-Augustin, seigneur de Chandoiseau en 1637-1643.

NICOLAS (René), écuyer, seigneur de la Fardellière, de Jaugé et de Briançon en 1610-1641, commandant pour le roi au château de Gonnord en 1610-1616, eut pour femme Louise Davy. — Joseph, fils du précédent, seigneur de la Fardellière et de Briançon en 1657.

PETIT (Charles), fils de Charles, écuyer, seigneur de la Pichonnière et de la Maillardière en Charcé, de Piedflon et de Tailleprès en 1597-1628, eut pour femme Charlotte Thorodes, fille d'Antoine et veuve en 1632. — Pierre, fils aîné du précédent, écuyer, seigneur de Gastines, de la Pichonnière et de Piedflon, etc., en 1628-1664, eut pour femme Antoinette Thorodes, fille de Claude. — Raoul, fils du précédent, chevalier, seigneur de Gastines en 1648-1664, épousa Françoise de Messac. — Pierre, écuyer, seigneur de Piedflon et de la Maillardière en 1649-1677, eut pour femme Prégente de Saint-Denis. — Guy, écuyer, seigneur de la Pichonnière et de la Maillardière en 1664-1672, demeurait à Piedflon et épousa Renée Eveillard.

Pierres (Guy), était seigneur du Plessis-Baudouin en 1608. — François, fils de Jean et de Françoise Desnouhes, né vers 1610, possédait le Plessis-Baudouin en 1632 et mourut le 21 mars 1640. Il avait épousé Marie Chapot, dont il eut François, seigneur du Plessis-Baudouin en 1649-1680.

Prevost (René), fils aîné de Jean, seigneur de Saulgé, 1599-1603. — Jacques, seigneur de Saulgé, 1615-1648. — Claude, fils de René, était seigneur de Bonnezeaux en 1575-1610, et eut pour femme Jeanne Amoureuse, veuve en 1614. — Antoine, fils du précédent, écuyer, seigneur de Bonnezeaux, 1614-1626, épousa Charlotte Prudhomme, veuve en 1628. — Charles, fils du précédent, écuyer, seigneur de Bonnezeaux, 1648-1683, eut pour femme Françoise Ménard.

Rigaud (Jacques), fils de Jean et de Claude de la Roche, seigneur de Bellignè et de la Gruechère, 1610-1635, épousa Gilberde de Vaugirault. — François, fils aîné du précédent, chevalier, seigneur de Belligné, 1632-1648. — Joseph, chevalier, seigneur de Belligné, 1657-1694, demeurait à Bouzillé, paroisse de Melay. — René, chevalier, seigneur de Maligné, 1645-1657, eut pour femme Agnès de Sallo, veuve en 1664.

Romans (Michel de), fils puîné de Michel et de Claude de Mangot, était chevalier, seigneur de Felines en 1645, et il avait épousé, vers 1633, Marie-Diane de la Barre. — François, fils du précédent, né le 11 novembre 1634, baptisé à Martigné le 7 février 1645, fut chevalier, seigneur de Felines et des Noyers-Amenart en 1657-1672. Il épousa, le 15 septembre 1665, dans la chapelle Saint-Martin des Noyers, Marie Chevrier, fille de Pierre, seigneur des Noyers, veuve en 1676, dont il eut Pierre, Françoise et François.

Salles (Claude de), chevalier, seigneur de Maligné, 1603-1622, fut assassiné à Maligné par un nommé S. Martin,

prévôt de Loudun, et enterré le 22 octobre 1622 à Angers.

SANZAY (Christophe de), fils de René et de Renée du Plantys, seigneur de Vauchrétien et des Marchais-Ravart, 1602-1617, habitait le château des Marchais en 1579-1612. — Charles, seigneur des Marchais et Vauchrétien en 1619-1630.

THORODES (Antoine), fils de Louis, était religieux de l'abbaye de Mauléon et prieur de la Madeleine de Faye en 1598-1636. — Louis, était écuyer, seigneur de Gastines en 1579-1610.

TIGEOUÈRE (François de la), chevalier, seigneur des Marchais-Renault en 1572-1606.

TOURLANDRY (Jean de la), chevalier, était seigneur de Gillebourg et de Saint-Jean-des-Mauvrets en 1610-1635, et il avait épousé, le 5 décembre 1601, Louise de Châteaubriant.

VARICE (Louis de), écuyer, était seigneur d'Aubigné en 1647-1687 et il y demeurait en 1654-1668.

VAU (César du), écuyer, seigneur du Vau de Chavagnes, 1589-1601.

VAUGIRAULT (Jacques de), écuyer, avait épousé Anne de la Roche, dame de l'Échasserie en 1657, et était veuf en 1672.

VER (François de), écuyer, seigneur des Marchais-Renault et de Champagne en 1609-1629, avait épousé Jeanne de la Tigeouère. — Louis, fils du précédent, fut seigneur des Marchais en 1630 et n'eut point d'enfants de Marie de Lerat, sa femme.

VILLENEUVE (Jean de), chevalier, était seigneur de Villeneuve, les Noyers-Amenard, et la Touche-Blanche en Martigné, et d'Amigné (Tigné) en 1657-1601, et il eut pour femme Catherine de Daillon, fille de Joachim.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

SOMMAIRE. — *Constructions :* Trois autels en l'église de Chavagnes. Chapelles de Chanzé, de Mirebeau, Saint-Léonard à Chemellier, au Breil de Beaulieu. Clochers de Chavagnes, de Saint-Lambert, de Vauchrétien, de Rablay et d'Allençon. Église de Faye; église et presbytère de Saint-Ellier. Canal du Layon. Route de Brissac à Doué. — *Fondations et créations :* Hôpitaux de Gonnord et de Martigné. Chapelles de la Vierge en l'église de Faye et au village de la Touche. École de charité à Brissac. Foires de Brissac. Paroisse de Beaulieu. — *Acquêts :* Souzigné, la Barre en Villeneuve, Montbenault, Chanzeaux, la Pontonnière. — *Faits de guerre :* Combats à Saint-Lambert, aux grandes et aux petites Tailles, à Mozé, Quincé, Martigné, Soulaines et Rablay. Batailles de Jouanette, du Pont-Barré et de Millé. Les Républicains à Saint-Lambert, à Moutilliers, à Mâchelle et à Beaulieu. Les Vendéens à Montilliers, à Rablay, à Joué, à Aubigné, à Thouarcé et à Faye. Massacres et incendies à Mozé, la Crossonnière, Hauteberge, la Morinière, Thouarcé, Montilliers, Gonnord, Joué, Beaulieu, Saint-Lambert, Chanzeaux, Rablay, Aubigné et Faye. Siège du clocher de Chanzeaux. — *Faits divers :* Épidémie en 1707. Grandes gelées en 1709, 1740 et 1788-1789. Grêle et ouragan. Crue du Layon en 1770 et 1800, destruction des ponts de Thouarcé. Population des communes en 1726. Bénéfices ecclésiastiques (prieurés et chapelles) en 1783. Divisions du département : districts, cantons et arrondissements. Enquête sur l'état misérable des habitants en 1788. Doléances des communes en 1789. Assassinat à Souvardaine. Émeute à Rablay. Révolte des conscrits à Saint-Lambert, Chanzeaux et Beaulieu. Jean de Vaugirault à Faye et à Saint-Lambert.

En 1701, Jean de Chevrue, seigneur de Souvardaine et de la Hardière, rendit à René Davy, seigneur de Vaux, de la Trottière et de Druillé, un aveu pour raison de la maison seigneuriale, tours, pont-levis, fossés, métairie et appartenances de Souvardaine et pour le lieu et métairie de la Bunoche.

Dans la même année, on construisit trois autels en l'église de Chavagnes ; la première pierre en fut posée solennellement le 8 novembre par François Herpin, prieur-curé de la paroisse, lequel paya toute la dépense.

Par acte du 9 avril 1698 passé devant René Bouclier, notaire royal à Angers, François Gruget l'aîné, prêtre, demeurant à Gonnord, confirma la donation qu'il avait faite le 4 juin 1694, d'une maison, d'un jardin et dépendances situés au bourg de Gonnord pour y établir un hôpital. Joseph Nicolas, écuyer, sieur de la Fardellière, par son testament du 31 juillet 1698, donna six mille neuf cents livres. François Blanvillain, prêtre, donna une rente de deux cent quatre-vingt-quinze livres assise sur ses biens, par acte du 29 août 1698. Le 21 avril 1700, Gabrielle Boylesve, baronne de Gonnord, épouse de François-Pierre de la Forêt d'Armaillé donna son consentement à l'établissement dudit hôpital, et abandonna les droits de lods et ventes dus sur les maisons et biens qui en dépendaient. Enfin des lettres patentes du roi, données à Versailles au mois d'octobre 1699, autorisant ledit établissement, furent confirmées par arrêt du Parlement du 20 mai 1702.

En 1703, Charles-Albert de Cossé, marquis de Thouarcé, fit restaurer la chapelle du château de Chanzé, et la bénédiction solennelle en fut faite le 20 octobre, par François-Gaultier de Chanzé, prieur-curé de Faye, en présence dudit de Cossé, abbé de Brissac, de François Herpin, prieur-curé de Chavagnes, Marin Labbé, curé de Quincé, et R. Belliard, vicaire de Faye.

En 1703 et 1704, il survint de grandes difficultés entre les chanoines de Martigné et le curé. Dans une assemblée tenue le 5 décembre, le chapitre avait même adopté le projet de transférer son siège à Brissac, ainsi que celui du chapitre de la Grezille. Cependant, en 1709, ils finirent par se mettre d'accord.

C'est vers l'année 1706 que l'on commença à remarquer les propriétés médicinales des eaux de Jouanette. Dans les livres anciens, ce lieu est appelé Joinet et même Jouynet, et il dérive d'un mot celtique qui signifie cours d'eau.

L'année 1707 est remarquable par des chaleurs excessives. Le 20 juillet, dans la commune de Chavagnes, un homme tomba mort subitement dans les champs, et le même sort arriva à d'autres personnes dans les paroisses voisines. Il s'ensuivit une épidémie de dysenterie qui exerça de grands ravages dans le pays. Dans la commune de Chavagnes, il mourut cent six personnes pendant l'année ; à Faveraye, soixante et une ; à Saint-Lambert, cent soixante et une ; à Martigné, cent quarante ; à Thouarcé, deux cent vingt-deux. Cependant l'hiver fut précoce, et le 29 octobre il tombait de la neige.

Le 20 octobre de cette même année, on enterra dans l'église de Faye Pierre Gouzil, prêtre, mort à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il avait fait construire, en 1686, une chapelle sur le côté septentrional de l'église ; et il faisait distribuer chaque année aux pauvres vingt-cinq à trente setiers (cinquante à soixante hectolitres) de blé. Par son testament du 1er juillet 1694 et divers codicilles faits en 1704, 1706 et 1707, il fonda la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église de Faye et une autre au village de la Touche, dont le chapelain était tenu de faire l'école aux enfants du village et des environs.

En 1709, Balthazar de Raphaëlix, chevalier, seigneur de la baronnie de Claye, en la paroisse de Mûrs, avait acheté une maison située dans la grand'rue de Brissac, et quelque temps après il la donna aux dames qui tenaient l'école de charité de cette ville. Cette année l'hiver fut très rigoureux et beaucoup de vignes gelèrent dans le pays.

Par acte passé devant Louis-Léonor Château, notaire royal, résidant à Thouarcé, le 20 décembre 1712, en présence de Jacques Gourichon et Mathurin Daviau, mar-

chands, demeurant à Martigné, demoiselle Marie Morna, fille majeure, demeurant aussi à Martigné, donna à perpétuité, pour la fondation d'un hôpital et l'entretien d'une maîtresse d'école, qui devra y résider, divers biens, savoir : la maison de la Motte, située dans la ville de Martigné, avec ses deux cours et jardins, plus sept septrées deux boisselées de terre, huit quartiers de vignes, trois autres quartiers autrefois en vigne et cinq quartiers de pré.

C'est aussi en l'année 1712 que le grenier à sel, établi depuis longtemps à Saint-Remy-la-Varenne, fut transféré à Brissac.

Jean Leclerc, écuyer, seigneur des Emereaux, du Vau de Chavagnes et autres lieux, acheta la terre et châtellenie de Souzigné pour la somme de neuf mille deux cents livres le 28 décembre 1715.

Paschal-Henri de Cresme, seigneur des Noyers, acheta la terre de la Barre en Villeneuve avec les fruits de l'année, par contrat du 24 octobre 1719, pour la somme de trente mille livres; mais Charles Jameron, chevalier, seigneur de la Vialière, proche parent des vendeurs, fit assigner ledit sieur de Cresme en retrait lignager et, par arrêt du 20 janvier 1722, celui-ci fut condamné à la restitution.

Par acte passé devant Houdun et Bardoul, notaires à Angers, le 23 janvier 1720, demoiselle Suzanne Briand vendit à noble homme André-Guillaume Darlus et à Françoise-Geneviève Gaudicher, son épouse, la terre et seigneurie de Montbenault, composée de maison seigneuriale, grange, une ancienne chapelle servant de cellier et plusieurs métairies et closeries, etc.

D'après le *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne*, trois volumes in-folio, imprimé en 1726, voici quelle était la population, à cette époque, des paroisses qui forment aujourd'hui le canton de Thouarcé : Allençon, 361 habitants; les Alleuds, 390; Beaulieu faisait alors partie de la paroisse de Saint-Lambert; Brissac, 751; Le Champ

faisait partie de Thouarcé; Chanzeaux, 1,634; Charcé, 630; Chavagnes, 1,218; Saint-Ellier, 318; Etiau, 181; Faveraye, 694; Faye, 1,171; Gonnord, 1,125; Joué, 1,408. Il est probable qu'on a mis par erreur la population de Gonnord à Joué et celle de Joué à Gonnord; Saint-Lambert avec Beaulieu, 1,680; Luigné, 366; Quincé, 255; Rablay, 615; Saulgé, 460; Thouarcé et Le Champ, 2,090; Vauchrétien, 760. Total pour le canton, 16,020 habitants.

Les paroisses environnantes étaient Aubigné avec 350 habitants; Brigné, 473; Chemellier, 777; Grezillé, 991; Martigné, 1,928; St-Melaine, 412; Montilliers, 815; Mozé, 1,400; Noyant, 269; Soulaines, 700; Tigné, 966.

Antoine Pannetier, chanoine de Saint-Pierre d'Angers et seigneur de Mirebeau, avait fait reconstruire la chapelle de ce lieu en 1700; il fonda par son testament du 20 septembre 1727 une messe basse qui devait être dite tous les vendredis dans ladite chapelle, et il donna pour cela divers immeubles.

En cette année Tristan Palluau, curé de Saint-Ellier, fit construire la maison presbytérale qui porte cette date sur les lucarnes, et en 1747 une partie de l'église.

En 1729, on reconstruisit le clocher de Chavagnes à la place où il est encore aujourd'hui, sur la grande porte de l'église; Aignan Constard, prieur-curé, en bénit la première pierre le 4 juin. Les habitants avaient accordé à Jean Leclerc, chevalier, propriétaire de la seigneurie du Vau, la permission de construire, pour lui et sa famille, une chapelle sur le côté méridional de l'église, et ce bâtiment fut terminé en 1736.

Dans l'année 1731, on allongea l'église de Faye par l'extrémité nord-ouest, et le 20 décembre cette nouvelle construction fut bénite avec solennité par Joseph-Pierre Corbin, prieur-curé, qui avait fait faire à ses frais le chœur et l'enclos de l'autel.

En cette même année, le seigneur de Chemellier fit

reconstruire la chapelle Saint-Léonard, près de la place de l'ancien château, mais elle était déjà abandonnée et ruinée depuis longtemps à l'époque de la Révolution.

C'est en 1740 qu'avait été construit l'ancien clocher de l'église de Saint-Lambert. Les vignes gelèrent dans cette commune aux mois d'août, septembre et octobre, et le vin fut très mauvais. En 1742, Jean de Vaugirault, évêque d'Angers, donna la confirmation à Saint-Lambert aux enfants de cette paroisse et de Saint-Aubin, Chanzeaux, Sainte-Foy et Rablay. Il dîna au presbytère et se rendit ensuite à Denée.

C'est vers 1750 que l'on fit une première construction à la fontaine de Jouanette.

En 1751 il y eut un ouragan, le 14 mars, dans le canton, et le printemps fut si mauvais qu'il n'y eut ni foin, ni fruits, ni blés, de sorte que la disette fut extrême.

L'année 1756 fut aussi marquée par un orage très violent le jour de la Saint-Pierre, 29 juin. Dans la commune de Faveraye, il tomba une quantité de grêle très grosse qui ravagea les vignes et détruisit entièrement les blés.

A cette époque, Thouarcé était un lieu de passage pour les troupes qui allaient d'Angers en Poitou par Saint-Paul-du-Bois. Elles séjournaient ordinairement à Thouarcé et logeaient aussi dans les communes environnantes, et les soldats étaient alors si mal disciplinés qu'ils s'y comportaient comme en pays ennemi. Ils maltraitaient les personnes chez qui ils étaient logés, pillaient et volaient tout ce qu'ils pouvaient emporter. Ainsi pendant l'année 1756, il passa à Thouarcé environ cinq mille hommes, et dans une lettre écrite à l'intendant de Tours, René Senil, notaire à Thouarcé et syndic de la paroisse, raconte les souffrances occasionnées à ses concitoyens par les soldats. Germain-François Poulain, écuyer, seigneur de la Guerche, conseiller honoraire au présidial et subdélégué de l'intendant à Angers, écrivait le 2 juillet 1757 au même syndic de

Thouarcé pour lui reprocher d'avoir envoyé deux lieutenants du régiment de Languedoc avec des domestiques et quatre chevaux, loger au château du Pineau, par la raison que les gentilshommes étaient alors exempts du logement militaire. Il enjoint au syndic d'aller immédiatement faire ses excuses à M. du Pineau, sans quoi on agira contre lui avec toute la rigueur qu'il mérite. C'est ainsi que le peuple était encore traité au milieu du XVIIIe siècle.

Voici comme François-Yves Besnard, qui habitait alors le pays, s'exprime dans ses mémoires, publiés en 1880 par M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, sous le titre de *Souvenirs d'un Nonagénaire*. « Les femmes d'ouvriers, les « servantes, les paysannes portaient une espèce de man- « teau court de gros drap noir ou cadi noir appelé *capot*, « auquel tenait un capuchon destiné à envelopper la tête « et le cou, dans le cas de pluie ou de froid. Leurs chaus- « sures consistaient exclusivement dans une paire de « sabots, ou une sorte de savates, dites pantoufles, parce « qu'elles étaient dénuées du quartier qui, dans les souliers « ordinaires, sert à recouvrir le derrière du pied. La coif- « fure des paysannes consistait alors dans un bonnet rond « de toile grossière, auquel on adaptait, les jours de di- « manches ou de marchés, des bandes de même tissu « larges de quatre à cinq pouces, et qui descendaient de « chaque côté du visage jusqu'au-dessous du sein. Les « paysannes, les servantes et les femmes d'ouvriers met- « taient au-dessus du corset un vêtement d'étoffe, dit « juste-au-corps et casaquin, entièrement semblable à celui « que portent encore aujourd'hui (1840) les sœurs de cha- « rité. L'habillement des artisans, des ouvriers, des do- « mestiques mâles consistait le plus ordinairement dans « une veste, un gilet, un pantalon, avec ou sans bas, des « souliers de fabrique grossière ou des sabots.

« Les ouvriers, dans toutes les professions mécaniques, « alors dans l'usage de faire leur tour de France, étaient

« si peu rétribués par les maîtres qui les employaient suc-
« cessivement, qu'on les rencontrait sur les routes, à leur
« sortie de chez eux, vêtus de haillons et portant tout leur
« bagage dans un très petit sac de toile. La plupart, lors-
« qu'ils étaient nourris et logés, ce qui avait ordinaire-
« ment lieu, ne gagnaient que six francs par mois.

« Les vêtements des paysans pauvres, — et presque tous
« l'étaient plus ou moins, — étaient encore plus chétifs;
« car ils n'avaient souvent que les mêmes pour l'hiver et
« pour l'été, qu'ils fussent d'étoffe ou de toile; et la paire
« des souliers très épais et garnis de clous, qu'ils se pro-
« curaient vers l'époque du mariage, devait, moyennant
« la ressource des sabots, servir tout le reste de leur vie.
« Quant à l'usage des bas, il leur était à peu près inconnu;
« leurs femmes et fils n'en portaient guère que les di-
« manches.

« Comme il n'y avait pas alors de grandes routes, tous
« les transports du commerce et des approvisionnements
« se faisaient à dos de cheval, de mulet et d'âne. Quelques
« charrettes en petit nombre étaient exclusivement ré-
« servées, dans les fermes ou métairies d'une certaine
« étendue, à l'exploitation des domaines, à laquelle il
« n'était guère possible de vaquer un grand tiers de l'année,
« à raison des mauvais chemins. »

M. l'abbé Deniau, dans son *Histoire de la Vendée*, publiée en 1878, tome Ier, Introduction, page 48, dit que « les ha-
« bitants de la campagne surtout croyaient alors fortement
« aux sorciers et aux revenants. L'hiver, à la veillée, assis
« autour de la cheminée, ils rappelaient, avec une convic-
« tion mêlée d'effroi, les bruits nocturnes qu'ils avaient
« entendus, les prétendues apparitions de leurs parents
« défunts, les courses mystérieuses qui avaient lieu dans
« certains endroits écartés, les rencontres fortuites des
« loups-garoux, les sortilèges, les maléfices des devins et
« des magiciens. Tels et tels hommes avaient été ensor-

« celés, assurait-on, et là-dessus on se mettait à raconter « que leurs bestiaux, au milieu d'un beau chemin, s'étaient « tout à coup arrêtés : que ce sorcier, moins puissant que « tel autre, avait succombé sous la malignité de ses sorts. « On était dans l'intime persuasion que les loups-garoux « couraient l'espace de cinquante à soixante kilomètres par « chaque nuit. C'étaient, disait-on, des personnes crimi-« nelles transformées en bêtes hideuses, en punition d'un « faux serment, d'un sacrilège, d'un adultère, d'un empoi-« sonnement, d'un sortilège ou du refus de révélation d'un « crime après publication à l'église d'un *monitoire*. Si « quelqu'un rencontrait ces loups-garoux dans son che-« min et avait le courage ainsi que l'adresse de lui faire « répandre une goutte de sang, il délivrait instantanément « la personne condamnée à cette expiation. »

A la fin du mois de décembre 1762, Jean-Baptiste Delanoue, curé de Rablay, laissa en mourant une somme de dix mille livres pour être employée à la construction du clocher et d'une partie de l'église, et ces travaux furent faits en 1763 par les soins de François Vallée, son successeur.

Par lettres-patentes du 10 juin 1767, le roi Louis XV prescrit d'établir à Brissac, outre les trois anciennes foires, trois nouvelles qui se tiennent les 22 mars, 22 mai et 22 novembre de chaque année.

Les curés de Saint-Lambert entretenaient autrefois un chapelain à Beaulieu; mais les baptêmes, mariages et sépultures des villages de Barré, du Breil et de Pierre-Bise se faisaient à Saint-Lambert. Cependant les habitants de Beaulieu, désirant ardemment avoir un curé parmi eux, en firent la demande en 1766; ils s'appuyaient sur la difficulté des communications avec Saint-Lambert et disaient que la chapelle de Beaulieu était assez vaste pour contenir six à sept cents personnes, qu'elle était munie d'une chaire, de fonts baptismaux et de trois autels; qu'elle était fournie

de vases sacrés, livres et ornements, et qu'il y avait une sacristie et une maison en bon état propre à loger le curé. Prenant en considération tous ces motifs, Jacques de Grasse, évêque d'Angers, rendit, le 15 septembre 1768, un décret par lequel il érigea en paroisse la portion de Saint-Lambert, située sur la rive droite du Layon et ayant Beaulieu pour chef-lieu, et supprima en même temps la paroisse de Sainte-Foy en ordonnant que les vases sacrés, les ornements, la cloche et tous les effets mobiliers de cette église seraient transportés à Beaulieu. Mais les formalités nécessaires ne furent complètement remplies qu'au bout de quelques années; les lettres-patentes du roi, données au mois de septembre 1768, confirmant l'érection de la paroisse de Beaulieu, ne furent enregistrées au Parlement que le 11 août 1775, et ce n'est qu'à partir de cette époque que l'érection fut définitive.

Le 20 septembre 1769, messire Guy-Gabriel-Michel-Pierre Poulain, écuyer, seigneur de Brétignolles, Chanzeaux et autres lieux, demeurant à son château de Brétignolles, paroisse de Cleré, vendit à messire Jacques-François Goureau, écuyer, seigneur de l'Epinay, demeurant à Angers, la terre et châtellenie de Chanzeaux avec ses dépendances, le grand moulin à eau situé près du château, la châtellenie de Beaumont, les dixmes qui en dépendent et celle de Saint-Ambroise, la métairie de Fruchault, droits honorifiques, droit de pêche dans l'Hyrôme, etc., à la charge de payer les rentes en blés dues au chapitre de Saint-Léonard de Chemillé, aux religieux de Bellefontaine, au curé de Chanzeaux, aux chanoines de Saint-Pierre-Montlimart, etc., le tout vendu pour la somme de soixante-deux mille six cents livres.

Le 25 novembre 1770, une crue extraordinaire du Layon emporta deux des ponts de Thouarcé les plus rapprochés de la ville, ainsi qu'un bâtiment qui joignait l'un des ponts du côté du nord.

C'est vers cette époque qu'un médecin distingué de Chinon, nommé Linacier, fut chargé d'analyser les eaux de la fontaine de Jouanette, et sur son rapport, le gouvernement ordonna la construction d'un des bâtiments qui existent encore aujourd'hui. En 1779 on fit faire, pour les buveurs, une salle dont les matériaux ont été apportés par les premiers bateaux qui ont navigué sur le Layon, canalisé sous le nom de *canal Monsieur*. Le travail de ce canal avait été achevé malgré l'opposition d'une partie des riverains qui, dans une pétition datée du 21 septembre 1774, exposaient que cette entreprise ferait beaucoup plus de mal que de bien au pays. Cependant le 23 décembre 1776, on avait fait, à Concourson, la bénédiction des bateaux : le pavillon de Monsieur, frère du roi, était porté par Julien Martin, architecte des bâtiments à Paris, et entrepreneur du canal.

Le 11 octobre 1771, il y avait eu à Rablay une émeute tendant à empêcher la libre circulation des grains, et au mois de novembre suivant, un détachement de gardes de la gabelle avait pris séjour à Allençon avec un lieutenant. Ces agents abhorrés quittèrent la place au bout d'un an « sans avoir fait aucune capture » et retournèrent à Thouarcé, leur campement ordinaire.

En 1781 et 1782, les habitants de la paroisse de Thouarcé et de celles environnantes travaillaient, à la corvée, entre Brissac et Noyant, à construire la grande route de Brissac à Doué : c'était la première voie de communication ouverte par le gouvernement dans le canton.

Le 6 avril 1782, les héritiers Gouin vendent à Jean-Paul-Edouard Falloux la terre de la Pontonnière en la paroisse de Charcé.

Nous avons vu précédemment combien les bénéfices ecclésiastiques étaient nombreux au milieu du XVI[e] siècle. Le livre intitulé *Pouillé du diocèse d'Angers*, imprimé en 1783, donne le nom de toutes les églises, prieurés et chapelles

qui existaient à cette époque. Ainsi, dans les paroisses qui composent aujourd'hui le canton de Thouarcé, il y avait quatorze prieurés et cent douze chapelles, savoir : Allençon, deux chapelles; les Alleuds, un prieuré et deux chapelles; Beaulieu, une chapelle; Brissac, un prieuré et neuf chapelles; le Champ, deux chapelles; Chanzeaux, un prieuré et trois chapelles; Charcé, trois chapelles; Chavagnes, un prieuré et sept chapelles; Saint-Ellier, deux prieurés et deux chapelles; Faveraye, quatre chapelles; Faye, quatre prieurés et treize chapelles; Sainte-Foy, deux chapelles; Gonnord, un prieuré et quinze chapelles; Joué, seize chapelles; Saint-Lambert, un prieuré et deux chapelles; Luigné, deux chapelles; Quincé, un prieuré et cinq chapelles; Rablay, deux chapelles; Thouarcé, un prieuré et onze chapelles; Vauchrétien, huit chapelles.

Dans les communes environnantes, il y avait à Aubigné, un prieuré-cure et une chapelle; Brigné, sept chapelles; Chemellier, deux chapelles; Grezillé, une chapelle; Martigné, six chanoines et dix-huit chapelles; Saint-Melaine, un prieuré et une chapelle; Montilliers, un prieuré et plusieurs chapelles; Mozé, un prieuré et une chapelle; Soulaines, trois chapelles et Tigné, huit chapelles.

En 1783-1785, Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, fit dessécher le grand étang situé dans la commune de Quincé et qui avait une étendue de soixante hectares, pour le mettre en culture.

En 1784, le clocher de l'église d'Allençon, qui avait une flèche très élevée, menaçant ruine, on en démolit une partie et il fut reconstruit tel qu'il est aujourd'hui.

Du 20 au 27 octobre 1787, l'Assemblée provinciale d'Anjou, chargée par le roi d'établir une plus juste répartition des impôts, divisa les six élections ou arrondissements financiers en seize districts. Brissac devint le chef-lieu d'un district qui comprenait trente-six paroisses, parmi lesquelles figurent toutes celles qui composent aujourd'hui le

canton de Thouarcé, sauf celle de Faveraye, qui se trouvait, avec Montilliers, du district de Montreuil-Bellay. Mozé, Soulaines et Saint-Melaine dépendaient du district de Brissac; Chemellier, Grezillé, Noyant, Brigné, Martigné, Aubigné et Tigné du district de Doué.

En 1788, une enquête se fit dans toutes les paroisses pour connaître l'état misérable des habitants, et on recueillit les renseignements suivants : Allençon, beaucoup de pauvres, mais peu de mendiants; Chavagnes, quarante-cinq ménages pauvres; Faveraye, quarante ménages pauvres, plus des mendiants; Faye, trente familles indigentes et trente autres dans une misère absolue; Gonnord, quatre cents pauvres mendiants; Joué et Étiau, cent quatre-vingts pauvres; Saint-Lambert, un quart des habitants vivaient de mendicité; Luigné, dix ménages, trente-six personnes à la mendicité; Saint-Melaine, dix-huit pauvres ménages, nul mendiant; Montilliers, un tiers des habitants en peine de vivre ou à la mendicité; Rablay, la moitié des habitants étaient en peine de vivre; Saulgé, sept ou huit ménages dans l'indigence; Thouarcé et le Champ, quatre cents pauvres mendiants; Vauchrétien, les pauvres honteux étaient nombreux.

Dans l'hiver de 1788-1789, les vignes souffrirent beaucoup de la gelée et la récolte des vins en 1789 fut presque nulle.

Au mois de mars de cette année, dans tous les bourgs de l'Anjou, les cloches convoquent tous les habitants inscrits au rôle des contributions et âgés de vingt-cinq ans à formuler leurs doléances, dont l'exposé écrit est présenté le 9 dans une assemblée générale à Angers. Volney et Larevellière-Lepeaux avaient fait imprimer des projets qui servirent de modèles. Ainsi le cahier des doléances de Thouarcé réclame la liberté « entière, indéfinie » de la presse, un impôt unique foncier et un impôt sur le revenu, la suppression de tous les bénéfices et des congrégations

et la vente de leurs biens au profit de l'État, etc. Le cahier des doléances de Rablay réclame aussi la liberté « entière et définitive » de la presse et un impôt unique sur le revenu.

Le 22 juillet de la même année, on répandit le bruit que les Anglais envahissaient le pays ; le tocsin battit dans tous les clochers à la fois ; à Chemillé, à Saint-Lambert, à Vihiers et dans tout le pays, on disait qu'ils occupaient Cholet et Mortagne. Des cavaliers se portèrent en éclaireurs dans cette direction, mais nulle part l'ennemi ne parut, et le lendemain tout redevint calme comme auparavant. C'est ce que l'on appela *l'Alerte de la Madeleine*.

Au mois de janvier 1790, la France fut divisée en départements, et la plus grande partie de l'ancien Anjou forma celui de Mayenne-et-Loire, composé de huit districts et de quatre-vingt-dix-huit cantons. Dans le district d'Angers se trouvait le canton de Mozé, comprenant les communes de Saint-Melaine, Mozé, Mûrs et Soulaines. Dans le district de Vihiers il y avait le canton de Brissac, comprenant les six communes de Brissac, les Alleuds, Charcé, Saint-Ellier, Quincé et Vauchrétien ; le canton de Chavagnes comprenant Allençon, Chavagnes, Faye, Luigné et Saulgé ; celui de Gonnord, composé de cette commune et de Joué et la Salle-de-Vihiers ; celui de Saint-Lambert, comprenant Beaulieu, Chanzeaux, Saint-Lambert et Rablay ; celui de Thouarcé, comprenant le Champ, Faveraye et Thouarcé ; celui de Martigné, composé des communes d'Aubigné, Brigné, Saint-Georges-Châtelaison, Martigné et Tigné. Dans le district de Saumur se trouvait Chemellier, du canton de Saint-Georges-des-Sept-Voies ; Grézillé, du canton de Gennes, et Noyant, du canton d'Ambillou.

La vente des biens ecclésiastiques, dits *biens nationaux*, commença en 1791. En vertu d'une loi du 19 octobre de cette année, les paroisses de Quincé, de Saint-Ellier et de Luigné furent supprimées, et une partie de celle de

Thouarcé en fut séparée pour former la commune du Champ. Les curés furent alors obligés de prêter serment à la Constitution, mais une partie refusèrent et furent obligés de quitter leurs paroisses; des curés constitutionnels les remplacèrent, mais ils étaient mal vus des personnes dévotes qui les qualifiaient d'*intrus*.

Le 18 novembre, à sept heures du soir, il faisait un temps affreux, Félix-François de Chevrue, chevalier de Saint-Louis, était à son château de Souvardaine lorsque des scélérats s'y présentèrent à la faveur de la nuit. Ils avaient su que ce propriétaire avait recueilli une bonne somme d'argent et ils l'assassinèrent avec quatre de ses domestiques. Il était alors âgé de soixante-onze ans, joignait aux vertus sociales le caractère le plus humain et le plus généreux et n'était point marié. La Révolution est survenue ensuite et l'on n'a jamais découvert les auteurs de ce crime.

Au mois de juin 1792, les prêtres réfractaires furent obligés de se rendre à Angers pour se conformer à la loi. Le mercredi 12 septembre ils partirent d'Angers pour se rendre à Nantes, où ils arrivèrent le 14, puis à Paimbœuf où ils s'embarquèrent le 21 sur les navires la *Didon* et le *Français*, à destination pour l'Espagne. Parmi les passagers se trouvaient Jean Dron, curé d'Allençon; René Dumoulin, curé de Beaulieu; Mathias-Pierre-Jacques Blondel de Rye, curé de Chanzeaux, avec son vicaire Deslandes; Thomas Lavallay, de Chavagnes; Martin, curé de Grézillé, avec son vicaire Quenault; Houdbine, curé de Joué; Maurice Juet, de Luigné, et Roulleau, vicaire de Vauchrétien.

La noblesse du pays quitta aussi nos contrées pour aller joindre, hors de France, les armées contre-révolutionnaires; le gouvernement fit dresser la liste des émigrés et confisqua leurs biens qui furent ensuite vendus.

Cependant la Révolution s'accomplissait à Paris et elle avait été acceptée par une grande partie de la France; mais les Vendéens, jusqu'alors restés dans l'ignorance, n'y

étaient pas préparés, et les habitants de la rive gauche du Layon, notamment, étaient opposés aux idées nouvelles.

Le 21 janvier 1793 on avait guillotiné le roi Louis XVI, et, au mois de mars, devait avoir lieu le tirage au sort des conscrits, suivant le décret de la Convention du 23 février, ordonnant une levée de trois cent mille hommes. Les opérations du tirage commencèrent dans les Mauges à Saint-Lambert-du-Latay. Le 2 mars, les conscrits, rassemblés sur la place de l'église, refusèrent, comme ils se l'étaient promis, de participer au recrutement. Les autorités préposées au tirage les engagent à tirer leurs numéros ; ils refusent. Irrité d'un tel entêtement, un patriote du lieu, nommé Avril, veut les contraindre par intimidation et les menace de son sabre. Ils accueillent sa menace par un éclat de rire ; l'un d'eux, appelé Guérin, le saisit au collet et le désarme. Alors les municipaux, craignant pour leur personne, se hâtent de regagner leurs maisons. Cependant cinq des plus ardents, Avril en tête, Hudault, Robin, Gauthier, Massonneau et Godelier, courent à Rochefort pour réclamer du secours et maintenir force à la loi [1].

Le 9 mars, veille du jour fixé pour le tirage au sort, plusieurs jeunes gens se réunissent à Chanzeaux, dans la maison de M. Forest, pour aviser aux moyens d'éviter la conscription. Une brigade de gendarmerie, arrivée pour le tirage, entra dans la maison et dispersa à coups de sabre les personnes qui s'y trouvaient. Aussitôt plusieurs habitants se procurent des fusils et se mettent à poursuivre les gendarmes et tuent leur guide, puis ils s'emparent des armes renfermées à la municipalité, et René Forest se dirige vers les landes de Saint-Lézin à la tête d'une centaine de jeunes gens [2]. Dès le lendemain, une colonne

[1] *Histoire de la Vendée*, par l'abbé Deniau, tome Ier, page 246.

[2] *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, par M. de Quatrebarbes, 3e édition, page 16.

composée de patriotes de Thouarcé, de Faye, de Rablay, du Champ et de Faveraye, occupa Chanzeaux et y commit quelques désordres. Le bourg était à peu près désert, il n'y restait que les femmes et les vieillards hors d'état de porter les armes. Pendant la nuit, tous les jeunes gens des villages de la Brosse, de Saint-Ambroise, de la Beltière et du Plessis, sous les ordres des frères Godillon, avaient été rejoindre Forest : le jour suivant, il se trouvait à la tête de plus de trois cents hommes armés de fusils de chasse, de fourches, de faulx et de bâtons. Le 12 mars, Onillon, fermier du Verger, commune de Joué, était aussi à la tête d'une troupe d'insurgés.

Le 13, un piquet de vingt hommes, trois gendarmes et le citoyen O'Brumier, s'étant présentés à Beaulieu pour forcer les conscrits à tirer leurs numéros, ceux-ci, enhardis par leurs camarades de Saint-Lambert et de Rochefort, résistèrent à toute pression et obligèrent la force armée à rétrograder à Angers.

Le 25 mars, Ladouce, commandant des troupes républicaines, déboucha des Ponts-de-Cé et vint s'établir sur les hauteurs du Pont-Barré, près Beaulieu. Le 27, une colonne de soldats, que commandait le général Bardou, occupait Saint-Lambert, et elle avait enlevé dans les environs un grand nombre de bœufs. Le jeudi saint, 28, Ladouce, de plus en plus pressé par le ministre de la guerre de recommencer les hostilités, sortait de son camp du Pont-Barré, secondé par l'adjudant général Michel-Louis Talot, commandant l'artillerie, franchissait le Layon et envahissait Saint-Lambert, la Jumellière, Chaudefonds, puis retournait à Saint-Lambert où il se retranchait derrière des épaulements en terre et des abatis d'arbres. Le 29, René Frouin, du Champ, reçoit un coup de feu de la part des Vendéens à Saint-Lambert, étant en réquisition comme garde national. Perdriau, chef de chouans, y est tué. Le 30, jour du samedi saint, les Vendéens, sous la conduite de

Stofflet, se réunissent et se portent sur Saint-Lambert où bivouaquaient plus de quinze cents hommes. Ils s'établissent au village des Grandes-Tailles où la cavalerie républicaine vient les trouver, mais elle est repoussée par deux cents paysans, armés seulement de piques, qui ne veulent pas se laisser entamer. Les cavaliers alors se font soutenir par les grenadiers du bataillon de Saint-Julien du Mans et le détachement de Sillé-le-Guillaume, sous les ordres de Guérin et de Chauvel, qui mettent le feu au village. Les républicains chargent jusqu'à quatre fois et quatre fois ils sont repoussés. Enfin une nouvelle colonne arrive au secours des paysans, et les patriotes, pris en flanc, culbutés, laissent sur le terrain une soixantaine de leurs hommes. Deux cavaliers républicains, qui arrivent de Gonnord, en état d'ivresse, veulent prendre à revers l'armée royaliste et la traverser. Ils s'élancent au galop, mais ils tombent bientôt frappés de deux balles. L'abbé Barbotin, l'aumônier des paysans, leur donne les secours de son ministère avant qu'ils n'expirent. Les ténèbres de la nuit séparent les combattants, et laissent la victoire indécise. Les républicains regagnent Saint-Lambert et les Vendéens retournent à Chemillé. Le soir même du combat, le plus grand nombre des paysans regagnait ses foyers pour célébrer les fêtes pascales qui commençaient le lendemain, 31 mars. Ce jour-là Gonnord était occupé par des troupes venues de Doué, et le général Duhoux y avait envoyé des canons. Vers le 1er avril, Stofflet ayant appris qu'une assez grande quantité de blé était emmagasinée au château de la Frapinière, s'y rendit avec des charrettes pour les enlever et les employer aux besoins de l'armée. Trois cents républicains qui tenaient garnison à Gonnord, ayant eu connaissance de son excursion, accoururent pour s'emparer de son convoi, mais il fut assez heureux pour leur échapper.

Les jours suivants, plusieurs détachements de gardes

nationaux partent d'Angers pour renforcer l'armée de Saint-Lambert. La trente-cinquième division de la gendarmerie nationale, connue sous le nom de *Vainqueurs de la Bastille*, et qui était aux Ponts-de-Cé, en part le 7 pour se rendre à Saint-Lambert et va se cantonner au village des Petites-Tailles. Le général Berruyer s'y rend le 8 avec Choudieu et Larevellière, commissaires de la Convention nationale. Le 11, au matin, il incendie le village de Barré, situé auprès du pont qui porte son nom et en fait fusiller les habitants, puis il passe le Layon et prend possession de Saint-Lambert. Il partage son armée en deux colonnes, ayant chacune huit canons, donne à Duhoux le commandement de la première, et l'envoie sur la Jumellière pour dissiper un attroupement. Par une coïncidence malheureusement trop fréquente dans les guerres civiles, le neveu de Duhoux allait se battre contre son oncle. Berruyer, avec sa seconde colonne qui formait le gros de son armée, suivit la grande route de Saint-Lambert à Chemillé. A midi et demi, il débouchait en vue de cette ville, et après s'être battu jusqu'au soir, il fut obligé de ramener ses troupes à Saint-Lambert où elles arrivèrent à minuit. Les jours suivants, il retourne à Chemillé avec l'intention de s'y maintenir, mais la nouvelle qu'il reçut le 22 avril, de la défaite de Gauvillers à Beaupreau, le détermina à rétrograder jusque sur les hauteurs du Pont-Barré, d'où il partit le 26 pour se rendre aux Ponts-de-Cé.

Le 1er mai, Talot, adjudant général de l'armée de réserve, se trouvait à Thouarcé où il était arrivé avec cent hommes pris en passant à Brissac. Après y avoir installé une partie de sa troupe, et avoir ordonné trois patrouilles sur différents chemins, il se porta avec sa cavalerie vers le château d'Argonne, où l'on disait qu'il y avait des brigands. Il n'y trouva que les gardiens du château qui lui apprirent que Domaigné, chef vendéen, y avait passé depuis trois semaines et qu'il y avait pris un superbe

[illegible]

[illegible]

[illegible] sommar-
[illegible]
[illegible] campé aux

Brosses, commune de Mûrs, vient aussi s'installer dans cette ville. Le 15, leur armée arrive dans la commune de Martigné-Briand, et est rencontrée près de Jouanette par Bonchamps, La Rochejaquelin, Lescure, Marigny et Stofflet. Leur armée, forte d'environ vingt-cinq mille hommes, est partie le matin même de Gonnord et, d'après les conseils d'un vieil officier nommé de la Haye des Hommes, elle a passé par Rablay, Faye et Thouarcé pour arriver sur les coteaux de Millé, tandis qu'en suivant le chemin de Mâchelle et des Noyers elle se serait épargné trois lieues sur cinq qu'elle devait parcourir. Le combat s'engage sous le coup d'une chaleur étouffante. L'armée de Saumur et les bataillons de Paris soutiennent le premier choc. Barbazan, qui les commande, recule jusqu'à la fontaine minérale de Jouanette. Là, il se retranche, et le combat, de part et d'autre, devient extrêmement vif. Les généraux vendéens portent constamment leurs soldats en avant; ils s'emparent de trois canons et pénètrent jusqu'au quartier général de Labarollière. Les républicains, suffoqués eux aussi par l'ardeur du soleil, hésitent et finissent par rétrograder. Le général Dannican a son cheval tué sous lui et est jeté dans un fossé; il perd quarante hommes du 8ᵉ hussards; le capitaine Rollet est tué. Il ne faut plus qu'un effort pour les mettre en déroute. Marigny, qui veut avoir cet honneur, abandonne son artillerie, se met à la tête d'une partie de la cavalerie des royalistes, fait demi-tour par le village de Villeneuve et rabat entre Martigné et le château de Felines; mais il suit un chemin qui le ramène à son insu sur les siens. Les Vendéens voyant venir à eux, au milieu d'un épais nuage de poussière, cette cavalerie qu'ils ne peuvent distinguer et qu'ils prennent pour des républicains, s'effraient, reculent et rompent enfin leurs rangs. Le conventionnel Bourbotte, qui s'en aperçoit, appelle à lui le général Durouy, et tous les deux, à la tête du 8ᵉ et du 9ᵉ hussards et de trois bataillons d'infanterie,

[illegible]

[illegible] bataillons de Paris et [illegible] de hussards [illegible] à [illegible]gné et le [illegible] va camper à Mon-[illegible] les [illegible], situées près [illegible]

[illegible] des [illegible] républicaines s'étaient [illegible] gné ; elles se rendirent [illegible] le 22 juillet, et après s'être bat-

tues contre les Vendéens, elles brûlèrent le bourg et l'église ainsi que les châteaux de la Crossonnière, de Haute-Berge et de la Morinière.

Cependant Bonchamps avait rallié ses Bretons à Cholet et il se dirige vers les Ponts-de-Cé. D'Autichamp se met aussi en marche et partage sa troupe en deux colonnes dont la première fait un mouvement tournant par Mozé, Vauchrétien et Brissac. Conduite par Scépeaux, le 26 juillet, et renforcée des volontaires des cantons de Thouarcé et de Vihiers, elle surprend dans la commune de Quincé une division républicaine. Après une lutte acharnée, elle la disperse et lui prend quelques canons et douze cents prisonniers, puis le soir, va rejoindre d'Autichamp aux Ponts-de-Cé. Les communes de Denée et de Soulaines étaient aussi occupées par dix ou douze mille Vendéens.

Le 8 septembre 1793, le bourg de Thouarcé était déjà en partie abandonné, surtout par les hommes, lorsque, tout d'un coup, le bruit se répand que des soldats arrivent par le chemin d'Angers. Aussitôt un nommé Dittière prend son fusil en disant : « Allons, je vais voir cela ! » Il va se poster au coin d'une maison, vis-à-vis l'auberge des *Trois-Rois*, et, au moment où le premier soldat paraît près de la croix du Sacre, au pied du coteau de Beauregard, il lâche son coup sur lui et l'abat. Aussitôt le commandant républicain, Grignon, de Doué, paraît à la tête des troupes en disant : « Soldats, nous voici dans le pays insurgé ! le feu, le pillage, le carnage ! » Et les hussards s'avancent dans le bourg, massacrent l'imprudent Dittière et mettent le feu aux maisons et à l'église, de sorte qu'il ne resta que quelques habitations intactes. La garde nationale des Alleuds accompagnait les républicains à leur arrivée à Thouarcé, et en se rendant ils emmenèrent Georges-Jacques-Camille de Maillé de l'Échasserie avec sa femme et son fils, et ils essayèrent de mettre le feu dans le bois près

de son château. Des soldats se répandirent dans les environs de Thouarcé et se livrèrent au pillage.

Un détachement d'environ quarante hussards et dragons se rendit à Mâchelles. Une grande partie des habitants étaient montés sur la butte des moulins à vent d'où ils contemplaient l'incendie de Thouarcé. A l'approche des soldats, deux femmes du village se portent à leur rencontre jusque vers le carrefour de la Croix-de-l'Ormeau, où se trouve aujourd'hui le portail du cimetière, et, se jetant aux pieds du capitaine, elles implorent avec instance sa pitié pour le pauvre village. Le détachement s'avança, mais il ne se porta à aucun excès, car il avait ordre seulement d'examiner le pays qui devait être ménagé.

Le 11 septembre, La Rochejaquelin avait opéré sa jonction avec d'Autichamp à Martigné. L'avant-garde de Rossignol, commandée par Salomon et venant de Doué, les ayant attaqués, un feu très vif s'établit entre les deux partis. Dès le début de la bataille, La Rochejaquelin se trouvait dans un chemin creux occupé à donner des ordres, lorsqu'une balle lui fracassa le pouce en trois endroits; cependant il continue à commander. Les Républicains sont battus et se replient sur Doué.

Le 12, le commandant Bourgeois, qui était aux Ponts-de-Cé, va attaquer à Soulaines un détachement de l'armée de Bonchamps qui y bivouaquait; il le tient en échec jusqu'à midi, mais à cette heure les Vendéens ayant reçu des renforts, le rejettent en arrière et le poursuivent jusqu'aux Ponts-de-Cé.

A cette époque, un comité révolutionnaire établi à Angers, délivrait aux patriotes qui en faisaient la demande des lettres de sauvegarde pour leurs propriétés. Ainsi, Jacques Guynoiseau en avait obtenu pour ses propriétés de la Reboute, Challeteau, la Martinerie et autres maisons situées dans la commune de Faye, et pour la métairie de Malvoisine, dans celle de Faveraye.

Le 15, Santerre voulant envelopper les Vendéens, divise son armée en deux colonnes, partant de Vihiers et de Gonnord pour aller à Coron; et quelques détachements de ses troupes promènent l'incendie dans les communes de Montilliers, de Gonnord et de Joué dont ils brûlent l'église et les maisons qui l'avoisinent.

Le 17 septembre, le général Duhoux marcha des Ponts-de-Cé sur Beaulieu avec sa division, composée de plusieurs bataillons de troupes réglées, de gardes nationaux d'Angers et des petites villes voisines et d'une partie de la levée en masse, et dans la journée il couronnait les hauteurs du Pont-Barré. Du côté des Vendéens, le chevalier Duhoux était à Saint-Lambert avec six mille hommes pour s'opposer à l'armée de son oncle.

Les Républicains s'avancent jusque sur les bords du Layon et se disposent à franchir cette rivière. Ils étaient au nombre de vingt mille hommes; les bataillons de Jemmapes et quelques autres de ligne, au chiffre d'environ six mille, faisaient leur principale force; la levée en masse complétait le reste. Ils avaient une batterie de huit pièces de canon, servie par des artilleurs exercés et vingt-cinq autres pièces de tout calibre servies par des canonniers volontaires, quarante caissons pleins de munitions, trois forges, vingt grands chariots chargés de vivres et des ambulances. Leur exaltation à tous était extrême, et la victoire leur paraissait assurée. Trois ponts les séparaient des royalistes : le Pont-Barré en face d'eux, le pont des Planches au-dessous de Beaulieu, et le pont de Bezigon à quinze cents mètres en aval du premier. Ces trois ponts étaient coupés et n'étaient abordables que par des rampes sinueuses et rapides qui conduisaient à des ravins défendus, sur la rive vendéenne, par de forts détachements de paysans. Derrière ces détachements, entre Saint-Lambert et le Pont-Barré, se trouvait, sur des hauteurs qui font face aux coteaux occupés par les Républicains, l'armée

vendéenne commandée, comme il a été dit, par le chevalier Duhoux, jeune homme de vingt ans, neveu du général républicain, par le chirurgien Cady et le chevalier Du Verdier de la Sorinière.

Les défenseurs du Pont-Barré aimèrent mieux se faire tuer que d'abandonner leur poste. Le dernier fut Jean Cesbron, de Saint-Lambert, qui, avant de quitter sa maison, avait dit : « *Les Bleus me passeront sur le corps avant qu'ils puissent traverser le pont* ». Il tint parole, et fut tué sur place.

Les habitants de Chanzeaux défendirent le pont des Planches pendant plusieurs heures; le maçon Reullier s'y fit tuer, les métayers Pauvert et Mercerolle y furent blessés; Chaillou y montra un grand courage. Jean Martin, Besnard et vingt-cinq autres habitants de Saint-Lambert défendirent le pont de Bezigon et réussirent à s'y maintenir fort longtemps; mais le pont des Planches ayant été forcé comme celui de Barré, et l'avant-garde républicaine ayant poussé une pointe jusqu'au bourg de Saint-Lambert, en refoulant les Royalistes, Jean Martin et Besnard, après avoir vu succomber tous leurs camarades, craignant d'être pris entre deux feux, se retirèrent par la route de la Jumellière après avoir abandonné le pont de Bezigon qu'ils venaient de défendre avec tant de vaillance et de dévouement.

Le lendemain 18, les Républicains rétablirent les trois ponts pour livrer passage à leurs troupes; malgré la résistance du chevalier Duhoux, ils prirent position dans les vignes, près de Saint-Lambert, et après quelques charges d'artillerie et de mousqueterie, ils forcèrent ce dernier, trop inférieur en nombre, à regagner Chemillé.

La première colonne républicaine, en entrant dans Saint-Lambert, trouva chez lui le patriote Laujardière que les Royalistes avaient entraîné avec eux au Pont-Barré. Il était couvert de poudre et de poussière, et son fusil annon-

çait qu'il avait pris part au combat ; on le traita de brigand ; il eut beau protester de son innocence et affirmer ses sentiments républicains, les soldats le fusillèrent. Les autres habitants prirent la fuite, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux et poussant devant eux leurs bestiaux qu'ils voulaient soustraire à la rapacité des envahisseurs.

Après avoir saccagé Saint-Lambert, les Républicains se dirigèrent sur la Jumellière incendiant toutes les fermes qu'ils trouvaient sur leur passage et égorgeant les habitants. Un détachement de paysans, le désespoir dans le cœur, surprit à Sainte-Foy une cinquantaine de soldats et les passa au fil de la baïonnette dans l'église de ce village où ils s'étaient réfugiés.

Cependant Piron, après sa victoire remportée sur Santerre à Coron, s'empresse de diriger sur Chemillé de la cavalerie et plusieurs milliers de fantassins au secours du chevalier Duhoux. Ce jeune chef, se voyant à la tête de huit à neuf mille hommes, reprend aussitôt l'offensive. Il divise sa troupe en deux colonnes, et le jeudi 19, au matin, il dirige la première sur la Jumellière pour en chasser les Républicains, avec ordre de venir le rejoindre à Saint-Lambert, où lui-même conduit sa seconde colonne.

La première ne rencontre partout sur son passage que des maisons en cendre, des meubles brûlés, des vêtements lacérés, des lambeaux d'animaux délaissés. A Sainte-Foy, elle surprend deux Bleus retardataires et les fusille. Conduite par Stofflet, elle va ensuite se placer derrière le château des Petites-Tailles, en attendant l'arrivée de Duhoux. Les deux colonnes vendéennes comptaient trouver les Bleus à Saint-Lambert, mais le bourg était désert. Les Républicains, à leur retour de la Jumellière, s'y étaient d'abord retranchés, mais ayant appris la défaite de Santerre à Coron et ne voyant point leur général parmi eux, ils se crurent trahis ; saisis d'une terreur panique, ils coururent, en jetant des cris de sauve-qui-peut, se réfugier sur les

coteaux du Pont-Barré. Le passage de ce pont était difficile; son tablier en planches, peu solide et sans parapets, qu'on avait provisoirement réparé, ne pouvait offrir une voie assez large à tous les fuyards; ils se bousculent, et plusieurs tombent dans le Layon et s'y noient. Comme au delà du pont, la route était encombrée de charrettes, il fallait monter le coteau à travers les vignes; les canonniers étaient obligés de traîner eux-mêmes leurs pièces, afin de les mettre en batterie près des moulins à vent.

Toutefois, les Républicains réussirent à se retrancher solidement derrière le Pont-Barré. Leurs bataillons étaient échelonnés sur la rive droite de la rivière, et pour les en déloger il fallait de l'audace; les Vendéens n'hésitent pas à tenter cet effort. Onze heures sonnaient, ils traversent le bourg de Saint-Lambert et vont se placer sur les hauteurs de la rive gauche du Layon. Entre les deux armées s'engagent aussitôt une canonnade et une mousqueterie très violentes.

Ennuyés d'une lutte inutile, plusieurs pelotons de Vendéens descendent dans la vallée pour tenter le passage de la rivière. Joseph Bernier, meunier aux Moulins-Neufs, s'écrie : *Qu'on me suive!* Quelques cavaliers et trois cents hommes marchent sur ses pas. Jean Martin, René Audiau, Alexis Gautier, de Saint-Lambert, sont du nombre, ils se dirigent vers le pont de Bezigon que les Bleus n'ont pas gardé. Joseph Bernier se jette dans le Layon avec son cheval et le passe à la nage; les autres cavaliers le suivent; ensemble, ils remettent sur les piliers du pont les madriers que les Bleus avaient enlevés, et les trois cents fantassins passent rapidement. Ensuite Joseph Bernier jette les madriers dans la rivière et s'écrie : *Camarades, nous ne retournerons maintenant à Saint-Lambert que par le Pont-Barré.*

Pauvert, de Chanzeaux, en faisait autant au pont des Planches, qui avait aussi été abandonné. Avec cent hommes il passe sur la rive droite de la rivière, se préci-

pite avec furie sur le flanc gauche des Républicains qu'il décime et qu'il refoule. Maurice Ragueneau, de Chanzeaux, malgré une blessure qu'il reçoit au fort de la mêlée, tue quinze hommes de sa propre main. En même temps, Joseph Bernier et ses camarades semaient la mort à l'aile droite des Patriotes. Ceux-ci, se croyant assaillis par des troupes considérables, remontent le coteau afin de n'être point pris entre deux feux. Le bataillon de Jemmapes, qui garde le Pont-Barré, ne veut pas quitter son poste; les gardes nationaux d'Angers restent aussi pour le soutenir. Le chevalier Duhoux profite de la confusion qu'il voit chez l'ennemi; il rapproche ses lignes de la vallée et redouble son feu. Cady et la Sorinière se mettent à la tête d'hommes d'élite, courent au pont sur lequel ils se couchent à plat ventre, s'avancent en rampant, malgré la mitraille qui pleut sur eux, et quand ils ne sont plus qu'à quelques pas des artilleurs ennemis, ils fondent sur eux avec fureur, et les immolent sur leurs pièces. Les canons pris, ils les retournent contre le bataillon de Jemmapes et les Angevins, et les écrasent de mitraille à leur tour, pendant que Bernier, Pauvert et leurs amis se ruent sur eux par derrière et en font un horrible carnage. Sept cents restèrent sur le terrain. Au plus fort du combat, René Audiau essuie le feu, à bout portant, d'un bourgeois patriote, puis il s'élance pour se venger et lui enfonce sa baïonnette en pleine poitrine.

Malgré ces pertes, les bataillons républicains, retranchés sur le sommet du coteau, tiennent toujours; mais Renée Bordereau dite l'*Angevin* et cinq cents hommes qui ont passé le Layon au village de Chaume, tombant à l'improviste sur leur flanc droit, y jettent le trouble. L'armée vendéenne traverse rapidement les ponts Barré et des Planches, aborde les positions de l'ennemi et les enlève en un instant. Parmi les assaillants, on voit des enfants de douze ans et des vieillards presque octogénaires. Des femmes vendéennes

en grand nombre se tiennent en prières, sur les derrières de leur armée, et conjurent le ciel de favoriser les efforts de leurs époux, de leurs fils et de leurs frères. Le chant des cantiques se mêle aux cris des combattants. Sur tous les points du champ de bataille, la terre est couverte de cadavres. Cinq cents pères de famille d'Angers perdent la vie, un plus grand nombre de jeunes gens sont immolés; le sang coule, par ruisseaux, des hauteurs jusqu'au Layon.

Les Bleus fuyaient de toutes parts, ils jetaient leurs armes, quittaient leurs habits pour se dérober avec plus de célérité. Le général Duhoux avait tourné bride des premiers et avait pris la direction de Brissac. Les dragons, en fuyant, écrasaient tout; les fantassins couraient hors d'haleine et tombaient dans les fossés morts de fatigue.

Des fuyards avaient pris la route de Rochefort; Jacques Vendangeon, le sabreur, courut sur eux et en atteignit un bon nombre de ses coups. Un grand nombre de gardes nationaux se réfugient dans la forêt de Beaulieu, y demeurent plusieurs jours et réussissent ainsi à échapper à la mort.

La perte des Vendéens dans cette journée fut légère; celle des Républicains, au contraire, fut considérable. Les historiens, le conseil supérieur, comme la tradition orale, en ont élevé le chiffre à quatre ou cinq mille. Mais des recherches plus exactes ne l'élèvent pas à plus de deux mille, dont treize à quatorze cents furent enterrés sur la lisière de la forêt de Beaulieu, à droite du chemin de Mozé, dans un lieu nommé *les Fosses-Cady* ou *Cadeau* où se trouvaient des excavations produites par l'enlèvement de l'argile propre à faire des tuiles.

Mille prisonniers, tous les canons, les caissons, les bagages et trente charretées de pain restèrent au pouvoir des paysans. L'armée vendéenne ne passa dans le bourg de Saint-Lambert que la nuit du 19 au 20 septembre, et les

habitants, qui en grand nombre avaient dès la veille pris la fuite, rentrèrent chez eux.

Le 19 octobre suivant, l'armée vendéenne passa la Loire à Saint-Florent-le-Vieil, mais plusieurs femmes de Saint-Lambert et d'autres sans doute des environs, qui l'avaient suivie jusque-là, ne prévoyant que des malheurs et des insultes pour elles, rebroussèrent chemin et gagnèrent leurs maisons. Sur trois cents de Saint-Lambert qui prirent part à l'expédition d'outre-Loire, il en revint à peine quarante[1]; sur soixante-trois de Montilliers, il n'en est revenu que cinq; sur cinq cents de Chanzeaux, il n'en reparut que trente-cinq; et sur quatre-vingt-dix du Voide, il n'en est revenu que trois. Voilà ce qu'avaient gagné ces malheureux Vendéens à vouloir arrêter la Révolution.

Le 1er janvier 1794, un combat eut lieu à Rablay entre les gardes nationaux et les Vendéens[2].

Les 13 et 14 janvier, les corps administratifs d'Angers envoyèrent douze cents charrettes dans le pays pour en enlever le blé, le vin, le linge et les ustensiles de toute espèce qu'ils pensaient trouver dans les fermes.

Quelques jours après Turreau ordonne à douze colonnes qu'il avait disposées depuis Saint-Florent à Angers jusqu'à Parthenay de pénétrer dans la Vendée; de découvrir les rebelles par tous les moyens possibles et de les passer au fil de l'épée. Ils doivent brûler les bourgs, les villages, les métairies, les bois, les genêts et les bruyères. Quarante à cinquante pionniers, fournis par les communes parcourues, précéderont chaque colonne et feront des abatis pour propager l'incendie, mais ils auront soin, avant de l'allumer, d'enlever préalablement tous les grains et les fourrages.

Brissac, d'après les ordres de Turreau, devait être préservé parce que c'était une ville révolutionnaire et propre

[1] Chroniques manuscrites de M. l'abbé Conin.

[2] *Histoire de la Vendée*, par M. l'abbé Deniau, t. III, p. 163.

[illegible] pas [illegible] à remercier [illegible] les assommant

avec sa tranche à brasser le mortier. Le maire, M. Lambert, montra, dans la circonstance, le dévouement le plus digne d'éloges. Aux premières détonations de la fusillade, il accourut sur le lieu du massacre et arracha à la mort plusieurs des condamnés.

De Gonnord, les soldats de Cordelier allèrent à Joué où ils arrêtèrent un grand nombre de vieillards, de femmes et d'enfants et les égorgèrent en dehors du bourg, sur le chemin de Chemillé. Ils respectèrent toutefois la propriété de la veuve de Beaurepaire qui s'était immortalisé à Verdun au service de la République.

De Joué, Cordelier se rendit à Chemillé, pendant que Crouzat, marchant sur ses traces, occupa à son tour Beaulieu, Saint-Lambert et la Jumellière et acheva de détruire ce que les soldats de Cordelier avaient laissé debout dans ces localités.

Le 25, une colonne républicaine, sous les ordres du général Grignon, se rend à Chanzeaux, précédé de Rozet, l'adjoint de cette commune, et de Meunier, de Rablay. Durand, le maire, reçut à l'entrée du bourg le général et lui apprit en tremblant qu'il était presque désert. Un vieillard et quatorze femmes sont amenés devant le général qui les condamne à être fusillés. D'autres soldats se répandent dans le bourg, mettent le feu à l'église, au château et aux maisons, et à peine en resta-t-il une vingtaine qui échappèrent à l'incendie.

Dans ces mêmes jours une section de la colonne du général Bonnaire, partie de Doué, se rendit à Cernusson et massacra, au coin d'un bois, quarante personnes qui étaient venues de Martigné et de Tigné se réfugier en ce lieu. De Cernusson, les Républicains gagnent Montilliers, surprennent dans plusieurs métairies trente femmes et enfants et les passent par les armes.

Une partie de la colonne du général Turreau, venant de Vihiers, se jette dans la commune du Voide, gagne la mé-

tairie et le moulin du Coural, lorsqu'un peloton composé d'habitants du Voide et de Gonnord, sous la conduite du capitaine Aubée, la surprend et la met en complète déroute. Ce faible détachement, qui ignorait la marche des colonnes incendiaires, arrivait d'une expédition tentée par Binet, commandant de Gonnord, contre les patriotes de Thouarcé. D'autres troupes venant de Montilliers brûlent dans cette commune les villages du Grand-Senil et du Petit-Senil et de la Tannière, et dans celle du Voide, le bourg et l'église et le village du Vieux-Pré, puis elles arrivent au secours des fuyards, repoussent la bande du capitaine et la forcent à se disperser. Elles s'avancent jusqu'aux moulins du Coural où des paysans, en embuscade, font une décharge sur leur avant-garde. Les Bleus se précipitent contre ces imprudents qui disparaissent. Mais, près de là, sur le bord du ruisseau des femmes étaient cachées dans un champ de genêts, les Républicains les aperçoivent, les fusillent à bout portant, transpercent les enfants avec leurs baïonnettes et font ainsi trente-six victimes.

Le 2 ventôse an II (20 février 1794) les représentants du peuple Hentz, Garreau et Francastel étant à Nantes, prennent, à la sollicitation du général Turreau, un arrêté portant que tous les réfugiés des pays révoltés des départements de l'Ouest, qui se sont retirés dans toutes les communes situées à six lieues au delà des rives de la Loire, depuis Nantes jusqu'à Tours, devront s'éloigner dans l'intérieur à vingt lieues au moins du théâtre de la guerre. Pour assurer l'exécution dudit arrêté, un incendie général des propriétés avait été prescrit, et tous les soirs, dès que le soleil était couché, on pouvait voir de sur les coteaux de Thouarcé une ligne presque continue de flammes qui semblaient terminer l'horizon. Mais dans cette mesure n'avait point été comprise la partie du département de Maine-et-Loire située entre le Layon et la Loire, lorsque

l'on envoya dans cette contrée copie d'un arrêté qui or donnait qu'elle fût également évacuée. Aussitôt les princi paux habitants du pays se concertent pour se réunir Brissac vers le 1er mars au nombre de plus de douze cents Il fut décidé qu'on enverrait à Nantes, auprès des repré sentants du peuple, des commissaires chargés de le supplier, au nom d'une population fidèle et qui, jusqu'a lors, avait su défendre ses foyers, de révoquer l'arrêt qu'ils avaient pris contre elle. Le choix tomba sur Adam de Brissac, et François-Yves Besnard, des Alleuds, qui s rendirent à Nantes et obtinrent ce qu'ils demandaient[1].

Le dimanche gras, 2 mars, une centaine de Vendéens partis de Chanzeaux au milieu de la nuit, envahissent l bourg de Rablay où s'étaient réfugiés Rozet et Durand patriotes de Chanzeaux. Ils prennent dix-sept personne qui étaient cachées dans l'église et aux environs et von les fusiller près de la Contrèche. Dans ce nombre étaien la plupart des membres de la municipalité et Françoi Meunier, qui avait conduit, le 23 janvier, la colonne du gé néral Grignon.

Le 5 avril 1794 (16 germinal an II), le général républi cain Boucret saccageait et tuait tout ce qu'il rencontrai sur son passage dans les communes du Voide, de Gon nord, de Joué, de Montilliers et de Tigné. Quinze femme et enfants furent égorgés dans les bois de la Frapinière parce que leurs maris ou leurs pères étaient dans les ar mées vendéennes. Un détachement de soldats qui campai aux Moulins près du bourg de Montilliers va vers les Senil et trouve dans le bois des Marchais vingt-deux femmes e enfants qu'il ramène vers le camp, mais arrivé au Moulin à-la-Reine il en fusille vingt, et deux enfants sont sauvé l'un par Gaudicheau, du Puy-Notre-Dame, et l'autre pa Merlet, de Martigné.

[1] *Mémoires de François-Yves Besnard*, t. II, p. 69-73.

Le 6, le général Grignon partit de Doué et passa par Tigné, Vihiers, le Voide, Gonnord, Joué et vint camper à Étiau. A Joué, le maire Proust et son conseil ont dressé deux listes de proscription; sur la première sont inscrites quarante-huit personnes réputées ultra-royalistes et sur la seconde deux cents autres qui passaient pour plus modérées. Les quarante-huit de la première liste sont arrêtées et conduites dans le champ des Brediennes, près le village de la Rebretière, où elles sont exécutées.

A Étiau, les soldats de Grignon pénètrent dans l'église qu'ils trouvent remplie de vieillards, de femmes et d'enfants et ils les massacrent. Des cavaliers vendéens, de passage à Gonnord, avertis de ce qui se passait à Étiau, tombent à l'improviste sur les Bleus et sauvent ainsi plusieurs personnes. Une autre colonne de soldats parcourt les communes de Saint-Lambert et promène le meurtre et l'incendie dans les villages des Grandes-Tailles et des Petites-Tailles, brûle les moulins de Paimparé, de Chauveau et de Bretonneau, et les hameaux ou fermes du Haut-Chauveau, la Chauvière, la Peinerie, le Moulin-Cassé, la Grollière, le Coin-d'Hirôme, la Midonnière, la Verollière et la Bodière dont la plupart des habitants avaient pris la fuite. En même temps, la garde nationale de Rochefort incendiait la maison et le moulin de Bezigon.

Cependant Stofflet et Marigny, qui s'étaient réunis, avaient suivi Grignon jusqu'à Joué pour lui donner la chasse et tâcher de saisir le maire Proust et ses conseillers. Mais ils n'arrivent dans le bourg qu'après le départ de Grignon pour Saint-Lambert. Ils s'emparent de sept conseillers parmi lesquels sont : Goubault, Martin et Métayer; Proust et trois de ses collègues réussissent à s'échapper. Les sept prisonniers sont aussitôt conduits au carrefour de Pitié et passés par les armes.

Le 8, à la Caillaudière, près de Chemillé, les Vendéens battent les Bleus dont quelques-uns s'enfuient vers Saint-

Lambert où ils ne font pas de mal aux habitants. mais ils incendient l'église et quelques maisons. Le 9, des soldats revenant de Rablay massacrent les habitants de la Chauvellière et tuent quatre femmes à la Bodière.

Le 14, le général Dusirat revenant de Doué se dirige sur Gonnord et de là vers le château de la Frapinière où il échange quelques coups de fusil avec un petit rassemblement de Royalistes. Le 17, Mathurin et François Maillet, Pierre Bertrand et Jean Bazantay, avec plusieurs femmes, réfugiés depuis quelque temps au village de Bellevue, commune de Faye, étant allés au village de Druillé pour chercher des effets qu'ils y avaient laissés, furent assaillis par une bande de Vendéens. Les quatre hommes ci-dessus nommés furent tués, mais les femmes et de jeunes garçons furent relâchés.

Le 1er mai (12 floréal an II), Dusirat, après avoir repoussé Charette et Stofflet à Botz, était revenu par la Jumellière, Chanzeaux, Gonnord et Tremont pour gagner Doué afin de s'y ravitailler, parce que les vivres manquaient dans la contrée où il avait passé. Le 12, des soldats bivouaquaient au bourg de Faye et sur les coteaux environnants. Le 18, le général Turreau est révoqué et Vimeux, qui le remplace, bloque le pays dans une enceinte de douze camps retranchés dont trois sur la ligne du Layon, à Concourson, à Thouarcé et à Beaulieu.

Il ne se passait pas de semaines que les communes des environs de Vihiers ne fussent en butte aux attaques et aux ravages des détachements républicains. Les habitants d'Aubigné qui se joignaient à eux se distinguaient surtout par leur exaltation. Depuis longtemps déjà une haine profonde s'était déclarée entre les uns et les autres. Le 30 mai (11 prairial an II) quatre cents hommes de Montilliers, du Voide, de la Salle-de-Vihiers et de Saint-Hilaire-du-Bois s'assemblent en plein midi dans le bourg de Cernusson et se rendent à Aubigné où ils arrivent en courant; c'était

l'heure où les vignerons rentraient dans leurs maisons pour dîner. Jean Grangereau tue le forgeron Bault et le vigneron Gilbert; les autres Vendéens tuent en outre seize hommes et une femme[1]; ils cherchaient surtout le prieur Clément-Balthazar Ménard, prêtre constitutionnel et leur ennemi juré, mais il parvint à s'échapper en passant le Layon sur une échelle. Une partie des habitants d'Aubigné avaient pu s'enfuir, un certain nombre s'étaient barricadés dans le donjon du vieux château, et de ce poste ils cherchaient à éloigner les envahisseurs à coups de fusil. Cependant les Royalistes, se voyant maîtres du bourg, s'emparent de toutes les subsistances qu'ils trouvent dans les maisons, les chargent sur des charrettes avec huit barriques de vin, et emmènent à leur suite trois cents vaches, moutons et autres pièces de bétail. Ils vont cacher tout ce butin dans les bois de la Frapinière, commune de Cossé.

Le 18 juin (30 prairial an II), une patrouille d'environ cent cinquante Vendéens, passant à la Godeau, saisirent René Mauriceau qui venait de Thouarcé où il s'était réfugié, l'emmenèrent à la Frapinière et le fusillèrent ainsi que Jacques Lebreton, d'Étiau, et ils furent enterrés dans le bois. Le 23, Caffin partait du camp de Concourson, se dirigeait sur le bourg de Montilliers et les villages du Grand-Senil et du Petit-Senil, se réunissait à Cravat dans le bourg de Gonnord et tous les deux ils furetaient à travers les bois de la Frapinière.

Le vendredi 27 juin (9 messidor an II), une troupe de Vendéens vient à Thouarcé et brûle quelques maisons qui avaient échappé à l'incendie du 8 septembre 1793. D'autres se rendent à Faye et mettent le feu à sept ou huit maisons. Le 21 juillet (3 thermidor an II), François Marseau est massacré par les brigands près le pont de Mâchelle. Le 30 juillet,

[1] Registres de l'état civil à la mairie d'Aubigné; déclarations faites le 18 ventôse an IX (9 mars 1801).

un détachement républicain, sorti du camp de Beaulieu, va détruire le clocher de Beaulieu parce que les cloches servaient aux rassemblements des brigands. Dans les mêmes jours, une patrouille républicaine envahit le bourg de Montilliers, y égorge plusieurs blessés royalistes et descend ensuite sur les bords du Lys où elle trouve Moron, du Grand-Senil, le fils Devy, de la Repetellière et trois jeunes garçons occupés à la pêche ; elle les massacre tous les cinq et regagne Tremont. Quinze jours après une autre patrouille se disposait à revenir encore sur les même lieux. Cette nouvelle arrive aux oreilles de Rottier, habitant de Tigné qui faisait nuitamment le commerce de la petite mercerie, il se hâte d'en avertir ses amis et trente hommes du Voide et de Montilliers, qui veulent faire payer aux Républicains le sang qu'ils ont versé, et vont se blottir dans les jardins du prieuré, situés à l'extrémité orientale de ce bourg, sur la route de Cernusson. Jean Grangereau, Gelineau, de Montilliers et Silard, de la Salle, sont de ce nombre. Ils barricadent l'extrémité de la rue que les Républicains doivent parcourir et établissent, à l'entrée, une forte chaîne faite de branches entrelacées qu'ils laissent traîner à terre, mais que l'un d'eux est chargé de relever sitôt après le passage de la patrouille ennemie pour lui couper la retraite. Les Républicains, au nombre de quinze cavaliers, guidés par Chouteau, de Tremont, arrivent au galop, donnent dans le piège et voient bientôt se dresser contre eux une trentaine d'armes à feu. Hommes et chevaux, tous tombent frappés à mort, à l'exception de Chouteau, qui réussit à s'échapper, et d'un jeune hussard qui se trouve engagé sous son cheval.

Quatre mille Républicains étaient établis près du village de Millé lorsque, le 5 août, Stofflet alla les attaquer. Le combat se prolonge et les Vendéens allaient triompher lorsque la cavalerie républicaine fait une sortie et change la face de l'affaire. Jean-Aimé Soyer est atteint d'une balle

dans la poitrine, et c'est avec la plus grande difficulté que Stofflet s'ouvre un passage à travers les Républicains et parvient à s'échapper. Trois jours après, le 8 août, le chirurgien Cady, avec sa division, tentait une surprise nocturne au bourg de Faye, où deux bataillons républicains étaient retranchés. L'adjudant général Savary tient tête aux Vendéens pendant trois heures, mais enfin il est obligé de céder, car ses soldats prennent la fuite.

Le 18 août (1[er] fructidor an II), les Vendéens ou brigands vinrent dans les communes de Faye et de Thouarcé et tuèrent beaucoup d'habitants. Quelques-uns allèrent même jusqu'à Perray et massacrèrent Joseph Levoyer. Le 20 septembre, une nouvelle troupe de Vendéens se rendit à Faye et enleva les bestiaux du fermier de la Roche avant de se battre avec les soldats qui étaient campés près du bourg. Le 23 des brigands tuèrent aussi, dans les Prénaux, Michel Nourisseau et André Genais, de la commune de Faveraye. Le 1[er] octobre, ils tuèrent aussi Jean Meslier, de Faveraye. Le 30, les habitants de Brissac se battirent contre les Vendéens qui étaient venus dans les environs de cette ville et les mirent en déroute; cependant deux patriotes furent tués et plusieurs blessés.

Le lundi 10 novembre (20 brumaire an III), des troupes, parties du camp d'Érigné, passent par Saint-Melaine et Soulaines afin de s'assurer s'il n'y avait pas des brigands. Déjà la veille, la forêt de Brissac avait été également fouillée par huit cents hommes commandés par le général Dauteville.

Le 27, le représentant du peuple Berard, venant de Rochefort, se rend au camp de Beaulieu en passant par celui du Breil. Avant d'arriver, il rencontre le général Bournet qui allait à la découverte avec la cavalerie vers Saint-Aubin-de-Luigné où se trouvaient les brigands.

Le jeudi 4 décembre (14 frimaire an III), les habitants de Brissac, Vauchrétien, Juigné et Saint-Jean-des-Mauvrets se

sont postés dans la forêt de Brissac et y ont tué quinze brigands, parmi lesquels on a reconnu un chef nommé Rideau, de Soulaines.

La plus grande partie des églises avaient été ruinées par l'incendie, et d'ailleurs il n'y avait point de prêtres dans le pays; cependant les catholiques de Saint-Lambert et des environs voulurent célébrer la messe de minuit le 24 décembre 1794, dans l'église de Sainte-Foy, éloignée du passage ordinaire des troupes. M. Cady se chargea de veiller à la sécurité des fidèles et tout se passa sans avoir été inquiété par les troupes républicaines.

Au mois de mars 1795, des cantonnement étaient établis sur le coteau, au nord du Layon. Du 13 au 19, le quartier général des troupes républicaines se trouvait au village de Bonnezeaux, sous la conduite de l'adjudant général Guérin. Cinquante hommes étaient aussi stationnés au pont d'Aubigné.

Le 30 (10 germinal an III), le général Caffin se dirige avec ses troupes vers Saint-Lambert. Une colonne passe au pont de Rablay, une autre au pont Barré et une troisième à Saint-Aubin, sous la conduite du commandant Bardon. Cette dernière est attaquée, au passage du Layon, par quatre cents Vendéens que commandaient les frères Cady. Le chef d'escadron est tué par Jean Martin, de Saint-Lambert. Cependant, les troupes républicaines vont camper au village des Petites-Tailles. Mais Toussaint Renou, de Beaulieu, a juré d'aller les y trouver; il arrive à la porte de la maison où se trouve le commandant Bardon, pénètre jusqu'à sa chambre en forçant la consigne et le tue d'un coup de pistolet. Poursuivi par la garde, il est lui-même atteint d'un coup de feu et meurt quelques jours après.

Le 1er avril, Etienne Amant, cultivateur à Martigné, et François Jeanneteau, passant à Montilliers pour aller à Vihiers, furent attaqués par les brigands embusqués

[illegible] se croyant

invincible dans ce refuge fait feu sur les premiers Républicains qui se présentent à portée de son fusil. Caffin le somme de se rendre et lui promet la vie sauve; mais les Vendéens refusent. Plusieurs grenadiers, pour les surprendre et les arrêter, cherchent à pénétrer par l'escalier jusque dans le clocher; Michel Ragueneau, cousin de Maurice, prévient ce dernier du danger qui le menace, celui-ci accourt et d'un coup de hache abat le premier Bleu qui franchit la marche supérieure, de sorte que les autres rétrogradent. Maurice Ragueneau avait fermé, avec des madriers, l'ouverture de la voûte et dressé, cinq mètres plus haut, un échafaudage afin de tirer facilement par les fenêtres longues et étroites du clocher, comme par des meurtrières. Ragueneau se met au poste le plus périlleux et, avec ses camarades, il ouvre un feu meurtrier contre les assaillants qui remplissent le cimetière (aujourd'hui la place publique) et la nef de l'église. Déjà plus de vingt Républicains gisent à terre, parmi lesquels sont deux officiers et deux sergents. Le combat durait depuis cinq heures sans que l'attaque eût fait de progrès. Les Républicains se décident à mettre le feu aux madriers de la voûte; ils amènent des charrettes chargées de paille et de fagots, amoncèlent un tas de combustible sous la voûte du clocher et y mettent le feu. Les flammes montent bientôt jusqu'aux madriers et s'échappent par toutes les ouvertures; l'échafaudage sur lequel étaient réfugiés les assiégés s'écroule et déjà un certain nombre ont été atteints par les balles des Républicains. Pineau, Banchereau, Hayault, le jeune Bureau, Maurice Ragueneau et sa sœur, âgée de vingt ans, sont morts. Alors les Républicains crient à ceux qui restent de se rendre. On apporte des échelles qui sont appliquées au pied du clocher, mais comme elles se trouvent trop courtes, la première femme qui essaie de se glisser jusqu'à leur sommet ne peut y parvenir et se tue dans sa chute. Quelques grenadiers montent alors au haut des

échelles, reçoivent hommes et femmes dans leurs bras et les arrachent ainsi à la mort. Enfin les troupes républicaines quittent le bourg et emmènent tous les prisonniers à Chemillé.

Un jour sept soldats, sortis du camp de Concourson, étant venus à la maraude jusqu'à Montilliers, s'acheminaient vers la Gaucherie-aux-Dames, après avoir traversé la rivière du Lys, lorsque Silard, de la Salle, et six autres Royalistes les apercevant de la métairie du Vieux-Pré, accourent s'embusquer derrière un mur. Ils les laissent approcher, et quand ils ne sont plus qu'à une portée de fusil, ils s'apprêtent à faire feu. Malencontreusement, un des leurs lève trop précipitamment la tête et est aperçu de la sentinelle placée sur le coteau opposé. A ses cris, les maraudeurs rétrogradent promptement et s'enfuient à toutes jambes; les Blancs les poursuivent et en prennent deux qu'ils fusillent dans le bois voisin.

Il y avait aussi les maraudeurs royalistes; on en comptait une dizaine au Voide, et le même nombre proportionnel dans les communes limitrophes. Silard, de la Salle, était surtout l'effroi des populations patriotes du pays. A cheval, souvent seul, mais toujours bien armé, il parcourait les campagnes de Mâchelle, de Thouarcé et des environs, déchargeait en l'air ses pistolets en criant à tue-tête : *Rembarre! rembarre!* afin de faire croire à la présence de nombreux Royalistes et de jeter la terreur dans toutes les fermes où il passait. Il sabrait tous ceux qui paraissaient opposer la moindre résistance, chargeait son cheval de butin et rentrait triomphalement chez lui. Il massacra ainsi un très grand nombre de fermiers patriotes, et sa cruauté et celle de ses pareils fit que l'on appelait, dans le pays, tous les Vendéens des brigands.

Le 13 avril (23 germinal an III), Pierre Trouvé fut ainsi tué à son domicile au Mûrier, commune de Thouarcé.

Enfin le 2 mai (13 floréal an III) la pacification fut signée

entre Stofflet et les représentants du peuple, et parmi les officiers vendéens qui y adhérèrent figurent Ch. Fougeray, de Chanzeaux, et Jean Châlon, de Thouarcé.

La Constitution de l'an III (septembre 1795) supprima les districts et divisa le département de Maine-et-Loire en soixante-dix cantons, parmi lesquels se trouvaient celui des Ponts-de-Cé, appelés alors Ponts-Libres, comprenant entr'autres les communes de Soulaines et de Saint-Melaine appelée Aubance. Mozé était du canton de Rochefort ; Chemellier de celui de Saint-Georges-des-Sept-Voies ; Grezillé du canton de Gennes, et Noyant du canton d'Ambillou. Le canton de Brissac comprenait les communes des Alleuds, Brissac, Charcé et Saint-Ellier réunis, Quincé et Vauchrétien. Celui de Chanzeaux comprenait Beaulieu, Chanzeaux, Gonnord, Joué, Saint-Lambert et Rablay. Celui de Martigné était formé des communes d'Aubigné, Brigné, la Fosse-de-Tigné, Saint-Georges-Châtelaison, Martigné et Tigné. Enfin, dans celui de Thouarcé, se trouvaient Allençon, le Champ, Chavagnes, Faveraye, Faye et Thouarcé.

Le 28 juin 1796 (10 thermidor an IV), des troupes étaient cantonnées à Thouarcé sous les ordres du capitaine Beuglé.

Le 21 mars 1798 (1er germinal an VI), les assemblées primaires se réunirent dans tous les cantons pour nommer les électeurs chargés d'élire les députés.

A Brissac on nomma : Licois, agent de Brissac, Lenoble et Ruffin la Marandière. A Chanzeaux : Hudault, notaire à Saint-Lambert, Bletteau, propriétaire à Rablay, et Girault, tanneur à Gonnord. A Martigné : Gaultier, commissaire, Molisson, Martineau et Amant. A Thouarcé : Chauvin, administrateur du département, Godeau, de Thouarcé, Louis Guibert et Limiers, de Chavagnes.

Le 26 janvier 1799 (7 pluviose an VII), deux gendarmes de Chemillé arrêtèrent, dans la commune de Joué, le curé, nommé Houdbine, qui, après avoir émigré, était rentré

clandestinement, et l'emmenèrent. Le lendemain ils se mirent en route pour le conduire à Angers. Ils s'étaient fait accompagner par Gendron, voiturier, qui avait pris le prêtre en trousse sur son cheval, et suivaient la route de Chemillé à Saint-Lambert, lorsqu'arrivés au lieu appelé Ruthor, à la limite des communes de Chanzeaux et Chemillé, ils furent arrêtés par une douzaine d'habitants du pays et forcés d'abandonner leur prisonnier.

Des bandes armées continuèrent à parcourir les campagnes; la garde nationale avait été organisée dans les communes situées sur la rive droite du Layon, et au mois de mars un poste veillait continuellement à Thouarcé.

Le 27 juin, une bande de brigands armés et inconnus volèrent chez le receveur des contributions, au Champ, une somme de 610 francs. Le 22 juillet (4 thermidor an VII), un détachement de Vendéens, sous la conduite de Renée Bordereau, pilla Mâchelle et Faveraye. Le 28 août (11 fructidor), quatre bandits armés égorgèrent, dans sa maison, sous les yeux de sa femme, l'agent municipal de Saint-Lambert, René Hudault, ancien maire, ancien procureur fiscal des religieuses, et emmenèrent un autre patriote, Gautier, qu'ils assassinèrent dans un carrefour.

Le 25 septembre (3 vendémiaire an VIII), l'ordre fut donné de doubler la garde de Thouarcé les deux jours suivants à l'occasion de la foire de Brissac, parce que les brigands devaient se rendre à Thouarcé. Vers cette époque, Jean Châlon, conduisant une bande de Vendéens, se trouvait près des fermes des Trottières, en cette commune, avec l'intention d'enlever du butin, lorsque les patriotes, embusqués dans la cour, firent feu sur les brigands et tuèrent un certain nombre de pères de famille. M. l'abbé Deniau, dans son *Histoire de la Vendée*, dit que ce fut le dernier coup de feu qui eut lieu en Anjou.

Le 17 octobre, une troupe de cinquante hommes pris parmi les jeunes gens de la réquisition, dans le canton de

Thouarcé, durent s'y réunir avec ceux de Brissac et de Martigné pour partir le lendemain à Chemillé près du général Delaage. Un poste était alors établi dans le clocher de Thouarcé, et à la fin de novembre on travaillait à la construction d'une redoute et d'un corps-de-garde, sur la vieille levée, par ordre du même général.

La guerre civile était donc à peu près terminée dans le pays, mais tous les bourgs des rives du Layon, les villages et les fermes avaient été ravagés par l'incendie ; tous les moulins avaient été ruinés, toutes les croix placées le long des chemins, et surtout aux carrefours, abattues, et une grande partie des habitants avaient péri. M. de Quatrebarbes, dans son histoire de Chanzeaux intitulée : *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, compte, dans cette commune, deux cent quinze maisons brûlées et sept cents habitants tués sur quinze cents. Saint-Lambert en a perdu huit cents sur douze cents, et le Voide trois cents sur huit cents. Thouarcé a eu cent quatre-vingt-quatre maisons et moulins brûlés, le tout évalué, avec le mobilier, environ un million de francs. La proportion était à peu près la même dans les autres communes de la rive gauche du Layon. Tel fut le résultat de l'ignorance des malheureux Vendéens qui avaient prétendu empêcher la marche de la Révolution.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), rendue pour appliquer les dispositions de la Constitution de l'an VIII, répartit les soixante-dix cantons entre les cinq arrondissements de Maine-et-Loire, de sorte que les cantons de Brissac, Chanzeaux, Martigné et Thouarcé se trouvèrent compris dans l'arrondissement de Saumur.

Le pont construit sur le principal bras du Layon, à Thouarcé, avait été coupé depuis plusieurs années, afin de rendre le passage plus facile à défendre ; une crue extraordinaire, survenue le 14 mai 1800, emporta le pont dit la Grande-Arche, situé au milieu de la levée, et vint encore

ajouter une perte à tant d'autres éprouvées par le pays pendant la guerre.

PERSONNAGES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

ARLUS (André-Guillaume d'), écuyer, acheta, vers 1720, la terre de Montbenault, qu'il possédait encore en 1731.

AUBIGNÉ (Claude-Maur d'), fils d'Urbain et de Marie Gabriau, né le 7 juin 1658, baptisé à Tigné seulement le 28 juillet 1668, à l'âge de dix ans ; aussi le registre porte-t-il sa signature : Claude-Maur d'Aubigny, comme on écrivait alors à la mode italienne ; devint archevêque de Rouen en 1707 et mourut le 17 avril 1719. Son cœur fut apporté dans l'ancienne église de Tigné le 23 avril 1720 et transféré dans la nouvelle le 15 novembre 1867. — Louis, frère du précédent, né en 1656, seigneur de Tigné en 1679, et prenant le titre de marquis en 1707. Il avait épousé Élisabeth Petit, inhumée dans l'église de Tigné le 8 novembre 1687, âgée de trente-trois ans. — Louis-François, leur fils, marquis de Tigné, baron de Cernusson et de l'Assay en 1719-1745, mourut à Paris le 26 septembre 1745, âgé de soixante ans. Il avait épousé en 1713, N. Roujault, fille d'Étienne, seigneur de Villemain. — Louis-Henri, leur fils, marquis de Tigné et seigneur de l'Assay en 1745-1769, épousa Marie-Louise de Boufflers, dont il eut une fille, mariée au marquis de Toulongeon. — René, chevalier, seigneur de la Salle et de Cerné en 1711, fut enterré dans l'église de Martigné le 18 janvier 1723, âgé de soixante-quinze ans environ.

AVOINE (Jean-Joseph d'), chevalier, seigneur de Briançon en Rablay, 1713.

BAUDRY (Charles), conseiller du roi, lieutenant général à Angers, seigneur de la Gaucherie-Bitault en 1729-1730,

époux de Marguerite Rouillé, dont il eut Marguerite, mariée à Georges-Nicolas Baudard de Vaudésir.

Bautru (Guillaume III de), fils de Guillaume II et de Marthe Bigot, né à Angers le 5 mai 1621, fut comte de Serrant, dont il fit reconstruire le château, et posséda la Saulaye en Quincé en 1663-1697. Il mourut à Serrant le 7 septembre 1711, et eut, de son épouse Marie Bertrand de la Bazinière, deux filles, Marguerite, qui épousa Nicolas Bautru, et Marie-Madeleine, mariée à Édouard-François Golbert.

Beaurepaire (Nicolas-Joseph de), né à Coulommiers (Seine-et-Marne), le 7 janvier 1740, épousa le 19 août 1776 Marie-Anne Banchereau, à Joué, qu'il habita pendant plusieurs années, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 1er novembre 1789, commandant du premier bataillon de volontaires de Maine-et-Loire le 15 septembre 1791 et reçut, en avril 1792, l'ordre d'aller défendre la ville de Verdun, assiégée par les Prussiens; mais il se suicida le 2 septembre plutôt que de se rendre.

Béraudière (Jacques-René de la), seigneur de Belligné, près Thouarcé, en 1690-1695, et de Bouzillé en Melay, où il mourut en 1748, avait épousé Charlotte Davy de la Fautrière. — Philippe, leur fils, né au château de Bouzillé le 26 septembre 1723, fut seigneur de la Gruéchère en Allençon, 1778-1785, et mourut le 31 mai de cette année, au château de Souvigné en Denée.

Bernard (Joseph), écuyer, seigneur de la Varenne en Charcé et de Longueville, 1725-1729, époux de Marie-Anne de Chenedé. — Joachim-Philippe, capitaine d'infanterie, seigneur de la Varenne et de Longueville en 1748-1753.

Bineau (René), sieur des Loges, en Martigné, 1751, époux de Thérèse Blouin. — Mathurin-Pierre, leur fils, sieur des Loges en 1767, mort le 9 mars 1785 à Martigné, âgé de quarante-deux ans; il avait épousé en premières noces Jeanne-Marie-Thérèse Pasquier, et en secondes noces, à

Martigné, le 21 juin 1783, Jeanne Maunoir, qui mourut en 1786. — Jacques-Alexandre, frère du précédent, fut seigneur de Brizay, en Cornu, 1767-1769. — René-Jacques, son frère, seigneur des Varennes en 1767-1775.

Bois-Ayrault (de). Voir *Fournier*.

Boret (Robert), sieur de l'Ugerie, en Cornu, 1729-1744, nommé second échevin de Saumur le 26 juin 1744.

Bory (Jacques), grand voyer de la Généralité de Tours en 1742, seigneur de Millé-les-Loges, 1742-1756.

Boussicault (François), né le 23 avril 1655, écuyer, seigneur de Chavagnes en 1704-1723, inhumé dans l'église le 1er février 1723, avait épousé Marie-Anne de Grimaudet, enterrée dans le grand cimetière de Chavagnes le 25 février, âgée de soixante-quatorze ans. — François-Charles, leur fils, baptisé à Chavagnes le 11 juillet 1716, seigneur du lieu en 1726-1734, et mort à l'armée le 3 mai 1742.

Boyleau (Jean), fils aîné de René et de Jeanne Landais, sénéchal du Vau de Chavagnes, 1782, seigneur du Jau en Millé, 1779-1782, mort le 24 mars 1789. — Louis, frère du précédent, copropriétaire de Chandoiseau en 1750. mort le 12 octobre 1781, âgé de soixante-neuf ans, et enterré dans le cimetière de Faveraye. Il avait épousé Françoise-Renée Couraudin, morte en 1809, dont il eut Louis-Thomas.

Brie (François de), fils aîné de François et de Marie de Lux, seigneur de Doua et de la Rabâtière en Rablay, 1680, épousa, le 23 novembre 1712, Florence de Cumont. — Antoine, frère du précédent, chevalier, seigneur de Doua, 1693-1729, et enterré dans l'église de Rablay le 28 mai 1729, âgé de soixante-douze ans. Il avait épousé à Rablay, le 26 novembre 1709, Marie-Perrine Lemercier, dont il eut Antoine-François et Joseph-Étienne. — Antoine-François, né à Rablay le 2 octobre 1710, seigneur de Doua, 1720-1736, mort le 15 mars 1772 et inhumé dans l'église de Rablay.— Joseph-Étienne, ondoyé vers le 17 février 1712, baptisé à Rablay le 3 août suivant, seigneur de Doua et de la Rabâ-

tière, 1762-1786, épousa Marie-Jeanne-Victoire Bourgeois, dont il eut Joseph-Claude-Charles, Jean-Baptiste-Étienne-Louis-Antoine et Marie-Madeleine, mariée à Louis-Pierre Duverdier de la Sorinière. — Joseph-Claude-Charles, né le 27 octobre 1760 et baptisé à Rablay le lendemain, comte de Brie-Serrant, seigneur de Doua en 1784, mort le 2 mars 1785 et inhumé à Rablay. Il avait épousé le 28 octobre 1782, dans la chapelle du Bois-Grolleau, près Cholet, Pauline-Modeste-Sophie Jousbert de Rochetemer.

BRISSAC (Joseph de), seigneur du Marais en Faveraye, 1672-1708, mort le 29 décembre 1715, âgé de quatre-vingts ans, avait épousé le 17 mai 1682, dans la chapelle de Mauny (Saint-Jean-des-Mauvrets), Elisabeth de la Fontaine de Félin, enterrée dans l'église de Faveraye le 18 mai 1695. — Louis, fils des précédents, écuyer, seigneur du Marais, 1700-1724, mort en 1745 et enterré le 1er octobre dans l'église de Faveraye, avait épousé Marie Desfosses, morte le 23 février 1738, âgée de soixante-huit ans. — Joseph-Louis, leur fils, chevalier, seigneur du Marais en 1725-1761, mort le 24 décembre de cette année, âgé de cinquante-huit ans et enterré dans le cimetière de Faveraye. Il avait épousé en premières noces Anne-Charlotte de Champagné, morte le 5 octobre 1734, âgée de trente ans; et en secondes noces Marie Malineau, morte le 6 novembre 1774, âgée de soixante-quinze ans et enterrée à Faveraye. Il avait eu de sa première femme Marie-Anne-Renée, mariée à Jean-Barthélemy de Cambourg.

BROSSES DU GOULET (Marie-Yves des), dit Laferronnaye, seigneur du Vau de Chavagnes, de Souzigné et des Brosses-Marquet en 1789, présent à l'Assemblée générale de la noblesse à Angers, le 18 mars 1789, émigra, et ses biens furent confisqués en 1792.

BUDAN (Louis-César), maire de Saumur en 1744-1752, seigneur de Linières en Brigné, 1738-1749, mort à Saumur le 20 mars 1783, avait épousé Julienne de Bonchamps, enter-

rée à Saumur le 31 août 1766. — Claude-César-Marie, écuyer, seigneur de Russé, 1761-1785, acheta le 31 mars 1763 la seigneurie de Brigneau, et était aussi seigneur de Linières en 1785.

Burolleau (René), né à Angers en 1666, fils de Jean, seigneur de Chavagnes-Pelaud en 1707, mort le 2 avril 1746, avait épousé le 27 juin 1701, à Angers, Claude Béguyer. — Pierre-Louis, leur fils, né le 8 ou le 9 janvier 1707, sieur de Fesles en Thouarcé, 1757-1786, y mourut le 2 octobre de cette année et fut enterré dans le cimetière. Il avait épousé en 1736 Clémence Théard. (Voir *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, tome I, pages 534-535, leur article.)

Cacault (René), sieur des Barangères en Chavagnes, 1655-1704, enterré dans l'église le 25 décembre 1705, âgé de quatre-vingt-neuf ans, avait épousé Julienne Lebreton. — Julien, contrôleur au grenier à sel de Brissac en 1716, habitait Chavagnes en 1726, et c'est sans doute lui qui fit construire, en 1714, la maison des Barangères. — Claude-François, fils de René, fermier du prieuré de Saint-Calais en 1719-1734, inhumé dans le grand cimetière le 16 décembre 1746, âgé de quatre-vingt-dix ans, avait épousé à Chavagnes, le 8 mars 1704, Anne-Charlotte Fleuriot, dont il eut Julienne-Charlotte, mariée à François Chauvin.

Cambourg (Jean-Barthélemy de), dit de Genouillé, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourgogne-infanterie, seigneur du Marais en Faveraye et de Fontaine en Thouarcé, 1762-1789, présent à l'Assemblée générale de la noblesse à Angers le 18 mars 1789; épousa à Faveraye, le 21 septembre 1756, Marie-Anne-Renée de Brissac, fille de Joseph-Louis, dont il eut Barthélemy-Joseph-Augustin-Michel.

Cécile (Louis II de Sainte-), fils de Louis Ier et de Nicole Flandrin, chevalier, seigneur de la Gaucherie-aux-Dames en 1685-1707, épousa à Milly-le-Mugon, le 4 février 1692, Jeanne-Baptiste de Grenouillon, veuve en 1715, dont il eut

Louis-Pierre. — Louis-Pierre, chevalier, seigneur de la Gaucherie-aux-Dames en 1718-1734, mort le 29 décembre 1744, avait épousé à Martigné-Briand, le 5 février 1731, Louise-Samuel-Jacquine de Martigné.

CESBRON (Guillaume), seigneur d'Argonne en 1698-1702.

CHABLE (Jacques) avait épousé Renée-Louise de Saint-Gilly, veuve en 1738, dame de l'Orchère (Allençon) et y demeurant. — François-Jacques, petit-fils des précédents, seigneur de l'Orchère et y demeurant en 1773-1791, mort et enterré le 21 août de cette année.

CHABOT (André), sieur de la Saulaye, en Faveraye, 1688-1709, épousa Marie-Honorée de Charnières. — Louis, sieur de la Saulaye en 1725.

CHAUVIN (François-Charles), fils de François et de Julienne-Charlotte Cacault, sieur des Barangères en 1761, avocat au siège présidial d'Angers, mort le 9 février 1780, âgé de quarante-trois ans et enterré à Chavagnes, avait épousé Rosalie-Urbaine Tocqué dont il eut François-Modeste.

CHENEDÉ (Joachim de), écuyer, seigneur de Roche et de la Varenne en Charcé, 1695-1712, épousa en premières noces Marguerite Lefebvre, et en secondes Anne Menoust, veuve en 1718. — Thomas-Joachim, fils de cette dernière, seigneur de la Roche en 1725 et mort en 1735.

CHEVERUE ou CHEVRUE (Jean de), fils de Louis et de Jeanne Sicault, seigneur de Souvardaine et de la Hardière en 1701-1704, épousa Françoise Bodin, de l'Ogerie. — Jean-Louis, seigneur de Souvardaine en 1704-1734, époux de Marie-Anne Poulain, dont Louis-Antoine et Félix-François. — — Louis-Antoine, seigneur de Souvardaine et de Vaux en 1748-1781, mort le 18 ou 20 février 1781, âgé de soixante-cinq ans. Il avait épousé, le 21 août 1747, Marie-Anne Berault, de la Chaussaire, qui était veuve de René-Charles Davy, et mourut au mois d'août 1778; il épousa, en secondes noces, le 10 janvier 1780, Marie-Suzanne de Cam-

bourg, morte à Souvardaine le 14 avril 1780, et enterrée dans l'église de Thouarcé. — Félix-François, seigneur de Souvardaine en 1781-1791, assassiné dans la nuit du 18 au 19 novembre de cette année.

Chotard (Jean), seigneur de Millé-les-Loges en 1756-1783.

Cossé (Artus-Timoléon-Louis de), fils de Louis-Timoléon et d'Élisabeth Charron, baptisé le 5 juin 1668, cousin-germain et successeur d'Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, reçu au Parlement le 6 mai 1700, baron de Luigné, seigneur de Martigné, les Marchais-Ravart, Montengibert et la Motte-en-Girard, etc., en 1700-1709, mort le 1er juillet de cette année. Il avait épousé, en mars 1692, Marie-Louise de Béchameil, dont il eut Charles-Timoléon-Louis, Jean-Paul-Timoléon, etc. — Charles-Albert, frère puîné du précédent, abbé de Brissac, marquis de Thouarcé, en 1700-1712, demeurait au château de Chauzé et mourut le 13 avril 1712. — Charles-Timoléon-Louis, né le 1er février 1693, duc de Brissac, marquis de Thouarcé, baron de Luigné, seigneur des Marchais-Ravart, Montengibert et Vauchrétien, etc., en 1713-1733, mourut le 17 avril de cette année, âgé de quarante ans. Il avait épousé, en novembre 1720, Catherine-Madeleine Pecoil, dont il n'eut qu'une fille, mariée au duc d'Ayen. — Jean-Paul-Timoléon, frère du précédent, né le 12 octobre 1698, duc de Brissac, marquis de Thouarcé, baron de Luigné, seigneur de Brigné, les Marchais-Ravart, Martineau-Cœur-de-Roy, Montengibert, la Motte-en-Girard, la Varenne en Charcé, Vauchrétien, etc., mourut à Paris le 17 décembre 1780, et fut inhumé à Brissac le 22 du même mois. Il avait épousé Marie-Josèphe Durey de Sauroy, dont il eut Louis-Joseph-Timoléon et Louis-Hercule-Timoléon. — Louis-Hercule-Timoléon, duc de Cossé-Brissac en 1780-1792, mourut assassiné à Versailles le 9 septembre 1792. Il avait épousé Adélaïde-Diane-Hortense-Délie de Mancini, de

Nevers, dont il n'eut qu'une fille, qui épousa le duc de Mortemart.

Crème (François de), seigneur de Villeneuve et des Noyers-Amenard en 1709-1727. — Pascal-Henri, seigneur des Noyers en 1719-1722.

Davy (René), seigneur de Vaux, la Trottière et Druillé en 1701, avait épousé N. Chantelou de Portebise. — René-Charles, seigneur de Vaux, mort le 7 août 1742, premier époux de Marie-Anne Berault de la Chaussaire.

Delorme (N.), conseiller au Présidial d'Angers, seigneur de Haute-Berge (Mozé) en 1710. — François, seigneur de Haute-Berge en 1742-1771.

Deroye (Claude III), écuyer, seigneur de la Brunetière, 1687-1704. — Bonaventure, son frère, écuyer, seigneur de la Brunetière, 1704-1725, décédé le 7 octobre de cette année et enterré dans l'église de Faye, avait épousé Catherine Bizot.

Desmazières (Thomas), licencié en lois, un des propriétaires de Chandoiseau en 1741, à cause de Marie-Julienne Couraudin, sa femme.

Domaigné de la Roche-Hue (Jean-Baptiste-Louis de), seigneur de la Galonnière, paroisse de Joué, était retiré dans ce château lorsque ses fermiers et les paysans des environs, vers la fin d'avril 1793, le prièrent de se mettre à leur tête pour se battre contre les troupes républicaines. Il se mit à la disposition de d'Elbée et de Bonchamps, qui le nommèrent immédiatement général de cavalerie; mais il fut tué à la prise de Saumur, le 11 juin 1793.

Duverdier de Genouillac (Jean-Louis), seigneur de la Grue en Gonnord, 1726-1730. — Henri-Augustin, seigneur de la Grue en 1753-1767. — Marie-André-Paul-Louis, possédait cette terre en 1786.

Duverdier de la Sorinière (Claude-François), membre de l'Académie d'Angers, seigneur des Petites-Tailles (Saint-Lambert-du-Latay), 1749-1766, y résidait en 1766 et mourut

à Angers le 28 janvier 1784. — Louis-Pierre, seigneur des Petites-Tailles et y demeurant en 1789.

Erreau (Jean-Michel), seigneur en partie de Chanzeaux, 1683-1708. — Pierre, possédait cette seigneurie en 1740.

Espinay (Bernardin d'), écuyer, épousa, à Martigné, le 11 février 1711, Marguerite de Jarzé, et devint ainsi seigneur des Varennes en 1721-1751.

Ferron de la Ferronnaye (Pierre-Jacques-François-Louis-Auguste), seigneur du Vau de Chavagnes et de Souzigné, 1778-1783.

Fleuriot (Pierre), seigneur de la Jumeraye en 1726. — Ignace-Pierre, écuyer, seigneur de la Jumeraye en 1744-1756, avait épousé Marie-Madeleine Boisard, dont il eut plusieurs enfants baptisés à Faveraye. — Jacques, seigneur de la Jumeraye en 1756-1765. — Jacques, seigneur de Haute-Berge (Mozé) et y demeurant en 1787-1789.

Forest (René), né à Chanzeaux, se signala dans l'armée vendéenne, fut blessé en revenant de Granville et mourut à La Flèche au mois de novembre 1793.

Forêt (François-Pierre de la), seigneur de Gonnord en 1694, avait épousé Gabrielle Boylesve, veuve en 1705-1737 et qui prenait le titre de comtesse de Gonnord. — Armand-Charles-Gabriel, comte de Gonnord en 1736-1762.

Fournier (Pierre Ier), écuyer, seigneur de Boys-Ayrault en 1659-1711, baptisé à Saumur le 5 janvier 1637, épousa en premières noces, à Saumur, le 8 juin 1660, Marie Millocheau, et en secondes noces Mathurine Treton, et fut inhumé à Saumur le 28 septembre 1711. — Pierre II, fils du précédent et de Marie Millocheau, seigneur de Boys-Ayrault en 1674-1710, fut enterré à Saumur le 3 janvier 1710, à l'âge de quarante-sept ans. Il avait épousé à Saumur, le 31 août 1693, Catherine Lespagneul. — René, leur fils, écuyer, seigneur de Boys-Ayrault en 1725, inhumé à Saumur le 7 décembre 1733. Il avait épousé à Saumur, le

21 mai 1725, Catherine Vallette. — René-Clément, leur fils, chevalier, seigneur de Boys-Ayrault en 1761-1785.

Fromageau (René-Étienne), seigneur de Gastines, qu'il acheta en 1670 et possédait encore en 1703.

Gilly (Jean de Saint-), seigneur de l'Orchère en 1679-1703, épousa Anne de Mergot, veuve en 1706. — Jean-Claude, seigneur de l'Orchère en 1722-1731.

Gontard (Charles-Guillaume Ier), écuyer, maire d'Angers, seigneur de la Pichonnière en Charcé, 1760-1767, avait épousé Marie Cassin. — Charles-Guillaume II, leur fils, seigneur de la Pichonnière et y demeurant en 1789.

Gouin (François), seigneur de la Pontonnière en Charcé, 1765. — Pierre-Augustin la possédait en 1780.

Goulet (Du). Voir : *Brosses du Goulet*.

Gourreau (Jacques-François), maire d'Angers, acheta, le 20 septembre 1769, la terre et seigneurie de Chanzeaux et ses dépendances, et y mourut le 23 septembre 1786. Il avait épousé, en 1755, Émilie-Renée Thomas, dont il eut quatre enfants.

Grandet (François), maire d'Angers, seigneur de Mons en 1692-1730, fut inhumé dans le cimetière de Faye le 7 novembre 1730, époux de Françoise Jousselin.

Guinoyseau (Gabriel), sieur de la Reboute en 1699, enterré dans le cimetière de Faye le 1er décembre 1746, âgé de soixante-dix-sept ans; avait épousé Anne Binet, morte en 1730. — Jacques, fils de Toussaint-Jean et de Jeanne Duroz, baptisé à Faye le 23 septembre 1748, propriétaire de la Reboute et de Challeteau en 1779-1793, fut tué à la bataille du Pont-Barré le 19 septembre 1793. Il avait épousé Marie-Anne-Scholastique de Boussac.

Hector (Louis), seigneur de Tirepoil et de la Rimonière en 1700-1721, épousa Jeanne de Fontenelle.

Herbiers (Henri des), né en décembre 1647, chevalier, seigneur du Pineau en 1687-1695, vendit cette terre le

19 février 1700. Il avait épousé, le 10 mai 1678, Marie-Françoise de l'Éperonniere.

HULLIN DE LA SELLE (Georges Ier), chevalier, seigneur de la Frapinière, y habitait en 1712 et épousa Françoise Grandet. — Georges II, leur fils, seigneur de la Frapinière, la Fromagère, etc., en 1718-1778, épousa Anne-Madeleine d'Orvaux.

JAMERON (Charles) obtint en 1722 le retrait lignager de la Barre en Villeneuve. — Joseph, seigneur de Mihondy (Aubigné), en 1705.

JARRY (Simon), curé de Thouarcé en 1685, ayant acquis une maison située à Thouarcé, par son testament du 12 novembre 1728, il la consacra à la fondation d'une école, et mourut le 1er mai 1729, âgé de soixante-neuf ans.

JARZÉ (Gencian de), écuyer, fils de Mathurin et de Charlotte Gencian, seigneur de Millé-les-Loges en 1702-1709, mort en cette dernière année, avait épousé Anne Quirit. — Henri Gencian, leur fils, seigneur de Millé en 1720. — Urbain possédait cette terre en 1735.

JOURDAN (Pierre-Marc de), seigneur de la Berthelottière en Chanzeaux et y demeurant en 1768-1789, avait épousé Marie-Louise Lehay de Villeneuve, qui mourut à Angers le 18 octobre 1817.

JOUSSELIN (Louis-René de), seigneur de la Gaucherie-aux-Dames en 1772, époux de Françoise de Sainte-Cécile. — Louis-Jacques, seigneur de la Gaucherie en 1789, époux de Louise-Mélanie du Laurens, de Gennes.

LEBAULT (Marie-René), acheta en 1775 la terre de la Morinière en Soulaines et y demeurait encore en 1789, avec sa femme Marie Pissonnet de Lanerau.

LECLERC DES ÉMERAUX (Jean), écuyer, seigneur des Brosses-Marquet, du Vau de Chavagnes et de Seuzigné en 1702-1740, époux de Françoise Dumesnil, dont il eut Françoise-Renée, mariée à Pierre-Jacques-Louis-Auguste Ferron de la Ferronnaye.

LECORVAISIER (Jean-François) acheta la terre de Gillebourg en 1716 et mourut sans enfants le 11 février 1741.

LEHOUX (Jacques), fils de Jacques et de Catherine Lecointe, sieur de la Roche-Coutant, mort avant 1715, épousa Marie Lamy. — Jacques, leur fils, sieur de la Roche en 1732, épousa Jeanne Rousseau. — Jacques-Louis, frère du précédent, né le 6 mai 1705, sieur de la Reboute, épousa en 1731 Catherine-Anne ou Marie Lebreton du Bignon, et en secondes noces, en 1752, Marie-Anne d'Aligre. — René-Vincent, fils du précédent et de sa première femme, baptisé à Tigné, le 2 juillet 1734, sieur de la Reboute, mort à Montpellier le 16 septembre 1756.

LEMEUNIER (Paul-François), époux de Marie-Ambroise de Vaugirault était propriétaire de la Blutière en Charcé, qu'il vendit le 7 novembre 1751 à Pierre Dubuisson.

LEROYER DE CHANTEPIE (Nicolas-Robert), écuyer, seigneur de Gastines en 1757-1759, époux de Scholastique Boguais, veuve en 1763-1774. — Nicolas, seigneur de la Roche-Maillet en 1766. — Louis-Pierre, propriétaire de cette terre en 1776.

LOIR DE LA CHESNAYE (Jacques-Sébastien), fils de Jacques et de Jeanne Avril, acheta la Roche-Chenedé en 1750. Il avait épousé, en secondes noces, le 28 décembre 1749, Étiennette Vienne, veuve et habitant la Roche en 1776.

LOMBARDET (Claude), sieur de Tessigné, habitait Brissac en 1786 et avait épousé Anne-Gabrielle Allerc de la Brunetière.

MABILLE DE LA PAUMELLIÈRE (Claude), chevalier, seigneur de la Paumellière en Saulgé, 1717-1720. — Louis-Alexandre, chevalier, sieur de la Paumellière en 1734, avait épousé Perrine Marquis. — Louis-Charles-Alexandre, chevalier, baron du Lavouer, sieur de la Paumellière en 1789, épousa, à Faveraye, le 12 août 1785, Marie-Rosalie-Anne-Thérèse-Victoire de Cambourg. — Louis-Claude Pierre, seigneur de Longueville en 1770, époux de Marie-Rosalie-Victoire de Brissac.

Maillé de la Tour-Landry (Charles-André de), chevalier, marquis de Gillebourg en 1692-1701. — Georges-Jacques-Camille, seigneur de l'Échasserie en Allençon, 1777-1789, mort le 7 pluviôse an II (26 janvier 1794), avait épousé Louise-Françoise-Anselme d'Héliand, vivant encore en l'an X (1802).

Mallineau (François), écuyer, seigneur de la Brosse (Chanzeaux) en 1688-1715, épousa Marie de Brie. — César-René, leur fils, écuyer, seigneur de la Brosse en 1733. — François, seigneur de l'Épinay-Maillard en 1664-1703, inhumé le 15 mai 1703 dans l'église de Thouarcé, avait épousé Louise de l'Étoile. — Charles-François, chevalier, seigneur de l'Épinay en 1705-1746, époux de Madeleine de Bellère. — Un autre Charles-François, seigneur de l'Épinay en 1747-1772, épousa Marie-Adélaïde Bernard.

Martineau (Pierre-Aimé de), fils de Gilbert et de Marie-Anne Carion de l'Éperonnière, baptisé à Angers le 14 février 1664, seigneur de la Galonnière (Joué) en 1698-1733, épousa, dans la chapelle de Gastines, le 27 avril 1700, Madeleine Fromageau, et était ainsi seigneur de Gastines en 1732.

Meaussé (Charles-Joseph de), chevalier, seigneur des Marchais-Renault en 1699-1701, et y demeurant ordinairement.

Merlet (Jean), fils de Jean, notaire à Trémont, fermier du château de Maligné en 1758, négociant à Martigné en 1760, épousa Marie-Madeleine Grignon, dont il eut plusieurs enfants baptisés à Martigné de 1758 à 1768, et mourut en 1792.

Mesnil (Étienne du), prêtre, chanoine de l'église d'Angers, seigneur des Brosses-Marquet en 1693-1714. — Henri du Mesnil d'Aussigné, seigneur du Pineau en 1708-1726. — Étienne, seigneur du Pineau en 1726-1754, avait épousé Catherine-Ursule de Garsanlan, morte au Pineau le 11 juin 1746. — Pierre du Mesnil, dit du Pineau, possédait ce

château en 1761-1763. Il avait épousé Mélanie-Françoise Louet, remariée en 1777 à Antoine Leshenault. — Pierre-Étienne, maire de Thouarcé en 1789-1791, époux de Marie-Anne Bucher de Chauvigné, possédait le Pineau en 1787-1792.

Pannetier (Antoine-Joseph), prêtre, chanoine de Saint-Pierre d'Angers, seigneur du Mirebeau en 1696, mourut le 25 février 1730, âgé d'environ soixante-dix-neuf ans, et fut inhumé le 26 dans l'église de Rablay.

Parant (Pierre-Nicolas), écuyer, seigneur de Martigné, les Noyers, Villeneuve et Cornu en 1730-1779, enterré à Martigné le 23 mars 1779, âgé de soixante-douze ans, avait épousé Marie-Louise Sallot, décédée le 26 juin 1782 et inhumée dans le cimetière de Martigné. — Nicolas, leur fils, seigneur de Martigné en 1779, mourut célibataire en 1790 et fut inhumé le 18 décembre.

Paumart (Mathieu-François), huissier royal en 1759-1770, agent-voyer du duché de Brissac, marquisat de Thouarcé, comté de Vihiers et baronnie de Gonnord en 1786, demeurait à Thouarcé en 1759-1786.

Pierres (Louis), chevalier, seigneur du Plessis-Baudouin en 1718, épousa Marie-Charlotte Cherbonnel, veuve en 1736.

Poulain (Guy-Gabriel-Michel-Pierre), seigneur de Chanzeaux, de Beaumont et de Saint-Ambroise en 1761-1769, vendit ces seigneuries le 1er septembre 1769.

Prevost (François), seigneur de Bonnezeaux et de la Sansonnière en 1686-1723, mort le 22 janvier 1741, épousa à Faveraye, le 4 mai 1683, Marie-Madeleine Dubois. — François, sieur de la Chaunière (les Alleuds), 1693-1715. — Simon-Pierre la possédait en 1767-1785, et mourut à Angers le 22 avril 1785.

Robert (René), fils de René et d'Anne de Crespy, écuyer, seigneur des Marchais-Renault en 1707-1752, maire d'Angers de 1715 à 1729, mort en 1752, avait épousé Madeleine

de Raguienne. — René-Claude, seigneur des Marchais en 1750, acheta la Gaucherie-Bitault en 1755; il avait épousé Marie-Anne-Renée Riollan, veuve en 1760. — René-Guillaume-Marie, leur fils aîné, seigneur des Marchais et de la Gaucherie en 1763-1769, épousa Marie-Marguerite-Éléonore Trouillet de l'Échasserie.

Romans (François de), fils de François et de Marie Chevrier, né le 22 septembre 1669, baptisé à Martigné le 4 janvier 1673, seigneur de Felines en 1694-1726, mort le 7 janvier 1726, enterré le 9 dans l'église de Martigné, avait épousé, le 5 janvier 1702, Marie-Madeleine de Chavigny, dont il eut douze enfants. — Charles-François, leur fils aîné, né à Felines le 29 septembre 1704, seigneur du lieu en 1725-1755, mort le 4 mai 1760 et enterré à Martigné, épousa en 1731 Angélique de Sainte-Cécile, et en 1738 Anne-Perrine Dutertre de Savonnières. — Charles-Louis-Joseph-Jean, fils du précédent et de sa première femme, né le 31 décembre 1733, seigneur de Felines en 1750-1769, épousa en 1764 Marie-Françoise Guillon de Rochecotte.

Rouillé (Pierre), seigneur de Haute-Berge en 1668, acheta la Gaucherie-Bitault en 1672 et la possédait encore en 1710.

Russon (Claude-René Ier de), seigneur de la Sansonnière en 1740-1755, épousa Renée Amoureuse. — Claude-René II, leur fils, seigneur de Bonnezeaux et de la Sansonnière en 1769-1789, mort en 1794, épousa Marie-Jeanne Poilpré.

Tocqué (César), seigneur de la Saulaye, décédé le 11 octobre 1755 et inhumé dans l'église de Martigné.

Turpin du Genièbre (Jacques-René), bâtonnier de l'ordre des avocats en 1787, maire de Martigné en 1793 et propriétaire d'une maison à l'Étang.

Varice (Alexis de), seigneur de la Berthelottière en 1715, épousa le 22 juin 1711, à Juigné-Bené, Élisabeth Duchesne. — Pierre-Alexis-François, écuyer, seigneur de la Berthelottière en 1722-1731.

Vaugirault (Louis-Gabriel de), fils de Gabriel et de Marie de la Bouère, chevalier, seigneur de l'Échasserie en 1693-1710.

Villiers (Marie-Jacques de), seigneur du Grand et du Petit-Riou en 1784, époux de Françoise-Madeleine Lobel de la Jaillère.

Vollaige (François), écuyer, seigneur de Chavagnes en 1742-1763, épousa Marie-Anne Boussicault, dont il eut plusieurs enfants. — Armand-Célestin, seigneur de Haute-Berge, mort le 21 novembre 1782, âgé de soixante-dix-huit ans.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Sommaire. — Organisation du département, cantons et communes. Retour des curés dans leurs paroisses et des habitants dans leurs communes. Rentrée des Bourbons en 1815. Révolutions de 1830 et de 1848. Élections générales. Organisation de la garde nationale. Population en 1851 et en 1881. — Combat du Pont-Barré pendant les Cent-jours. Les Vendéens à Gonnord et à Thouarcé. Les Chouans de 1832 et 1833. Guerre de 1870-1871. — Grand Jubilé de 1826. Fêtes de juillet 1831. Les Dames de Thouarcé. Assemblées au Champ, à Faye et à Chavagnes. Foires de Gonnord et de Thouarcé. Fondation du Comice agricole et Concours. Fête à Jouanette. Conférences publiques. — *Constructions :* Routes nationales et départementales, chemins de grande communication et d'intérêt commun. Chemin de fer. Pont-Barré. Églises de Luigné, Beaulieu, Mâchelle, Gonnord, Le Champ, Saulgé, Tigné, Martigné, Etiau et Joué. Châteaux de Gastines, Fesles, l'Echasserie, Chanzeaux, les Bouillons, le Pineau, l'Assay, la Colette, la Mulonnière et Jouanette. Mairies.

Dès le commencement du siècle on réorganise le département ; le nombre des cantons est réduit à trente-quatre et la loi du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) réunit les cantons de Brissac et de Chanzeaux à celui de Thouarcé pour n'en former plus qu'un, qui dépendait alors de l'arrondissement de Saumur, et le canton de Martigné est également réuni à celui de Doué.

En 1789, toutes les communes avaient été pourvues de maires en remplacement des syndics, qui étaient élus précédemment par les habitants pour administrer les affaires communales. En outre, un agent municipal fut chargé de tenir les registres de l'état civil, et quelques années après ce soin revint au maire.

A la suite du Concordat (15 juillet 1801), proclamé à

13

Paris, le 18 avril 1802, les curés purent retourner dans leurs paroisses. Par la loi du 19 octobre 1791, la paroisse de Saint-Ellier avait été supprimée pour n'en former qu'une avec Charcé. Celle de Luigné avait été réunie à Saulgé, celle de Quincé à Brissac, et celle de Noyant à Ambillou. La plupart des succursales furent établies par l'ordonnance du 5 nivôse an XIII (26 décembre 1804), et quelques-unes comme Chanzeaux, Faye, Gonnord et Martigné ne le furent que le 30 septembre 1807.

En 1804, on ouvrit, dans la commune de Beaulieu, la grande route d'Angers à Cholet et les années suivantes on travailla dans la commune de Saint-Lambert. Pendant ce temps-là, les habitants du pays, qui avaient été obligés de s'éloigner dans les départements voisins à cause de la guerre civile, revinrent restaurer leurs maisons en ruine. On s'occupa aussi de relever les églises, celle de Thouarcé en 1806, celle de Saint-Lambert en 1808 et 1809. C'est aussi vers cette époque que fut fondé l'hôpital de Montilliers par Mme Huvelin du Vivier. En 1808 et 1809, on fit le plan cadastral dans les communes de Saint-Melaine, Mozé et Soulaines. Il y avait encore à cette époque, onze percepteurs dans le canton de Thouarcé, et avant la Révolution, il y en avait deux ou trois par commune.

Vers 1810, Claude-Jean-Gabriel Blouin du Bouchet fit reconstruire le château de Gastines avec les matériaux provenant de la Roche-Maillet. Au mois de décembre, Pierre Drouchoux, curé de Thouarcé, fit faire une passerelle en bois pour remplacer le pont de la Grande-Arche qui avait été détruit pendant la Révolution.

Par autorisation du 19 mars 1811, les habitants de Charcé rachetèrent, à frais communs avec ceux de Saint-Ellier, leur église qui avait été vendue nationalement en l'an IV (juin 1796). L'année 1811 est remarquable par l'excellente qualité du vin recueilli dans le pays.

Depuis le commencement du siècle les armées françaises

parcouraient l'Europe, et les soldats se battaient pour la gloire de Napoléon Ier. Mais en 1813, beaucoup de jeunes gens préférèrent se marier que d'aller se faire tuer sur les champs de bataille. Ainsi à Thouarcé il y eut soixante mariages, soit quatre fois la moyenne de cette époque; à Martigné, quarante-sept, plus de trois fois la moyenne, et la proportion fut sans doute la même dans les autres communes.

C'est à cette époque que les habitants de Brissac établirent le champ de foire dans l'emplacement du village du Bourbancinays détruit depuis longtemps, à l'ouest du château.

Au mois d'avril 1814, Napoléon fut obligé de quitter la France et de se retirer à l'île d'Elbe, mais il revint au mois de mars 1815 et arriva à Paris, le 20, à la tête des troupes envoyées contre lui. Alors commence la période des *Cent-jours*. Les Vendéens reprennent les armes, et vers le 17 mai, le 15e régiment de ligne, envoyé contre eux, quitte les hauteurs du Pont-Barré, et trouve la route de Saint-Lambert à Chemillé abandonnée par les royalistes. Vers le 23, d'Autichamp, chef des Vendéens, était à Chemillé, se dirigeant sur le Pont-Barré d'où il devait expulser les troupes impériales. Il prescrivit à Cady de se porter, avec la division de Chemillé, sur Saint-Lambert pour tenir l'ennemi en échec. Mais bientôt d'Autichamp apprit que Cady venait d'être repoussé de Saint-Lambert, que ses lignes du Layon avait été forcées, et que le général Brayer, avec un fort détachement de la jeune garde, occupait Chemillé.

Le général Brayer qui s'était avancé jusqu'à Trémentines, rétrograda vers Chemillé. D'Autichamp se porte contre lui, et le général bonapartiste s'empresse de se retirer, pendant la nuit, sur les hauteurs du Pont-Barré. Brayer ayant fait une excursion et quitté momentanément son camp, pendant son absence, quelques habitants de Saint-Lambert

s'introduisirent dans les tentes et y mirent le feu. A son retour le général bonapartiste voulut s'en venger ; il menaça d'incendier le bourg de Saint-Lambert, mais heureusement plusieurs notables de la localité s'interposèrent et obtinrent le pardon d'une faute qui n'était le fait que de quelques-uns.

Vers le 10 juin, on sonna le tocsin dans toutes les paroisses de la Vendée ; celles qui étaient limitrophes des pays patriotes montèrent la garde, et se tinrent prêtes à repousser les détachements qui menaceraient le territoire vendéen. Les volontaires de Montilliers et du Voide reprirent leur ancien poste du Vieux-Pré.

Le chirurgien Cady, qui s'était distingué dans l'ancienne guerre, se porta au Pont-Barré avec une partie des habitants de Saint-Lambert, de Chanzeaux et de Saint-Laurent-de-la-Plaine pour défendre la route d'Angers à Chemillé. Un jour que les Bleus postés au Pont-Barré s'étaient avancés jusque dans le bourg de Saint-Lambert, Gérard de la Calvinière qui commandait l'avant-garde des Vendéens, tomba sur eux à l'improviste et les rejeta sur les hauteurs du Layon. Cady l'ayant rejoint, presque toute sa division se trouva bientôt engagée. Pendant deux heures, placée à la Chauvière et à la Peinerie, elle tirailla sur l'ennemi par-dessus la rivière. Un seul de ses hommes reçut une blessure. Une panique survenue par une cause inconnue se déclare parmi les Vendéens et les disperse.

Un jour, environ quinze cents Vendéens étaient réunis à Gonnord, lorsqu'une vingtaine, ayant à leur tête Sébastien-Jacques Cady, à la suite d'un pari qu'ils avaient fait, se rendirent à Thouarcé, à cheval, la cocarde blanche à leur chapeau. Quelques gardes nationaux de Thouarcé qui montaient la garde sur la vieille levée, voyant cette troupe arriver, rentrèrent promptement dans le bourg, ne voulant pas se mesurer avec ces Vendéens qui paraissaient bien décidés, et pouvaient être l'avant-garde d'une armée

plus nombreuse. Ceux-ci allèrent rendre visite à Jean-René Pantin qui était alors maire, puis ils retournèrent à Gonnord où d'Autichamp leur chef voulut les traduire devant un conseil de guerre, comme s'étant absentés malgré la défense qu'il en avait faite.

Le 3 juillet un détachement de soldats venant de Doué s'arrête à Thouarcé et se dirige sur Gonnord. Des traînards tuent plusieurs personnes à Chasles, la Fontaine-de-Chasles et la Maison-Neuve et pillent plusieurs maisons. Au mois d'août un détachement du 46e régiment d'infanterie de ligne était cantonné à Thouarcé.

Le roi Louis XVIII venait de remonter sur le trône et la noblesse reprit partout les postes d'honneur. Philippe-Joseph-Augustin de Maillé, est nommé maire d'Allençon; Louis-Constantin Gourreau, à Chanzeaux; Paul-Louis-Gaspard Falloux, à Charcé; François-Armand Vollaige, à Chavagnes; Claude-Jean-Gabriel Blouin du Bouchet, à Faye; Antoine-François de la Sayette, à Joué; Charles de Romans, à Martigné; Auguste-Marin La Forêt d'Armaillé, à Saint-Melaine; Georges Hector, à Montilliers; N. Pasqueraye, à Mozé; Barthélemy-Joseph-Augustin-Michel de Cambourg, à Thouarcé.

Le clergé reprend aussi son influence et fait relever les croix placées autrefois le long des chemins et surtout aux carrefours, et qui avaient été abattues pendant la Révolution. Il en existe encore, dans la commune de Martigné, sept qui portent cette inscription : RÉTABLIE EN 1816.

Au mois de novembre 1817, il y eut des loups enragés dans les forêts de Brissac et des Marchais. Le 28 et le 29 on leur fit la chasse et on tua trois louves et deux loups. Le fermier de la Gruechère ayant été attaqué par un de ces animaux, serra l'animal dans ses bras, appela son fils qui apporta une hache pour tuer l'animal. Le jeune homme blessa son père à la tête, mais ils finirent par assommer le

loup. Il y eut aussi trois ou quatre bœufs enragés que l'on tua à coups de fusil.

A cette époque il n'existait encore dans le département qu'une dizaine de fours à chaux, dont un à Beaulieu. Cette année on fit des expériences dans le château des Noyers, avec la pierre calcaire du pays et l'on réussit à faire de la chaux, de sorte que l'année suivante on construisit, près de la chapelle Saint-Martin, un fourneau qui devint une source de richesse pour la contrée.

Le 21 juin 1819, vers trois heures après midi, Louis Tessier, messager, conduisant sur un cheval, les fonds de la recette de Beaupréau, escorté par Champagne et Maupont, gendarmes de la brigade de Saint-Lambert, fut attaqué par trois individus embusqués derrière les fossés de la grande route, près de la forêt de Beaulieu. Les assaillants tirèrent quatre coups de fusil, arrêtèrent le cheval du conducteur et se mirent en mesure d'enlever les fonds. Les deux gendarmes blessés grièvement dès le premier moment, et ne pouvant se servir de leurs armes, allèrent immédiatement chercher du secours dans les fermes voisines. A l'aide de plusieurs habitants, le conducteur des fonds, quoique fortement blessé, rechercha et retrouva la caisse, que les assassins avaient été forcés d'abandonner, n'ayant pu emporter qu'une valise contenant environ seize cents francs. Peu après le maire de Beaulieu fit sonner le tocsin et toute la population se porta sur les lieux. Les maires de Rablay et de Saint-Lambert y arrivèrent aussi, de même qu'un grand nombre de leurs administrés et divers habitants de Faye et de Mozé. Ils finirent par découvrir Pierre Lambert, le plus âgé des assassins, qui fut arrêté et conduit à Saumur.

Dès que la nouvelle fut connue à Angers, le chef d'escadron de Raucourt, commandant la gendarmerie du département, partit avec tous les gendarmes dont il put disposer et se rendit à Saint-Lambert. M. le Préfet s'y

transporta aussi le lendemain matin et y trouva le lieutenant de gendarmerie Hamont de Saumur qui était déjà arrivé avec les gendarmes de Brissac. Au mois de novembre suivant la Cour d'assises d'Angers, condamna à mort deux des assassins, Pierre Lambert âgé de cinquante et un ans, domestique à la métairie de Jusalem près de Vihiers, et Pierre Martin, journalier, dans la commune du Voide. Le premier fut exécuté le 14 mars 1820, sur la place du Champ de Mars, à Angers. Le 10 mars 1823, François Lusseau, âgé de vingt-six ans, natif de Saulgé-l'Hôpital et complice des précédents, fut condamné à la peine de mort, commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

En 1819, on fit le plan cadastral dans les communes de Martigné et de Brigné.

Depuis le commencement du siècle les eaux minérales de Jouanette avaient assez de réputation. On y venait d'Angers aux charmantes réunions organisées pendant la belle saison. Les buveurs prenaient pension à Chavagnes, à Martigné et dans les villages voisins. En 1820 on construisit six cabinets de bains, un pour les douches et un autre pour les consultations, et l'établissement continua ainsi à prendre de l'importance.

La commune du Champ qui avait été formée en 1791 d'une partie de celle de Thouarcé, mais supprimée ensuite à plusieurs reprises, fut rétablie définitivement par ordonnance du 7 juin 1820.

En 1822 on construisit à Thouarcé le pont de la Grande-Arche qui avait été emporté par une crue au mois de mai 1800 et pourvu d'une passerelle de bois provisoire en 1810. Cette année les vendanges furent très précoces, car on commença au mois de septembre et le vin fut très bon. C'est à cette époque que l'on amena, à Thouarcé, le premier billard pour l'usage d'une société d'agrément qui s'y était formée.

En 1823 on construisit une levée et un pont entre le

village de Villeneuve et le pont d'Aubigné. Du mois de février 1824 au mois de juin 1825 on reconstruisit le clocher de Saint-Lambert. Vers cette époque N. Janvier-Lachenaye fit restaurer et agrandir le château de Sourdigné.

L'année 1825 fut très chaude et très sèche, ce qui occasionna une maladie nommée gastro-entérite (inflammation de l'estomac et de l'intestin) qui fit périr beaucoup de chevaux. En compensation le vin fut excellent. En 1824-1825 le plan cadastral fut fait dans toutes les communes du canton de Thouarcé.

L'année 1826 est bien remarquable par les cérémonies du Jubilé universel qui se firent dans toutes les communes. On commença le dimanche de la Passion, 12 mars, et cela finit le mardi 12 septembre. A la porte de toutes les églises étaient installés des marchands qui vendaient des chapelets, des médailles et le petit livre imprimé à Angers pour tout le diocèse et contenant les instructions pour le Jubilé. A Thouarcé, dès les premiers jours, on planta une croix qui fut portée processionnellement par les jeunes gens dans les rues et érigée dans un carrefour au-dessus du cimetière où elle est encore aujourd'hui. Elle a quatre mètres de hauteur, et sur le devant des bras est gravée en relief l'inscription : JUBILÉ, AN 1826.

Par les prédications qui furent faites pendant cette période de six mois, on décida les fidèles à faire de nouveaux sacrifices pour gagner des indulgences, et on fit faire une seconde croix beaucoup plus belle que la première. Elle avait onze mètres trente centimètres de hauteur au-dessus du piédestal, tout le devant et les côtés étaient couverts de cœurs enflammés en plomb doré, cloués sur le bois, et le sommet et les bras de la croix étaient terminés par des couronnes royales surmontées de fleurs de lis dorées. Cette croix fut également portée processionnellement dans le bourg et placée au milieu d'un vaste calvaire construit sur le bord de la levée près le pont de la

Grande-Arche. La procession pour la clôture du Jubilé était magnifique, et moi-même, alors enfant, j'étais bien heureux d'y porter une oriflamme. Après la Révolution de 1830, il fallut ôter de la croix, les couronnes fleurdelisées; ce fut le commencement de la décadence; et le 14 janvier 1843 à huit heures du soir, la croix fut abattue par le grand vent et complètement brisée. Elle était même tombée en travers de la route et aurait pu tuer les passants s'il y en avait eu au moment de sa chute. Depuis cette époque le calvaire a été démoli peu à peu, et il n'en reste que quelques ruines.

Cependant les Parisiens éclairés par les hommes intelligents de la presse, pensant qu'il fallait s'occuper beaucoup plus de ce monde, et beaucoup moins de l'*autre*, firent la Révolution de juillet 1830, et chassèrent définitivement les Bourbons de France.

Louis-Philippe fut proclamé roi des Français, et pour se mettre en mesure de tenir tête aux ennemis du dehors et même du dedans, le gouvernement organisa la garde nationale. Dès le commencement de septembre, les jeunes gens de Saint-Melaine, au nombre de soixante, étaient organisés et armés de fusils. Le dimanche 26 septembre, il y eut à Quincé une fête patriotique. Le dimanche 3 octobre, à Brissac, il y eut aussi une fête pour la réception du drapeau de la garde nationale, un banquet de trois cents couverts et des illuminations le soir. Le dimanche 24 octobre, à la Roche de Charcé, sept cents personnes réunies dans un banquet fêtèrent également la réception d'un drapeau. En 1831 la garde nationale fut aussi organisée dans les autres communes du canton de Thouarcé et des environs, excepté à Chanzeaux, Gonnord, Joué, Saint-Lambert et Montilliers.

Le samedi 9 juillet une très forte averse mêlée de grêle endommagea les récoltes à Thouarcé, et le dimanche 17 un violent orage accompagné d'une pluie très abondante

éclata également sur Thouarcé, de sorte que l'eau coulait comme une rivière dans la Basse-Rue.

Cependant les gardes nationaux de Chavagnes, Martigné et Thouarcé se rendirent le dimanche 31 juillet à Jouanette et y firent un banquet patriotique pour lequel la commune de Thouarcé donna une barrique de vin. Beaucoup d'ouvriers étaient contents de porter l'uniforme, et tel qui avait été, à l'armée, caporal ou sergent était heureux et fier de devenir capitaine ou même chef de bataillon de la garde nationale. Moi-même encore jeune, j'avais organisé une troupe avec mes petits camarades, et armés de lances en bois, nous avions suivi les grands à la fête de Jouanette.

Le 19 novembre une bande de vingt-cinq à trente chouans vêtus en paysans, mais tous armés de fusils, vint au Champ sous la conduite d'un chef portant un fusil d'honneur. Celui-ci avec neuf de ces bandits entra chez le maire Jacques Lecointre, tandis que les autres étaient placés en sentinelles autour de la maison. Au nom d'Henri V, ils firent sommation de livrer les armes, fouillèrent la maison et s'emparèrent d'un fusil double, sept sabres et deux pistolets. Sortis de chez le maire, ils entrèrent dans cinq autres maisons de la commune, enlevèrent les armes qu'ils y trouvèrent et donnèrent un reçu.

Le 3 décembre à huit heures du soir, vingt-quatre hommes armés, se présentèrent au domicile de Girard, percepteur à Beaulieu, ils n'y trouvèrent que sa femme et s'emparèrent d'un fusil à deux coups. Le propriétaire qui était chez un de ses voisins ayant été averti, prend un fusil, fait feu pour donner le signal d'alarme, se rend chez le maire qui ordonne de sonner le tocsin et de battre la générale ; mais les brigands avaient déjà abandonné le terrain et pris la direction de Rochefort.

Le 26 mai 1832, trois chouans nommés Yves Aumont, âgé de vingt-quatre ans, fils de l'adjoint de la Salle de Vihiers, René Cailleaux, âgé de dix-sept ans, de la Tour-

landry, et François Rideau, âgé de trente-deux ans, de Coron, vinrent dans la commune de Faveraye, armés chacun d'un fusil de munition. Ils avaient passé à la ferme de la Boirie, commune de Montilliers, à celle de Morte et au village des Loges où ils avaient blessé Bertrand de plusieurs coups de baïonnette. Ils s'étaient ensuite présentés chez Cordier, meunier, près Mâchelle, l'avaient saisi au collet en le sommant de leur livrer son fusil ; Ils l'avaient même frappé de coups de baïonnette et de crosse ainsi que sa mère âgée de soixante ans. Ils se rendirent ensuite à Mâchelle, emmenant Cordier et entrèrent chez l'aubergiste Mizandeau où ils se firent servir du vin. Plusieurs habitants se rassemblèrent, entr'autres, Bazantay meunier, Leger-Maugin, Renaud, Menard et quelques autres, s'approchèrent de Rideau et lui demandèrent ses papiers. Celui-ci répondit qu'il n'en avait pas, ajoutant qu'il était *chouan* et venait pour désarmer. Alors les habitants l'arrêtèrent et s'emparèrent de son fusil. Bientôt l'adjoint Martineau arrive, s'approche d'Aumont et de Cailleaux et leur demande quel motif les amène dans la commune et par quels ordres ils y viennent. Aumont répond qu'il ne recevait d'ordre de personne, qu'il les prenait sous son chapeau, qu'il cherchait à placer des prunes et que tout à l'heure il allait en envoyer. Cette menace fut immédiatement suivie d'un mouvement de sa main droite qu'il porta à la poignée d'un de ses pistolets. Aussitôt M. Martineau saisit Aumont au collet, et aidé des autres habitants il l'arrête et on en fait autant de Cailleaux.

Les gardes nationaux de Thouarcé, comptant que ces trois chouans étaient l'avant-garde d'une bande plus nombreuse, se portèrent au-devant d'eux. Les prisonniers furent amenés à Thouarcé où ils passèrent la nuit sous la surveillance des gardes nationaux, parce qu'il n'y avait pas alors de gendarmes. Le lendemain ils furent conduits à Angers. A la suite de ces événements M. Martineau fut

nommé chevalier de la Légion d'honneur par ordonnance du 6 juillet. Au mois de septembre Aumont et les autres chouans furent conduits à Blois; enfin le 21 janvier 1833, la Cour d'assises d'Orléans condamna Aumont et Rideau aux travaux forcés à perpétuité, et Cailleaux à cinq ans de réclusion.

Le 31 du même mois MM. Boussion père et fils de Gonnord, aidés d'un de leurs voisins, arrêtèrent, après une lutte opiniâtre, deux chouans renommés pour leurs brigandages qui étaient venus dans ce bourg; et le 25 juin suivant le secrétaire général de la préfecture s'étant rendu à Thouarcé pour le tirage au sort des jeunes gens, remit en même temps, à MM. Boussion, des médailles d'or accordées par le Roi pour les récompenser de leur conduite courageuse.

Le 21 août un nommé Onillon, à la tête de quinze à seize hommes, se rend à Chanzeaux, entre dans plusieurs maisons pour prendre les armes qui s'y trouvent, et menace les habitants; chez M. Bureau, meunier près du bourg, il s'empare d'un fusil, d'un sabre et d'un pistolet; chez M. Brioux, maire, ils prennent cinq fusils qui y étaient déposés. Ils se rendent ensuite à Gonnord, entrent de vive force dans la mairie, brisent le buste du roi, prennent le drapeau tricolore qu'ils déchirent dans les rues, et emportent un tambour que la commune avait acheté récemment; chez M. Prieur, percepteur, qui était à faire son versement à Angers, ils couchent sa femme en joue et prennent trente francs dans un tiroir disant qu'ils reviendraient et donneraient un reçu au nom de Henri V.

Le 5 octobre il y eut une fausse alerte à Rablay. Une colonne mobile du 54e de ligne partie de Chanzeaux à quatre heures du matin, traverse le village du Plessis se dirigeant vers Rablay. L'obscurité et le brouillard empêchaient de distinguer les uniformes; un homme du Plessis, qui se rendait à Rablay, ayant aperçu cette colonne, la

prend pour une troupe de chouans et court annoncer qu'ils vont entrer à Rablay. L'alarme se répand dans le bourg, et le bruit en est bientôt porté à Faye. En un instant, M. Robineau, le maire, fait réunir un certain nombre de gardes nationaux, et à leur tête il se rend à Rablay pour y porter secours : mais déjà l'erreur était reconnue.

Dans la nuit du 20 au 23 décembre, une bande de chouans se rendit chez le sieur Gallard, au Moulin-à-Vent, commune de Chanzeaux, connu pour être patriote, ils le battirent et le laissèrent pour mort. De là ils se transportèrent chez le fermier Asseray, père d'une nombreuse famille, et le traitèrent de la même manière.

La chouannerie étant à peu près terminée, le gouvernement s'occupa des moyens à employer pour civiliser la Vendée ; la loi du 27 juin 1833 créa les routes stratégiques qui furent classées par ordonnance royale du 12 novembre et construites par les soldats cantonnés dans les différentes localités. La route n° 3 de Champtoceaux à Saint-Lambert-du-Latay est la seule qui fut établie dans le canton de Thouarcé.

Dès 1813 un décret du 7 janvier avait classé dix-neuf routes départementales en Maine-et-Loire, et le n° 12 partant de Brissac devait passer à Allençon, Chavagnes, Martigné, Aubigné et Montilliers, pour aller à Vihiers. Mais cette route ne fut commencée que vers 1835 et terminée dans le canton vers 1839. La traverse du bourg de Chavagnes ne fut même faite qu'en 1843, et celle de Martigné en 1852.

Vint ensuite la route n° 24 classée par ordonnance royale du 22 juillet 1834, d'Allençon à Thouarcé, qui fut commencée au mois de septembre 1840 et terminée en 1843.

En 1834, M. Jacquet-Maugin construisit, près du bourg de Mâchelle, deux fours à chaux qui servirent grandement à utiliser le riche banc de calcaire sur lequel repose cette partie de la commune. Cette année la commune de Mar-

tigné acheta l'ancienne maison seigneuriale de la Gaubertière pour y établir la Mairie et l'école des garçons.

En 1835-1836, on fit le plan cadastral dans les communes de Chemellier, Grézillé et Noyant.

En 1836 on construisit à Luigné, dans l'ancien cimetière, une église qui a vingt-cinq mètres trente-trois centimètres de longueur sur huit mètres de largeur. L'église de Vauchrétien fut restaurée et on refit à neuf le pignon où est la grande porte d'entrée et qui soutient le clocher.

En 1836-1837, le plan cadastral fut fait dans les communes d'Aubigné, Montilliers et Tigné. En 1836, l'établissement des eaux minérales de Jouanette fut augmenté de six nouveaux cabinets de bains.

Le vieux Pont-Barré était depuis longtemps reconnu insuffisant et même dangereux pour la circulation ; en 1838, on commença la construction d'un autre pont ayant trois arches de trente mètres d'ouverture, à cinquante mètres en aval du premier ; en même temps on ouvrit, depuis le pont jusqu'à la Promenade, une nouvelle rampe à courbe plus étendue que la première, afin de diminuer la pente de la route, et tous ces travaux furent terminés en 1842.

Le 27 décembre 1839 il y eut une forte crue dans la rivière du Layon, et telle qu'il n'y en avait pas eu depuis plus de vingt ans.

Dans ce temps-là les jeunes gens de Thouarcé avaient encore l'habitude d'aller se promener, les dimanches et les jours de fêtes, avec les demoiselles, et on dansait des rondes dans la prairie pendant la belle saison. M. Papin, curé de Thouarcé, avait traduit en français l'Hymne *O filii et filiæ*, que l'on chante à vêpres pendant les fêtes de Pâques, et les demoiselles étaient heureuses d'en chanter, à l'église, les couplets alternativement avec les choristes qui le disaient en latin.

Voici le premier couplet en français :

Chantons un cantique nouveau :
Jésus est sorti du tombeau,
Il est vraiment ressuscité,
Dieu soit loué !
Le Sauveur est ressuscité,
Dieu soit loué !

Reportant mes souvenirs aux beaux jours de ma jeunesse où nous allions danser dans la prairie au retour de la belle saison, et remontant par la pensée dans les siècles passés, j'ai composé, sur le même air, la chanson suivante pour y réunir les différentes époques de l'histoire de Thouarcé.

LES DAMES DE THOUARCÉ.

REFRAIN : Vivent les dames de Thouarcé
Pendant l'été ! } *bis.*

Charmantes dames de Thouarcé,
Le jour de Pâques est arrivé ;
Je veux chanter votre beauté
Pendant l'été !
Vivent, etc.

Autrefois on vit au pays,
Isembard avec ses amis,
Qui fondèrent le prieuré [1]
Près de Thouarcé.
Vivent, etc.

Sa sœur Bathilde y consentit ;
C'est alors que l'on construisit
La chapelle du prieuré [2]
Près de Thouarcé.
Vivent, etc.

Cent ans plus tard un grand seigneur
De Thouarcé faisait le bonheur ;
Ce personnage était nommé
André de Doué [3].
Vivent, etc.

Puis la belle Eustache de Doué
Voulut, avec son fils André,
Soulager à perpétuité
L'humanité [4].
Vivent, etc.

Agnès de Vendôme et Bouchard
De l'Isle sont venus plus tard,
A Montrevault et à Thouarcé,
Passer l'été [5].
Vivent, etc.

Jeanne de l'Isle vint après [6],
Par sa beauté, par ses attraits,
Charmer nos pères de Thouarcé
Pendant l'été.
Vivent, etc.

[1] Au XIe siècle.
[2] La dédicace en fut faite en 1093.
[3] Il vivait en 1160.
[4] Ils fondèrent l'hôpital de Doué en 1229.
[5] En 1326.
[6] En 1430-1440.

Antoinette de la Palud,
Se distinguant par sa vertu
Mourut au château de Chanzé [1]
Près de Thouarcé.
Vivent, etc.

Hélène de Rieux, en été,
Femme de Charles du Bellay,
Est aussi venue à Chanzé
Et à Thouarcé [2].
Vivent, etc.

Gabrielle de Saint-Simon,
D'Albert de Cossé prit le nom,
Et devint dame de Chanzé
Et de Thouarcé [3].
Vivent etc.

Depuis lors on voit chaque jour,
Des jeunes gens remplis d'amour
Auprès des belles soupirer,
Et les aimer.
Vivent, etc.

L'année 1842 vit la création de deux assemblées à Chavagnes, l'une le premier dimanche de mai et l'autre le dernier dimanche d'août. On allongea la nef de l'église de Chanzeaux à la place de l'ancienne galerie. Cette année et les suivantes on reconstruisit le clocher de Brigné et on restaura complètement l'église.

En vertu de la loi du 21 mai 1836, quatre chemins de grande communication avaient été classés dans le canton de Thouarcé; le n° 4 de Vihiers à Rochefort par Gonnord, Le Champ, Rablay et Beaulieu ; le n° 5 de Beaulieu à Mazé par Faye, Vauchrétien et Brissac ; le n° 34 de Chemillé à Doué par Joué, Gonnord et Tigné ; et le n° 40 d'Allençon à Saint-Mathurin par les Alleuds et Chemellier. Ces chemins ont été exécutés peu à peu aux frais des communes, avec les subventions fournies par le département et malgré les plaintes des fermiers ignorants qui, ne comprenant pas l'utilité des routes, s'y opposaient sous le prétexte qu'on coupait leurs champs.

L'hiver de 1841-1842 avait été très pluvieux et les chemins n'avaient peut-être jamais été si mauvais ; car pour en faire connaître l'état, il n'est pas nécessaire de dire que les *mollets*, les profondes ornières étaient plus ou moins

[1] Vers 1555.
[2] En 1645.
[3] En 1663.

multipliés, il sera plus frappant de faire connaître quels détours on était obligé de faire pour aller d'un endroit à l'autre avec les charrettes et même les chevaux. Nos voituriers, pour aller à Angers, se rendaient de Thouarcé au village de Millé pour y prendre la route départementale, puis passaient à Chavagnes, Allençon, Brissac, etc. Ceux qui allaient chercher de la pierre à Mortagne pour le pont de la Grande-Fontaine (route d'Allençon à Thouarcé), suivaient la même route jusqu'à la butte d'Erigné, puis tournaient vers Saint-Lambert-du-Latay, Chemillé, Cholet et Mortagne, faisant ainsi environ moitié plus de chemin qu'en suivant la ligne droite. Une charretée de vin partant de Thouarcé pour Chemillé faisait ainsi six myriamètres au lieu de deux; pour aller à Doué, de Thouarcé à Millé, Chavagnes, Allençon, Quincé, ou bien encore d'Allençon aux Alleuds par la traverse, et de là suivant la grande route jusqu'à destination; pour aller à Vihiers : même rendez-vous à Millé, puis de là par la grande route à Martigné, Aubigné, Montilliers et Vihiers, ou bien par Cornu, Villeneuve, Aubigné, etc.

En 1843, M. le duc de Brissac, fit restaurer l'ancien château pour en faire son habitation, et fit raser le petit qui avait été construit depuis la Révolution. M. Jules Blouin du Bouchet fit faire de vastes servitudes près de son château de Gastines et transforma le domaine. C'est aussi à cette époque que l'on commença, dans le canton, à se servir de rouleaux ou cylindres en pierre pour battre les grains.

Le 15 août 1844 eut lieu la première assemblée au bourg du Champ. Cette année M. Delaunay commença la restauration de son château du Pineau; et M. Bourjuge fit construire la maison de Briançon près du bourg de Rablay.

En 1844-1845, on construisit, dans l'ancien cimetière, une nouvelle église à Beaulieu, pour remplacer l'ancienne

qui était en mauvais état et trop petite. M. Philippe-Joseph Leclerc, baron de Vezins, fit agrandir le château de Fesles, en y ajoutant deux ailes ou pavillons à trois étages. et fit faire un vaste bâtiment de servitudes. M. Guillaume-Constant Dubois de Maquillé, ayant acheté, vers 1843, le château de l'Echasserie le fit reconstruire.

Le mardi 11 mars 1845, une voiture publique à quatre roues est partie pour la première fois de Thouarcé pour Angers. Le lundi de la Pentecôte, 12 mai, eut lieu la première assemblée à Faye. C'est aussi cette année que je publiai une première *Carte du canton de Thouarcé* indiquant tous les villages, hameaux et fermes, et tous les chemins, et j'eus le plaisir d'en vendre à toutes les personnes intelligentes du pays.

En 1846 M. Frédéric Abraham fit restaurer les anciennes servitudes du château d'Argonne et y fixa sa résidence. Cette année un bureau de distribution des lettres fut établi à Martigné. M. Théodore de Quatrebarbes fit commencer la restauration et l'agrandissement du château de Chanzeaux qui fut terminé en 1848. Le 17 mars 1847 mourut à Thouarcé Marie-Jean-André Papin, curé depuis 1817, et il fut enterré en grande cérémonie le vendredi 19. En 1847-1848 M. Poitou fit construire le château des Bouillons, commune de Tigné, et y fixa sa résidence.

L'année 1848 est remarquable par la Révolution qui se fit en France au mois de février, et la proclamation de la République. Le suffrage universel fut établi, et les élections générales des représentants du peuple furent fixées au jour de Pâques, 23 avril. Une grande partie des communes du canton vint voter à Thouarcé; on avait construit, pour cela, une vaste baraque en bois dans la cour du Prieuré. Trente-deux drapeaux aux couleurs nationales avaient été placés par les habitants de la ville aux fenêtres de leurs maisons. A sept heures les électeurs de la commune de Thouarcé commencèrent à voter et eurent fini à neuf

heures ; ceux de Rablay, de Gonnord, de Joué et du Champ votèrent ensuite. Cependant les aubergistes et cabaretiers de Thouarcé avaient fait de grands préparatifs, sept ou huit autres habitants avaient ouvert leurs maisons pour servir à boire et à manger aux nombreux électeurs, mais comme chaque commune partait presque aussitôt après avoir voté, il arriva que chacun fit peu de dépense, et que les vingt-trois auberges et cabarets étaient très peu garnis de monde. Ajoutons à cela que pendant tout le jour, le ciel fut très sombre, et que même il tombait une petite pluie fine de temps en temps, ce qui fit que la journée qui aurait pu être une fête très brillante, ne fut qu'une assemblée assez triste. Il y avait eu deux mille quatre-vingts votants ce premier jour. A six heures du soir, les gardes nationaux du poste qui avait été établi à la mairie, allèrent chercher la boîte du scrutin et l'apportèrent, sur une civière, à la mairie pour y passer la nuit.

Le lundi 24, les électeurs de Faveraye, Chavagnes, Saint-Lambert, Beaulieu, Allençon et Faye vinrent aussi voter à Thouarcé au nombre d'environ mille six cent soixante-dix. La journée avait été belle et beaucoup plus bruyante que la veille. La boite aux bulletins fut encore déposée à la mairie où elle passa la nuit. Le mardi quelques électeurs vinrent encore déposer leurs bulletins ; et à cinq heures et demie on commença le dépouillement qui dura toute la nuit jusqu'au lendemain six heures du matin. La section électorale de Thouarcé avait eu trois mille sept cent cinquante-huit votants. Le mercredi 26, vers une heure et demie, les membres du bureau électoral de Brissac vinrent apporter leur procès-verbal. On en rédigea un autre comprenant les opérations des deux sections électorales de Brissac et de Thouarcé, et à cinq heures et demie tout était fini. Le canton comprenait cinq mille huit cent vingt-sept électeurs inscrits, cinq mille deux cent soixante avaient

voté, et par conséquent cinq cent soixante-sept seulement s'étaient abstenus.

Le dimanche 27 août eut lieu à Thouarcé l'élection d'un membre du Conseil général et les électeurs de douze communes vinrent voter au nombre de mille quatre-vingt huit, ceux de huit communes votèrent à Brissac au nombre de sept cent dix. Le jeudi 31, se fit l'élection d'un conseiller d'arrondissement; les douze communes qui votèrent à Thouarcé fournirent mille vingt-quatre votants, et les huit autres communes en eurent cinq cent cinquante à Brissac.

Le dimanche 10 décembre, eut lieu l'élection pour la présidence de la République. Les électeurs d'Allençon, Chavagnes, Faveraye et Faye vinrent voter à Thouarcé. Il y eut aussi des sections électorales à Brissac, Gonnord, et Saint-Lambert. Cette année on réorganisa la garde nationale dans beaucoup de communes et il se forma quelques compagnies de pompiers.

Le dimanche 13 mai 1849, on procéda à l'élection des représentants à l'Assemblée législative, et le canton de Thouarcé fut encore divisé en quatre sections comme au mois de décembre précédent.

Le choléra vint exercer ses ravages dans le département; Angers, les bords de la Loire, Rochefort, Chalonnes et les environs virent mourir un grand nombre de personnes. A la fin de juillet, il parut à Beaulieu et continua jusqu'au mois d'octobre. Il mourut environ cent personnes du choléra et une quarantaine de diverses maladies.

En 1849-1850, M. Prieur fit construire les pavillons et bas côtés de sa maison de la Girardière. M. de Quatrebarbes fit construire de vastes bâtiments de servitudes près de son château de Chanzeaux; les communes du Champ et de Thouarcé firent faire le pont de la Bougrie, et la mairie de Thouarcé, commencée au mois d'octobre 1848, fut achevée.

Le lundi 10 mars 1851, on enleva de l'église de Faveraye les bancs, les chaises, la chaire à prêcher, la grille du chœur, les confessionnaux et la cloche, enfin tout le mobilier pour le transporter à Mâchelle. Pendant ce temps, quelques habitants de Faveraye, surtout des femmes, exaspérées de voir qu'elles allaient enfin perdre les avantages qui résultaient de leur position près du centre des réunions communales, pleuraient, se lamentaient et traitaient de voleurs ceux qui dévalisaient ainsi leur église.

Le jeudi 13 mars eut lieu la bénédiction de l'église de Mâchelle dont on avait commencé la construction au mois de mai 1849. C'est M. Peltier, curé de Thouarcé, qui fit la cérémonie assisté de MM. Terrien, desservant de Chavagnes; Baillif, d'Aubigné; Macé, d'Allençon; Coquard, de Saint-Paul-du-Bois, et Broquin, de Mâchelle, avec Joly son vicaire. Il fit aussi la bénédiction du nouveau cimetière, les rues du bourg étaient ornées de guirlandes et d'arcs de triomphe, et beaucoup de personnes, surtout des femmes, étaient venues de toutes les communes voisines.

Le lundi 15 septembre, M. l'abbé Bompois, vicaire général du diocèse, fit la bénédiction de l'église de Chavagnes, dont la première pierre avait été frappée le 25 avril 1850, et qui venait d'être achevée à la place de l'ancienne. Il y avait une cinquantaine de prêtres à la cérémonie.

En 1851 la population du canton de Thouarcé était de dix-neuf mille trois cent soixante-treize habitants; elle n'avait jamais été si forte, mais depuis cette époque elle a toujours été en diminuant, comme dans toutes les campagnes, parce qu'elle préfère se porter dans les villes.

Le samedi 24 avril 1852, eut lieu la première foire de Gonnord; et au mois de juillet fut livrée à la circulation la route départementale n° 24 entre Gonnord et Tourneville.

Un arrêté préfectoral du 16 août classa, dans le département, quatre-vingt treize chemins d'intérêt commun dont

les suivants traversent la contrée que nous étudions ici, savoir : le n° 20, de la butte d'Erigné à Thouarcé par Soulaines et Faye qui fut prolongé plus tard jusqu'à Vihiers; le n° 21, de Chalonnes à Gonnord par Chanzeaux et Joué; le n° 22, de Rochefort au chemin précédent; le n° 23, de Brissac à Denée par Saint-Melaine; le n° 25, de Saint-Lambert-du-Latay à Martigné, par Rablay et Thouarcé; le n° 26, de la Jumellière à Chavagnes et à la Villaine par Chanzeaux, le Champ et Thouarcé; le n° 27, de Vauchrétien à la route départementale n° 2 par Saint-Melaine; le n° 28, de Brissac à Chemellier par Quincé, Charcé et Saint-Ellier; le n° 29, de Saulgé à Saint-Remy par Grézillé et Chemellier; le n° 61, de Saint-Hilaire-Saint-Florent à Chemellier par Louerre et Grézillé; le n° 67, de Châtillon à Martigné par la Fosse-de-Tigné; le n° 68, de Tigné à Saint-Pierre-à-Champs par Tancoigné, etc.; le n° 69, de Trémont à Montilliers, prolongé plus tard vers Gonnord; le n° 71, de Somloire à la Plaine et prolongé plus tard par la Salle jusqu'à Gonnord; et le n° 78, de Saint-Georges-Châtelaison au Puy-Notre-Dame qui fut prolongé plus tard d'un côté jusqu'à Brigné et Linières, et de l'autre jusqu'à Aubigné.

Pendant l'année 1853 le clocher de Chavagnes fut exhaussé de douze mètres trente-trois centimètres.

Le 1er mars 1854, on livra à la circulation la portion de la route départementale n° 24 entre Thouarcé et Tourneville. Le 12 du même mois eut lieu, à Thouarcé, une réunion d'un certain nombre de propriétaires qui organisèrent un Comice agricole pour le canton. M. le comte de Quatrebarbes fut nommé président ; MM. Charles Delaunay, maire du Champ, vice-président; Alexandre Barré, maire de Quincé, secrétaire ; Asseray, adjoint des Alleuds, vice-secrétaire ; et Martineau, propriétaire à Gonnord, trésorier. Il fut décidé que chaque année le concours aurait lieu le lundi de la Pentecôte et se ferait

successivement dans les différentes communes du canton. Le premier concours eut lieu le 3 juin dans un champ entre Gruette et Chasles, commune de Thouarcé. Des prix furent donnés aux meilleurs laboureurs, aux plus beaux bestiaux et aux machines à battre le blé. Un mât de cocagne horizontal fut établi sur la place du Prieuré et les jeunes gens purent ainsi gagner des prix. Enfin le soir il y eut un feu d'artifice et des illuminations pour terminer brillamment la journée.

Cette année M. Retailleau a fait commencer la construction d'un château à la Colette, commune de Gonnord, et il a été terminé en 1853.

L'église de Gonnord a été démolie pour la reconstruire un peu plus au nord-ouest, c'est-à-dire plus près du château.

M. Peton a fait commencer la restauration du château de Tigné.

Dans la nuit du 25 au 26 février 1855, une crue extra ordinaire du Layon emporta le grand pont du Prieuré, à Thouarcé, nouvellement construit pour le passage de la route départementale n° 24.

Le lundi 28 mai, le concours agricole eut lieu dans la commune de Gonnord, près de la ferme de la Normandière.

C'est vers cette époque que l'on commença dans le pays les cérémonies de l'Adoration perpétuelle, qui se font successivement dans les différentes paroisses de notre diocèse.

Une société de musique s'organisa à Thouarcé pour pouvoir figurer dans les fêtes publiques qui tendent à s'établir partout, et depuis il s'en est formé successivement à Faye, Brissac, Chanzeaux, le Champ, Beaulieu, Joué, Rablay, Mozé, Soulaines, Chavagnes et les Alleuds.

Le 1er janvier 1856 fut établi un bureau de distribution des lettres à Thouarcé pour les communes de Chavagnes, Faveraye, Faye et Thouarcé.

Cette année, Mme Cesbron-Lavau fit achever la reconstruction du château de l'Assay, commencée en 1854. On reconstruisit aussi le grand pont du prieuré à Thouarcé, qui avait été emporté par la crue du 25 février 1855. L'église du Champ, entièrement reconstruite, fut terminée ainsi que celle de Gonnord. La mairie de Brissac fut également terminée.

En 1857-1858, on reconstruisit le chœur de l'église de Thouarcé beaucoup plus grand que l'ancien. Le 24 mai 1858, le concours agricole eut lieu à Quincé et une fête fut organisée à Brissac à cette occasion.

En 1859-1861, on reconstruisit entièrement l'église de Saulgé-l'Hôpital.

En 1863, fut terminée la nouvelle église de Tigné, dont la première pierre avait été bénite le 14 mai 1860. C'est aussi cette année, au mois de juin, que fut terminée la mairie de Gonnord, commencée en 1861.

En 1864, on reconstruisit la chapelle de Mâchelle, située à l'extrémité méridionale du bourg. M. Vaugoyau établit une fonderie de fer à Choiseau, près de Thouarcé, et en 1866 il y installa une machine à vapeur.

En 1865, M. Messé fit achever à la Haute-Mulonnière, commune de Beaulieu, une charmante maison de campagne qui avait été commencée l'année précédente. Cette année, les bâtiments de l'établissement de Jouanette furent beaucoup augmentés; la grande salle, construite en 1779, a été relevée de deux étages, et un étage a été construit sur le bâtiment des bains. M. Camille Bourcier fit aussi faire les bas-côtés de sa maison de Briançon, à Rablay.

Le lundi 17 juillet 1865, vers deux heures après midi, le tonnerre se fait entendre vers le sud-ouest; le ciel se noircit tellement que l'on ne voit que très peu dans les maisons. Vers deux heures et demie, des grêlons de forme ronde mais un peu aplatis, se mettent à tomber avec tant de force dans la direction du sud-ouest au nord-est, qu'ils

brisent tous les carreaux des vitres exposées vers l'ouest, le sud-ouest et le nord-ouest. Les ardoises sont percées en grand nombre sur les toits et tous les châssis vitrés sont brisés. Pendant dix minutes, les ravages se sont étendus sur une largeur de cinq kilomètres, soit environ trois kilomètres au sud-est de Thouarcé et deux kilomètres au nord-ouest. Les récoltes sont fortement endommagées dans les communes de Gonnord, Faveraye, Thouarcé, Faye, Allençon, Chavagnes et les Alleuds, et les pertes sont évaluées à environ six cent soixante-dix mille francs, dont quatre-vingt mille dans la commune de Faye et cent cinquante mille dans celle de Gonnord.

En 1866, fut terminée la construction de la mairie de Faye, commencée l'année précédente. M. Frapereau, tailleur à Gonnord, acheta une machine à coudre qui est probablement la première introduite dans le canton. Le 7 juin, il y eut à la mairie de Thouarcé une réunion de tous les instituteurs du canton, sous la présidence de MM. de Lens, inspecteur d'Académie, et Michelet, inspecteur des écoles primaires.

Le lundi 10 juin 1867, le quatorzième concours agricole du canton eut lieu à Mâchelle ; une très belle fête, organisée par M. Cesbron-Lavau, maire de la commune, avait attiré beaucoup de monde de tous les environs [1]. De temps en temps, les musiciens de Thouarcé jouaient des airs qui charmaient le public. Un banquet de soixante couverts réunit les membres du comice. M. Charles Delaunay, maire du Champ et vice-président, prononça un discours dans lequel il fit connaître l'utilité des concours et les bons résultats déjà obtenus. M. Lemercier, greffier de la justice de paix et secrétaire, lut une pièce de vers dont le titre : *les Fêtes de Mâchelle*, indique suffisamment le sujet. M. Cesbron-Lavau porta chaleureusement un toast à l'ancien ami de son père, à M. le comte de Quatrebarbes, le

[1] *Journal de Maine-et-Loire* du 3 juillet 1867.

vénéré président du comice. Moi-même, je demandai la parole et je lus à l'assemblée une *Notice historique sur la commune de Faveraye*, qui a été imprimée dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou.*

Le mardi 3 mars 1868, eut lieu la première foire de Thouarcé, sur la vieille levée. Dès le matin, on avait frappé la première pierre d'un établissement d'eaux minérales près d'une source ferrugineuse nouvellement découverte aux portes de la ville. A huit heures et demie, le rappel battait dans les rues pour convoquer les pompiers et la société de musique à se réunir sur la place de la Mairie. Bientôt M. Blot, maire de la commune, accompagné d'un conseiller municipal et de MM. Gardais et Raimbault qui, en 1866, avaient pris l'initiative de la pétition tendant à obtenir la création des foires de Thouarcé, s'y rendit également. Tout le cortège, tambours et musique en tête, se mit en marche vers les différentes places publiques pour inaugurer solennellement cette première assemblée commerciale, et souhaiter la bienvenue aux marchands arrivés de tous les environs. La journée fut terminée par des illuminations et une retraite aux flambeaux avec feux de Bengale [1].

Le 1er juin, le concours agricole eut lieu à Beaulieu, et au dîner des membres du comice, je lus une *Notice historique sur la commune de Beaulieu*, qui a aussi été imprimée dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou.* Le 25 août, Mgr Fruchaud, évêque de Limoges, fit, en grande cérémonie, la consécration de l'église de Martigné dont la reconstruction avait été commencée en 1864.

Le lundi 17 mai 1869, le concours agricole eut lieu à Thouarcé. M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Sous-Préfet de Saumur et M. Louvet, assistèrent à la distribution des prix, puis au banquet de soixante-dix couverts, dans la

[1] *Journal de Maine-et-Loire* du 9 mars 1868, et l'*Union de l'Ouest* du 7 mars.

salle de la Mairie. M. le préfet, M. Louvet et M. Delaunay, vice-président du comice, prononcèrent chacun un discours, et je lus mon *Histoire des voies de communication et itinéraire de nos Rois dans le canton de Thouarcé*, qui a été publié dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou.* Les routes et les chemins à l'état d'entretien dans le canton ne formaient pas alors un total de deux cents kilomètres, et comme il y avait en outre au moins mille kilomètres de chemins vicinaux ou ruraux non entretenus et en grande partie impraticables dans la mauvaise saison, il restait donc beaucoup à faire pour que les besoins fussent satisfaits. Je terminais mon travail en demandant que le canton fût enfin pourvu d'un chemin de fer qui pût servir de débouché à ses nombreux produits et en augmenter la valeur.

Le dimanche 8 mai 1870 eut lieu, dans toutes les communes, le vote sur le plébiscite présenté par l'empereur Napoléon III. Dans le canton de Thouarcé, il y avait cinq mille neuf cent-trente électeurs inscrits et cinq mille cent-quatre-vingt-cinq votants; il y eut quatre mille huit cent-trente-six OUI et deux cent soixante-quinze NON. Mais bientôt les électeurs virent combien ils s'étaient trompés en confiant à un seul homme les destinées de la France, car Napoléon déclara la guerre à la Prusse, et nous perdîmes deux provinces !

Le dimanche 29 mai, les membres du comice agricole se réunirent à la mairie de Thouarcé; M. Galland, ingénieur à Paris, fit une conférence sur les chemins de fer projetés dans le département, et présenta à l'assemblée une carte dans laquelle figurent la ligne de Montreuil à Angers par Martigné, Chavagnes et Brissac, et celle de Thouarcé à Chalonnes. Il était déjà venu à Thouarcé au mois de février, et je lui avais fait voir qu'il était indispensable que la ligne d'Angers passât par Thouarcé [1], ce qu'il finit par

[1] *Journal de Maine-et-Loire* du 8 mars 1870.

bien comprendre, car, au mois de juin, il publiait une nouvelle carte sur laquelle le chemin de fer partant de Montreuil passait à Doué, Martigné, Thouarcé, Brissac, pour aller à Angers, avec embranchement à Thouarcé conduisant à Chalonnes par Rablay. Les ingénieurs du département vinrent bientôt à Thouarcé pour faire les études des chemins de fer, mais tout fut interrompu par les événements de la guerre dont tout le monde fut obligé de s'occuper.

Le 9 août, il y eut à Saulgé une revue de la garde mobile pour la compagnie de l'Est du canton, et une au Champ pour la compagnie de l'Ouest. Le 4 septembre se fit l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux de la garde nationale. Pendant ce temps-là, les femmes et les jeunes filles, effrayées, faisaient des prières et des neuvaines. Le 11, les jeunes gens de la classe de 1870 du canton de Thouarcé allèrent tirer au sort et passer la révision à Brissac. Le 7 octobre, eut lieu à Thouarcé la révision des célibataires ou veufs sans enfants de vingt et un à quarante ans; et le 16, on commença à monter la garde. Le 22, les gardes nationaux mobilisés de huit communes nommèrent leurs chefs par acclamation à Thouarcé; et le 29, à huit heures du matin, le chef de bataillon passa la revue. Le 1er décembre, les vieux garçons de vingt-neuf à quarante ans partirent pour l'armée.

Le 8 février 1871, eut lieu l'élection des députés à l'Assemblée nationale. Les électeurs de douze communes vinrent voter à Thouarcé, et huit communes allèrent à Brissac. Bientôt les troupes furent refoulées dans notre pays. Le 15, il en passa une grande quantité à Brissac, les Alleuds et Saulgé, venant de Laval et allant d'Angers à Doué. Le lendemain, il en passa d'autres qui suivirent la même route. Des spahis, dits éclaireurs algériens, venant de Mozé par Brissac, passèrent à Allençon, Chavagnes, et allèrent coucher à Martigné et dans les villages voisins. Des troupes de

ligne, venant d'Angers, campèrent sur la route près de Brissac et partirent le lendemain matin pour Doué. Le passage des troupes continua ainsi tous les jours jusqu'à la fin du mois, et, les jours suivants, les mobilisés du pays rentrèrent chez eux ainsi que les gendarmes.

Au mois de mars 1872, M. Després commença à faire le tracé du chemin de fer de Montreuil-Bellay à Angers, et du mois d'avril au mois de juin on travaillait aux environs de Thouarcé.

Le mardi 30 septembre 1873, Mgr François Grolleau, natif de Perray, dans la commune de Chavagnes, fit la consécration de l'église en grande cérémonie. Il y eut une procession dans les rues, ornées de branches d'arbres, de guirlandes et d'arcs de triomphe.

Au mois d'août 1874, on prépara l'élection d'un député à l'Assemblée nationale. Dans toutes les communes on plaça un très grand nombre d'affiches contenant la profession de foi et le nom des trois candidats, MM. Berger, Bruas et Maillé. Les distributeurs de bulletins en portèrent chez tous les électeurs, et le 13 septembre le vote eut lieu dans chaque commune. Mais il y eut ballottage ; de nouvelles affiches furent placardées dans les rues ; des circulaires et des bulletins furent de nouveau portés à tous les électeurs, et le vote eut lieu le 27. Au mois de novembre, je publiai une nouvelle Carte géographique et historique, comprenant le canton de Thouarcé et onze communes environnantes : depuis lors, je l'ai toujours perfectionnée, et le douzième tirage a été fait en 1882.

Au mois de janvier 1875, on fit pour la première fois, dans chaque commune du canton, la révision et le classement des chevaux susceptibles d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation. Au mois d'avril suivant, Mgr Freppel, évêque d'Angers, est venu donner la confirmation aux enfants du pays, et partout il y a eu des processions et de grandes cérémonies avec guirlandes, arcs de

triomphe, le 13 à Mozé, le 14 à Brissac, le 17 aux Alleuds, le 18 à Thouarcé, le 19 à Gonnord, le 20 à Chanzeaux et le 21 à Beaulieu.

Le mercredi 31 janvier 1877, le chemin de fer de Montreuil à Angers fut inauguré par un train de gala, composé de onze wagons, parti d'Angers, gare de la Maître-École, à midi et demi, arrivé à la station de Thouarcé à une heure quarante-cinq. Une trentaine de personnes de Thouarcé s'y étaient rendues pour voir le train, qui était pavoisé à l'avant et à l'arrière de drapeaux, de lauriers et de fleurs. Après une minute d'arrêt, le train continua sa marche vers Montreuil, et il repassa à Thouarcé vers cinq heures pour retourner à Angers. Le lendemain 1er février, le chemin de fer fut livré au public qui eut à sa disposition six trains par jour, et la première année il partit de Thouarcé pour les différentes stations dix mille six cent trente-trois voyageurs, dont six mille quatre cents pour Angers.

Le lundi de Pâques 2 avril, il y eut à Rablay une grande fête à l'occasion de l'assemblée annuelle, festival donné par les musiques de Brissac, le Champ, Faye, Joué, Rablay et Thouarcé, et terminé par une retraite aux flambeaux.

Au mois de juin, on commença les études du chemin de fer de Thouarcé à Chalonnes.

Le dimanche 20 octobre 1878, M. Lionel Bonnemère, de Louerre, fit à la mairie de Thouarcé une conférence sur *la Vie de famille dans les Gaules*, en présence d'environ cent cinquante personnes qui remplissaient complètement la salle.

Le 8 janvier 1879, il y eut une très forte crue du Layon, et les maisons de la Basse-Rue, à Thouarcé, furent envahies par l'eau qui continua à être très élevée pendant le mois de février. Le 5 juin, il y eut à la mairie de Thouarcé une réunion, sous la présidence de M. le préfet, en présence de MM. Yon, inspecteur d'Académie; Colomb, inspecteur des écoles primaires; Célestin Port, archiviste du département;

Dallery, juge de paix ; Labbé, maire de Thouarcé ; Delaunay, du Champ ; Ourion, d'Allençon ; Boureau, de Rablay : des conseillers municipaux de Thouarcé, des instituteurs du canton, des élèves de l'école de Thouarcé, etc. M. le Préfet remit à M. Jules Spal, instituteur à Thouarcé, une médaille d'or pour son rapport sur l'Exposition universelle de Paris, section de l'enseignement primaire.

Le dimanche 10 août, après beaucoup de pas et démarches faits par M. François Mizandeau, propriétaire à Étiau, pour la reconstruction de l'église, M. l'abbé Bouleau, natif de la paroisse, fit la bénédiction du monument que l'on venait de terminer grâce à la générosité de Mme la comtesse de Quatrebarbes. Il y eut une procession dans les rues, ornées de guirlandes et d'arcs de triomphe, et les habitants du bourg furent heureux de voir rétabli au milieu d'eux un centre de réunion rappelant la grande antiquité de leur pays.

Le vendredi 15 août, M. Malsou, curé de la Trinité d'Angers, fit la bénédiction de l'église de Joué, dont la reconstruction avait été commencée en 1878.

Au mois de décembre, commence le grand hiver ; le 7, la température était à dix degrés au-dessous de zéro ; le 10, à quatorze degrés trois dixièmes ; le vin gèle dans les celliers et même dans les caves, le pain gèle aussi ; le 12, les branches des arbres cassent sous le poids du givre qui les couvre. Le 26, le thermomètre centigrade descend à quinze degrés ; c'est le plus grand froid observé pendant l'hiver. Le 28, il dégèle un peu ; la neige, qui couvrait les toits depuis le commencement du mois, fond et coule par-dessus les gouttières qui sont pleines de glace ainsi que les tuyaux de descente ; les murs sont couverts de givre. Le froid continua, quoiqu'un peu moins fort, pendant tout le mois de janvier 1880. Au commencement de février, la terre était encore gelée à une profondeur de quinze à vingt centimètres, et l'eau des ruisseaux et des fossés était complète-

ment glacée. Le 16, la glace était à peu près toute fondue dans le Layon, mais il en restait encore dans quelques mares et quelques ruisseaux. Les lauriers, les lierres, les figuiers et autres arbres exotiques étaient gelés. On crut aussi que la vigne était complètement gelée.

Le 17 mai, le concours agricole eut lieu à Thouarcé, dans un champ de la ferme du Ponge. Ensuite les jeux ont commencé, et la journée a été terminée par les illuminations de la mairie et des maisons particulières et un feu d'artifice. Le dimanche 18 novembre, M. le docteur Motais, d'Angers, vint faire, à la mairie de Thouarcé, une conférence publique sur *le Vin d'Anjou*, qui fut suivie d'un dîner à l'hôtel du Cheval-Blanc.

Le 24 avril 1881, M. Gasté, avocat à Angers, en fit une à Martigné, dans la salle de l'école des garçons, sur *les Sorciers*. Le 14 juillet, il y eut aussi à Martigné un banquet, et le soir un feu d'artifice à l'occasion de la fête nationale. Le dimanche 17, M. Priou, fermier des eaux minérales de Jouanette, organisa une très belle fête pour l'ouverture de la saison ; une société d'artistes et d'amateurs d'Angers y donna une représentation composée d'opérettes et de romances. Le soir, il y eut à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Thouarcé, un banquet de soixante-trois couverts auquel ont assisté les patriotes de Thouarcé et des communes environnantes pour fêter l'anniversaire du 14 juillet.

Le 18 décembre, le recensement de la population fut fait dans toutes les communes, et on trouva dans le canton de Thouarcé dix-sept mille neuf cent dix-huit habitants, soit mille quatre cent cinquante-cinq de moins qu'en 1851. Ce sont les communes exclusivement rurales qui ont surtout diminué ; Chanzeaux, Charcé, Rablay et Vauchrétien d'un cinquième ; Chavagnes de deux cinquièmes ; Saint-Ellier et Luigné d'un tiers. Depuis trente ans, les habitants de la campagne tendent à se porter dans les villes, parce que le travail est très pénible à raison des mauvais chemins qui

sont encore trop nombreux. Cependant on en arrange tous les jours de nouveaux, et quand tout le monde en comprendra l'importance, chacun fera des sacrifices selon ses forces; tous les chemins deviendront viables en toutes saisons et la circulation facile. Les travailleurs auront des moments de loisir pour se rappeler mutuellement les faits du temps passé, et quand ils connaîtront l'Histoire du pays, ils s'y attacheront par l'intérêt qu'elle leur inspirera; ils apprendront que chaque point du sol rappelle un monument ou un fait intéressant, et ils s'y fixeront en jouissant du présent, se souvenant du passé et espérant dans l'avenir !...

PERSONNAGES DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Dans les siècles passés, j'ai parlé principalement des personnages de la noblesse, parce qu'eux seuls, à peu près, tenaient alors une place dans le monde. Dans le siècle présent, je cite les notables et aussi les bienfaiteurs du pays, car c'est surtout de ces derniers que l'on doit garder le souvenir !...

Beaurepaire (Stanislas-Joseph), fils de Nicolas-Joseph, né à Joué le 22 juin 1777, maire de Joué en 1815 et de 1830 à 1835, mourut à Angers le 20 juin 1855.

Blot (Jean-Pierre), né à Thouarcé le 26 juin 1787, maire de Thouarcé du 29 avril 1832 au 9 mars 1848, et du 8 juillet 1852 à mars 1879, nommé chevalier de la Légion d'honneur le 16 mars 1868, mourut le 23 juillet 1879.

Blouin du Boucher (Claude-Jean-Gabriel), né à Nantes le 1er septembre 1755, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, 1795-1820, nommé maire de Faye le 10 février 1813 jusqu'au 7 août 1830, mort à Gastines le 12 août 1839. Il avait épousé le 14 juillet 1806, à Angers, Louise-Catherine Leroyer de Chantepie, morte le 20 août 1860. — Jules,

fils des précédents, propriétaire à Gastines, maire de Faye du 7 juillet 1849 à 1855, mort le 14 mai 1855, âgé de quarante-quatre ans. Il avait épousé Olympe-Anne Boguais de la Boissière, morte à Gastines le 9 novembre 1871.

BORDEREAU (Renée), née à Soulaines en juin 1770, prit des habits d'homme et fut nommée l'*Angevin;* se joignit aux Vendéens en 1793, assista aux batailles de Jouanette et du Pont-Barré; enfin elle fut faite prisonnière et mise en liberté à la rentrée du roi Louis XVIII en 1814.

BORDILLON (Grégoire), né à Angers le 13 décembre 1803, préfet de Maine-et-Loire en 1848, vint se fixer dans ses dernières années à sa terre de Montbenault, où il mourut le 4 juillet 1867, et fut enterré à Faye.

BOREAU DE LA BESNARDIÈRE (Pierre-Urbain-Lézin), acheta, en 1782, les seigneuries de Martigné, Villeneuve et les Noyers; maire d'Angers de 1808 à 1813, y mourut le 8 juillet 1823. Il avait épousé Marie Douazan, dont il eut Raymonde, mariée à Étienne-Félix Duplat de Monticourt.

BOURGEOIS (René), acheta la terre de l'Assay vers 1780 et fit commencer, quelques années après, la construction du château qui fut interrompue pendant la Révolution. Il habitait l'Assay et était maire de Faveraye en 1808 et 1815.

BOYARD (Pierre-Martin), dit le baron des Marchais. ancien colonel de cavalerie, fit construire en 1826-1827 le château des Marchais-Renault et transforma le domaine.

BOYLEAU (Louis-Thomas), fils de Louis et de Françoise-Renée Couraudin, propriétaire de Chandoiseau en 1809-1824, juge de paix du canton de Thouarcé en 1806-1816, mort le 1er octobre 1824. Il avait épousé Dorothée Cherbonnier, dont il eut Luce et Rosalie, restées célibataires.

BROUARD D'ARGENTÉ (Jacques), curé constitutionnel de Tigné en 1791, se démit de la prêtrise en 1794, maire d'Aubigné en 1800-1811.

BUROLLEAU (Simon), propriétaire de Chavagnes-Pelaud, maire de Gonnord de 1825 à août 1830.

Cambourg (Barthélemy-Joseph-Augustin-Michel de), fils de Jean-Barthélemy et de Marie-Anne-Renée de Brissac, baptisé dans l'église de Faveraye le 10 avril 1759 ; possédait le château de Fontaine, commune de Thouarcé, en 1789 ; émigra en Espagne en 1791, revint après la Révolution habiter la Saulaye, commune de Martigné, et y mourut le 14 août 1839. Il avait épousé, le 4 février 1788, Pauline-Modeste-Sophie Jousbert de Rochetemer, morte le 2 novembre 1855. — Louis-Antoine, petit-fils des précédents, acheta, le 30 août 1843, le château des Marchais-Renault, commune de Faveraye, le fit restaurer et y fit sa résidence. Il mourut en 1852 et fut enterré le 15 mars à Martigné.

Chesne de Denant (Jacques-Florent-Joseph du), lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis en 1820-1823, propriétaire de la Pichonnière, 1818-1868, décédé le 19 janvier 1868, âgé de quatre-vingt-dix ans et enterré dans le cimetière de Charcé. — Gabriel-Adolphe, propriétaire de la Pichonnière, mort le 17 février 1871, âgé de soixante-trois ans et enterré dans le cimetière de Charcé.

Cossé (François-Artus-Hyacinthe-Timoléon de), baron de Craon, de Gonnord et du Coural, seigneur de Faveraye et de Mâchelle en 1788-1789, mort le 27 mai 1803. Il avait épousé, le 29 mai 1781, Marie-Camille-Adélaïde de la Forêt-d'Armaillé, née à Paris le 21 octobre 1759, fille de Pierre-Ambroise et qui possédait encore en 1814 les fermes de la Colette, la Brosse-Hamelin, le Plessis-Lambert, etc., dans la commune de Gonnord. — Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon, fils d'Hyacinthe-Hugues-Timoléon et de Constance de Wignacourt, sa première femme, préfet de Marengo et de Dijon en 1810-1812, duc de Brissac, épousa en 1795 Elisabeth-Louise de Malide, et en secondes noces, en 1823, Augustine de Bruc-Signy.

Couespel (Claude-Léonor de), chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'infanterie, épousa, à Angers, le

14 février 1823, Mélanie Paulmier, et fit construire une maison au Petit-Bonnezeaux où il demeurait encore en 1831.

Dallery (Antoine), fils d'Antoine et d'Agathe-Perrine Chauvin, né à Thouarcé le 16 décembre 1808, nommé maire de Chavagnes le 13 août 1848, puis juge de paix du canton de Thouarcé en 1853, retraité en 1880, habitait les Barangères, commune de Chavagnes, où il est mort le 6 juillet 1882.

Dehas (Jacob), ancien capitaine de cavalerie, propriétaire de Mirebeau en Rablay en 1809-1812, maire de cette commune du 17 novembre 1806 à janvier 1809, et en 1830-1842, chevalier de la Légion d'honneur le 25 août 1834, mort le 12 juillet 1842.

Delaunay (Charles-Léon), fils de Georges-Marie, né à Beaupreau, propriétaire du château du Pineau, qu'il fit reconstruire en 1844-1848 et retoucher en 1872, maire du Champ depuis 1837. Il transforma le bourg en faisant construire successivement l'église, la mairie et, en partie à ses frais, la salle d'asile en 1869. Il mourut à Cholet et fut enterré au Champ le 28 avril 1882, âgé de soixante et onze ans.

Desmazières (Thomas-Gabriel), né à Beaulieu le 5 novembre 1743, président de l'administration municipale du canton de Chanzeaux en l'an V (1797), mourut à Angers le 29 juin 1818. Il avait épousé en 1772 Marguerite-Mélanie-Louise-Renée Ayrault. — Thomas-Louis, fils des précédents, né à Angers le 16 février 1775, avait fait construire, au Petit-Bonnezeaux, une belle maison de campagne où il venait de temps en temps surveiller son vignoble. Il mourut à Paris le 16 mars 1855.

Drouchoux (Pierre), curé de Thouarcé de 1802 à 1817; il avait fait rétablir l'église qui avait été brûlée en 1793, et il fut enterré dans le cimetière de Thouarcé le 28 février 1817.

Drouet (Charles-Marin), maire d'Allençon du 20 juin 1800

à 1807, propriétaire de l'Orchère et y demeurant à cette époque.

Dubois de Maquillé (Guillaume-Constant), né vers 1785, acheta l'Échasserie vers 1813 et en fit reconstruire le château en 1844-1845.

Dubor (François), ancien chirurgien-major, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire du château de Maligné, où il mourut le 14 avril 1817, âgé de soixante ans; avait épousé Elisabeth-Jacquette-Rosalie de Palles, morte à Maligné le 12 novembre 1816, âgée de cinquante-six ans.

Dupé (Jean), curé de Brissac de 1824 à 1831, donna à la ville une somme de cinquante-deux mille francs pour la fondation d'une caisse de secours au profit des ouvriers et des paysans. Il mourut à Angers en mars 1873.

Falloux de Chateaufort (Paul-Antoine-Edouard), seigneur de la Pontonnière qu'il avait acquise le 6 avril 1782, maire de Charcé le 1er messidor an VIII (20 juin 1800), démissionnaire le 9 mai 1809. — Paul-Louis-Gaspard, son fils, propriétaire de la Pontonnière, maire de Charcé du 6 juin 1809 au mois d'avril 1815 et de juillet 1815 à 1826.

Forêt d'Armaillé (Pierre-Ambroise de la), fils aîné de François-Pierre et de Françoise-Thérèse Gaubert, né le 2 avril 1734, baron de Craon et de Gonnord en 1768-1779, mort vers 1805. Il avait épousé le 6 juillet 1753 Marie-Gabrielle de Mornay de Montchevreuil, dont il eut Marie-Camille-Adélaïde, qui épousa François-Artus-Hyacinthe-Timoléon de Cossé.

Gérard de la Calvinière (Girard-Alexandre), propriétaire du château d'Argonne en 1810, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Angers en 1816, avait épousé Marie de Russon, décédée à Angers le 30 janvier 1816, âgée de trente-six ans.

Godeau (Jean-Michel), né à Sainte-Radegonde près Tours (Indre-et-Loire), président, en 1798-1799, de l'administration municipale du canton de Thouarcé, où il mourut le

15 germinal an XI (5 avril 1803), âgé de cinquante-six ans. Il avait épousé Louise-Julie Caternault, morte à Saint-Rémy-la-Varenne vers 1830, après avoir fait un don de quatre cents francs aux pauvres de Thouarcé.

GOURREAU (Louis-Constantin-Angers), fils aîné de Jacques-François et d'Émilie-Renée Thomas de la Houssaye, baptisé le 29 juin 1752, seigneur de Chanzeaux en 1789, maréchal-des-logis des gardes du corps de Louis XVI, chevalier de Saint-Louis, mort le 29 janvier 1829 et enterré à Chanzeaux. — Louis-Constantin-René, frère du précédent, chevalier de Saint-Louis, propriétaire du château de Chanzeaux, mort le 20 octobre 1845, âgé de quatre-vingts ans. Il avait épousé, vers 1805, Eulalie Boguais de la Boissière, morte le 6 mars 1812, âgée de trente-neuf ans.

GUILBAULT (Jean), né en 1777 à Angers, sans doute, combattit dans les rangs des patriotes et fut blessé à la bataille du Pont-Barré en 1793, notaire au May depuis l'an VIII jusqu'en 1830, en fut maire le 4 octobre, puis juge de paix à Thouarcé, par ordonnance du 9 janvier 1833, et mis à la retraite en 1853.

HECTOR (Georges), fils de Louis-Jean et de Jeanne-Marie-Modeste Leroy, propriétaire de Tirepoil et de la Rimonière en Montilliers, en 1785-1809, avait épousé à Angers, le 2 décembre 1806, Louise-Marie Burolleau, décédée à Saumur le 15 frimaire an III (8 décembre 1794). — Georges, fils des précédents, né à Angers le 11 mars 1781, maire de Montilliers du 2 décembre 1806 à 1823, mourut à la Saulaye de Martigné le 26 décembre 1823. Il avait épousé à Martigné, le 25 octobre 1809, Marie-Pauline de Cambourg, fille de Barthélemy-Joseph-Augustin-Michel, morte le 20 janvier 1814.

JANVIER-LACHESNAYE (N.), conseiller à la cour royale d'Angers, chevalier de la Légion d'honneur, fit rebâtir, vers 1825, le château de Sourdigné, il y demeurait en 1831 et mourut vers 1846. — Euphrosine-Henriette, sa fille, épousa

à Angers, le 11 août 1829, M. Jacques-Louis-Narcisse Courtigné, conseiller à la cour royale. Elle est morte au château de Sourdigné le 5 septembre 1867, ayant donné par son testament du 22 juin, tout son bien pour y fonder l'hospice de la Sainte-Famille.

JOUBERT-PAULMIER (Pierre-Charles), maire de Beaulieu du 2 thermidor an IV (20 juillet 1796) à 1816.

JOURDAN (Louis-Alexis de), propriétaire de la Berthelottière en 1811.

JOUSSELIN (Louis-Charles-Noël de), propriétaire de la Gaucherie-aux-Dames, n'avait que vingt ans, en 1793, lorsqu'il s'enrôla dans l'armée vendéenne et vivait encore en 1803.

KERSABIEC (Siochan de), né le 26 septembre 1799, propriétaire de la Chauvellière, fit ajouter, en 1832, deux tours ou pavillons à l'extrémité nord-ouest de la maison.

LANDRY (Jean-Joseph), né à Beaufort vers 1764, notaire à Thouarcé de 1785 à 1834, maire de la commune du 3 octobre 1797 à janvier 1813, avait épousé Jeanne Bouchard. — Jeanne-Joséphine, leur fille, née à Thouarcé en 1791, mariée : 1° à Amédée-Pierre Levillain, et 2° à René Couronneau, légua, par son testament du 18 février 1862, une rente perpétuelle de six cents francs au bureau de bienfaisance de Thouarcé, mourut le 19 mai 1864 et fut enterrée à Thouarcé.

LAREVELLIÈRE. Voir : *Revellière* (de la).

LECLERC DE LA FERRIÈRE (Philippe-Joseph), dit le baron de Vezins, fils aîné de Philippe-Alexis-Fortuné et de Émilie-Joséphine de Becdelièvre, propriétaire du château de Fesles, qu'il fit construire en 1844-1845, avait épousé, le 3 juin 1833, Pauline-Clémence Hector de Tirepoil.

LESPAGNEUL DE RILLÉ (René), seigneur d'Argonne vers 1770 et en 1783, le possédait encore en 1804; seigneur de Sourdigné en 1775, émigra, et cette terre fut vendue nationalement sur lui en 1796. Il mourut le 11 juin 1808 sans avoir été marié.

Macé de Villeneuve (Pierre-Jean), fils de René, président au grenier à sel de Vihiers, 13 février 1765 à 1787, propriétaire des Bois de Joué et y demeurant en 1775-1792, mort le 19 novembre 1810, époux de M. Jacq. A. Blouin.

Maillé de la Tourlandry (Charles-Marie-Joseph de), propriétaire, demeurant à l'Échasserie en 1789, mort à Saint-Domingue en juin 1804, avait épousé Thérèse-Aimée Goislard de Montsabert, morte à Angers le 7 novembre 1827, âgée de soixante-quatre ans. — Philippe-Joseph-Augustin, propriétaire de l'Échasserie, maire d'Allençon le 2 janvier 1808, et démissionnaire en octobre 1830. Il avait épousé à Angers, le 15 thermidor an XII (3 août 1804), Marie-Hyacinthe-Françoise Pissonnet de Bellefonds.

Marchand (Marie), épouse de M. Limiers, légua, par son testament olographe du 15 novembre 1849, à la commune de Chavagnes, une maison avec ses dépendances, pour être affectée au logement de trois sœurs de Saint-Charles, qui devront faire l'école aux filles et soigner les malades. Elle mourut le 30 octobre 1852.

Ménard (Clément-Balthazar), né à Mûrs le 14 mai 1732, prieur-curé d'Aubigné depuis le mois d'octobre 1757, député à l'Assemblée nationale en 1789, prêta serment à la Constitution et mourut à Aubigné le 25 septembre 1807. — Perrine, veuve de Louis Pirault, née commune de Thouarcé, donna par son testament, dicté à Me Dupont, notaire à Thouarcé, la somme de mille francs à prélever sur sa succession, en faveur des pauvres de la commune de Thouarcé, et autant pour chacune des communes de Faye et d'Allençon. Elle mourut à Faye le 20 juillet 1871, âgée de quatre-vingt-quatre ans.

Merlet (Louis-Henri), maire de Martigné le 5 frimaire an XIV (26 novembre 1805) à 1809, et le 6 août 1830 à 1832, membre du Conseil général en 1831, acheta vers 1810 la terre de la Barre en Villeneuve, et Clémentine-Marie Tessié de la Motte, sa veuve, qui y demeurait depuis

longtemps, y est morte vers 1878 et a été enterrée à Martigné.

PANNETIER (Jacques-François), né à Brissac le 14 septembre 1814, reçu docteur-médecin en 1843 et établi en 1851 à Brissac, où il est mort le 7 septembre 1867. Par testament olographe du 27 août 1867, il a légué sa fortune à sa ville natale pour la fondation d'un hôpital qui porte aujourd'hui son nom, et son buste y a été installé le 5 décembre 1869.

PANTIN (Jean-René), fils de Denis et de J.-Cath. Chartier, né vers 1745, maire de Thouarcé et y demeurant pendant les Cent-Jours, du 17 avril au 13 juillet 1815. Il avait épousé le 20 novembre 1774 Claude-Renée Bouet du Hardas.

PAPIN (Marie-Jean-André), né à Vezins, curé de Thouarcé en 1817, a écrit quelques petits opuscules qui ont été imprimés. Il avait établi la fête du Rosaire, que l'on célébrait le premier dimanche d'octobre par une procession avec reposoirs et décorations dans les rues, comme à la Fête-Dieu. Il a consacré le reste de sa fortune à établir, vers 1839, l'école des filles de Thouarcé, qui appartient à la congrégation de Saint-Charles d'Angers. Il est mort le 17 mars 1847, ayant été frappé la veille, en chaire, d'une attaque d'apoplexie, et a été enterré le 19, âgé de cinquante-sept ans.

PAULMIER (Charles-René), fils de Charles, né à Angers, adjoint au maire de cette ville en 1816-1823, avait une maison et un vignoble au Petit-Bonnezeaux. Il est mort le 3 juillet 1828, âgé de soixante-deux ans et sept mois.

PIRAULT (Veuve). Voir : *Ménard* (Perrine).

PISSONNET DE BELLEFONDS (Paul-Alexis), fit bâtir vers 1812 une maison au Breil de Beaulieu, et y demeurait en 1825. Il mourut le 5 décembre 1867, ayant épousé en premières noces Françoise-Victoire Godeau de Nogent, morte au Breil le 22 octobre 1820, et en secondes noces Anne Cassin, le 18 avril 1828, à Angers.

Pocquet de Livonnière (Marin-Pierre-Clément), né à la Cailleterie, commune de la Meignanne, le 24 juin 1820, acheta en 1857 la terre de la Roche-Chenodé en Charcé, et mourut à Amélie-les-Bains le 15 mai 1863. Il avait épousé en 1850 Louise Lebeau qui lui a survécu.

Poineau (N.), né à Rochefort-sur-Loire vers 1753, curé de Saint-Maur, suivit l'armée vendéenne en 1793, et après la Révolution il se fixa à Saint-Lambert-du-Latay. Il donna plus de vingt-trois mille francs pour la restauration de l'église, et y mourut le 10 juillet 1823.

Prevost (Jacques-Louis), fils de René, né à Angers en 1717, sieur de la Chauvellière en 1762-1789 et de la Pépinière en Beaulieu en 1772, professeur en droit français à l'Université d'Angers, et y mourut le 18 pluviôse an XI (7 février 1803). Il avait épousé en premières noces, le 27 septembre 1751, à Saint-Georges-sur-Loire, Jeanne Maure, et en secondes noces, le 15 septembre 1760, Perrine Loiseau de Mauny. — Jacques, fils du précédent, né à Angers le 17 juillet 1764, docteur en droit en 1785, posséda aussi la Chauvellière et mourut en 1828.

Quatrebarbes (Théodore de), fils de Hyacinthe-Charles-René et de Marie Leroy de la Potherie, né à Angers le 8 juillet 1803, devint propriétaire du château de Chanzeaux par son mariage, le 14 octobre 1832, avec Mlle Marie-Rosalie Gourreau. Il publia, en 1837, l'histoire de sa commune sous le titre de : *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*. En 1846-1848 il fit restaurer et transformer le château, fut un des fondateurs du comice agricole du canton de Thouarcé en 1853. Il mourut le 6 avril 1871 et fut enterré le lundi de Pâques, 10 du mois, dans la chapelle de la communauté.

Renou-Letheule (François), propriétaire à Mons, commune de Faye, enterré le 7 avril 1877, a donné ses immeubles à ses fermiers qui doivent payer cinq cents francs de rente au bureau de bienfaisance de Faye, autant à celui du Champ et autant à celui de Rablay.

Retailleau (Jean-Baptiste), propriétaire à Millé, nommé maire de Chavagnes le 14 janvier 1825 à 1827, troisième adjoint au maire d'Angers en 1829. Il avait épousé, à Angers, le 29 août 1808, Anne-Jeanne Raimbauld.

Rethoré-Laujardière (Eugène-Benjamin), né à Gonnord le 17 juillet 1817, médecin, nommé maire de Saint-Lambert-du-Latay le 5 juillet 1852 à 1873, et décédé le 15 avril 1875.

Revellière-Lépeaux (Louis-Marie de la), né à Montaigu (Vendée), le 24 août 1753, fut élu syndic de la commune de Faye, député aux États-Généraux en 1789, à la Convention en 1792. Il parcourut alors les communes des Mauges pour éclairer les habitants sur les bienfaits de la Révolution, mais à Gonnord il fut mal reçu et courut des dangers. Il mourut à Paris en 1824, ayant épousé le 13 février 1781, dans la chapelle de Chandoiseau, Jeanne-Marie-Mélanie-Victoire Boyleau. — Ossian, fils des précédents, né à Paris le 13 germinal an V (2 avril 1797). Après avoir beaucoup voyagé et écrit dans les journaux, il vint en 1852 à Thouarcé, faire commencer la construction de sa villa du Gué-de-Berge, dans laquelle il s'installa en 1853, et y est mort le 27 septembre 1876.

Robineau (Pierre-François), lieutenant-colonel de cavalerie retraité, chevalier de la Légion d'honneur, nommé maire de Faye le 13 août 1830 à 1835, habitait le village de la Touche. — Eugène, son fils, mort à Sainte-Gemmes, a légué, par son testament olographe, dix mille francs au bureau de bienfaisance de Faye.

Romans (Charles de), fils aîné de Charles-Louis-Joseph et de Marie-Françoise Guillon, né le 22 octobre 1771, baptisé à Martigné le 24 février 1772, émigra en 1791, nommé chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII en 1814, propriétaire de Felines, et maire de Martigné en 1813-1814 et du 12 juillet 1815 à 1830, mourut le 6 février 1830. Il avait épousé à Martigné, le 1er jour complémentaire an IX (18 août 1801),

Charlotte-Louise Bodet de la Forest, dont il eut plusieurs enfants. — Charles-Hippolyte, fils des précédents, né à Felines le 22 germinal an XIII (15 avril 1805), propriétaire à Felines, maire de Martigné du 3 février 1846 à 1854. Il épousa, le 10 juin 1833, Alexandrine-Louise-Julie de Mignot d'Houdan, dont il eut plusieurs enfants.

Russon (René de), né à Thouarcé en 1770, fils de Claude-René et de Marie-Jeanne de Poilpré, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis en 1826, propriétaire de l'ancienne seigneurie de Bonnezeaux, où il est mort le 3 septembre 1826. Il avait épousé Marie-Antoinette de Lonlay, le 26 avril 1808.

Sayette (Honoré de la), capitaine de cavalerie, propriétaire du Plessis-Baudouin en 1771, vivait encore en 1802. — Antoine-François, chevalier de Saint-Louis en 1824, propriétaire du Plessis-Baudouin en 1806-1830, maire de Joué du 10 février 1813 au mois d'avril 1815, et du 12 juillet 1815 à 1830, décédé au Plessis le 15 novembre 1830, âgé de soixante-huit ans.

Soyer (René-François), fils aîné de Jean-François et de Perrine-Ambroise Rochard, né à Thouarcé le 5 septembre 1767; il était prêtre à Chanzeaux en 1795-1800, fut sacré évêque de Luçon à Paris le 21 octobre 1821, et il venait de temps en temps à Thouarcé voir sa mère, qui y est morte le 10 février 1832; il mourut le 5 mai 1845. — — Jean-Aimé, frère du précédent, né à Thouarcé le 15 novembre 1768, se trouvait dans l'armée vendéenne le 5 août 1794 à la bataille de Millé, où il fut blessé grièvement; maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis en 1817, conseiller de préfecture lorsqu'il mourut à Angers le 17 octobre 1823. Il avait épousé Jeanne-Louise de Grignon. — Louis, frère des précédents, né à Thouarcé en 1777, servit aussi dans l'armée vendéenne et était maire de Montilliers de 1823 à 1830.

Terves (Pierre-Charles de), propriétaire de la Frapinière,

mort à Angers en 1804, avait épousé, le 11 juin 1765, à la Frapinière, Eulalie Hullin de la Selle, fille de Georges et de Madeleine d'Orvaux, et morte en 1827, dont il eut dix enfants. — Prosper, fils des précédents, propriétaire de la Frapinière en 1809, adjoint au maire d'Angers en 1820, habitait le château de la Beuvrière, commune de Grez-Neuville, où il mourut le 9 janvier 1839.

THUAU (Michel-Mathieu), né le 21 septembre 1758, curé de Chavagnes en 1802, y est mort le 24 septembre 1840 et a légué aux pauvres une rente de deux cent quarante francs à perpétuité.

VOLLAIGE (François-Armand), fils de François et de Marie-Anne Boussicault, écuyer, seigneur de Chavagnes en 1780-1788, maire de la commune du 1er messidor an VIII (20 juin 1800) à 1825.

238

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 38, ligne 5, *au lieu de* Vauchetien, *lire* Vauchrétien.

[illegible]

Sommaire. — Les [illegible] le château de [illegible] de Tamanré des [illegible] Vie de la [illegible] Avec de Rochefort ; [illegible] Les [illegible] à Gonnord

QUINZIÈME SIÈCLE.

SEIZIÈME SIÈCLE.

[illegible]-SEPTIÈME SIÈCLE

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

DU MÊME AUTEUR

Années.

1° Observations météorologiques, publiées dans le *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*.......... de 1841 à 1852

2° Carte du canton de Thouarcé, divisé en vingt communes. 1845

3° Prix des grains en Anjou depuis le XIe siècle jusqu'en 1855. 1856

4° Carte routière, historique et monumentale des environs de Saumur.... .... 1858 et 1860

5° Carte de l'arrondissement de Saumur, indiquant les traces ou monuments celtiques.................... 1860

6° Prix des grains et du vin en France et particulièrement en Anjou, depuis le XIe siècle jusqu'en 1859....... 1861

7° Itinéraire historique d'Angers à Niort................. 1861

8° Notice historique sur le château et la commune de Brezé. 1863

9° Les Angevins chevaliers de Malte (dans la *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*)...................... 1864

10° Notice historique sur le château et la commune de Montsoreau.. 1865

11° Notice historique sur le château de Marson et la commune de Rou-Marson........................... 1866

12° Notice historique sur la commune de Faveraye......... 1867

13° Notice historique sur la commune de Beaulieu......... 1868

14° Histoire des voies de communication et Itinéraire de nos Rois dans le canton de Thouarcé................. 1869

15° Carte des environs de Thouarcé, 2e édition, comprenant trente-et-une communes, publiée en 1874, revue en *1882*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU, CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.

DU MÊME AUTEUR

CARTE DES ENVIRONS DE THOUARCÉ

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT TRENTE ET UNE COMMUNES

Publiée en 1874

AUGMENTÉE PAR DES TIRAGES SUCCESSIFS

ET INDIQUANT TOUS LES VILLAGES
LES FERMES
LES CHEMINS, LES MONUMENTS CELTIQUES, LES ANTIQUITÉS ROMAINES
LES HABITATIONS DÉTRUITES, LES CARRIÈRES
ET LA HAUTEUR DU SOL AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER, ETC.

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU, CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 13.


3 2044 019 845 452

